

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au compte administratif 2023 ;

Vu la fiche de calcul des résultats prévisionnels et le tableau des résultats d'exécution du budget établis par l'ordonnateur et signés par le comptable, joints en annexe de la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant l'absence de compte de gestion 2023 définitif ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2023 du budget principal de la Ville, établie comme suit, restes à réaliser inclus.

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	7 786 788,89 €	0	624 115,98 €		8 410 904,87 €
Investissement	297 632,15 €		- 2 066 404,26 €	7 389 057,23 €	5 620 285,12 €
TOTAL	8 084 421,04 €	0	-1 442 288,28 €	7 389 057,23 €	14 031 189,99 €

Article 2 : CONSTATE que le compte administratif prévisionnel fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	8 410 904,87 €
- un déficit d'investissement de :	1 768 772,11 €
- un solde de restes à réaliser excédentaire de :	7 389 057,23 €

Article 3 : DECIDE d'affecter ces résultats comme suit :

- déficit antérieur reporté de la section d'investissement (001) :	1 768 772,11 €
- excédents de fonctionnement capitalisés (1068) :	1 768 772,11 €
- excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002) :	6 642 132,76 €

Article 4 : PRECISE que l'affectation définitive des résultats 2023 sera déterminée dès que la Ville aura connaissance du compte de gestion établi par le Comptable public.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR : 32 Majorité Municipale

ABSTENTION : 7 Groupe Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe BANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024



Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	BUDGET VOTE 2023	Mandaté au 21/03	Engagé	Total réalisé	Chapitre	BUDGET VOTE 2023	Titré au 21/03	Engagé	Total réalisé
011	22 605 096,00 €	22 570 483,33 €		22 570 483,33 €	70	5 400 000,00 €	6 578 586,93 €		6 578 586,93 €
012	62 250 018,00 €	62 258 598,34 €		62 258 598,34 €	013	350 000,00 €	196 064,04 €		196 064,04 €
65	9 874 248,00 €	8 789 962,54 €		8 789 962,54 €	73	73 502 185,00 €	75 895 846,33 €		75 895 846,33 €
66	2 300 000,00 €	2 150 618,86 €		2 150 618,86 €	74	20 989 720,00 €	19 837 828,45 €		19 837 828,45 €
67	282 000,00 €	214 714,13 €		214 714,13 €	75	520 280,00 €	672 281,81 €		672 281,81 €
68	600 000,00 €	- €		- €	76	- €	3 278,30 €		3 278,30 €
014	- €	- €		- €	77	44 998,11 €	4 325 281,37 €		4 325 281,37 €
					78				
					79				
042	16 650 000,00 €	21 354 795,05 €		21 354 795,05 €	042	7 430,00 €	- €		- €
023	2 000 000,00 €	- €		- €	000	7 788 798,88 €	- €		- €
Total	108 601 363,00 €	107 348 143,25 €	- €	107 348 143,25 €	Total	108 601 363,00 €	107 369 289,23 €	- €	107 369 289,23 €

Investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	BUDGET VOTE 2023	Mandaté au 21/03	Engagé	Total réalisé	Chapitre	BUDGET VOTE 2023	Titré au 21/03	Engagé	Total réalisé
13	- €	- €		- €	1068	- €	- €		- €
10	200 000,00 €	- €		- €	10	5 300 000,00 €	5 591 043,36 €		5 591 043,36 €
204	880 544,62 €	448 778,62 €		448 778,62 €		- €	- €		- €
18	13 645 000,00 €	13 640 830,41 €		13 640 830,41 €	13	2 357 545,00 €	2 794 508,00 €		2 794 508,00 €
19	- €	- €		- €	138	- €	- €		- €
21	17 369 769,88 €	14 360 611,47 €		14 360 611,47 €	16	7 625 000,00 €	3 601 673,10 €		3 601 673,10 €
op équipement	13 440 963,95 €	7 980 158,65 €		7 980 158,65 €	op équipement	3 985 000,00 €	1 600 000,00 €		1 600 000,00 €
23	- €	- €		- €					
26	- €	- €		- €	27	660 000,00 €	2 583,55 €		2 583,55 €
27	550 000,00 €	45 000,00 €		45 000,00 €	138	- €	- €		- €
28	804 438,05 €	735 672,06 €		735 672,06 €	001	297 632,19 €	- €		- €
001	- €	- €		- €	040	16 650 000,00 €	21 545 840,52 €		21 545 840,52 €
4541	150 000,00 €	55 612,80 €		55 612,80 €	4542	300 000,00 €	55 612,80 €		55 612,80 €
040	7 430,00 €	- €		- €	024	5 371 999,85 €	- €		- €
041	1 400 000,00 €	430 673,00 €		430 673,00 €	041	1 400 000,00 €	430 673,00 €		430 673,00 €
19	- €	- €		- €	021	2 000 000,00 €	- €		- €
Total	48 587 177,50 €	37 688 338,61 €	- €	37 688 338,61 €	Total	48 617 177,99 €	38 621 934,95 €	- €	38 621 934,95 €

Jean-Philippe RANQUET
Maire du Blanc-Mesnil



Cécile LEVIGNON
Comptable publique





COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Fiche de calcul des résultats prévisionnels arrêtés au 20/03/2024

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2023 + RATT	37 688 338,61 €	107 345 143,25 €	145 033 481,86 €
RECETTES 2023 + RATT	35 621 934,35 €	107 969 259,23 €	143 591 193,58 €
RESULTAT 2023	- 2 066 404,26 €	624 115,98 €	- 1 442 288,28 €
REPORT RESULTAT 2022	297 632,15 €	7 786 788,89 €	8 084 421,04 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 1 768 772,11 €	8 410 904,87 €	6 642 132,76 €
RESTES A REALISER DEPENSES	5 157 310,27 €		5 157 310,27 €
RESTES A REALISER RECETTES	12 546 367,50 €		12 546 367,50 €
RESULTAT CUMULE	5 620 285,12 €	8 410 904,87 €	14 031 189,99 €

Jean-Philippe RANQUET
Maire du Blanc-Mesnil



Cécile LEVONNOIS
Comptable publique



REPUBLIQUE FRANÇAISE

: VILLE DU BLANC MESNIL (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21930007600011

POSTE COMPTABLE : BLANC MESNIL

M. 57

Budget primitif
Voté par nature

BUDGET : VILLE DU BLANC MESNIL (3)

ANNEE 2024

[1] Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

[2] À compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

[3] Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	37
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	45

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	48
A1.01 - Opérations non ventilables	51
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	52
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	55
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	56
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	57
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	60
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	63
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	66
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	67
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	70
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	72
A1.908 - Fonction 8 - Transports	75
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	79
A2.01 - Opérations non ventilables	81
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	82
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	88
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	89
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	94
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	98
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	101
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	102
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	103
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	106
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	108
A2.938 - Fonction 8 - Transports	111

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	115
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	116
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	122
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	123

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	124
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	126
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	127
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	128
B3.1 - Etat des provisions constituées	130
B3.2 - Etalement des provisions	132
B4 - Etat des charges transférées	133
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	134
B6 - Prêts	135
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	136
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	137
B7.3 - Etat des emprunts garantis	138
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	147
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	148
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	149
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	150
B7.8 - Autres engagements donnés	151
B7.9 - Autres engagements reçus	152
B8 - Subventions versées	153
B9 - Etat du personnel	155
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	169
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	171
B11.2 - Liste des établissements publics créés	172
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	173
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	174
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	175
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	176
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	177
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	178
D3 - Décisions en matière de taux	180
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	181
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	182
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	184
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	185
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	186

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobilisent des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeur
Population totale	58225

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1021,74

Informations financières – ratios		Valeur
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1548
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1790
3	Dépenses d'équipement brut / population	690,29
4	Encours de dette / population (2) (3)	1475,21
5	DOF / population	297,96
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59,36%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94,10%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38,81%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	81,98%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	13,97%

(1) A envisager selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DCF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 28 de la loi n° 2005-102 du 30 juillet 2005 de finances rectificative pour 2005, par les établissements de crédit remboursables sur les recettes fiscales perçues aux articles 1069 A et 1069 du code général des impôts.

(4) Pour les données manquantes, toutes ces données sont à compléter.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe II ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires.

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « au chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses totales de chaque section.

(4) A compléter par ce seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaires ;

- budgétaires par délibération N° ... de ...

(5) Indiquer « global » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + ES + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après la vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

VILLE DU BLANC MESNE - VILLE DU BLANC MESNE - BP - 2024

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	145 633 491,84	143 991 190,58	8 094 421,04	A1 8 542 132,79
Investissement	37 888 038,61	35 921 924,35 (3)	297 832,15	A2 -1 788 772,11
Fonctionnement	107 745 453,23	107 969 266,23 (4)	7 790 788,69	A3 8 410 904,87

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II	5 157 310,27	III + IV	12 540 367,50	B1 7 389 057,23
Investissement	I	5 157 310,27	III	12 540 367,50	B2 7 389 057,23
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1	14 031 189,99
Investissement	A2 + B2	5 600 285,12
Fonctionnement	A3 + B3	8 410 904,87

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	5 157 310,27
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
2017001	Opération d'équipement n° 2017001		2 660 129,93
2017002	Opération d'équipement n° 2017002		22 761,68
2017003	Opération d'équipement n° 2017003		583 435,43
2017004	Opération d'équipement n° 2017004		126 736,07
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		179 265,06
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		204 239,92
21	Immobilisations corporelles (3)		1 359 742,18
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		21 000,00
45411232	TO IMMEUBLE 65 BIS RUE JEAN-RICHARD BLOCH		21 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 12 546 367,50
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 490 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 017,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 922 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. À servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1066)	DEPENSES	RECETTES
		44 913 786,82	39 293 501,50
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	8 187 319,27	12 546 387,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		1 788 174,11	3,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	51 839 065,00	51 839 065,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		111 872 268,00	105 230 135,24
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	6 942 132,70
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	111 872 268,00	111 872 268,00
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	163 712 137,00	163 712 137,00

(1) A savoir : engagement en cas de reports des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reports anticipés des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non catégorisées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes relatives n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non attachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes perçues n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

VILLE DU BLANC MESNE - VILLE DU BLANC MESNE - SP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
= AP de dépenses imputées = (2)		000	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations ou des modifications mais également des AP modifiant un état d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imputées ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses totales de la section correspondante. De fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AE de dépenses intermédiaires » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont réalisées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurisannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE en « dépenses intermédiaires ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 017 769,05	203 937,06	2 745 611,00	2 745 611,00	2 949 548,06
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	893 544,62	204 239,92	1 463 388,00	1 463 388,00	1 667 627,92
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	30 623 433,43	4 726 133,29	31 431 748,62	31 431 748,62	36 159 881,91
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		32 534 747,00	5 136 316,27	35 640 747,62	35 640 747,62	40 777 057,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 645 000,00	0,00	8 533 039,00	8 533 039,00	8 533 039,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	550 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses financières		14 395 000,00	0,00	9 133 039,00	9 133 039,00	9 133 039,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	21 000,00	140 000,00	140 000,00	161 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		47 129 747,00	5 157 316,27	44 913 786,62	44 913 786,62	50 071 096,89

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	7 430,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 507 430,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		48 637 177,00	5 157 316,27	44 913 786,62	44 913 786,62	50 071 096,89
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						1 768 772,11
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						51 839 869,00

(1) Voir état H8 pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-95).

(7) DF 020 = RI 021 ; DY 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DY 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	6 142 545,00	2 922 350,00	5 006 752,36	5 006 752,36	7 929 102,36
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	7 600 000,00	4 000 000,00	5 821 374,13	5 821 374,13	9 821 374,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 742 545,00	-6 922 350,00	10 828 126,49	10 828 126,49	17 750 476,49
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 300 000,00	134 017,50	3 450 000,00	3 450 000,00	3 584 017,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	1 766 772,11	1 766 772,11	1 766 772,11
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	550 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 371 999,85	5 490 000,00	1 288 000,00	1 288 000,00	6 778 000,00
Total des recettes financières		12 246 999,85	5 624 017,50	7 906 772,11	7 906 772,11	12 830 789,61
46...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	200 000,00	0,00	161 000,00	161 000,00	161 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		26 189 544,85	12 546 367,50	17 995 898,60	17 995 898,60	30 542 266,10

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 000 000,00		1 795 645,90	1 795 645,90	1 795 645,90
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	18 650 000,00		19 501 957,00	19 501 957,00	19 501 957,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		22 150 000,00		21 297 602,90	21 297 602,90	21 297 602,90

TOTAL	48 339 544,85	12 546 367,50	39 293 501,50	39 293 501,50	51 839 869,00
--------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 839 869,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

21 297 602,90

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité affecte une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = R 021 ; D/ 040 = R/ 042 ; R/ 040 = DF 042 ; D/ 041 = R/ 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

[12] Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

[13] Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	22 635 096,00	0,00	26 314 542,00	26 314 542,00	26 314 542,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	52 260 018,00	0,00	53 645 400,00	53 645 400,00	53 645 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 052 760,00	0,00	8 416 227,00	8 416 227,00	8 416 227,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		84 947 874,00	0,00	88 376 169,00	88 376 169,00	88 376 169,00
66	Charges financières	2 300 000,00	0,00	2 048 096,10	2 048 096,10	2 048 096,10
67	Charges spécifiques (3)	103 489,00	0,00	150 400,00	150 400,00	150 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	600 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		87 951 363,00	0,00	90 574 665,10	90 574 665,10	90 574 665,10
023	Virement à la section d'investissement (4)	2 000 000,00		1 795 645,90	1 795 645,90	1 795 645,90
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	18 650 000,00		19 501 957,00	19 501 957,00	19 501 957,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		20 650 000,00		21 297 602,90	21 297 602,90	21 297 602,90
TOTAL		108 601 363,00	0,00	111 872 268,00	111 872 268,00	111 872 268,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						111 872 268,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DV 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	350 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 400 000,00	0,00	5 850 125,00	5 850 125,00	5 850 125,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	28 420 665,00	0,00	28 468 712,24	28 468 712,24	28 468 712,24
731	Fiscalité locale	45 081 500,00	0,00	46 852 859,00	46 852 859,00	46 852 859,00
74	Dotations et participations (3)	20 989 720,00	0,00	23 287 804,00	23 287 804,00	23 287 804,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	565 259,11	0,00	620 635,00	620 635,00	620 635,00
Total des recettes de gestion courante		100 807 144,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		100 807 144,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 430,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 430,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	100 814 574,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 642 132,76
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 872 268,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	21 297 602,90	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Mars recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 533 039,00	0,00	8 533 039,00
18	Cote de liaison : affectation (SA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	11 512 809,04		11 512 809,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	2 674 876,06	0,00	2 674 876,06
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 667 627,92	0,00	1 667 627,92
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	24 921 744,87	0,00	24 921 744,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500 000,00	0,00	500 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépreciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	161 000,00	0,00	161 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	50 071 096,89	0,00	50 071 096,89

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 768 772,11
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 839 869,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	26 314 542,00		26 314 542,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	53 645 400,00		53 645 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	8 416 227,00	0,00	8 416 227,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 048 096,10	0,00	2 048 096,10
67	Charges spécifiques (9)	150 400,00	0,00	150 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	19 501 957,00	19 501 957,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 795 645,90	1 795 645,90
	Dépenses de fonctionnement – Total	90 574 665,10	21 297 602,90	111 872 268,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 872 268,00
--	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 584 017,50	0,00	3 584 017,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	7 929 102,36	0,00	7 929 102,36
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 821 374,13	0,00	9 821 374,13
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	19 501 957,00	19 501 957,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500 000,00	0,00	500 000,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	161 000,00	0,00	161 000,00
461	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
48	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 795 645,90	1 795 645,90
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 778 000,00		6 778 000,00
Recettes d'investissement – Total		28 773 493,98	21 297 602,90	50 071 096,89

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 768 772,11
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 839 869,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	150 000,00		150 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 850 125,00		5 850 125,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	28 468 712,24		28 468 712,24
731	Fiscalité locale	46 852 859,00		46 852 859,00
74	Dotations et participations (8)	23 287 804,00		23 287 804,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	620 635,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (6)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		105 230 135,24	0,00	105 230 135,24

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 642 132,76
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 872 268,90
--	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 67.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-85).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	48 637 177,06	5 167 310,27	0,00	44 913 786,62	44 913 786,62	0,00	44 913 786,62	50 071 096,89
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	924 430,05	179 285,00	0,00	2 495 611,00	2 495 611,00	0,00	2 495 611,00	2 674 876,06
204 Subventions d'équipement versées (9)	893 544,52	204 239,00	0,00	1 483 388,00	1 483 388,00	0,00	1 483 388,00	1 687 627,02
21 Immobilisations corporelles	17 388 789,88	1 359 742,18	0,00	23 562 002,89	23 562 002,89	0,00	23 562 002,89	24 921 744,87
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	13 348 900,55	3 393 063,11	0,00	8 119 745,93	8 119 745,93	0,00	8 119 745,93	11 512 909,04
Total des dépenses d'équipement	32 534 747,89	5 136 310,27	0,00	35 640 747,82	35 640 747,82	0,00	35 640 747,82	40 777 057,89
10 Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaire)	13 945 000,00	0,00		8 533 039,00	8 533 039,00		8 533 039,00	8 533 039,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, rége)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
220 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	14 395 000,00	0,00	0,00	8 133 039,00	8 133 039,00	0,00	8 133 039,00	8 133 039,00
45 Charges d'opérations pour compte de tiers (4)	200 000,00	21 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	161 000,00
Total des dépenses réelles	47 129 747,00	5 157 310,27	0,00	44 913 786,62	44 913 786,62	0,00	44 913 786,62	50 071 096,89
040 Opérations entre transf. entre sections (5) (6)	7 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	1 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	1 507 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00
0001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								1 768 772,11
Total des dépenses d'investissement cumulées								51 538 883,00

(1) Voir état 18 pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles opérations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock CAP existant.

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

(2) 102 1021 10 42.7 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) 102 1021 10 45 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) 01, 669000 du chapitre des opérations d'ordre (01 340 + 66 340).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 034 « produit des opérations d'immobilisations »).

(7) 01, 669000 du chapitre des opérations d'ordre (01 041 + 66 041).

(8) Le bilan d'exécution rapporté est le résultat consolidé de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un rapport au nom d'un vice de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif la somme anticipée des dépenses.

(9) Le chapitre 034 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 034 et 0304.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		48 338 544,85	12 548 367,52	37 524 729,32	37 524 729,32	50 071 896,84
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 142 545,00	2 822 350,00	5 000 752,36	5 000 752,36	7 929 102,36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1668 non budgétaires)	7 600 000,00	4 900 000,00	5 821 374,13	5 821 374,13	9 821 374,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 742 545,00	8 922 350,00	10 828 126,49	10 828 126,49	17 759 476,49
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 300 000,00	134 917,50	3 450 000,00	3 450 000,00	3 584 917,50
136	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (RA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	580 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	580 000,00
224	Produits des cessions d'immobilisations	6 371 899,85	5 490 000,00	1 288 000,00	1 288 000,00	6 779 000,00
Total des recettes financières		12 248 899,85	5 624 917,50	5 238 000,00	5 238 000,00	10 862 817,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	200 000,00	0,00	161 000,00	161 000,00	161 000,00
Total des recettes réelles		26 189 544,85	12 548 367,52	16 227 126,49	16 227 126,49	26 773 493,99
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00		1 795 645,00	1 795 645,00	1 795 645,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	16 680 000,00		19 601 857,00	19 601 857,00	19 601 857,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 180 000,00		21 397 502,00	21 397 502,00	21 397 502,00
R001 Solde d'exécution positif reporté au prochain (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						1 768 772,11
Total des recettes d'investissement autorisées						51 828 892,00

(1) Voir état 10 pour le contenu de l'état précédent.

VILLE DU BLANC MESNE - VILLE DU BLANC MESNIL - DP - 2024

- (2) Sur Total de 80 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. Annexe du chapitre des opérations d'ordre (R OMI + DF OMI).
- (4) Les comptes 16, 22, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre et le collecteur a opté pour le régime des provisions budgétaires, exclusivement aux dispositions réglementaires et réglementaires applicables.
- (5) Aucune position budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 224 « produit des ventes d'immobilisations »).
- (6) Cf. Annexe du chapitre des opérations d'ordre (DI OMI + RI OMI).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat cumulé de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Toutefois en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou si régime anticipé des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affichage de résultats. Ce montant se fait avec un découpage de la manière suivante.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2204.

III - VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES - DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits générés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) (4 = 3 + 5)
TOTAL	48 837 177,89	5 157 318,27	0,00	44 913 788,62	44 913 788,62	0,00	44 913 788,62	56 071 986,89
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	924 438,05	179 295,06	0,00	2 495 811,00	2 495 811,00	0,00	2 674 973,06
2031	Frais d'études	211 710,40	83 542,00		1 228 000,00	1 228 000,00	0,00	1 311 542,00
2051	Concessions, droits similaires	873 228,85	96 723,04		472 407,00	472 407,00	0,00	568 130,14
2088	Autres immobilisations incorporelles	39 500,00	0,00		795 204,00	795 204,00	0,00	755 204,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	893 944,52	204 258,92	0,00	1 463 388,00	1 463 388,00	0,00	1 667 627,92
204112	Subv. Etat - Bâtiments, installations	300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	596 944,52	290 000,00		1 128 388,00	1 128 388,00	0,00	1 328 388,00
20421	Pris : Bâtiments, matériel	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
20422	Pris : Bâtiments, installations	82 500,00	4 258,92		30 000,00	30 000,00	0,00	34 258,92
21	Immobilisations corporelles	17 369 799,88	1 399 742,18	0,00	23 582 002,89	23 582 002,89	0,00	24 921 744,87
2111	Terrains nus	0,00	0,00		255 528,00	255 528,00	0,00	255 528,00
2115	Terrains bâtis	3 987 070,53	11 151,00		8 841 088,00	8 841 088,00	0,00	9 852 239,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	283 081,78	84 385,19		250 000,00	250 000,00	0,00	314 385,19
2128	Autres agencements et aménagements	487 132,34	41 485,20		590 000,00	590 000,00	0,00	631 485,20
21311	Bâtiments administratifs	109 486,00	0,00		800 000,00	800 000,00	0,00	900 000,00
21312	Bâtiments scolaires	2 055 281,33	37 431,36		1 830 000,00	1 830 000,00	0,00	1 867 431,36
21314	Bâtiments culturels et sportifs	982 361,81	70 451,43		585 000,00	585 000,00	0,00	655 451,43
21316	Équipements du cimetière	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 347 930,00	228 008,79		4 245 000,00	4 245 000,00	0,00	4 473 938,79
21351	Bâtiments publics	723 484,58	1 714,80		1 807 000,00	1 807 000,00	0,00	1 608 714,80
2151	Réseaux de voirie	2 003 058,27	350 910,00		880 000,00	880 000,00	0,00	1 230 910,00
2152	Installations de voirie	2 215,39	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	5 341,63	5 341,63		0,00	0,00	0,00	5 341,63
21538	Autres réseaux	413 954,43	11 130,00		160 000,00	160 000,00	0,00	171 130,00
21681	Matériel roulant	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
215731	Matériel roulant	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres mat., matériel, outill. techniques	1 319 206,70	86 288,38		1 223 500,00	1 223 500,00	0,00	1 319 789,38
21621	Biens sous-jacents	8 388,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Instal. générales, agencements	58 528,11	0,00		445 000,00	445 000,00	0,00	445 000,00
21838	Autres matériels de transport	837 877,66	8 290,19		150 000,00	150 000,00	0,00	158 290,19
21831	Matériel informatique scolaire	2 448,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21838	Autre matériel informatique	220 063,66	31 087,42		447 297,00	447 297,00	0,00	447 297,00	478 384,42
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	118 808,79	66 146,30		229 000,00	229 000,00	0,00	229 000,00	285 146,33
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	358 940,99	69 578,53		104 875,00	104 875,00	0,00	104 875,00	174 453,53
2185	Chapital	9 034,41	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2186	Autres immobilisations corporelles	1 093 158,52	276 342,94		1 058 714,89	1 058 714,89	0,00	1 058 714,89	1 333 057,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	13 348 993,55	3 269 093,11	0,00	8 119 745,93	8 119 745,93	0,00	8 119 745,93	11 512 809,04
Total des dépenses d'équipement		13 348 993,55	3 269 093,11	0,00	8 119 745,93	8 119 745,93	0,00	8 119 745,93	11 512 809,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	300 000,00
10220	Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	200 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1669 non budgétaire)	13 645 099,00	0,00		8 533 039,00	8 533 039,00		8 533 039,00	8 533 039,00
1641	Emprunts en euros	13 697 750,00	0,00		8 479 789,88	8 479 789,88		8 479 789,88	8 479 789,88
165	Dépôts et cautions reçues	19 000,00	0,00		24 999,12	24 999,12		24 999,12	24 999,12
16870	Dettes - Autres organismes, particuliers	28 250,00	0,00		28 250,00	28 250,00		28 250,00	28 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (SA, rfp)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
275	Dépôts et cautions versés	950 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		14 395 099,00	0,00	0,00	8 133 039,00	8 133 039,00	0,00	8 133 039,00	8 133 039,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	21 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	161 000,00
454110	OPE POUR COMPTE DE TIERS	53 896,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
45411231	PAVILLON 8815 RUE ABBÉE NIORT MISE EN SECURITE	2 896,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chap. art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45411232	TO IMMEUBLE 65 BIS RUE JEAN-RICHARD BLOCH	88 000,00	21 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
45411233	TO TERRAIN DESCARTES	22 486,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45411234	TO PAVILLON 23 RUE MAXIME GORKI	4 760,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454120	203 OPE POUR COMPTE DE TIERS ANNUL RECETTES	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		167 247,66	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
040	Opérations ordre transf. entre secteurs (5)	7 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	7 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement (6)	7 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2113	Fourniture aménagés autres que voies	500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21218	Autres bâtiments publics	1 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 507 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état 10 pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont mises en de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP nouvelles au stock d'AP existant.

(4) Voir état 10-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a eu de la ligne qui d'opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (21 040 = BP 042).

(7) Aucune opération budgétaire ne peut figurer à l'article 102 (cf. chapitre 020 = état et les classes d'immatriculation «).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (21 041 = B. 101).

(9) Le chapitre 204 = Subventions d'équipement réelles, a été un chapitre global regroupant les comptes 204 et 204A.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
2017001	AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE		31 655 194,29	2 660 129,93	5 589 745,93	5 589 745,93	0,00	5 589 745,93
2017002	SPORT ET CULTURE		33 059 264,52	22 761,68	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
2017003	DEVELOPPEMENT URBAIN		18 254 518,59	583 435,43	490 000,00	490 000,00	0,00	490 000,00
2017004	VIE SCOLAIRE PERISCO ET PETITE ENFANCE		74 240 148,85	126 736,07	1 790 000,00	1 790 000,00	0,00	1 790 000,00
TOTAL			146 727 678,76	3 391 063,11	8 119 745,93	8 119 745,93	0,00	8 119 745,93

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2017001
LIBELLE : AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 31/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		31 555 194,29	a 2 660 129,93	5 589 745,93	b 5 589 745,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	123 311,99	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	123 311,99	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 531 882,30	2 660 129,93	5 589 745,93	5 589 745,93
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	36 095,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 727 264,39	14 794,56	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	28 760 587,63	2 645 335,37	5 589 745,93	5 589 745,93
2188	Autres immobilisations corporelles	7 934,28	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 31/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-8 249 875,86
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16440.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2017002
LIBELLE : SPORT ET CULTURE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		31 846 339,23	a 22 761,68	250 000,00	b 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 229,94	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	74 229,94	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 740 931,50	22 761,68	250 000,00	250 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	12 430 188,30	22 761,68	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	18 826 269,83	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	448 954,21	0,00	0,00	0,00
21826	Autres matériels de transport	26 972,40	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
2186	Autres immobilisations corporelles	8 546,76	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	31 177,79	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	31 177,79	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		7 492 392,84	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	7 492 392,84	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	62 873,02	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 250 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	24 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	3 155 519,82	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-272 761,68
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalité regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2017003
LIBELLE : DEVELOPPEMENT URBAIN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		9 276 345,64	a 583 435,43	480 000,00	b 490 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 672,12	4 272,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	35 672,12	4 272,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		9 240 673,52	579 163,43	480 000,00	490 000,00
2115	Terrains bâtis	6 198 333,35	74 959,65	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	795 005,97	328 120,87	480 000,00	480 000,00
21351	Bâtiments publics	246 663,93	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	670,27	176 082,91	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 073 435,43
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2017004
LIBELLE : VIE SCOLAIRE PERISCO ET PETITE ENFANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		73 949 999,60	a 126 736,07	1 790 000,00	b 1 790 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 462,00	20 400,00	250 000,00	250 000,00
2031	Frais d'études	21 462,00	20 400,00	250 000,00	250 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 266 549,50	106 336,07	1 540 000,00	1 540 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 775 180,27	79 395,76	900 000,00	900 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	150 073,06	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	65 884 044,62	20 017,82	600 000,00	600 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 608 791,14	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	858 568,56	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	4 049,40	0,00	0,00	0,00
2181	Instal. générales, agencements	0,00	2 014,80	32 000,00	32 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	296 803,08	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	324 572,20	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	117 251,06	0,00	8 000,00	8 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	147 516,09	4 907,57	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 661 888,10	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 661 888,10	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		10 888 954,05	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	10 888 954,05	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00
1326	Autres subventions d'équip. non transf.	6 588 954,05	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 916 736,07
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16419.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	48 339 544,95	12 546 367,50	37 524 739,39	37 524 739,39	50 071 096,89	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 142 545,00	2 922 950,00	5 006 752,36	7 829 102,36	
1311	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	0,00	254 000,00	254 000,00	
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	101 000,36	101 000,36	
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	830 999,00	830 999,00	
1321	Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	451 350,00	251 350,00	1 845 753,00	2 548 453,00	
1322	Subv. non transf. Régions	3 417 000,00	1 817 000,00	500 000,00	5 734 000,00	
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	854 000,00	854 000,00	425 000,00	1 733 000,00	
1345	Amendes, peines automatiques et de police	1 420 186,00	0,00	1 000 000,00	1 300 186,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1668 non budgétaires) (3)	7 000 000,00	4 000 000,00	9 821 374,13	9 821 374,13	
1661	Emprunts en euros	7 000 000,00	4 000 000,00	9 821 374,13	9 821 374,13	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	13 742 845,00	8 622 350,00	10 828 126,49	10 828 126,49	17 799 476,49	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 300 000,00	134 017,50	3 450 000,00	3 584 017,50	
10222	FCTVA	5 000 000,00	0,00	2 450 000,00	2 450 000,00	
10228	Taxe d'aménagement	300 000,00	134 017,50	1 000 000,00	1 334 017,50	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (1644), 165 et 166)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	0,00	0,00	0,00	
19	Cote de liaison : affectation (RA, vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	
273	Dépôts et cautionnements versés	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	
284	Produits des cessions d'immobilisations	8 371 469,85	5 490 000,00	1 289 000,00	6 770 469,85	
Total des recettes financières	13 265 969,85	5 624 017,50	5 239 000,00	5 239 000,00	10 962 017,50	
45	Chargées d'opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	161 000,00	161 000,00	
Total des recettes réelles	26 189 544,95	12 546 367,50	16 227 126,49	16 227 126,49	26 773 493,99	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 935 000,00		1 795 645,90	1 795 645,90	
043	Opérations entre transf. entre sections (6) (7) (8)	18 655 000,00		19 501 957,00	19 501 957,00	
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	
2111	Terrains nus	0,00		19 501 957,00	19 501 957,00	

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - RP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00	0,00
2602	Frais liés à la réalisation de documents	20 041,00		0,00	0,00	0,00
26031	Frais d'études	25 515,00		0,00	0,00	0,00
2604112	Subv. État : Bâtiements, installations	184 245,00		0,00	0,00	0,00
2604122	Subv. Opér : Bâtiements, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2604162	Autres org pub - Bât. et installations	56 530,00		0,00	0,00	0,00
2604163	Autres org pub-Proj infrastruct' ext-égl.	600,00		0,00	0,00	0,00
260421	Privé - Bâtiements, matériel et études	70 090,00		0,00	0,00	0,00
260422	Privé - Bâtiements et installations	12 110,00		0,00	0,00	0,00
2615	Licences, logisols, droits similaires	477 350,00		0,00	0,00	0,00
26121	Panoramas d'arbres et d'arbustes	184 466,00		0,00	0,00	0,00
26126	Autres aménagements de terrains	2 263 900,00		0,00	0,00	0,00
261311	Bâtiements administratifs	243 076,00		0,00	0,00	0,00
261312	Bâtiements scolaires	2 898 865,00		0,00	0,00	0,00
261316	Équipements de cimetières	2 192,00		0,00	0,00	0,00
261318	Autres bâtiements publics	1 480 882,00		0,00	0,00	0,00
261351	Bâtiements publics	5 647 417,00		0,00	0,00	0,00
26136	Autres constructions	1 805 279,00		0,00	0,00	0,00
26151	Réseaux de voirie	7 104 688,00		0,00	0,00	0,00
26152	Installations de voirie	124 686,00		0,00	0,00	0,00
261532	Réseaux câblés	6 283,00		0,00	0,00	0,00
261534	Réseaux d'électrification	24 628,00		0,00	0,00	0,00
261538	Autres réseaux	9 626,00		0,00	0,00	0,00
261566	Autre matériel, outillage incendie	154 143,00		0,00	0,00	0,00
2615731	Matériel roulant	18 028,00		0,00	0,00	0,00
2615738	Autre matériel et outillage de voirie	15 922,00		0,00	0,00	0,00
26158	Autres mat. matériel, outill. techniques	185 302,00		0,00	0,00	0,00
26161	Installations générales, aménagements divers	7 262,00		0,00	0,00	0,00
261638	Autres matériels de transport	238 726,00		0,00	0,00	0,00
261638	Autre matériel informatique	487 814,00		0,00	0,00	0,00
261648	Autres matériels de bureau et mobilier	154 773,00		0,00	0,00	0,00
26180	Capital	1 740,00		0,00	0,00	0,00
26186	Autres titres, participations	671 709,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	1 500 555,00		0,00	0,00	0,00
1226	Autres subventions d'équip. non finanç.	500 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	800 000,00		0,00	0,00	0,00
22B	Avances consenties (titre participations)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		22 150 000,00		21 297 602,99	21 297 602,99	21 297 602,99

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir Annexe I-8 pour le contenu du budget précédent.

(3) Tarif 186, 188 et 18448.

(4) Exemples: notamment, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes, même en cas de réduction ou d'annulation de recettes devant les écoulements.

(5) Voir l'annexe I-8 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R 940 + CR 942).

(7) Les comptes 15, 26, 36, 49 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité se réfère pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires et réglementaires applicables.

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

(8) Aucune prestation supplémentaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 226 « produits des sessions d'immobilisations »).
(9) Cf. Annexe du chapitre des opérations d'ordre (CO 047) « 40 047 ».
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 220R.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) B = I + E
			I			II			
	TOTAL	186 491 363,00	0,00	0,00	111 872 268,00	111 872 268,00	0,00	111 872 268,00	111 872 268,00
011	Charges à caractère général (3)	22 635 096,00	0,00	0,00	26 314 542,00	26 314 542,00	0,00	26 314 542,00	26 314 542,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	52 290 018,00	0,00		53 645 400,00	53 645 400,00		53 645 400,00	53 645 400,00
014	Attributions de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	10 052 760,00	0,00	0,00	8 416 227,00	8 416 227,00	0,00	8 416 227,00	8 416 227,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élect.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	84 967 874,00	0,00	0,00	88 376 169,00	88 376 169,00	0,00	88 376 169,00	88 376 169,00
66	Charges financières	2 300 000,00	0,00		2 048 096,10	2 048 096,10		2 048 096,10	2 048 096,10
67	Charges spécifiques (3)	103 480,00	0,00		150 400,00	150 400,00		150 400,00	150 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	660 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	3 063 480,00	0,00	0,00	2 198 496,10	2 198 496,10		2 198 496,10	2 198 496,10
	Total des dépenses réelles	87 951 354,00	0,00	0,00	90 574 665,10	90 574 665,10	0,00	90 574 665,10	90 574 665,10
023	Vient à la section d'investissement	2 000 000,00			1 795 645,90	1 795 645,90		1 795 645,90	1 795 645,90
042	Opérations entre transf. entre sections (4)	18 660 000,00			19 501 957,00	19 501 957,00		19 501 957,00	19 501 957,00
043	Opérations entre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	20 660 000,00			21 297 602,90	21 297 602,90		21 297 602,90	21 297 602,90
								D662 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
								Total des dépenses de fonctionnement cumulées	111 872 268,00

(1) Voir état n°8 pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Ces dépenses AE réelles à de nouveaux engagements plurannuels mais également des AE réalisant un stock d'AE existant.

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 046 à 071.

(4) Les comptes 08 peuvent figurer dans le détail du chapitre et le totalité si est pour le régime des pensions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Tranche en cas de report des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si report anticipé des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée E	Total (RAR N-1 + Vote) B = I + E
	TOTAL	185 239 135,24	0,00	185 239 135,24	185 239 135,24	185 239 135,24
013	Affectations de charges (2)	350 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 400 000,00	0,00	5 850 125,00	5 850 125,00	5 850 125,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	28 420 865,00	0,00	28 468 712,24	28 468 712,24	28 468 712,24
731	Fiscalité locale	46 581 500,00	0,00	46 852 858,00	46 852 858,00	46 852 858,00
74	Dotation et participations (2)	20 889 720,00	0,00	23 287 894,00	23 287 894,00	23 287 894,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	555 295,11	0,00	620 935,00	620 935,00	620 935,00
	Total des recettes de gestion des services	100 897 144,11	0,00	185 239 135,24	185 239 135,24	185 239 135,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	100 897 144,11	0,00	185 239 135,24	185 239 135,24	185 239 135,24
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 430,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	7 430,00		0,00	0,00	0,00

R001 Résultat reporté au antérieur (7)	6 842 132,78
---	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	111 872 268,02
--	-----------------------

(1) Voir état n°8 pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. article du chapitre des opérations d'ordre (SP 042 = 01 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 770 et 771 (cf. chapitre 829 = produit des cessures d'investissements -).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks au lieu et à la place d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Montre en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou à reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) B = I + II
TOTAL		198 661 363,66	0,00	0,00	111 872 266,99	111 872 266,99	0,00	111 872 266,99	111 872 266,99
011	Charges à caractère général (4)	22 626 995,00	0,00	0,00	26 314 542,00	26 314 542,00	0,00	26 314 542,00	26 314 542,00
60226	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6041	Achats d'études	0,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6042	Achats de prestations de services	1 361 577,78	0,00	0,00	1 631 456,00	1 631 456,00	0,00	1 631 456,00	1 631 456,00
60611	Eau et assainissement	329 493,38	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
60612	Energie - Electricité	2 357 349,37	0,00	0,00	2 873 658,15	2 873 658,15	0,00	2 873 658,15	2 873 658,15
60613	Chauffage urbain	2 364 487,01	0,00	0,00	2 790 000,00	2 790 000,00	0,00	2 790 000,00	2 790 000,00
60621	Combustibles	112 181,26	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
60622	Carburants	322 919,00	0,00	0,00	322 900,00	322 900,00	0,00	322 900,00	322 900,00
60623	Alimentation	295 745,77	0,00	0,00	233 479,20	233 479,20	0,00	233 479,20	233 479,20
60628	Autres fournitures non stockées	34 360,19	0,00	0,00	26 290,00	26 290,00	0,00	26 290,00	26 290,00
60631	Fournitures d'entretien	143 679,80	0,00	0,00	153 510,00	153 510,00	0,00	153 510,00	153 510,00
60632	Fournitures de petit équipement	575 424,21	0,00	0,00	715 133,33	715 133,33	0,00	715 133,33	715 133,33
60636	Habilllement et vêtements de travail	113 263,58	0,00	0,00	145 350,00	145 350,00	0,00	145 350,00	145 350,00
6064	Fournitures administratives	122 671,83	0,00	0,00	148 490,00	148 490,00	0,00	148 490,00	148 490,00
6065	Livres, diag., cass. (bibli. Média.)	97 521,50	0,00	0,00	101 320,00	101 320,00	0,00	101 320,00	101 320,00
6067	Fournitures scolaires	184 404,47	0,00	0,00	210 100,00	210 100,00	0,00	210 100,00	210 100,00
6068	Autres matières et fournitures	520 099,89	0,00	0,00	470 370,00	470 370,00	0,00	470 370,00	470 370,00
611	Contrats de prestations de services	6 214 255,37	0,00	0,00	7 806 648,00	7 806 648,00	0,00	7 806 648,00	7 806 648,00
6132	Locations immobilières	366 496,30	0,00	0,00	506 500,00	506 500,00	0,00	506 500,00	506 500,00
61351	Matériel roulant	568 486,19	0,00	0,00	575 000,00	575 000,00	0,00	575 000,00	575 000,00
61358	Autres	389 162,15	0,00	0,00	208 484,99	208 484,99	0,00	208 484,99	208 484,99
614	Charges locatives et de copropriété	84 804,84	0,00	0,00	135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
61521	Entretien terrains	115 582,98	0,00	0,00	107 000,00	107 000,00	0,00	107 000,00	107 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	808 074,00	0,00	0,00	594 800,00	594 800,00	0,00	594 800,00	594 800,00
615231	Entretien, réparations voiries	52 324,70	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
61551	Entretien matériel roulant	597 545,81	0,00	0,00	540 500,00	540 500,00	0,00	540 500,00	540 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	138 797,51	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00
6156	Maintenance	1 060 965,49	0,00	0,00	1 442 636,00	1 442 636,00	0,00	1 442 636,00	1 442 636,00
6161	Multiteques	293 616,00	0,00	0,00	345 230,00	345 230,00	0,00	345 230,00	345 230,00
617	Etudes et recherches	45 256,40	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
6182	Documentation générale et technique	99 057,26	0,00	0,00	57 240,52	57 240,52	0,00	57 240,52	57 240,52
6184	Versements à des organismes de formation	145 912,63	0,00	0,00	97 393,33	97 393,33	0,00	97 393,33	97 393,33

VILLE DU BLANC MESNE - VILLE DU BLANC MESNE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Voix de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Voix de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Voix)
			I			II			III = I + II
8188	Autres frais divers	54 730,88	0,00		60 400,00	60 400,00	0,00	60 400,00	60 400,00
8225	Indemnités sur comptable et régisseurs	150,00	0,00		2 761,78	2 761,78	0,00	2 761,78	2 761,78
82261	Honoraires médicaux et paramédicaux	380,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
82268	Autres honoraires, conseils	241 807,45	0,00		295 550,00	295 550,00	0,00	295 550,00	295 550,00
8227	Frais d'actes et de contenus	29 077,28	0,00		37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
8231	Annonces et insertions	138 845,18	0,00		88 000,00	88 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00
8232	Fêtes et cérémonies	413 086,48	0,00		638 100,00	638 100,00	0,00	638 100,00	638 100,00
8234	Réceptions	158 240,00	0,00		342 040,00	342 040,00	0,00	342 040,00	342 040,00
8236	Catalogues et imprimés	312 429,83	0,00		376 700,00	376 700,00	0,00	376 700,00	376 700,00
8238	Divers	24 573,40	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
8241	Transports de biens	3 041,20	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
8247	Transports collectifs	265 513,99	0,00		175 942,00	175 942,00	0,00	175 942,00	175 942,00
8348	Divers	4 982,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
8251	Voyages, déplacements et missions	24 500,00	0,00		19 978,70	19 978,70	0,00	19 978,70	19 978,70
8255	Frais de déménagement	9 522,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
8261	Frais d'affranchissement	164 513,74	0,00		180 100,00	180 100,00	0,00	180 100,00	180 100,00
8262	Frais de télécommunications	222 501,70	0,00		241 500,00	241 500,00	0,00	241 500,00	241 500,00
827	Services bancaires et assimilés	12 144,86	0,00		11 480,00	11 480,00	0,00	11 480,00	11 480,00
8281	Concours divers (cotisations)	50 634,25	0,00		54 675,00	54 675,00	0,00	54 675,00	54 675,00
8282	Frais de gardiennage	152 937,04	0,00		148 982,00	148 982,00	0,00	148 982,00	148 982,00
8284	Redevances pour services rendus	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
8288	Autres services extérieurs	19 995,00	0,00		20 180,00	20 180,00	0,00	20 180,00	20 180,00
83512	Taxes foncières	363 582,48	0,00		375 000,00	375 000,00	0,00	375 000,00	375 000,00
83513	Autres impôts locaux	156 835,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
8355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
8358	Autres droits	3 948,08	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
837	Autres impôts, taxes (autres organismes)	40 544,67	0,00		37 350,00	37 350,00	0,00	37 350,00	37 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	52 260 018,00	0,00		53 645 400,00	53 645 400,00		53 645 400,00	53 645 400,00
6218	Autre personnel extérieur	110 937,70	0,00		33 000,00	33 000,00		33 000,00	33 000,00
6301	Vetement mobilié	0,00	0,00		961 557,19	961 557,19		961 557,19	961 557,19
6302	Cotisations versées au F.N.A.L.	141 206,10	0,00		150 884,08	150 884,08		150 884,08	150 884,08
6306	Cotisations CNRPT et CDGFPT	439 783,50	0,00		445 579,82	445 579,82		445 579,82	445 579,82
64111	Rémunération principale titulaires	19 259 521,78	0,00		15 591 297,73	15 591 297,73		15 591 297,73	15 591 297,73
64112	SFT, indemnité de résidence	1 068 585,55	0,00		695 806,68	695 806,68		695 806,68	695 806,68
64113	MI	0,00	0,00		295 715,38	295 715,38		295 715,38	295 715,38
64118	Autres indemnités	4 390 736,55	0,00		4 914 486,58	4 914 486,58		4 914 486,58	4 914 486,58
64121	Rémunération principale	0,00	0,00		299 258,88	299 258,88		299 258,88	299 258,88

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - RP - 2024

Chap. art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) II = I + II
64125	Autres indemnités	0,00	0,00		114 905,71	114 905,71		114 905,71	114 905,71
64131	Rémunérations	10 802 590,49	0,00		10 114 099,99	10 114 099,99		10 114 099,99	10 114 099,99
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		452 219,02	452 219,02		452 219,02	452 219,02
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		2 693 885,39	2 693 885,39		2 693 885,39	2 693 885,39
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		970 544,70	970 544,70		970 544,70	970 544,70
64165	Autres emplois aidés	9 517,76	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		76 779,39	76 779,39		76 779,39	76 779,39
6451	Collations à l'I.R.S.S.A.F.	6 895 271,20	0,00		6 895 271,20	6 895 271,20		6 895 271,20	6 895 271,20
6453	Collations aux caisses de retraites	5 739 841,13	0,00		5 739 841,13	5 739 841,13		5 739 841,13	5 739 841,13
6455	Collations pour assistance du personnel	489 504,85	0,00		652 317,88	652 317,88		652 317,88	652 317,88
6458	Coûts, aux autres organismes sociaux	283 859,35	0,00		332 327,00	332 327,00		332 327,00	332 327,00
64731	Allocations chômage versées directement	643 909,04	0,00		795 000,00	795 000,00		795 000,00	795 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	177 900,00	0,00		190 622,35	190 622,35		190 622,35	190 622,35
6488	Autres	1 200 000,00	0,00		1 210 000,00	1 210 000,00		1 210 000,00	1 210 000,00
014	Admission de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (seul le 6586) (4)	10 052 760,00	0,00	0,00	8 416 227,50	8 416 227,50	0,00	8 416 227,50	8 416 227,50
65131	Bourses	52 954,00	0,00		53 410,00	53 410,00	0,00	53 410,00	53 410,00
65132	Prix	66 384,60	0,00		55 930,00	55 930,00	0,00	55 930,00	55 930,00
65168	Autres	1 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	470 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	6 941,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
65313	Collations de retraite	47 761,20	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
65314	Coûts, sécurité sociale - port pétrolier	160 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
65315	Formation	5 800,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65316	Frais de représentation du maire	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
653172	Coûts, fonds financ. allocation fin mandat	2 238,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6542	Créances douteuses	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6553	Service d'incendie	1 191 798,00	0,00		1 315 000,00	1 315 000,00	0,00	1 315 000,00	1 315 000,00
65561	Conc'de fonds compens. ch. territoriales	1 256 800,20	0,00		1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
65568	Autres contributeurs	1 990 973,60	0,00		1 753 000,00	1 753 000,00	0,00	1 753 000,00	1 753 000,00
6561	Organismes de regroupement	2 127 536,00	0,00		685 000,00	685 000,00	0,00	685 000,00	685 000,00
657362	Subv. Fond. BA/Végies	1 107 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget prévisionnel (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		1 100 385,00	1 100 385,00	0,00	1 100 385,00	1 100 385,00
657362	Subv. fonct. organismes publics divers	28 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 301 352,48	0,00		1 402 585,00	1 402 585,00	0,00	1 402 585,00	1 402 585,00
65811	Droits d'usage - informatique usage	127 146,25	0,00		59 360,00	59 360,00	0,00	59 360,00	59 360,00
65818	Autres	47 173,75	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	3 000,00	0,00		1 957,00	1 957,00	0,00	1 957,00	1 957,00
6590	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		84 947 874,00	0,00	0,00	88 376 189,00	88 376 189,00	0,00	88 376 189,00	88 376 189,00
66	Charges financières	2 300 000,00	0,00		2 048 096,10	2 048 096,10		2 048 096,10	2 048 096,10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 084 861,81	0,00		2 038 000,00	2 038 000,00		2 038 000,00	2 038 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	60 638,19	0,00		-64 903,90	-64 903,90		-64 903,90	-64 903,90
6616	Intérêts bancaires, opt. financement	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6666	Autres	124 700,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
67	Charges spécifiques (4)	103 489,00	0,00		150 400,00	150 400,00		150 400,00	150 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	103 489,00	0,00		150 400,00	150 400,00		150 400,00	150 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
622	Dépenses inscrites (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		3 993 489,00	0,00	0,00	2 199 496,10	2 199 496,10		2 199 496,10	2 199 496,10
Total des dépenses réelles		87 951 363,00	0,00	0,00	90 574 685,10	90 574 685,10	0,00	90 574 685,10	90 574 685,10
622	Virement à la section d'investissement	2 000 000,00			1 793 645,90	1 793 645,90		1 793 645,90	1 793 645,90
642	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	19 850 000,00			19 501 957,00	19 501 957,00		19 501 957,00	19 501 957,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immo. inopposables	19 850 000,00			19 501 957,00	19 501 957,00		19 501 957,00	19 501 957,00

VILLE DU BLANC MESNE - VILLE DU BLANC MESNE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) ④ = ③ + ⑧
			I			II			
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		20 650 000,00			21 297 602,90	21 297 602,90		21 297 602,90	21 297 602,90

Détail du calcul des ICNE au compte 65112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	369 048,90
Montant des ICNE de l'exercice N-1	433 951,90
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-64 902,90

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-6 pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance budgétaire du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiées ou résiliées existantes.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 076 et 077.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des pensions budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires et règlementaires applicables.

(7) Cf. définition des chapitres des opérations d'ordre (07 042 = 06 040) (07 043 = 06 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 076 et 078 (cf. chapitre 024 « produit des restes d'exercices antérieurs »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 65112 sera négatif.

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée E	Total (RAR N-1 + Vote) II = I + E
	TOTAL	100 814 374,11	0,00	100 230 135,24	100 230 135,24	100 230 135,24
013	Atténuations de charges (3)	350 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
9419	Remboursements rémunérations personnel	300 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
9499	Remb. charges obs. sociale et prévoyance	100 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
9479	Rembours. sur autres charges sociales	50 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régulateurs de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes (diverses)	5 400 000,00	0,00	5 850 125,00	5 850 125,00	5 850 125,00
70311	Concessions cinématographiques (produit net)	55 000,00	0,00	55 998,00	55 000,00	55 998,00
70329	Red. occupation dom. public	330 000,00	0,00	70 374,00	70 374,00	70 374,00
7037	Contributions pour dégradation des voies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	385 122,00	0,00	558 907,00	559 907,00	558 907,00
704	Travaux	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	270 000,00	0,00	239 700,00	239 700,00	239 700,00
70631	Redevances services à caractère sportif	90 000,00	0,00	84 504,00	84 504,00	84 504,00
7066	Redevances services à caractère social	2 205 890,00	0,00	2 127 090,00	2 127 090,00	2 127 090,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign.	1 838 488,00	0,00	2 524 000,00	2 524 000,00	2 524 000,00
706888	Autres	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7078	Autres marchandises	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70872	Remb. faits par budgets annexes et régies	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	Remb. faits par régie avec pu. morale	0,00	0,00	67 090,00	67 090,00	67 090,00
70873	Remb. faits par le CCAS/DIAS	42 000,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
70878	Remb. faits par des tiers	23 990,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 7311)	29 420 665,00	0,00	28 468 712,24	28 468 712,24	28 468 712,24
73211	Attribution de compensation	20 219 810,00	0,00	20 219 810,00	20 219 810,00	20 219 810,00
73212	Dotations de solidarité communales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNDR	49 609,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
732221	Fonds péréquation res. com. et intercom	2 572 000,00	0,00	2 346 844,00	2 346 844,00	2 346 844,00
73221	Dotations (FSRF)	5 579 246,00	0,00	5 657 058,24	5 657 058,24	5 657 058,24
731	Fiscalité locale	45 091 500,00	0,00	46 852 859,00	46 852 859,00	46 852 859,00
73111	Impôts directs locaux	43 876 000,00	0,00	45 978 369,00	45 978 369,00	45 978 369,00
73123	Taxe com add. droit mut. ou pub. foncière	490 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
73141	Taxe sur la cons. fiscale d'électricité	630 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	80 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
7318	Autres	45 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
74	Dotations et participations (3)	20 980 720,00	0,00	23 287 804,00	23 287 804,00	23 287 804,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	6 700 000,00	0,00	6 478 913,00	6 478 913,00	6 478 913,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Total (RAR N-1 + Vote) (5 = 3 + 4)
741123	DSU des communes	10 000 000,00	0,00	10 889 723,00	10 889 723,00	10 889 723,00
744	FCTVA	50 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
74611	DOD des communes et EPCI	425 000,00	0,00	425 000,00	425 000,00	425 000,00
74716	Autres participations Etat	47 000,00	0,00	104 700,00	104 700,00	104 700,00
7472	Participation régions	15 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	1 410 100,00	1 410 100,00	1 410 100,00
747666	Autres	1 800 250,00	0,00	1 705 424,00	1 705 424,00	1 705 424,00
74833	Etat-Compensation taxe fenêtres	1 250 000,00	0,00	1 253 025,00	1 253 025,00	1 253 025,00
748372	Dotations politique de la ville (DPV)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7486	Dotation pour les titres sécurisés	44 270,00	0,00	68 900,00	68 900,00	68 900,00
74866	Autres	857 000,00	0,00	635 018,00	635 018,00	635 018,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	565 259,11	0,00	620 635,00	620 635,00	620 635,00
752	Revenus des immeubles	472 000,00	0,00	513 000,00	513 000,00	513 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757366	Établiss. et services rattachés (Autres)	47 700,00	0,00	66 035,00	66 035,00	66 035,00
75866	Autres	44 959,11	0,00	21 600,00	21 600,00	21 600,00
Total des recettes de gestion des services		100 887 146,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7666	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		100 887 146,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	7 430,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec. sur liv. transférés cpte récapit.	7 430,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 430,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir l'art 1-8 pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 819 et 007.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'aide (RP 042 = RP 043 plus 042 + RP 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 719 et 719 02, chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations ».

(6) Les comptes 74 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la totalité à opérer pour le régime des produits budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières liées aux opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent décapé.

(8) Destiné à retracer le préfinancement de la part des départements de la Seine.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 702 sera négatif.

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre et/ou Article	Libellé	01 Opérations non ventilées	0 Services généralistes (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0.0 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun. sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4.4 RSA
DEPENSES		8 508 036,84	7 826 891,00	0,00	1 883 580,00	4 161 190,00	2 274 671,02	1 190 101,67	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 508 036,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (R/A, R/S)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporeelles (sauf 204)	0,00	522 591,00	0,00	89 090,00	285 750,00	133 643,00	311 430,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporeelles	0,00	7 304 290,00	0,00	1 084 990,00	3 871 410,00	2 141 251,02	879 081,67	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		11 048 146,24	2 645 713,00	0,00	282 690,38	1 279 800,00	0,00	50 000,00	49 999,00
004	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 218 772,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 345 753,00	0,00	131 000,38	1 178 200,00	0,00	50 000,00	49 999,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 821 374,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (R/A, R/S)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporeelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporeelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	151 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre et/ou sous- chapitre	Libellé	6 Aménagement des territoires et habitat	8 Actes économiques	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	13 246 796,08	23 898,12	8,00	9 879 745,93		44 913 788,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	8,00	0,00		100 000,00
12	Subventions d'investissement	0,00	0,00	8,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	24 999,12	0,00	0,00		9 532 230,00
18	Cote de valeur - affectation (SA, rpte)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 383 204,00	0,00	0,00	40 908,00		2 745 811,00
204	Subventions d'équipement versées	1 156 388,00	9 000,00	0,00	8,00		1 463 998,00
21	Immobilisations corporelles	10 298 118,00	0,00	0,00	5 039 745,93		31 431 748,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	900 000,00	0,00	0,00	0,00		900 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		140 000,00
	RECETTES	2 298 800,00	0,00	8,00	81 800,00		17 995 899,48
304	Produits des cessions d'immobilisations	1 298 000,00	0,00	8,00	0,00		1 298 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 218 772,11
13	Subventions d'investissement	500 000,00	0,00	0,00	81 800,00		3 606 792,24
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		9 821 974,13
18	Cote de valeur - affectation (SA, rpte)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	900 000,00	0,00	0,00	0,00		900 000,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	6 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en hausse	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		181 090,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte (N°2024.11)	Libelle	F1	
		Relevés, non ventilés	
DEPENSES			9 949 939,08
100	Dotations et fonds d'investissement		100 000,00
104	Emprunts auprès des établissements financiers		9 419 790,08
108	Autres emprunts et dettes assimilées		430,00
RECETTES			11 340 146,24
100	Dotations et fonds d'investissement		3 490 190,00
108	Réserves		1 166 173,11
104	Emprunts auprès des établissements financiers		6 683 783,13

(1) Détailler les comptes à vide (zéros).

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A1.950

FONCTION 8 – Services généraux

N° de compte nature (1)	LIBÉLÉ	82 Administration générale							
		820 Autres, générale de la collectivité	821 Personnel non astreint	822 Télématique, communication, publicité	823 Fêtes et cérémonies	824 Mise aux associations	825 Cinéma et pompes funèbres	826 Administration générale de l'Etat	828 Autres moyens généraux
	DÉPENSES	1 571 285,00	0,00	21 803,00	11 000,00	0,00	100 000,00	17 700,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, brevets, droits similaires	342 070,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Taxes	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agréments et aménagements de locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00
213	Construction	4 777 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
219	Instauration, matériel, outillage scierie	714 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
219	Autres immobilisations corporelles	1 430 000,00	0,00	20 000,00	11 000,00	0,00	0,00	17 700,00	0,00
	RECETTES	2 000 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subventions des entités non amov	1 640 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amov	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	00						
		001 Assemblée délibérante	002 Conseil éco. social région/Conseil éco.	003 Conseil nat., dépt., arr.	004 Conseil éco. soc. région, culture, sport		008 Conseil de territoire	009 Autres instances
					0041 Section éco., sociale et environnement	0042 Section culture, éducation et sport		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Prêts d'usages, location, aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, brevets, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Installat., matériel, outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. en nature des autr. ent. publ.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement des ent. publ.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	LIBELLE	04					TOTAL DU CHAPITRE
		Cote d'investissement interne					
		041	042	043	044	045	
		Subsides relevant de la subvention globale	Actions intergouvernementales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 840 000,00
200	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
205	Licences, brevets, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 500,00
211	Fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 780 000,00
215	Installat., matériel, outillage divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 000,00
218	Autres investissements corporels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 480 700,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 840 700,00
130	Subv. les rattachées aux act. nat. extér.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 840 700,00
136	Fonds affectés à l'équipement des amén.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 9-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (?)	Libellé	051 FSE	912 FEDER	086 A/020		TOTAL DU CHAPITRE
				086 FEAGEP	991 FEAGEP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(?) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communaux	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publiques	14 Autres serv. protect. environnement, climat	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 453 900,00	308 000,00	100 000,00	0,00	1 861 900,00
200	Frais études, recherche, développement	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
204	Subventions d'équipement matériel	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
205	Léances, pénalités, fins similaires	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
213	Constructions	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
215	Installat°, matériel, outillage technique	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	118 000,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00
454	Travaux effectués à l'étranger	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	101 000,00	0,00	181 000,00	0,00	282 000,00
121	Subv. les collectivités aux act. comm.	0,00	101 000,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
454	Travaux effectués à l'étranger	0,00	0,00	0,00	181 000,00	0,00	181 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature 05	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement de premier degré			Enseignement de second degré			Enseignement supérieur	Charges scolaires
		300	310	312	313	321	322	323		
		Services communs	Écoles maternelles	Écoles primaires	Classes régulières	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		48 850,00	829 580,00	2 881 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits antérieurs	60 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de locaux	0,00	490 000,00	490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Constructions	0,00	300 000,00	2 190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Installat° matériel, outillage technique	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	4 500,00	170 580,00	104 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		204 800,00	0,00	780 000,00	402 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	Subv° des collectivités aux autres années	204 800,00	0,00	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	Subv° des collectivités aux autres années	0,00	0,00	0,00	402 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.992

FONCTION 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / exemple nature (1)	Libellé	24													238 Autres	
		24 Capacité professionnelle											237 CNET et CDD – missions spécifiques			
		241 Masters académ. et professionnels	242 Formation professionnalisante personnes	243 Formation certifiants des personnes	244 Formation des actifs occupés	245 Reconversion des salariés	246 CNET - Formation des actifs occupés					247 Coursiers	248 Missions administratives			
					2461 Missions résultant de collectivités	2462 Développement des collectivités	2463 Evolution et insertion collectivités	2464 Organisation des activités collectivités	2465 Autres							
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, brevets, droits spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Installat. matériel, outillage matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. en rapportées aux actifs immob.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv. en rapportées aux actifs non immob.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Apprentissage	21 Formation continue et autres	22 Autres services pédagogiques et sociaux					23 Bourses	TOTAL DU CHAPITRE
				221 Hébergement et restauration sociales	222 Sport scolaires	223 Médécine scolaires	224 Cours de langues	225 Autre service social de développement		
	DEPENSES	5,00	5,00	176 94 5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	4 143 198,00
201	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 000,00
205	Livres, périodiques, outils scolaires	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 700,00
212	Agencement et aménagement de locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 000,00
213	Construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 900,00
215	Matériel, matériel, outillage scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
216	Publics multimédias informatiques	0,00	0,00	110 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452 410,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 074 800,00
01	Subs les rattachées aux actifs en dot	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 800,00
02	Subs les rattachées aux actifs non dotés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communaux	30 Culture							
			311 Achats matériels et immatériels	312 Frais de fonctionnement	313 Bibliothèques, musées	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	4 040,00	41 125,00	0,00	121 998,00	0,00	0,00	198 000,00	108 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Livres, périodiques, outils variés	4 040,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
210	Agences de et aménagement de locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Concessions	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations matérielles	0,00	40 125,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article compte nature (1)	Libellé	33					
		Sports de loisir aux communes					
		331	332	333	334	335	339
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Médiathèques sportives
DEPENSES		248 900,00	18 900,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00
233	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
235	Licences, brevets, droits scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
210	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	85 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres investissements corporels	211 500,00	18 900,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 333		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte rattaché (1)	Libellé	33 Jeunesse, loisirs, associations, Loisirs			34 Vie sociale et citoyenneté		39 Secours	TOTAL DU CHAPITRE
		331	332	333	341	348		
		Centres de loisirs	Centres de vacances	Autres activités pour les jeunes	Egalité entre les femmes et les hommes	Autres		
DEPENSES		19 800,00	894 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 274 971,00
263	Frais d'études, recherche, développement	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 084,00
265	Services, prestations, droits sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 648,00
218	Appariements et aménagements de terrains	0,00	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
213	Constructions	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 786 000,00
219	Autres immobilisations corporelles	19 800,00	0 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 231,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les montants à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PM et prestations sanitaires	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité sanitaire	416 Dispensaires et autres EA sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	6 070,00	0,00	612 176,00	0,00
100	Plans d'incendie, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200	Loisirs, spectacles, clubs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	31 438,00	0,00
314	Conseillers	0,00	0,00	0,00	0,00	680 008,00	0,00
318	Autres institutions assimilées	0,00	0,00	6 070,00	0,00	60 738,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Subsides rattachées aux autres services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.994

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	40								
		408 Services communaux	401 Familles et enfants				402 Collèges			
			401 Aides en faveur de la natalité	402 Aides à la famille	403 Aides sociales à l'enfance	404 Adaptations	4021 Crèches et garderies	4022 Multi accueil	4023 Autres actions pour la petite enfance	
DEPENSES		64 244,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 405,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
209	Librairie, papeterie, outils scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
218	Autres immobilisations matérielles	64 244,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 405,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
122	Etat (en subvention ou autofinancement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Autres postes						TOTAL DU CHAPITRE
		421 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	429 Autres interventions sociales	
		4211 Foncti autonome	4212 Autres actions de solidarité	4219 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 001,67
300	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
305	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 430,00
315	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 10 000,00
318	Autres immobilisations matérielles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Subventions allouées aux autres non énoncées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 - RSA

Article / sous-article (*)	Libellé	441 Inscription sociale	442 Salaire	443 Logement	444 Inscription professionnelle	445 Evolution des dépenses existantes	446 Dépenses de structure	447 RSA affectations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RESERVE	0,00	49 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 998,00
121	Subv. en affectation aux autres services	0,00	49 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 998,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	5							
		51		52 Aménagement et services urbains					
		511 Services communaux	512 Services communaux	521 Espaces verts urbains	522 Éclairage public	523 Art public	524 Équipement	525 Opérations d'aménagement	526 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		28 200,00	88 000,00	429 000,00	428 408,00	0,00	0,00	0,00	11 879 236,00
300	Frais d'études, recherches, développement	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 000,00
304	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 128 388,00
305	Locations, procédés, droits d'usage	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
308	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728 204,00
311	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 948 618,00
312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
316	Installat° matériel, outillage technique	0,00	0,00	0,00	428 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
318	Autres immobilisations corporelles	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
375	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 288 000,00
324	Produits des ventes d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 288 000,00
332	Subv° (ex rattachées aux autres BP) annuit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
375	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00

(1) Détailler les comptes à 6 ou 8 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 3 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Politique de la ville	33 Apprentissage et autres moyennes	34 Espace rural et autres espaces de dés.	89 SOLIDARITE				
					891 Facilité de la collectivité	892 Aide au secteur local	893 Aide à l'accès à la propriété	894 Aide d'accueil des jeux de société	895 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
209	Loyers, charges, droits d'occupation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
209	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terminé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencement et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
219	matériel, mobilier, outillage agricole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
219	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
226	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subs. les collectivités aux actifs non affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
226	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 - Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	LIBRE	05 Autres en faveur de Blanc	07 Travaux de l'entretien et de la cour.	08 Autres usages		09 Statuts	TOTAL DU CHAPITRE
				081 Réserve Foncière	082 Autres usages d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 248 726,00
203	Frais études, maîtrise d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	889 000,00
204	Subventions d'équipement locales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 134 348,00
205	Licences, brevets, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 900,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 204,00
211	Terres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 945 810,00
212	Agencement et aménagement de terrains ruraux*, marais, outillage agricole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 800,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	829 840,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 084 000,00
024	Prelevés sur comptes d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 289 000,00
102	Subv. ou allocations aux collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	889 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article compte nature (1)	Utilité	60 Services communaux	61 Interventions économiques intercommunales	62 Structures d'entretien et de 600. Ans	63 Autres opérations			
					631 Activités, culture et sports - animations		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Légitimité	6312 Autres		
	OPERAIONS	0,00	28 385,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
183	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	24 385,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
284	Subventions d'équipement versées	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article (compte nature) (*)	Libellé	64 Régimelement, attributions de territoires	65 Inscription des, et des sociétés, établies	66 Subsidés et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 899,12
65	Dépôts et cautions versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 899,12
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communaux	71 Autres intercommunes	72 Actions urbaines et projets urbains					
				720 Services extérieurs collectifs et projets	721 Collecte et traitement des déchets			722 Projets urbains	
					7211 Actions préventives et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, substances déchet	7221 Actions préventives et sensibilisation	7222 Actions projets urbains et mobilités
5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Autres en matière de gestion des eaux					74 Pollution de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte NOM (1)	LIBRE	70 Fonction de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU COMPTES
		701 Paiement de chauffage et de froid	702 Energie industrielle	703 Energie éolienne	704 Energie hydraulique	705 Autres énergies	76 Pâtisseries, points naturels, légumes sechés.	77 Environnement industriel/autres activités	78 Autres activités	
DEPENSES		6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
RECETTES		6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00

(1) Détailler les comptes à six chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (*)	LIBELLE	09 Services communs	81 Transports aériens	82 Transports urbains de voyageurs							
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	826 Autres transports	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais d'énergie, entretien, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
219	Matériel, matériel, outillage divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
219	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	Bilan des opérations aux actifs affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.998

FONCTION 6 – Transports (suite 1)

Article / compte initiale (1)	Libellé	61 Transports de marchandises						
		610 Services courants	611 Fuel motor	612 Fuel moteurs	613 Fuel Diesel	614 Fuel gazolène	615 Fuel autres	616 Autres dépenses
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherches, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Matériel, matériel, outillage usages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESERVE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	Subvention affectées aux activités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 6 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	61 Intrins							
		611 Valeur nette	612 Valeur régionale	613 Valeur intercommunale	614 Valeur municipale	615 Valeur communale	616 Valeur diversifiée et autres collectivités	617 Equipement de voies	618 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	4 079 718,03	0,00	0,00	0,00
200	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Matériel, matériel, outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 038 718,03	0,00	0,00	0,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	41 208,00	0,00	0,00	0,00
131	Subventions en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	41 208,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (*)	Libellé	85 Infrastructures					86 Lieux religieux	87 Circulation Voies	89 Secours	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Hôtels, autres infrastructures touristes	856 Ports, autres infrastructures aériennes	859 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 000,00
203	Frais d'études, recherches, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
214	Travaux, entretien, entretien techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 000,00
131	Subv. en attente sur affect. spéc.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 000,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

IV – ANNEXES									IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Services généralx (hors 01 et Gestion des fonds européens)	04 Gestion des fonds européens	1 Salaires	2 Enseign., formation, prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeux., sports, loisirs	4 Service action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de SMI)	4-3 APA
	DEPENSES	3 155 095,10	21 999 775,50	0,00	6 341 580,04	16 944 601,88	17 047 993,28	11 958 072,31	0,00
011	Charges à caractère général	10 080,00	12 285 634,21	0,00	427 146,00	3 528 131,12	3 002 707,50	1 980 607,11	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	11 711 795,32	0,00	4 921 043,54	11 145 358,80	12 058 465,86	9 412 510,20	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 100 000,00	1 871 145,00	0,00	1 323 400,00	221 113,00	2 283 480,00	1 484 130,00	0,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'étude	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Charges financières	2 018 096,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
69	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	84 198 232,26	819 771,69	0,00	427 908,90	2 716 690,09	1 915 304,06	5 328 128,89	0,00
313	Atténuations de charges	0,00	122 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00	0,00
70	Prod. services, rétrovente, ventes diverses	0,00	568 871,69	0,00	0,00	2 278 990,09	826 204,06	1 348 358,90	0,00
75	Impôts et taxes	29 489 112,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fraisité locale	40 052 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 669 061,00	24 900,00	0,00	427 908,90	427 908,00	189 100,00	3 289 343,90	0,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 035,90	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Rapports amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Licéité	4-4 RSA / Régularisation de SMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en obscur	TOTAL
DEPENSES		8 000,00	4 210 214,50	850 193,87	2 017 124,16	2 943 008,29		99 574 848,10
011	Charges à caractère général	8 000,00	1 790 292,00	837 553,00	245 000,00	2 442 000,00		38 314 542,00
012	Charges de personnel et frais destinés	0,00	2 419 922,50	233 643,87	1 972 124,16	581 008,29		83 968 408,00
014	Atténuations de profits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	79 647,87	0,00	0,00		8 418 227,00
6506	Frais fonctionnement des groupes d'élec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 048 096,10
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	190 000,00	508 800,00	0,00	31 000,00		188 230 128,24
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		160 000,00
73	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	190 000,00	0,00	0,00	20 000,00		8 400 128,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 488 712,24
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		46 462 889,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 397 864,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	508 800,00	0,00	11 000,00		620 628,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises accord, dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

B1 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte rubric (1)	Libellé	99 Exécution non ventilable
DEPENSES		2 138 998,10
921	Services bancaires et assimilés	30 000,00
990	Contributions obligatoires	1 138 000,00
991	Charges d'intérêt	2 000 000,10
999	Autres dépenses financières	49 000,00
RECETTES		84 189 332,24
121	Fiscalité locale	48 652 850,00
132	Fiscalité reversée	22 471 894,00
133	Fisc. spécif. des cat. 2-3-4 de France	5 897 884,24
141	D.G.F.	17 360 830,00
144	FCTVA	30 800,00
148	Autres affectations et participations	1 465 984,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 3 – Services généraux

Article/ compte nature (?)	Libellé	61 Autoproductions locales							
		610 Autres, générale de la collectivité	611 Personnel non versé	612 Informatic, télécommunication, publicité	613 Frais et cotisations	614 Aide aux associations	615 Cantines et pique-nique	616 Administration générale de l'Etat	617 Autres moyens général
DEPENSES		20 226 424,41	0,00	1 661 393,73	1 589 029,24	461 242,47	327 213,83	947 324,73	0,00
608	Achats non classés de matières et fourn.	6 560 008,18	0,00	48 400,00	74 000,00	1 000,00	0,00	4 730,00	0,00
611	Contrats de prestation de services	181 600,00	0,00	7 300,00	283 000,00	19 000,00	3 900,00	2 100,00	0,00
613	Locations	883 700,00	0,00	32 220,00	4 000,00	0,00	3 900,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Énergie et dépenses	1 589 150,00	0,00	39 840,00	0,00	840,00	1 100,00	0,00	0,00
618	Mises à disposition	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Études et recherches	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	Divers	74 474,82	0,00	76 000,00	39 000,00	0,00	0,00	100,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	333 181,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Frais, publications, relations publiques	91 000,00	0,00	385 700,00	423 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Dépassements et missions	17 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	180,00	0,00
620	Frais postaux et frais télécommunication	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Divers	47 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00
623	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	187 430,00	0,00	32 424,38	13 800,00	8 100,00	11 547,41	34 361,55	0,00
628	Autres impôts, taxes (autres impôts)	076 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 818 188,88	0,00	884 213,80	218 143,39	142 153,21	344 369,48	828 843,65	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 632 968,00	0,00	216 085,08	188 418,12	81 868,71	84 278,14	284 126,48	0,00
647	Autres charges sociales	676 622,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges statut - cot. prop. - Autres pers.	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00
652	Allocations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
646	Participations	885 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenir" ext. prop. - Subvenir"	14 000,00	0,00	0,00	80 000,00	249 400,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	45 210,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Taxes annuelles (sur véhicules, entreprises)	180 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		884 471,08	0,00	30 000,00	1 200,00	0,00	38 600,81	77 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
700	Revenues utilisation du domaine	430 291,08	0,00	0,00	0,00	0,00	38 600,81	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	81 Administration générale							
		820 Achats, générale de la collectivité	821 Fournitures vendues	822 Informations, communication, publicité	823 Frais et indemnités	824 Aide aux associations	825 Closées et pompes funèbres	826 Administration générale de l'Etat	828 Autres impôts généraux
790	Prestations de services	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
798	Autres produits	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immobilisations	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 3 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil des écoles régionales/Conseil des élus	033 Conseil de l'école, etc.	034 Conseil des élus, section, clubs, etc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section des, scolaire et sportives	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
608	Achats non classés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestation de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Loueurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien équipements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Frais d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Études et réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Frais postaux et frais de communication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
646	Charges sociales sociales et prévoyance	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges inconnues, opt. perso. - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
663	Informatic	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
664	Frais sur ordinateurs informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
667	Charges internet opt. prog. - Subvent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Taxes générales (sur opérations effectuées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Comptes						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.-social région./Conseil éco.	033 Conseil cult., éduca- tion	034 Conseil des arts, sports, culture, éduca- tion		035 Conseil de quartier	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnement	0342 Section culture, éducation et sports		
547	Autres charges variables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Reste à payer utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Provision de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres allocations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
792	Revenus des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
798	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (*)	Libellé	00 Comptes de services généraux					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la répartition globale	042 Actions interrégionales	043 Actions intercommunales	044 Aide publique au développement	045 Autres aides	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 998 723,00
006	Achats non classés de matières et biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 413 186,15
011	Coûts de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 190,00
013	Locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	714 020,00
014	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
015	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 730,00
016	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00
017	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 000,00
018	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 370,00
021	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 101,15
023	Mat., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	000 000,00
025	Déplacements et indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
028	Prise possession et frais d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	000 000,00
029	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 210,00
030	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 050,25
035	Autres impôts, taxes (Admin. Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
041	Autres impôts, taxes (autres versements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
041	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000 000,15
046	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
047	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	070 000,00
048	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00
051	Charges intern. (opt. propre - Aides pers.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
053	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
054	Prest. sur services intercommunales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 000,00
056	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	000 000,00
057	Charges interven. opt. prop. - Subvent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
058	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 710,00
073	Taxes annuelles (sur services extérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	000 000,00
041	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 000,00
047	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
073	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	000 000,00

Article / compte annexé (1)	Libellé	90					TOTAL DU CHAPITRE
		Collectivité de Ville du Blanc Mesnil					
		901	902	903	904	905	
		Actions relevant de la répartition globale	Relevés intercommunales	Autres communes	Aide publique au développement	Autres actions	
706	Fourniture de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 500,00
707	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 000,00
708	Autres subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 000,00
702	Revenus des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 000,00
709	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 9-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (*)	LIBRE	041 75E	042 FROFR	043 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				043 FRAGE	043 FRAP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à six chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 - Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communaux	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité salubrité	14 Autres intér. prospect. services comm. municip.	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	6 690 279,00	1 315 000,00	120 139,00	0,00	8 145 448,00
800	Articles non classés de matériel et fourn.	0,00	60 400,00	0,00	0,00	0,00	60 400,00
911	Contrats de prestations de services	0,00	70 865,00	0,00	2 000,00	0,00	72 865,00
915	Équipés et réparations	0,00	126 810,00	0,00	0,00	0,00	126 810,00
922	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	11 100,00	0,00	0,00	0,00	11 100,00
926	Dépense et missions	0,00	180,00	0,00	300,00	0,00	480,00
928	Frais postaux et frais de communication	0,00	0 500,00	0,00	0,00	0,00	0 500,00
929	Divers	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
933	Repaire, loyer, versements (autres orges)	0,00	180 000,00	0,00	0 000,00	0,00	180 000,00
941	Rémunérations au personnel	0,00	2 170 000,00	0,00	220 101,00	0,00	2 390 101,00
949	Charges sociales sociales et pérennes	0,00	907 267,48	0,00	60 991,22	0,00	1 068 558,71
947	Autres charges sociales	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
955	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 310 000,00	0,00	0,00	1 310 000,00
959	Charges diverses de gestion courante	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	427 000,00	0,00	427 000,00
740	Taxation générale de répartition	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	420 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00

(1) Détailler les comptes à deux chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2.932

FONCTION 1 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21				22			23	26
		Services contractés	Enseignement de premier degré				Enseignement de second degré				
		201	211	212	213	221	222	223			
		Services contractés	Écoles maternelles	Écoles primaires	Classes régulières	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
	DÉPENSES	1 855 895,28	4 264 865,79	1 951 294,24	0,00	76 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
604	Achats d'équipement, prestations de services	20 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
608	Achats non stockés de matériels et fournitures	48 900,00	132 800,00	165 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0 700,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	1 000,00	0 200,00	0 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Entretien et réparations	13 000,00	45 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
619	Divers	1 300,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Temps de bureau, transports collectifs	24 400,00	0 200,00	0 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
629	Déplacements et missions	0,00	357,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
630	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	37 740,78	104 000,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	911 330,00	2 989 281,81	2 049 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	277 000,00	1 110 700,00	701 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
650	Charges liées aux prêts - Autres prêts	0,00	34 000,00	1 000,00	0,00	13 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges liées aux prêts - Subvention	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	BESTTES	2 286 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
728	Restitutions de services	1 921 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
749	Autres subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à 100 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / désignation (*)	Libellé	25 Fonction professionnelle														
		251 Inscriits sociaux et professionnels	252 Formations professionnelles personnes	253 Formations certificats des personnes	254 Formations des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 DIFP – Formation des actifs occupés					257 CQPMF et CQC – études spécifiques		258 Autres		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolutions et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives			
	DEPENSES	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Indemnités d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
608	Activités non classées de matériel et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Concours de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Crédits et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports taxis, transports scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Impôts, taxes, versements (autres imp.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunération de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sociales sociales et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges indivisibles (sal. prop. - Aides pers.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges indivisibles (sal. prop. - Subvent.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges indivisibles de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
700	Produits de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNE - VILLE DU BLANC MESNE - BP - 2024

Article / compte nature (C)	Libellé	26 Formation professionnelle														
		21 Inscription avoids et professionnelle	22 Formation professionnalisante personnes	23 Formation continue des personnes	24 Frais de des outils occupés	25 Reconversion des stagiaires	26 DIFP - Formation des actifs occupés					27 CIRPT et CRO - missions spécifiques		28 Autres		
							261 Mesures régionales et réglementaires	262 Développement des compétences	263 Évaluation et transition professionnelle	264 Organisation des activités pédagogiques	265 Autres	271 Concours	272 Missions administratives			
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres utilisations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

[1] Détailler les comptes à titre d'infos.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation continue et écoles	28 Autres services personnalisés et annexes					29 Secours	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Gérontologie et restauration sociales	282 Sport scolaire	283 Médiation sociale	284 Clubs de jeunesse	285 Autre service annexes de l'enseignement		
DEPENSES		15 187,33	0,00	2 243 396,47	10 080,08	0,00	0,00	0,00	89 144,09	15 944 607,98
604	Auxiliaires d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
608	Auxiliaires non classés de maîtres et livres	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
611	Contrats de prestataires de services	0,00	0,00	2 024 218,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 024 218,60
612	Lectures	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
613	Bibliothèques et médiathèques	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
618	Divertissements	15 187,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 187,33
623	Publ., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Transports locaux, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
628	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Indemnités, loyers, remboursements (autres legs)	0,00	0,00	80 385,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 385,28
641	Revalorisations du personnel	0,00	0,00	1 879 819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 144,09	1 968 963,09
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	733 333,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	733 333,36
661	Charges intérie., exp. propre – autres parts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Charges "diverses" exp. prop. – "Salaires"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 000,00	0,00	0,00	89 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 000,00	0,00	0,00	89 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à nos chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Service communs	31 Culture							
			311 Activités artistiques et spectacles	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'activités	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacle	318 Archéologie patrimoine
	DEPENSES	1 097 645,00	2 384 447,21	0,00	1 581 291,21	0,00	174 842,88	1 423 800,00	628 710,00	0,00
004	Activités d'écoles, animations de services	2 000,00	710 000,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
006	Achats marchandises de matériel et fourn.	4 500,00	14 300,00	0,00	60 410,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
011	Contrats de prestations de services	74 700,00	20 700,00	0,00	16 625,00	0,00	0,00	0,00	23 220,00	0,00
013	Louables	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00
015	Entretien et réparations	8 700,00	23 900,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	30 000,00	21 500,00	0,00
016	Classe	4 600,00	4 900,00	0,00	19 300,00	0,00	2 272,00	0,00	3 000,00	0,00
021	Fournitures extérieures au service	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Pub., publications, relations publiques	48 600,00	30 700,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
024	Transports taxis, transports collectifs	18 000,00	0 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
026	Déplacements et relations	0,00	0,00	0,00	123,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
028	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
027	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00
028	Others	0,00	18 000,00	0,00	84 972,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00
023	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	22 200,01	70 013,13	0,00	37 280,20	0,00	0 000,00	0,00	13 000,00	0,00
026	Autres impôts, taxes (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00
027	Autres impôts, taxes (autres impôts)	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00
041	Rémunérations de personnel	527 200,00	1 842 000,00	0,00	90 000,10	0,00	120 000,00	0,00	387 100,00	0,00
044	Charges sécurité sociale et prévoyance	113 200,00	380 947,20	0,00	370 000,00	0,00	44 000,00	0,00	111 100,00	0,00
051	Charges indivisibles propres – Actes post.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communaux	21 Culture								
			211 Activités artistiques et spectaculaires	212 Patrimoine	213 Bibliothèques, muséologiques	214 Musées	215 Services d'archives	216 Théâtre et spectacles vivants	217 Cinéma et autres salles de spectacle	218 Archéologie préventive	
824	Contributions obligatoires	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
827	Charges interest* (comp. - Subvent)	570 000,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	1 100 000,00	5,00	0,00
856	Charges directes de gestion courante	3 330,00	1 980,00	5,00	70 980,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00
873	Taxes annuées par exercice antérieur	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
	REGULIER	78 865,00	31 545,00	10,00	70 985,00	10,00	10,00	10,00	1 105 005,00	10,00	10,00
738	Précisions de services	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
737	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
747	Participations	78 865,00	17 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.833

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte 63004 (7)	Libellé	33					
		331	332	333	334	335	336
		Salles de sport, gymnases	Stades	Pléiades	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES		1 799 246,42	128 830,00	338 910,00	0,00	211 776,00	509 151,38
006	Achats d'équipement, prestations de services	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
008	Achats sans réserves de matériel et fournitures	21 000,00	18 000,00	8 000,00	0,00	3 000,00	8 000,00
011	Contrats de prestations de services	32 780,00	88 000,00	0,00	0,00	301 780,00	124 000,00
013	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
016	Crédits et dépenses	40 500,00	22 800,00	100 000,00	0,00	11 000,00	0,00
018	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Transportiers, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
026	Dépensements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
028	Prés payées et frais de communication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
027	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
029	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
033	Impôts, taxes, versements (autres org.)	31 407,48	0,00	11 814,14	0,00	0,00	17 341,78
038	Autres impôts, taxes (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
037	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Rémunérations de personnes	1 180 000,00	0,00	200 237,74	0,00	0,00	258 102,24
040	Charges sécurité sociale et prévoyance	402 472,38	0,00	301 847,30	0,00	0,00	121 227,83
051	Charges intern. op propre - Autres pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 880,00
056	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
057	Charges intern. op prop. - Subvent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
058	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
073	Taxes diverses sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	81 200,00	0,00	1 000,00	0,00
708	Prestations de services	0,00	0,00	81 200,00	0,00	1 000,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Matériel (autres que mobilier et livres)			34 Vie sociale et citoyenneté		39 Secours	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Centres de vacances	339 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les sexes et la jeunesse	349 Autres		
DEPENSES		4 600 491,67	614 556,04	1 101 519,14	8,00	0,00	0,00	17 847 862,08
604	Actes d'élus, prestations de services	10 960,00	528 350,00	464 596,00	0,00	0,00	0,00	1 103 906,00
606	Actes non classés de matériel et fourn.	115 900,00	25 000,00	14 950,00	0,00	0,00	0,00	155 850,00
611	Concours de prestations de services	0,00	18 100,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	20 600,00
612	Locaux	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
615	Entretien et réparations	2 100,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
619	Élèves	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
623	Pub., publicités, relations publiques	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 800,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
626	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
627	Services bancaires et assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Élèves	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
632	Impôts, taxes, versements (autres imp.)	144 812,01	0,00	23 422,29	0,00	0,00	0,00	168 234,30
635	Autres impôts, taxes (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 788 816,04	0,00	210 068,01	0,00	0,00	0,00	3 998 884,05
649	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 218 983,18	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 418 983,18
661	Charges intér. tel. propre – télécom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
667	Charges intérêt tel. propre – télécom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Taxes diverses (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		182 000,00	272 000,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	1 014 300,00
706	Prestations de services	182 000,00	272 000,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	706 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Total					
		410 Services communaux	411 PM et planification Dépense	412 Prévention et éducation 2024 (à 2024)	413 Sécurité alimentaire	414 Dispositifs et autres de prévention	418 Autres services
DEPENSES		1 013 288,00	1 021 265,91	467 649,83	486,00	1 858 175,33	0,00
604	Achats d'électricité, production de services	0,00	0,00	1 350,00	0,00	13 000,00	0,00
608	Autres consommables de matériel et fournitures	0,00	0,00	8 710,00	0,00	11 710,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	12 210,00	0,00	127 245,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 980,00	0,00	77 702,00	0,00
618	Divers	2 334,00	0,00	0,00	490,00	18 950,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Maintenance informatique, postale	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	290,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00
633	loyés, loyers, versements (autre org.)	39 740,73	35 453,24	3 410,20	0,00	34 840,73	0,00
641	Rémunérations du personnel	700 830,89	709 626,42	110 889,19	0,00	1 158 621,48	0,00
642	Charges sécurité sociale expatriation	280 317,38	270 194,29	44 190,25	0,00	402 400,14	0,00
645	Contributions déductibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant sur prog. - Subvent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 700 000,00	0,00
646	Charges sécurité sociale expatriation	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00
709	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	0,00
718	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	200 000,00	0,00
748	Autres affectations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RM) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Action sociale							
		408 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Autres de l'ensemble de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Autres activités à l'enfance	4214 Adaptations	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4223 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		1 498 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 205 915,21	820 769,20	67 482,60
604	Autres études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00
605	Autres non classés de travaux et biens	7 902,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 280,00	0,00
611	Coût de prestations de services	82 344,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 726,00	0 880,00
612	Loueurs	27 409,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Matériel et réparations	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00
616	Divers	8 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 070,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publicités, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports locaux, transports collectifs	35 782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
625	Dépense de matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438,88	0,00	0,00
627	Services techniques et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	21 516,24	0,00	0,00	0,00	0,00	87 422,47	0,00	1 225,40
641	Rémunérations de personnel	691 842,85	0,00	0,00	0,00	0,00	2 253 357,21	0,00	30 807,21
645	Charges sociales sociales et prévoyance	184 528,33	0,00	0,00	0,00	0,00	672 298,00	0,00	11 600,24
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 000,00	0,00
657	Charges financières (intérêts, subvention)	1 180 265,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
698	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		71 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 261 470,00	0,00
646	Charges sociales sociales et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	71 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 470,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 470,00	0,00
752	Revenus des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RM) (suite 2)

Article / compte nature (*)	Libellé	40						TOTAL DU CHAPITRE
		401			404	405	408	
		4011	4012	4013				
Partiel affecté	Autres actions de prévention	Autres actions pour les personnes âgées	Personnes en affaiblissement	Personnes handicapées	Autres interventions sociales			
	DÉPENSES	0,00	0,00	1 321 438,88	271 605,62	870,00	0,00	11 898 072,31
808	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	286 850,00	0,00	0,00	0,00	401 940,00
809	Achats non classés de matériel et fournitures	0,00	0,00	12 400,00	0,00	0,00	0,00	222 032,50
811	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	45 905,81	0,00	0,00	0,00	626 980,00
815	Loyers	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	41 134,99
819	Indemnités réparatoires	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	148 230,00
823	Chariot	0,00	0,00	0,00	0,00	879,00	0,00	37 477,00
824	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	1 800,00	3,00	0,00	0,00	1 008,00
825	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 104,00
826	Pol., publications, relations publiques	0,00	0,00	357 200,00	0,00	0,00	0,00	387 200,00
827	Transport (bus, taxi, sports collectifs)	0,00	0,00	71 900,00	0,00	0,00	0,00	88 342,00
828	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438,33
829	Services techniques et matériels	0,00	0,00	390,00	0,00	0,00	0,00	390,00
830	Chariot	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
831	Matéri., loyers, versements (autre org.)	0,00	0,00	11 832,36	8 170,81	0,00	0,00	288 429,04
841	Rémunérations de personnel	0,00	0,00	258 495,81	191 101,23	0,00	0,00	5 898 888,80
845	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	98 300,30	74 260,53	0,00	0,00	2 248 195,60
846	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358 008,00
849	Charges intervenant "en prop. - Suivant"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 355,00
858	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	2 250,39	0,00	0,00	0,00	28 352,00
	RECETTES	0,00	0,00	214 450,00	0,00	0,00	0,00	3 228 228,00
945	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	214 450,00	0,00	0,00	0,00	1 842 082,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 144 624,00
748	Autres allocations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 418,00
752	Revenus des immobilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 600,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 028,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / sous- article (*)	Libellé	410 Services communaux	411 APA à domicile	412 APA versés aux bénéf. en établissement	413 APA versés à l'établissement	TOTAL DU CROQUETE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (*)	Libellé	441 Inscription sociale	442 Santé	443 Logement	444 Inscription professionnelle	445 Régularisation des dépenses éligibles	446 Dépenses de services	447 RSA allocations	448 Autres dépenses de titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
625	Dotations et subventions	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
	TOTAL	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	91 Aménagement et services urbains							
		91 Services urbains	910 Services communaux	911 Espaces verts urbains	912 Eclairage public	913 Air public	914 Electrification	915 Opérations d'aménagement	918 Autres actions d'aménagement (SDE)
DEPENSES		128 208,00	788 603,98	2 077 808,82	740 986,08	8,00	8,00	8,00	458 811,84
808	Salaires non classés de maîtrise et techn.	700,00	0,00	80 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
811	Coût de prestations de services	120 800,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
818	Entretien et réparations	0,00	0,00	200 000,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
819	Ferme d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
818	Others	0,00	0,00	873,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
822	Rémunérations intermédiaires, honoraires	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
822	Others	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
830	Impôts, taxes, versements (autres org.)	0,00	22 881,73	38 643,87	0,00	0,00	0,00	0,00	78 124,81
835	Autres impôts, taxes (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 18 000,00
841	Rémunération du personnel	0,00	578 870,25	888 702,94	0,00	0,00	0,00	0,00	243 458,35
880	Charges sécurité civile et prévention	0,00	107 533,98	348 020,81	0,00	0,00	0,00	0,00	80 207,78
RECETTES		108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Revenus urbains de domaine	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	62 Politique de la ville	63 Apprentissages et villes moyennes	64 Espaces ruraux et autres espaces de 20%	66 Habitat (Logement)				
					661 Père privé de la majorité	662 Aide au secteur locatif	663 Aide à l'accessibilité à la propriété	664 Aide d'accueil des jeux de voyage	665 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	1 490,00
600	Achats non classés de matières et biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490,00
622	Fournitures informatiques, fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
632	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
639	Autres impôts, taxes (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
643	Charges sociales locales et département	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
705	Restitutions effectuées au donateur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2 935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / Ligne nature (1)	Libellé	06 Autres au faveur de État	07 Travaux, de l'entretien et de la remise	08 Autres MESNIL		09 Dépense	TOTAL DU CHAPITRE
				081 Réserve Fonction	082 Autres crédits d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210 214,08
008	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	015 700,00
011	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 700,00
019	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 500,00
016	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
018	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
022	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 000,00
028	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
033	Impôts, taxes, versements (autre legs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 100,41
035	Autres impôts, taxes (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 000,00
041	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 944 000,00
045	Charges sociale locales et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 271,10
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
703	Régularisation utilisation du foncier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (*)	Libellé	00 Services communs	01 Investissements économiques non décaissés	02 Structures d'entretien et de div. fon.	03 Actions spécialisées			
					031 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		032 Industrie, commerce et artisanat	033 Développement touristique
					0311 Laboratoire	0312 Autres		
DEPENSES		212 693,67	880 957,00	10 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
802	Achat matériel – Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
811	Contrats de prestations de services	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
815	Loyers	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
818	Charges locatives et de copropriété	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
819	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
820	Pub., justifications, relations publiques	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
826	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	7 678,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
841	Rémunérations du personnel	163 257,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
845	Charges sécurité sociale et prévoyance	81 453,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
887	Charges externalisées (sur prog. – Subvenir)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
899	Charges d'entretien de matériel occasionnel	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	490 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Revenus des collectivités	0,00	490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
791	Subventions	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détaillé au compte à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2.936

FONCTION 8 – Action économique (suite)

Article / compte nature (*)	Libellé	09 Rattachement, attributions de services	00 Inventés des et des sociétés, sociétés	08 Missions et des des services publics	07 Recherche et innovation	06 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 193,67
001	Autres investissements - Autres approvisionnements	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
011	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 040,00
013	Louages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 000,00
014	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
018	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
023	PA, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
033	Impôts, taxes, redevances (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 679,61
041	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 281,54
048	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 450,81
049	Charges diverses (primes, - Suvaev)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
058	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 847,30
MOYENS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
732	Revenus des immobilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 000,00
737	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article 7 exemple nature (7)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions directes et supports actions					
				720 Services communs collectifs et propres	721 Collectifs et traitement des déchets			722 Propriétés urbaines	
					7211 Actions préventives et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, établissement déchets	7221 Actions préventives et sensibilisation	7222 Actions propres urbaines et aménagement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	2 192 124,16
011	Contrats de prestation de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
030	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
030	Impôts, taxes, versements (autre impôt)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 461,45
041	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 493 000,30
045	Charges sécurité sociale et cotisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 448,23
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(7) Détailler les comptes à l'appui d'Etat.

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	T3 Autres et autres dépenses des ann.					T4 Portique de rail
		T31 Politique de l'eau	T32 Eau potable	T33 Assainissement	T34 Eaux pluviales	T38 Lutte contre les inondations	
DÉPENSES		6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
611	Coût des prestations de services	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
620	Divers	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
633	Impôts, taxes, versements (autres org.)	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
641	Rémunération du personnel	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
RÉCÉTES		6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00

(1) Détailler les comptes à deux chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (*)	Libellé	75 Prestations de services					76	77	78	TOTAL EU COMPTE
		751 Réseau de distribution de froid	752 Energie hydroélectrique	753 Energie nucléaire	754 Energie hydroélectrique	755 Autres énergies	76 Prestations public. naturelles/autres techniq.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 217 124,36
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 000,00
628	Quais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
633	Logés, loas, versements (autre org.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 607,40
641	Rémunération de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462
648	Charges sécurité sociale et cotisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	617 458,33
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 9 – Transports

Article / compte nature (1)	Libelle	90 Services communaux	91 Transports communaux	92 Transports publics de voyageurs						
				920	921	922	923	924	925	926
				Services communaux	Transport par route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	148 526,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900	Achats-matériels de matériel et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
911	Contrats de prestation de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Entretien et maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	0,00	0,00	2 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	104 827,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
949	Charges sociales, sociales et prévoyance	0,00	0,00	17 673,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
754	Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	836
		Services communs	Frais sociaux	Frais locatifs	Frais fiscal	Frais matériel	Frais autres	Autres imputés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
008	Achats non classés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Centrale de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	épous. tissu. vêtements (autre org.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Réimbursements du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
045	Charges sociales, retraite et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Transfert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
782	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 9 – Transports (suite 2)

Articles/ compte nature (1)	Libellé	94 Voies							
		941 Voies nationales	942 Voies régionales	943 Voies Municipales	944 Voies métropolitaines	945 Voies communales	946 Voies évierales et autres collectivités	947 Equipements de voies	948 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 891 406,21	0,00	104 589,82	0,00
908	Autres non classés de matériel et outils	0,00	0,00	0,00	0,00	390 900,00	0,00	0,00	0,00
911	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 027 900,00	0,00	0,00	0,00
915	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00	0,00	0,00	0,00
920	Impôts, taxes, versements (autres imp.)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	4 000,00	0,00
941	Rémunération du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	140 491,58	0,00	0 017,81	0,00
945	Charges écartés sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	95 110,74	0,00	42 981,01	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	21 890,00	0,00	0,00	0,00
704	Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
754	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	11 890,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à 6ème chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article (compte naturel (1))	Libellé	80 Infrastructures					86 Lignes multiples	87 Circulations électorales	89 Sécurité	TOTAL, en CHARPES
		801 Bares, autres infrastructures cyclables	802 Bares et autres infrastructures ferroviaires	803 Bâties, autres infrastructures fluviales	804 Ports, autres infrastructures nautiques	805 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940 000,00
660	Actes non classés de matières et lieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
671	Coûts de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 007 000,00
673	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
683	Impôts, taxes, versements (autres impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 330,04
641	Rémunération du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	847 706,00
688	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 983,20
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00
734	Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 800,00
738	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/24	Montant des lignes (3)	Montant des remboursements (4)		Situation restant dû au 01/01/24
				Intérêts (2)	Remboursement du tirage	
5101 Avances de Trésor						
5102 Avances de trésorerie						
5103 Lignes de trésorerie						
5110	14/03/2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5120	08/11/2023	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5103 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5104 Titres de trésorerie						
5105 Autres créances de trésorerie						
515 Crédits de trésorerie (Total)		10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB0600710 du 23/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'investisseur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article 41, 42(1) et 43 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts capitalisés au compte 5115.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

N° de la dette (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou libé de fait	Date de signature	Date d'échéance ou date de substitution (*)	Date de premier remboursement	Montant (€)	Type de prêt d'habitat (€)	Taux (€)	Taux initial		Dette	Périodicité des remboursements (€)	Frais d'acquisition (€)	Possibilité de remboursement anticipé (€)	Cote de crédit (A-F)
								Montant de prêt (€)	Taux actuariel					
Emprunts et dettes à l'origine de contrats														
160 Emprunts obligataires (Total)					608									
166 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					102 887 364,42									
166-1 Emprunts en euros (Total)					102 887 364,42									
800152036	Credit Agricole	01/03/2010	09/12/2012	01/06/2013	800 000,00	V	Surbit 3 mois	2,700	3,308	EUR	T	C	C	A-1
8008192232	Credit Agricole	04/07/2018	08/08/2018	08/11/2018	2 000 000,00	F	Taux Fixe	1,200	0,000	EUR	T	C	C	A-1
8421 0000000001	Activa Banque	09/09/2011	28/09/2011	30/10/2011	2 000 000,00	V	Surbit 3 mois	3,890	1,146	EUR	T	C	C	A-1
84431	Credit Agricole	09/03/08	13/02/2008	13/03/2008	2 142 498,28	F	Taux Fixe	2,900	2,646	EUR	A	F	C	A-1
900410000	Société Générale	01/09/2014	30/09/2014	30/09/2014	2 000 000,00	F	Taux Fixe	3,210	0,000	EUR	T	C	C	A-1
1128817	Banque des Territoires	18/12/2009	28/12/2008	01/01/2009	1 800 000,00	V	Surbit 3 mois	3,000	1,000	EUR	T	F	C	A-1
1178842	Banque des Territoires	20/07/2018	21/02/2017	01/01/2017	2 240 234,00	V	Limite A	2,000	1,700	EUR	A	F	C	A-1
1217809	Banque des Territoires	23/02/2012	18/02/2012	01/04/2012	2 100 000,00	V	Limite A	3,250	1,400	EUR	A	F	C	A-1
1228792	Banque des Territoires	19/04/2012	28/04/2012	01/06/2012	1 700 000,00	V	Limite A	2,800	1,050	EUR	A	F	C	A-1
124080	Banque des Territoires	09/02/12	08/04/2012	01/04/2014	2 280 011,00	V	Limite A	2,280	1,980	EUR	A	C	C	A-1
127880	Banque des Territoires	19/09/2012	30/04/2012	01/11/2012	2 800 000,00	V	Surbit 3 mois	2,820	2,380	EUR	T	C	C	A-1
1364072	Banque des Territoires	28/02/2020	19/03/2021	01/06/2021	1 000 000,00	F	Taux Fixe	0,780	0,780	EUR	T	F	C	A-1
1803 1884	Agence France Local	10/12/2020	30/04/2021	30/06/2021	4 000 000,00	F	Taux Fixe	0,820	0,820	EUR	T	C	C	A-1
17379	Caisse d'Espagne	19/02/2008	25/02/2008	25/02/2008	3 000 000,00	F	Taux Fixe	4,540	4,540	EUR	A	F	C	A-1
2328-2333	Agence France Local	23/06/2022	30/09/2023	30/09/2023	4 000 000,00	V	Surbit 3 mois	4,380	3,580	EUR	T	C	C	A-1
2339 03981	Société Générale	14/07/2019	14/03/2020	14/03/2020	3 000 000,00	V	Surbit 3 mois	0,800	2,870	EUR	T	C	C	A-1
2007-2084	Agence France Local	08/11/2023	30/12/2024	30/03/2024	4 000 000,00	V	Surbit 3 mois	0,260	0,260	EUR	T	C	C	A-1
8417825	Banque des Territoires	29/09/2014	27/01/2014	01/06/2014	2 060 044,32	V	Limite A	2,250	3,000	EUR	A	F	C	A-1
338028	Banque des Territoires	28/02/2020	01/03/2020	01/06/2021	7 000 000,00	F	Taux Fixe	0,780	0,780	EUR	T	F	C	A-1
82300000024	Crédit Agricole	04/09/2009	31/12/2009	01/03/2010	2 500 000,00	V	Surbit 3 mois	1,680	1,330	EUR	T	C	C	A-1
8627928824	Crédit Agricole	04/09/2009	04/09/2009	12/10/2010	1 600 000,00	V	Surbit 3 mois	1,980	1,200	EUR	T	C	C	A-1
861-872	Agence France Local	18/07/2018	20/03/2018	20/06/2018	7 000 000,00	F	Taux Fixe	1,670	1,900	EUR	T	C	C	A-1
860300	Crédit Foncier de France	14/09/2011	14/09/2011	28/09/2011	3 800 000,00	V	Surbit 3 mois	2,240	1,240	EUR	T	C	C	A-1
884890	Caisse d'Espagne	18/07/2012	27/01/2012	01/06/2012	820 222,00	F	Taux Fixe	4,580	4,500	EUR	A	F	C	A-1
830774	Caisse d'Espagne	24/12/2012	25/11/2012	25/02/2013	1 190 257,00	F	Taux Fixe	3,080	4,040	EUR	T	C	C	A-1
8640000	Caisse d'Espagne	21/05/2015	21/05/2015	05/06/2015	3 000 000,00	F	Taux Fixe	1,480	1,470	EUR	T	C	C	A-1
873-876	Agence France Local	11/04/2019	22/06/2020	20/09/2020	3 000 000,00	V	Surbit 3 mois	0,480	2,720	EUR	T	C	C	A-1
875075	Caisse d'Espagne	18/04/2016	20/01/2016	01/10/2016	2 000 000,00	F	Taux Fixe	1,240	1,200	EUR	T	C	C	A-1

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Empunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou état de fin	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de premier remboursement	Montant (2)	Type de flux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Maturité des remboursements (5)	Prêt d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de base (6)	Taux effectif					
A1518109	Caisse d'Alsace	13/07/2018	27/09/2019	25/09/2019	3 000 000,00	F	Taux Fixe	1,250	1,250	EUR	T	C	O	A-1
A7118109	Caisse d'Alsace	13/07/2018	27/09/2019	25/09/2019	3 000 000,00	F	Taux Fixe	1,250	1,250	EUR	T	C	O	A-1
C70134	Crédit Foncier de France	07/08/2019	27/12/2019	21/02/2021	4 500 000,00	F	Taux Fixe	2,490	2,500	EUR	T	F	O	A-1
C70135	Crédit Foncier de France	07/08/2019	27/12/2019	21/02/2021	1 500 000,00	F	Taux Fixe	2,490	2,500	EUR	T	F	O	A-1
001010788	Amis Banque	18/05/2021	18/05/2021	20/09/2021	8 000 000,00	F	Taux Fixe	0,940	0,940	EUR	T	C	O	A-1
M042428EUR	Sté de Fin. Local	08/11/2005	01/10/2007	01/01/2008	1 900 000,00	F	Taux Fixe	4,710	4,682	EUR	T	E	O	A-1
M042429EUR	Sté de Fin. Local	08/11/2005	21/12/2007	01/04/2008	1 900 000,00	F	Taux Fixe	4,380	4,128	EUR	T	C	O	A-1
M042429EUR	Sté de Fin. Local	02/02/2007	21/12/2008	01/04/2008	3 900 000,00	F	Taux Fixe	4,228	2,008	EUR	T	C	O	A-1
M042431EUR	Sté de Fin. Local	12/02/2007	21/12/2007	01/04/2008	3 900 000,00	F	Taux Fixe	4,428	4,443	EUR	T	C	O	A-1
M042432EUR	Sté de Fin. Local	05/08/2006	21/12/2009	07/04/2009	4 900 000,00	F	Taux Fixe	4,580	4,700	EUR	T	O	O	A-1
M042433EUR	CAPILLBP	27/08/2019	21/12/2019	01/06/2019	5 300 000,00	F	Taux Fixe	1,200	1,200	EUR	T	O	O	A-1
M042434EUR	CAPILLBP	23/08/2021	21/12/2021	01/04/2022	1 900 000,00	F	Taux Fixe	0,970	0,970	EUR	T	O	O	A-1
M042435EUR	CAPILLBP	08/07/2019	28/07/2019	01/11/2019	4 000 000,00	F	Taux Fixe	3,300	3,240	EUR	T	C	O	A-1
M042436EUR	CAPILLBP	01/11/2019	01/12/2019	01/04/2020	3 000 000,00	V	Surbit 3 mois	1,800	2,280	EUR	T	C	O	A-1
M042437EUR	Le Banque Postale	25/07/2011	01/06/2011	01/11/2011	1 100 000,00	V	Surbit 3 mois	2,300	1,540	EUR	T	F	O	A-1
M042438EUR	Sté de Fin. Local	14/02/2006	15/05/2006	01/07/2006	2 875 000,00	F	Taux Fixe	5,400	1,860	EUR	T	F	O	A-1
M042439EUR	Sté de Fin. Local	08/01/2011	01/01/2011	01/10/2012	2 499 671,00	C	Taux Structure	3,920	4,100	EUR	A	F	O	O-1
103 Emprunts en devises (total)					0,00									
1041 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
105 Dépôts et cautionnements reçus (total)					0,00									
107 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)					0,00									
1071 Avances consenties de Trésor (total)					0,00									
1072 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1073 Dettes pour NETP et PPP (total)					0,00									
1078 Dettes envers institutions financières (total)					0,00									

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Régularité et dette à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de renouvellement (1)	Date du premier remboursement	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index IC	Taux initial		Dette	Périodicité des remboursements (4)	Profil d'amortissement (5)	Précédence de remboursement anticipé (6)	Célébrité d'un prêt (8)	
								Montant de l'actif (2)	Taux actuariel						
999 Autres emprunts et dettes (999)					0,00										
996 Emprunts et dettes assimilés (Total)					282 908,00										
997 Autres emprunts (997) (2)					0,00										
998 Baux à long terme négociables (998)					0,00										
999 Autres dettes (999)					282 908,00										
11028	Caisse d'Alloc. Familiales	02/10/19	31/05/2019	04/06/2019	22 908,00	F	Taux Fixe	0,00	0,00	0,00	A	C	C	A-1	
20088	Caisse d'Alloc. Familiales	28/06/2010	22/04/2020	05/05/2020	128 908,00	F	Taux Fixe	0,00	0,00	0,00	A	C	C	A-1	
21077	Caisse d'Alloc. Familiales	08/03/2012	31/03/2012	05/03/2011	148 908,00	F	Taux Fixe	0,00	0,00	0,00	A	C	C	A-1	
Total général					153 188 852,41										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs renouvellements, indiquer la date de la première échéance.

(2) Montant : montant exprimé à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; N : profil (juste à dire un taux variable qui tient pas seulement compte comme la simple addition d'un taux réel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'intérêt (ex : Eurobor à trois).

(5) Indiquer le niveau de base à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la priorité des remboursements : A : annulée ; B : inexécutable ; T : irrévocable ; X autre.

(7) Indiquer l'usage amortissement constant F pour amortissement progressif ; F pour le fixe ; X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'étranger. Exemple N-102, la classification des emprunts suit la typologie de la circulaire COB/15/117C du 25 juin 2011 sur les prestataires financiers offerts aux collectivités territoriales.

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2009-402 du 30 juillet 2009 de finances rectificative pour 2009, portant abrogation des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1004 A et 1005 de notre grand livre fiscal.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Cote/taux (11)	Montant (euros)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Dette résiduelle (en euros)	Caractéristiques de la dette			Annexes de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (y compris subside) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)					
10 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		45 912 981,00				8 479 790,88	1 880 670,94	0,00	309 848,00	
1041 Emprunts en euros (Total)		0,00		45 912 981,00				8 479 790,88	1 880 670,94	0,00	309 848,00	
00010300	N	0,00	A-1	170 000,00	4,22	V	Barème 3 mois + 1,41	0,703	49 000,00	6 015,27	0,00	215,43
00010320	N	0,00	A-1	3 360 000,00	16,46	F	Taux Fixe	1,200	190 000,00	27 070,00	0,00	1 968,07
0421 00000000	N	0,00	A-1	309 000,00	3,75	V	Barème 3 mois + 0,80	0,180	333 000,00	41 480,00	0,00	87,38
08410	N	0,00	A-1	900 000,00	2,12	F	Taux Fixe	4,888	312 000,00	43 088,10	0,00	20 979,47
1024101001	N	0,00	A-1	1 050 000,00	10,41	F	Taux Fixe	3,275	360 000,00	33 650,00	0,00	3 675,04
110000	N	0,00	A-1	300 000,00	0,00	V	Barème 3 mois + 0,28	4,000	98 078,47	14 842,21	0,00	1 669,05
110040	N	0,00	A-1	2 070 000,00	8,81	V	Linéaire A + 0,20	3,250	252 020,18	37 535,10	0,00	19 668,28
121000	N	0,00	A-1	870 000,00	0,28	V	Linéaire A + 1,00	4,000	98 000,00	28 070,13	0,00	28 601,14
120040	N	0,00	A-1	870 000,00	0,81	V	Linéaire A + 0,80	2,800	81 288,81	21 847,21	0,00	8 521,17
120000	N	0,00	A-1	1 311 000,00	0,25	V	Linéaire A + 0,80	2,800	151 198,17	47 218,22	0,00	31 900,00
117000	N	0,00	A-1	820 000,00	3,08	V	Linéaire A + 1,00	4,000	108 000,00	22 408,28	0,00	2 889,10
100012	M	0,00	A-1	0 204 407,88	22,17	F	Taux Fixe	0,700	200 173,97	48 090,00	0,00	3 811,12
100100	M	0,00	A-1	0 240 000,00	22,23	F	Taux Fixe	0,810	240 000,00	52 825,81	0,00	800,27
17000	N	0,00	A-1	1 314 000,00	4,18	F	Taux Fixe	4,840	189 200,00	40 073,48	0,00	21 900,43
2120-2121	N	0,00	A-1	0 480 000,00	14,48	V	Barème 1 mois + 0,55	4,847	260 000,00	310 740,08	0,00	9 570,12
2330-100001	N	0,00	A-1	2 407 000,00	10,10	V	Barème 3 mois + 0,48	4,576	190 000,00	110 188,84	0,00	14 780,87
3001-3004	N	0,00	A-1	0,00	20,00	V	Barème 3 mois + 0,70	4,281	0,00	0,00	0,00	0 428,88
004000	N	0,00	A-1	2 080 078,44	21,42	V	Linéaire A + 1,00	4,000	32 877,28	94 862,02	0,00	63 488,87
000120	N	0,00	A-1	0 200 000,00	21,17	F	Taux Fixe	0,780	200 000,00	48 188,00	0,00	3 971,12
0000000004	N	0,00	A-1	300 000,00	0,00	V	Barème 3 mois + 0,70	0,000	100 000,00	38 979,87	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNE - VILLE DU BLANC MESNE - RP - 2024

Réfère (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Finances et dettes au 31/12/N											
	Couverture T DM (1)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après évaluation financière (2)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type d'instrument			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de base (3)	Index (4)	Warrant de base d'instrument de base de l'exercice (5)	Capital	Charges d'instrument (6)	Indébité par rapport au montant (7)	
802793864	N	0,00	A-1	308.250,00	8,02	V	Barème 3 mois - 0,75	4,381	79.950,00	24.102,51	0,00	6.019,35
889-872	N	0,00	A-1	837.900,00	10,02	F	Taux Fixe	1,478	260.000,00	17.807,40	0,00	2.348,22
889081	N	0,00	A-1	641.000,00	2,49	V	Barème 3 mois - 0,81	8,220	204.000,00	28.800,11	0,00	347,14
908480	N	0,00	A-1	277.747,33	3,42	F	Taux Fixe	4,898	84.873,15	12.047,16	0,00	5.405,74
910724	N	0,00	A-1	478.480,00	3,90	F	Taux Fixe	3,998	715.117,12	17.185,03	0,00	1.911,34
930090	N	0,00	A-1	1.725.000,00	11,43	F	Taux Fixe	1,458	180.000,00	20.202,78	0,00	1.883,78
973-875	N	0,00	A-1	2.475.000,00	18,47	V	Barème 3 mois - 0,68	4,747	180.000,00	118.840,28	0,00	2.318,88
979129	N	0,00	A-1	1.800.000,00	7,31	F	Taux Fixe	7,349	280.000,00	19.290,08	0,00	3.957,95
4781816V	N	0,00	A-1	1.800.000,00	10,40	F	Taux Fixe	1,190	180.000,00	17.808,28	0,00	1.807,90
4781816V	N	0,00	A-1	1.800.000,00	10,34	F	Taux Fixe	1,250	180.000,00	18.908,28	0,00	2.708,19
C191234	N	0,00	A-1	1.850.716,74	8,99	F	Taux Fixe	3,480	248.000,00	84.080,58	0,00	899,80
C191235	N	0,00	A-1	738.799,28	7,99	F	Taux Fixe	3,400	80.187,38	28.823,04	0,00	280,73
00191070H	N	0,00	A-1	7.200.000,00	22,47	F	Taux Fixe	0,940	328.000,00	60.552,08	0,00	5.588,98
MND432801UR	N	0,00	A-1	300.000,00	3,75	F	Taux Fixe	4,710	78.000,00	10.918,74	0,00	2.875,51
MND432802UR	N	0,00	A-1	919.790,00	4,90	F	Taux Fixe	4,680	78.000,00	13.822,07	0,00	2.821,98
MND4442801UR	N	0,00	A-1	743.790,00	4,90	F	Taux Fixe	4,230	179.000,00	23.182,17	0,00	8.881,38
MND4491201UR	N	0,00	A-1	837.800,00	6,00	F	Taux Fixe	4,490	180.000,00	24.533,08	0,00	5.322,08
MND4666401UR	N	0,00	A-1	1.800.000,00	8,00	F	Taux Fixe	4,940	308.000,00	45.388,25	0,00	9.640,94
MND4719101UR	N	0,00	A-1	4.000.000,00	18,00	F	Taux Fixe	1,200	258.000,00	47.608,58	0,00	11.213,18
MND4138701UR	N	0,00	A-1	6.910.000,00	23,00	F	Taux Fixe	0,370	280.000,00	63.128,40	0,00	14.803,94
MND42878801UR	N	0,00	A-1	1.286.880,53	4,90	F	Taux Fixe	3,300	308.000,00	34.800,00	0,00	8.280,43
MND41018101UR001	N	0,00	A-1	1.035.000,00	9,00	V	Barème 3 mois - 1,00	8,888	1.028.000,00	14.877,21	0,00	0,00
MND40242801UR	N	0,00	A-1	323.281,79	2,98	V	Barème 3 mois - 0,00	4,888	88.640,43	9.578,08	0,00	1.233,88
MND42818401UR001	N	0,00	A-1	593.243,73	2,25	V	Barème 3 mois - 0,00	4,272	328.280,84	19.703,01	0,00	2.889,28
MND47307501UR001	N	0,00	A-1	881.881,87	2,00	F	Taux Fixe	4,780	307.840,70	27.688,12	0,00	10.470,27
1802 Engagements en devises (888)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1841 Engagements assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (904) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
185 Dépôts et cautions financés (904) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Réfère (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture T 0%	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture (inventaire) (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'emprunt			ICM de l'emprunt
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts payés de cet exercice (17)	
147 Emprunts et dettes assortis de ventilations particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1471 Avances consenties de Trésor (000)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1472 Emprunts sur comptes opérations (044)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1473 Dettes pour MTFP et PPP (045)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1474 Dettes envers locataires-acquéreurs (046)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1475 Autres emprunts et dettes (049)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
148 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		233 250,00					233 250,00	0,00	0,00	0,00
180 Autres emprunts (000)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1802 Bons à moyen terme négociables (000)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1803 Autres dettes (000)		0,00		233 250,00					233 250,00	0,00	0,00	0,00
17-008	N	0,00	A-1	11 250,00	4,40	F	Taux Fixe	0,000	2 250,00	0,00	0,00	0,00
20-008	N	0,00	A-1	98 000,00	7,40	F	Taux Fixe	0,000	12 980,00	0,00	0,00	0,00
27-077	N	0,00	A-1	120 000,00	0,40	F	Taux Fixe	0,000	18 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		233 250,00					233 250,00	0,00	0,00	0,00

(10) L'apport des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, à tout faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au caractère ordinaire.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « état des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Écrivez A-1 (cf. la classification des emprunts suivie le système de la circulaire 10081016110 du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (taux à terme en une variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux fixe de référence et d'une charge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture inventaire. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complémentaires à l'article 9611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange financier et complémentaires à l'article 908.

(17) Indiquer les intérêts effectivement réglés au titre du contrat d'échange financier et complémentaires au 31/12.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts classés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou état de référence	Montant (10)	Capital restant dû au 31/12/2023 (2)	Type d'indices (3)	Droits de contrat	Etat des périodes servies	Taux nominal (4)	Taux effectif (5)	Coût de sortie (7)	Taux nominal après conversion des échéances (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (de son échéance) (11)	% par type de taux selon le capital restant (6)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (14)														
TOTAL (14)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière variable (15)														
TOTAL (15)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (16)														
TOTAL (16)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 sur multiplicateur jusqu'à 3 capé (17)														
TOTAL (17)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 (18)														
TOTAL (18)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (19)														
TOTAL (19)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la désignation de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à venir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de clôture des échéances.
 (2) Montant : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.
 (4) Indiquer le mécanisme de l'index (soit par le type de la échéance ou par le type de la échéance (de 1 à 6) : 1 : index sans euro / 2 : index inflation française ou euro sans ou avec euro / 3 : index sans euro / 4 : index sans euro / 5 : index sans euro / 6 : index sans euro)
 (5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondants au taux nominal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondants au taux nominal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité versée suite de remboursement anticipé de l'emprunt au 31/12/2023 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et consolidés à l'article 06111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et consolidés à l'article 068.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et consolidés à l'article 068.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacent		(1) Indice zone euro	(2) Indice inflation française ou zone euro de droit entre ses indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indice base zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Directes							
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structurel contre taux variable ou taux fixe (sans option), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	2	2	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	88 140 131,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Semestre simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 1 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autre type de structure	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Date prise en compte de date au 31/12/24 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert					Instrument de couverture					Frais liés aux opérations		
	Références de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/24	Date de fin de contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (échange ou swap)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Maturité de règlement des intérêts (3)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'options	Primes reçues pour la vente d'options
Taux fixe (taux)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (taux)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (taux) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, indiquer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme le simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (call, floor, collar, conversion).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Echéance/Instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (1)	
		Taux fixe		Taux fixe (2)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (3)	Niveau de taux (4)	Index	Niveau de taux	Charges utiles	Produits utiles			
Taux fixe (total)							0,00	0,00		
Taux variable simple (total)							0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00		
Total							0,00	0,00		

(1) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(2) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau et la date de vote du budget.

(3) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(4) Catégorie d'emprunt. Exemple A1 (2). La classification des emprunts s'effectue selon le typologie de la note de la note (ICB/12/16/17) et 29 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'étranger (2)	Dettes en capital au 01/01/01	Annuités à payer au cours de l'exercice	Dettes	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avance des associations de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avance des collectivités de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'opérations publicitaires (ex : interventions publicitaires au privé)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accorde de prêter au charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du capital.

(2) La dette en capital à l'étranger comprend à la fois la dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et compléments à l'article 66711 et des intérêts écartés dus au titre du contrat d'échange et complémentaires à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Décaissements de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	-----------------------------	----------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (taux dégressif variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Date de début du
	Biens de faible valeur- Seul unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		2023-12-31
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS LIES A LA REAL. DES DOCS D'URBANISM DU CA	10	20/12/2023
L	FRAIS D'ETUDES	5	20/12/2023
L	FRAIS D'INSERTION	5	20/12/2023
L	SUBVENTIONS VERSEES-BIENS MOBILIER	5	20/12/2023
L	SUBVENTIONS VERSEES-BATIMENTS	95	20/12/2023
L	LOGICIELS	2	20/12/2023
L	BREVET, LICENCES, MARQUES	4	20/12/2023
L	TERRAINS NUS	0	20/12/2023
L	TERRAINS DE VOIRIE	0	20/12/2023
L	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	0	20/12/2023
L	TERRAINS BATIS	0	20/12/2023
L	CIMETIERES	0	20/12/2023
L	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	20	20/12/2023
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN	20	20/12/2023
L	HOTEL DE VILLE	0	20/12/2023
L	BATIMENTS SCOLAIRES	0	20/12/2023
L	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0	20/12/2023
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	20/12/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES	0	20/12/2023
L	RESEAUX DE VOIRIE	90	20/12/2023
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	20/12/2023
L	RESEAUX DIVERS	90	20/12/2023
L	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE	15	20/12/2023
L	MATERIEL ROULANT	15	20/12/2023
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	15	20/12/2023
L	PETIT OUTILLAGE A MAINS	1	20/12/2023
L	OUTILLAGE ET MACHINES OUTILS D'ATELIER	15	20/12/2023
L	APPAREILS DE LEVAGE/ASCENSEURS	30	20/12/2023
L	OUTILLAGE ELECTROPORTATIF	5	20/12/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT	5	20/12/2023
L	MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRE	5	20/12/2023

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Déchéance du
L	AUTRES APPAREILS INFORMATIQUES	5	25/12/2023
L	MOBLIER SCOLAIRE	10	25/12/2023
L	AUTRES MOBILIER	10	25/12/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONE	5	25/12/2023
L	CHEPTEL	5	25/12/2023
L	MATERIELS SPORTIFS, EQUIPEMENT MEDICAUX, MATERIELS	10	25/12/2023
L	COFFRE FORT ET ARMURES	30	25/12/2023
L	MATERIEL AUDIO, VIDEO, VIDEO PROTECTION, GROS ELEC	5	25/12/2023
L	OBJETS ET LIVRES ARTS	0	25/12/2023
L	FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES	0	25/12/2023
L	AUTRES COLLECTIONS ET LIVRES D'ART	0	25/12/2023
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5	21/12/2023
L	SUBVENTIONS VERSEES-INSTALLATIONS INTERET NATIONAL	40	21/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros événements ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros événements ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	83,2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées AU 31/12/24	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent à l'état des provisions, quel que soit l'état des dépenses, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir (I – (II + III)).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir (I – (II + III)).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	85

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Continuer cette page opération pour compte de tiers.
 (2) Encadrer des réalisations connues (non réalisées).
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	06

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité à recevoir		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	87.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annulé à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	190 084 303,98	161 124 330,38	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (5)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	28 600 000,00	19 620 500,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annulé à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) À remplir depuis l'état initial aux autres engagements reçus.

(2) À remplir depuis l'état initial aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au total à employer au 31/12/N, l'annulé à recevoir au cours de l'exercice correspond au total entre les crédits à employer au 31/12/N et les annulés à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation de l'opération	Axe de mobilisation et affectation de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/24	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initiaux			Taux à la date de vote du budget (3)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devise pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	Taux effectif (6)	Taux (8)	Index (9)	Risque de taux			En intérêts (10)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts garantis par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					196 984 393,08	181 124 365,39										4 941 027,72	3 871 213,09	
BAT02040	2014	X	ACQU EN VEFA DE 36 LOG IV BARBUSE	Banque des Territoires	607 203,00	418 934,61	30,67	A	D	Libéré A	1,800	R	Libéré A	0,110	A-1	17 829,08	1 384,19	
BAT02040	2014	X	ACQU EN VEFA DE 36 LOG IV BARBUSE	Banque des Territoires	201 627,00	218 818,89	30,67	A	R	Libéré A	1,800	R	Libéré A	0,110	A-1	1 720,15	0,00	
BAT02040	2014	X	ACQU EN VEFA DE 36 LOG IV BARBUSE	Banque des Territoires	792 008,00	648 970,14	30,67	A	R	Libéré A	1,200	R	Libéré A	0,800	A-1	23 282,90	2 983,31	
BAT02040	2014	X	ACQU EN VEFA DE 36 LOG IV BARBUSE	Banque des Territoires	180 204,00	144 827,89	30,67	A	R	Libéré A	1,200	R	Libéré A	0,800	A-1	4 725,11	0,00	
BAT02040	2014	X	ACQU EN VEFA DE 36 LOG IV BARBUSE	Banque des Territoires	383 438,00	318 271,80	30,67	A	R	Libéré A	0,800	R	Libéré A	0,800	A-1	8 858,80	2 013,55	
BAT02040	2014	X	ACQU EN VEFA DE 36 LOG IV BARBUSE	Banque des Territoires	78 701,00	69 869,90	30,67	A	R	Libéré A	0,500	R	Libéré A	0,800	A-1	1 888,88	0,00	
BAT02040	2014	X	ACQU EN VEFA DE 36 LOG IV BARBUSE	Banque des Territoires	1 418 000,00	1 170 777,08	30,67	A	R	Libéré A	1,000	R	Libéré A	0,280	A-1	40 803,89	0 007,70	
BAT02040	2014	X	ACQU EN VEFA DE 36 LOG IV BARBUSE	Banque des Territoires	124 104,00	149 230,36	30,67	A	R	Libéré A	1,000	R	Libéré A	0,800	A-1	8 120,42	0,00	

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant total	Capital restant dû au 01/01/24	Durée (en années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (3)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou panier pouvant modifier l'emprunt	Annuité globale au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux fixe (1)	Index (1)	Taux initial (1) (3)	Taux fixe (3)	Index (3)	Marge de taux			En euros (6)	En capital
BATIGRE	2014	R	ACQUISITION VEPA DE BELLOUX BARBUSSE	Banque des Territoires	82 839,00	82 058,79	50,67	A	R	Libéré A	0,000	R	Libéré A	0,000	A-1		1 888,08	526,74
BATIGRE	2014	X	ACQUISITION VEPA DE BELLOUX BARBUSSE	Banque des Territoires	10 942,00	8 278,71	40,87	A	R	Libéré A	0,000	R	Libéré A	0,000	A-1		257,00	0,00
BATIGRE	2018	X	EX-458620	Banque des Territoires	104 080,11	88 442,30	5,17	A	R	Libéré A	1,340	R	Libéré A	0,000	A-1		2 278,00	9 036,63
BATIGRE	2018	R	EX-458621	Banque des Territoires	194 251,54	110 738,83	8,87	A	R	Libéré A	1,000	R	Libéré A	0,000	A-1		3 950,00	10 608,00
CCDC HABITAT SOCIAL	2015	R	907804	Banque des Territoires	1 028 000,00	780 211,46	16,40	A	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	0,750	A-1		21 700,00	34 907,98
CCDC HABITAT SOCIAL	2016	R	907879	Banque des Territoires	1 050 000,00	800 840,00	16,40	A	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	0,750	A-1		22 017,00	35 413,04
CCDC HABITAT SOCIAL	2015	R	907880	Banque des Territoires	1 050 000,00	800 840,00	16,40	A	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	0,750	A-1		22 017,00	35 413,04
CCDC HABITAT SOCIAL	2015	R	907880	Banque des Territoires	1 050 000,00	800 840,00	16,40	A	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	0,750	A-1		22 017,00	35 413,04
CCDC HABITAT SOCIAL	2016	R	ADAPT TERRAIN PNEUMOS CORREL	Banque des Territoires	240 800,00	181 908,65	6,17	A	R	Libéré A	1,200	R	Libéré A	0,000	A-1		5 505,00	10 084,00
CCDC HABITAT SOCIAL	2017	R	REHABILITATION DE 201 LOGEMENTS OPERAION CORREL	Banque des Territoires	2 800 400,00	2 071 380,44	10,90	A	R	Libéré A	1,250	R	Libéré A	0,000	A-1		77 308,00	130 200,00
CCDC HABITAT SOCIAL	2017	X	REHABILITATION DE 201 LOGEMENTS OPERAION CORREL	Banque des Territoires	2 180 000,00	2 030 068,15	10,20	A	R	Libéré A	0,900	R	Libéré A	1,100	A-1		44 958,00	180 300,00
CCDC HABITAT SOCIAL	2018	X	REHABILITATION DE 279 LOGEMENTS - EX-807848	Banque des Territoires	2 200 000,00	1 940 840,04	20,40	A	R	Libéré A	1,000	R	Libéré A	0,000	A-1		60 940,00	37 860,74
CCDC HABITAT SOCIAL	2018	X	RESTRUCTURATION 212 ET LOGIS - EX-807401	Banque des Territoires	800 710,00	704 495,72	18,17	A	R	Libéré A	1,040	R	Libéré A	4,200	A-1		28 960,00	23 677,00
CCDC HABITAT SOCIAL	2018	R	RESTRUCTURATION 212 LOGIS - EX-807402	Banque des Territoires	411 700,70	320 886,74	18,17	A	R	Libéré A	1,070	R	Libéré A	0,000	A-1		12 184,70	10 860,00
CCDC HABITAT SOCIAL	2019	R	RESTRUCTURATION 212 LOGIS - EX-807403	Banque des Territoires	460 470,00	361 061,84	18,16	A	R	Libéré A	1,520	R	Libéré A	0,000	A-1		13 870,00	10 968,70
CCDC HABITAT SOCIAL	2019	R	RESTRUCTURATION 212 LOGIS - EX-807404	Banque des Territoires	371 487,40	284 007,15	18,87	A	R	Libéré A	1,000	R	Libéré A	4,200	A-1		11 060,70	3 072,04

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Désignation de l'investissement	Année de mobilisation et d'amortissement (du 1er janvier au 31/12)		Objet de l'opération prévue	Organisme preneur en charge de l'op.	Montant initial	Capital restant au 31/12/2024	Durée réelle	Périodi- cité des rem- bourse- ments (1)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (2)			Catégorie d'emprunt (3)	Indice ou taux pondéré appliqué l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Mois							Taux (4)	Index (5)	Taux effectif (6)	Taux (7)	Index (8)	Marge de taux			En intérêts (9)	En capital
CDC HABITAT SOCIAL	2018	8	CONSTRUCTION PARKING DOMES- SIS-ESTRÉS	Banque des Territoires	352 823,85	339 988,98	21,17	A	R	Libéré A	1,280	R	Libéré A	3,880	A-1		30 428,00	6 687,07
EMMAUS HABITAT	2018	8	CONSTRUCTION 44 LOG MONTILLET	Banque des Territoires	2 291 843,54	1 623 940,18	25,84	A	R	Libéré A	1,000	R	Libéré A	3,250	A-1		52 983,57	40 638,27
EMMAUS HABITAT	2018	8	CONSTRUCTION 44 LOG MONTILLET	Banque des Territoires	302 641,13	237 294,48	25,84	A	R	Libéré A	1,000	R	Libéré A	3,250	A-1		7 116,77	3 868,83
EMMAUS HABITAT	2012	8	CONSTRUCTION 216 LOG VOS VERRES	Banque des Territoires	1 414 847,26	837 321,00	11,42	A	R	Libéré A	1,000	R	Libéré A	3,250	A-1		27 232,49	48 554,21
EMMAUS HABITAT	2013	8	OTE LES BLES D'OR - EX-308216	Banque des Territoires	1 488 885,52	1 304 986,68	12,90	T	R	Libéré A	1,385	R	Libéré A	3,880	A-1		38 028,22	98 048,12
EMMAUS HABITAT	2021	8	REHABILITATION DE 260 LOGEMENTS RUE DES BLES D'OR	Banque des Territoires	3 820 280,00	3 862 881,17	17,36	B	R	Libéré A	0,950	R	Libéré A	2,200	A-1		91 238,27	112 622,36
EMMAUS HABITAT	2021	8	REHABILITATION DE 260 LOGEMENTS RUE DES BLES D'OR	Banque des Territoires	3 190 280,00	2 811 154,83	17,36	A	F	Taux Fixe	8,800	F	Taux Fixe	8,800	A-1		22 494,64	108 894,35
EMMAUS HABITAT	2019	8	136275	Banque des Territoires	189 280,28	189 998,26	35,41	A	R	Libéré A	0,900	R	Libéré A	3,000	A-1		1 164,81	0,00
EMMAUS HABITAT	2019	8	136276	Banque des Territoires	507 780,28	507 738,08	40,42	B	R	Libéré A	0,900	R	Libéré A	3,800	A-1		18 277,20	0,00
EMMAUS HABITAT	2019	X	136280	Banque des Territoires	1 304 342,73	1 304 342,73	44,42	A	R	Libéré A	0,900	R	Libéré A	3,600	A-1		48 863,54	0,00
EMMAUS HABITAT	2023	8	REHABILITATION DE 307 LOGEMENTS LE BLANC MESNIL	Banque des Territoires	8 298 588,00	8 298 588,00	34,38	A	R	Libéré A	0,980	R	Libéré A	2,750	A-1		107 834,28	117 422,41
EMMAUS HABITAT	2018	X	136274	Banque des Territoires	988 573,14	988 573,14	31,08	A	R	Libéré A	0,900	R	Libéré A	2,800	A-1		25 729,36	0,00
EMMAUS HABITAT	2018	X	136278	Banque des Territoires	1 118 130,00	1 118 130,88	37,26	A	R	Libéré A	0,900	R	Libéré A	2,600	A-1		20 889,81	0,00
EMMAUS HABITAT	2019	X	136273	Banque des Territoires	9 887 888,68	9 887 888,88	29,20	A	R	Libéré A	0,900	R	Libéré A	2,800	A-1		281 887,33	0,00
EMMAUS HABITAT	2019	X	136279	Banque des Territoires	2 300 505,00	2 300 505,86	33,09	A	R	Libéré A	0,900	R	Libéré A	2,600	A-1		99 883,58	0,00
EMMAUS HABITAT	2019	X	136281	Banque des Territoires	548 992,65	482 311,81	21,08	A	R	Libéré A	0,900	R	Libéré A	3,800	A-1		18 830,88	6 746,01
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE	2018	X	CONSTR. 12 LOGTS 2-2 BCS AIR BARBUISE	Banque des Territoires	379 098,00	348 822,82	42,38	A	R	Libéré A	1,200	R	Libéré A	3,800	A-1		12 289,62	3 431,27
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE	2018	X	CONSTR. 12 LOGTS 2-2 BCS AIR BARBUISE	Banque des Territoires	1 479 708,00	1 279 280,70	32,58	A	R	Libéré A	1,200	R	Libéré A	3,800	A-1		48 720,67	30 887,14

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Designation de bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement		Objet de l'emprunt général	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/01/24	Durée (en mois)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (3)			Catégorie d'emprunt (5)	Intérêt ou services passifs rattachés l'emprunt	Annuité générale au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (1)	Index (1)	Taux affectif (2)	Taux (3)	Index (3)	Éléments de base			En euros (4)	En capital
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE	2018	X	CONSTR 10 LOGTS 2-2 BIS AV BARBUISE	Banque des Territoires	180 507,00	180 285,79	42,88	A	R	Libéré A	1,800	R	Libéré A	4,710	A-1		6 654,20	1 409,23
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE	2018	X	CONSTR 12 LOGTS 2-2 BIS AV BARBUISE	Banque des Territoires	534 258,00	532 763,83	32,58	A	R	Libéré A	1,800	R	Libéré A	4,710	A-1		12 032,38	4 231,34
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE	2018	R	CONSTR 12 LOGTS 2-2 BIS AV BARBUISE	Banque des Territoires	124 811,00	110 885,18	32,90	A	R	Libéré A	1,700	R	Libéré A	6,540	A-1		6 870,08	2 540,12
L'IMMOBILIER DU MOULIN VERT	2019	R	185 AV PV COULURER	Banque des Territoires	2 081 872,00	1 714 478,89	28,26	A	R	Libéré A	1,300	R	Libéré A	3,900	A-1		80 282,58	6,00
L'IMMOBILIER DU MOULIN VERT	2019	R	186 AV PV COULURER	Banque des Territoires	846 984,00	713 194,08	28,28	A	R	Libéré A	1,300	R	Libéré A	3,800	A-1		28 474,98	9 977,20
L'IMMOBILIER DU MOULIN VERT	2019	X	188 AV PV COULURER	Banque des Territoires	81 482,00	72 148,90	30,21	A	R	Libéré A	0,800	R	Libéré A	3,900	A-1		3 041,67	1 328,80
L'IMMOBILIER DU MOULIN VERT	2019	X	189 AV PV COULURER	Banque des Territoires	47 148,00	38 507,41	34,28	A	R	Libéré A	0,950	R	Libéré A	3,800	A-1		1 072,61	374,14
LA SABLIERE	2019	X	144 AV PASTEUR-3 LOGEMENTS	Banque des Territoires	1 280 707,00	851 840,00	33,84	A	R	Libéré A	1,300	R	Libéré A	4,600	A-1		24 288,87	21 438,80
LA SABLIERE	2019	R	144 AV PASTEUR-1 LOGEMENT	Banque des Territoires	148 917,00	124 891,81	23,04	A	R	Libéré A	0,600	R	Libéré A	2,800	A-1		2 914,57	2 860,77
LA SABLIERE	2019	R	144 AV PASTEUR-4 LOGEMENTS	Banque des Territoires	358 742,00	214 800,31	23,84	A	R	Libéré A	1,300	R	Libéré A	3,800	A-1		7 758,81	4 831,00
LA SABLIERE	2019	R	144 AV PASTEUR-4 LOGEMENTS	Banque des Territoires	480 834,00	485 488,58	23,04	A	R	Libéré A	0,800	R	Libéré A	2,800	A-1		15 931,48	11 898,68
HABITAT	2019	R	ZAC C.VILLE RESETOURANTS	Banque des Territoires	1 269 825,00	1 263 022,21	28,62	A	R	Libéré A	1,300	R	Libéré A	3,800	A-1		24 288,18	228,08
HABITAT	2019	R	ZAC C.VILLE RESETOURANTS	Banque des Territoires	1 411 086,00	1 148 537,14	29,93	A	R	Libéré A	0,300	R	Libéré A	2,800	A-1		32 132,08	12 423,34
HABITAT	2019	R	ZAC C.VILLE RESETOURANTS	Banque des Territoires	404 984,00	478 582,13	39,83	A	R	Libéré A	0,500	R	Libéré A	2,800	A-1		14 518,40	1 688,81
HABITAT	2020	X	ZAC C.VILLE RES STUDANTS (EX-SHARH)	Banque des Territoires	2 582 013,00	2 381 909,27	28,28	A	R	Taux Fixe	1,140	F	Taux Fixe	1,140	A-1		28 921,14	18 188,88
SCOV MARIGNONVILLE	2019	X	PSA RESLMICHEL	Caisse d'Épargne	4 428 000,00	752 848,88	81,23	T	R	Surbit 3 mois	3,000	R	Surbit 3 mois	3,000	A-1		42 900,88	0,00
BOHE SAINT DENIS HABITAT	2019	R	ZAC C.VILLE	Banque des Territoires	988 037,00	944 805,13	28,42	A	R	Libéré A	1,800	R	Libéré A	3,250	A-1		17 709,83	8 862,71
BOHE SAINT DENIS HABITAT	2019	R	ZAC C.VILLE	Banque des Territoires	143 206,00	119 950,92	38,42	A	R	Libéré A	1,800	R	Libéré A	3,250	A-1		3 886,38	288,88
BOHE SAINT DENIS HABITAT	2019	R	ZAC C.VILLE	Banque des Territoires	1 167 233,00	1 220 888,30	28,42	A	R	Libéré A	1,300	R	Libéré A	2,800	A-1		47 844,08	12 727,71

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - DP - 2024

Désignation de l'investissement	Axe de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital résiduel (€ au 31/12/N)	Date d'échéance	Période des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote de budget (3)			Coût net d'emprunt (4)	Valeur en devise prévue au bilan l'emprunt	Garantie garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (5)	Index (6)	Taux actualisé (7)	Taux (8)	Index (9)	Valeur de base (10)			En intérêts (€)	En capital
SENE SAINT DENIS HABITAT	2012	X	ZAC C-VILLE	Banque des Territoires	860 024,00	426 275,71	26/28	A	R	Libéré A	0,450	R	Libéré A	2,700	A-1		11 600,28	8 723,87
SENE SAINT DENIS HABITAT	2013	X	VEFA PASTEUR	Banque des Territoires	3 026 264,00	2 402 651,01	25/42	A	R	Libéré A	1,190	R	Libéré A	3,420	A-1		22 217,30	25 760,61
SENE SAINT DENIS HABITAT	2013	X	VEFA PASTEUR	Banque des Territoires	803 145,00	666 418,60	25/42	A	R	Libéré A	0,250	R	Libéré A	2,000	A-1		17 541,58	9 590,84
SENE SAINT DENIS HABITAT	2012	X	VEFA PASTEUR	Banque des Territoires	257 487,00	212 125,50	25/42	A	R	Libéré A	0,850	R	Libéré A	2,600	A-1		8 987,82	990,02
SENE SAINT DENIS HABITAT	2003	X	LIBERATION N° 12 LOGTS PLATS (EA-104678)	Banque des Territoires	627 960,48	378 008,24	20/07	A	R	Libéré A	1,580	R	Libéré A	3,900	A-1		11 370,28	9 402,76
SENE SAINT DENIS HABITAT	2005	X	LIBERATION N° 44 LOGTS PLATS (EA-104678)	Banque des Territoires	1 561 196,75	1 144 279,45	20/07	A	R	Libéré A	2,050	R	Libéré A	4,300	A-1		37 824,02	36 414,81
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS - OPERATION CASAROVA BAT A3	Banque des Territoires	800 480,00	91 124,84	25/03	A	R	Libéré A	1,350	R	Libéré A	3,800	A-1		30 284,97	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS - OPERATION CASAROVA BAT A3	Banque des Territoires	700 263,00	159 406,49	25/03	A	R	Libéré A	1,350	R	Libéré A	3,800	A-1		5 296,52	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS - OPERATION CASAROVA	Banque des Territoires	188 186,00	124 772,80	25/03	A	R	Libéré A	1,810	R	Libéré A	4,000	A-1		3 784,73	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS - OPERATION CASAROVA	Banque des Territoires	2 055 154,00	1 069 565,82	25/03	A	R	Libéré A	1,810	R	Libéré A	4,000	A-1		71 580,31	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS - OPERATION CASAROVA	Banque des Territoires	313 146,00	307 242,70	25/03	A	R	Libéré A	1,810	R	Libéré A	4,000	A-1		9 180,56	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS - OPERATION CASAROVA	Banque des Territoires	798 549,00	673 432,11	24/02	A	R	Libéré A	1,350	R	Libéré A	3,800	A-1		22 978,72	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS - OPERATION CASAROVA	Banque des Territoires	221 114,00	221 766,82	24/02	A	R	Libéré A	0,260	R	Libéré A	3,600	A-1		8 462,02	0,00

VILLE DU BLANC MESNE - VILLE DU BLANC MESNE - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Départ de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date échéance	Facultés des sous-séances (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (3)			Coûts nets d'emprunt (7)	Indice au dernier exercice financier emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	Taux PCMA-net (6)	Taux (8)	Index (9)	Niveau de taux			En millions (8)	En capital
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	81 LOOTS PIERRE SEMARD (EX-1094376)	Banque des Territoires	97 763,01	11 136,70	10,67	F	R	Libéré A	0,00	R	Libéré A	0,00	A-1		300,00	874,28
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	R	CITE M ALIENRO (EX-1201194)	Banque des Territoires	2 228 108,00	1 777 710,09	10,67	T	R	Libéré A	1,400	R	Libéré A	0,000	A-1		07 004,43	10 584,53
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	ZARLOO V. HUSSO (EX-1082290)	Banque des Territoires	2 000 265,40	2 100 420,20	10,67	T	R	Libéré A	1,400	R	Libéré A	0,000	A-1		01 263,43	102 178,18
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	R	DAC OUVILLE (EX-1188178)	Banque des Territoires	643 989,88	840 989,88	10,67	A	R	Libéré A	1,100	R	Libéré A	0,000	A-1		10 075,03	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CITE DESCARTES (EX-1182940)	Banque des Territoires	2 951 944,28	2 884 944,28	10,67	A	R	Libéré A	1,100	R	Libéré A	0,000	A-1		100 181,60	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	VEPA PASTELUC (EX-1090211)	Banque des Territoires	871 880,18	971 058,18	10,67	R	R	Libéré A	1,100	R	Libéré A	0,000	A-1		24 188,01	-0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CITE DESCARTES (EX-1182940)	Banque des Territoires	2 774 388,98	2 660 987,22	10,78	R	R	Libéré A	1,400	R	Libéré A	0,000	A-1		00 343,72	10 874,32
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CITE DESCARTES (EX-1182940)	Banque des Territoires	1 918 325,94	1 410 188,84	10,17	A	R	Libéré A	1,400	R	Libéré A	0,000	A-1		34 917,29	0 840,88
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CITE DESCARTES (EX-1182940)	Banque des Territoires	4 171 320,00	2 757 268,00	10,16	A	R	Libéré A	1,400	R	Libéré A	0,000	A-1		140 824,01	10 820,08
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CITE DESCARTES (EX-1182940)	Banque des Territoires	0 038 140,81	4 834 011,76	10,67	A	F	Taux Fixe	1,100	F	Taux Fixe	1,100	A-1		10 240,43	100 000,24
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	R	15 ANFOYTS DAMS LE CADRE DU PNU (EX-1201178) (EX-1142206)	Banque des Territoires	0 000 000,70	4 004 011,74	10,67	A	F	Taux Fixe	0,700	F	Taux Fixe	0,700	A-1		10 001,00	200 000,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	81 LOOTS PIERRE SEMARD (EX-1094376) (EX-1027034) (EX-1064070)	Banque des Territoires	100 001,40	914 902,70	10,67	A	F	Taux Fixe	0,700	F	Taux Fixe	0,700	A-1		4 700,00	20 214,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	81 LOOTS PIERRE SEMARD (EX-1021221) (EX-1094371)	Banque des Territoires	1 007 012,20	1 548 074,41	10,67	A	F	Taux Fixe	0,700	F	Taux Fixe	0,700	A-1		10 000,00	10 240,20
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	81 LOOTS PIERRE SEMARD (EX-1021221) (EX-1094371)	Banque des Territoires	100 007,64	100 100,87	10,67	A	F	Taux Fixe	0,700	F	Taux Fixe	0,700	A-1		0,00	0 100,20
SENE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	81 LOOTS PIERRE SEMARD (EX-1021221) (EX-1094371)	Banque des Territoires	101 014,78	90 800,87	10,67	A	F	Taux Fixe	0,700	F	Taux Fixe	0,700	A-1		0,00	4 004,70

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Désignation du Mandataire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt (prêt)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 31/12/N	Durée (en années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (3)			Catégorie d'emprunt (4)	Indice au dernier jour du dernier paiement	Annuité garantie au titre de l'exercice	
	Année	Profil							Taux fixe	Taux indexé	Taux effectif (5)	Index (6)	Marge de taux	En intérêts (8)			En capital	
																		Taux (3)
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	41 LOGTS PIERRE SEMARD (EX-122728) - (EX-1264278)	Banque des Territoires	72 136,84	39 374,49	18,67	A	F	Taux Fixe	0,780	F	Taux Fixe	0,780	A-1		480,19	3 480,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	AMBL 28 LOGTS 40 BERNE (EX-122721) - (EX-1064975)	Banque des Territoires	145 203,00	100 400,48	18,67	A	F	Taux Fixe	0,780	F	Taux Fixe	0,780	A-1		1 172,89	8 867,71
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	14 LOGTS 7016 A1 V HUGO (EX-122722) - (EX-1064976)	Banque des Territoires	1 337 471,40	1 142 336,50	18,67	A	F	Taux Fixe	1,110	F	Taux Fixe	1,110	A-1		10 275,04	48 503,06
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	118 LOGTS ZAC LIBERTY (EX-122723) - (EX-1064977)	Banque des Territoires	3 881 888,90	3 681 981,88	20,87	A	F	Taux Fixe	1,110	F	Taux Fixe	1,110	A-1		34 204,00	101 198,49
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	COEUR DE VILLE 44 LOGTS PLATS (EX-122724) - (EX-1064978)	Banque des Territoires	1 110 760,74	990 998,48	18,67	A	F	Taux Fixe	1,110	F	Taux Fixe	1,110	A-1		10 484,43	40 828,16
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	COEUR DE VILLE 5 LOGTS PLATS (EX-122725) - (EX-1064979)	Banque des Territoires	180 859,87	160 995,48	20,87	A	F	Taux Fixe	1,110	F	Taux Fixe	1,110	A-1		1 183,26	4 380,88
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	S	258 LOG V. HUGO (EX-122726) - (EX-1298225)	Banque des Territoires	3 881 787,96	3 286 261,78	20,87	A	F	Taux Fixe	1,110	F	Taux Fixe	1,110	A-1		38 262,81	128 997,74
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	S	158817	Banque des Territoires	1 230 280,82	1 230 280,82	30,87	A	R	Unité A	0,000	R	Unité A	0,000	A-1		48 214,83	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	S	158818	Banque des Territoires	217 860,80	217 860,80	42,87	A	R	Unité A	0,000	R	Unité A	0,000	A-1		8 889,79	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	S	158819	Banque des Territoires	2 481 580,08	2 481 580,08	32,87	A	R	Unité A	0,000	R	Unité A	0,000	A-1		38 458,88	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	S	158820	Banque des Territoires	389 877,04	389 877,04	42,87	A	R	Unité A	0,000	R	Unité A	0,000	A-1		11 155,87	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	S	158821	Banque des Territoires	4 701 890,10	4 701 890,10	32,87	A	R	Unité A	0,000	R	Unité A	0,000	A-1		188 888,08	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	S	179822	Banque des Territoires	282 826,88	282 826,88	42,87	A	R	Unité A	0,000	R	Unité A	0,000	A-1		15 770,67	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	S	158823	Banque des Territoires	181 325,84	181 325,84	42,87	A	R	Unité A	0,000	R	Unité A	0,000	A-1		6 887,73	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	158824	Banque des Territoires	1 983 384,00	1 983 384,00	32,87	A	R	Unité A	0,000	R	Unité A	0,000	A-1		19 218,88	0,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2019	S	158827	Banque des Territoires	1 272 721,88	1 188 181,88	20,17	A	R	Unité A	0,000	R	Unité A	0,000	A-1		42 885,47	20 460,08

Designation du subventionnaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Département où se situe le bien	Montant initial	Capital restant au 31/12/24	Dette actualisée	Participations des sous-séances (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (3)			Caractéristiques d'emprunt (7)	Indice ou devise pouvant modifier l'emprunt	Années prévues au cours de l'exécution	
	Année	Profil							Taux (2)	Index (4)	Taux effectif (5)	Taux (6)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SENE SAINT DENIS HABITAT	2023	R	CONSTRUCTION NEUVE DE 30 LOGEMENTS	Acton Logement	43 500,00	43 500,00	36,44	A	R	Libre A	0,440	R	Libre A	0,500	A-1		474,00	1 123,00
SENE SAINT DENIS HABITAT	2020	R	CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	Acton Logement	34 670,00	34 670,00	36,44	A	R	Libre A	0,440	R	Libre A	0,500	A-1		901,00	2 445,48
SENE SAINT DENIS HABITAT	2020	R	CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS	Acton Logement	341 500,00	341 500,00	20,44	A	R	Libre A	0,500	R	Libre A	1,400	A-1		13 680,00	33 703,40
TOT ET JOE	2011	R	RUE DU PARC-41 LOG	Banque des Territoires	6 688 210,00	4 323 662,35	27,30	A	R	Libre A	1,350	R	Libre A	1,800	A-1		150 615,64	21 187,00
TOT ET JOE	2011	R	RUE DU PARC-81 LOG	Banque des Territoires	1 986 120,00	1 066 344,03	27,30	A	R	Libre A	1,350	R	Libre A	0,500	A-1		38 402,70	12 134,00
TOT ET JOE	2011	R	RUE DU PARC-91 LOG	Banque des Territoires	978 004,00	423 447,73	27,02	A	R	Libre A	1,300	R	Libre A	0,500	A-1		11 850,04	6 317,64
TOT ET JOE	2011	R	RUE DU PARC-81 LOG	Banque des Territoires	130 560,00	130 719,84	27,30	A	R	Libre A	0,550	R	Libre A	1,800	A-1		4 305,94	1 602,20
TOT ET JOE	2012	R	RUE DU PARC-6 LOG	Banque des Territoires	607 600,00	515 915,01	25,50	A	R	Libre A	1,300	R	Libre A	1,600	A-1		11 670,00	6 002,84
TOT ET JOE	2012	R	RUE DU PARC-9 LOG	Banque des Territoires	336 707,00	286 217,08	28,80	A	R	Libre A	1,200	R	Libre A	1,800	A-1		10 700,00	2 103,00
TOT ET JOE	2012	R	RUE DU PARC-9 LOG	Banque des Territoires	96 674,00	210 666,03	25,30	A	R	Libre A	0,900	R	Libre A	2,800	A-1		6 003,20	3 860,00
TOT ET JOE	2012	R	RUE DU PARC-9 LOG	Banque des Territoires	134 470,00	126 507,77	28,50	A	R	Libre A	0,500	R	Libre A	1,800	A-1		3 074,70	1 028,00
TOT ET JOE	2019	R	TRILOTS LIBERATION 100 TR - 63-120001	Banque des Territoires	1 073 080,00	948 667,00	11,30	T	R	Libre A	1,050	R	Libre A	1,000	A-1		33 060,07	28 568,04
TOT ET JOE	2019	R	TRILOTS LIBERATION 20 TR - 60-100002	Banque des Territoires	787 780,00	607 119,20	11,00	T	R	Libre A	1,300	R	Libre A	1,000	A-1		21 340,00	17 210,00
VLODA	2008	R	ACQUISIT 1100 LOG CADRE PATRIMOINE	Banque des Territoires	28 000 007,00	19 330 700,00	20,00	A	R	Libre A	1,200	R	Libre A	2,600	A-1		604 210,00	631 257,70
VLODA	2014	R	ACQUISIT 1100 LOG CADRE PATRIMOINE	Banque des Territoires	388 218,07	211 640,99	16,00	A	R	Libre A	1,200	R	Libre A	2,800	A-1		7 610,00	10 660,00
VLODA	2008	R	ACQUISIT 1100 LOG CADRE P.	Crédit Foncier de France	1 457 100,00	1 124 809,42	18,88	A	F	Taux Fixe	0,900	F	Taux Fixe	5,200	A-1		60 177,10	32 700,00
VLODA	2006	R	ACQUISIT 1100 LOG CADRE P.	Crédit Foncier de France	2 810 700,00	2 044 490,48	10,90	A	F	Taux Fixe	0,200	F	Taux Fixe	4,500	A-1		150 000,00	43 617,40
VLODA	2009	R	ACQUISIT 1100 LOG CADRE PATRIMOINE (30-110000)	Banque des Territoires	2 220 120,00	2 081 494,49	19,30	A	R	Libre A	1,000	R	Libre A	2,800	A-1		58 493,04	102 981,00
VLODA	2005	R	ACQUISIT 1100 LOG CADRE PATRIMOINE (24-110000)	Banque des Territoires	3 328 120,00	2 733 000,40	30,00	A	R	Libre A	1,000	R	Libre A	0,200	A-1		66 614,20	10 624,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et période d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/24	Durée (en années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (3)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou indice servant à modifier l'emprunt	Affectation garantie au titre de l'exercice	
	Année	Période							Taux (2)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (6)	En capital
TOTAL GÉNÉRAL					185 024 903,88	161 124 090,26											4 561 487,12	3 871 317,06

(1) Indiquer C pour amortissement constant, F pour amortissement progressif, P pour linéaire, K pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuels, B : bimestriels, T : trimestriels, R : autres.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : grégré (indépendamment des autres variables qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un seul ou de plusieurs et d'une marge exprimée en pourcentage).

(4) Indiquer le type d'indice (ex. EURIBOR, 3 mois ...).

(5) Taux actualisé, les intérêts compris.

(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opérations de couverture. Exemple A-1 (3), la classification des emprunts suivant le typage de la décision R03 (15/07/10) du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 601 (1) + intérêts réglés à l'échéance + intérêts décaissés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	87,4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	10 477 716,84
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	10 477 716,84
Recettes réelles de fonctionnement	II	105 238 135,24
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	9,95

(1) Référence aux articles L. 4261-1 ou L. 3214 ou L. 2352-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4261-2 ou L. 3214-4 ou L. 2352-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définitions de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne dépassent pas plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	87,5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Est-ce que l'obligation du contrat constitue	Désignation du contrat bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la réserve de financia	Montant de la réserve sur la totalité du contrat	Montant des réserves restant à courir					
						N°1	N°2	N°3	N°4	Cumul restant (basé sur N°1 à N°4)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N°1, N°2, N°3, N°4) + cumul restant

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	87,6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL (I + E + II)
									Part totale (4)	Dont part dette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés portant de performance éligibles avec jets de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 7112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2003-222 du 30 mars 2003

(3) Montant de la rémunération restant à verser au CLSAP

(4) Montant total de la rémunération restant à être versé au CLSAP

(5) Montant restant à la clôture anticipée de l'opération fait des participations d'auteurs collectifs publics

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	87.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, lors d'un emprunt, lors de la mise en place de la FCSDF, lors de la mise en place d'une affectation spéciale, les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilées au niveau des données mass, pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation ci-dessus.

(2) Créer un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Restes à employer au 31/12/N + Restes à employer au 01/01/N + Montant recettes de l'exercice – Montant dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					26 822 000,00	18 520 593,00	0,00
3017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
3018 Autres engagements donnés					26 822 000,00	18 520 593,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					26 822 000,00	18 520 593,00	0,00
2018	Garantie à première demande AGENCE France LOCALE	Les cotitulaires de l'Agence France Locale	21	A	7 000 000,00	5 537 500,00	0,00
2019	Garantie à première demande AGENCE France LOCALE	Les cotitulaires de l'Agence France Locale	21	A	3 000 000,00	2 475 000,00	0,00
2020	Garantie à première demande AGENCE France LOCALE	Les cotitulaires de l'Agence France Locale	3	A	4 000 000,00	0,00	0,00
2020	Garantie à première demande AGENCE France LOCALE	Les cotitulaires de l'Agence France Locale	23	A	6 000 000,00	5 340 000,00	0,00
2022	Garantie à première demande AGENCE France LOCALE	Les cotitulaires de l'Agence France Locale	25	A	6 800 000,00	6 468 000,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article 1, §§1, §2 du CCCT) :

- la colonne « Origine de la garantie » est la garantie en tant que telle et non « titre éligible » mais au titre par l'Agence France Locale ;
- la colonne « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'entrée de la garantie n'implique pas sur des versements annuels anticipés. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail irrévocable)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B3

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					52 024,00
204182	celebration 2023-207	Acquisition part capital	Seine Saint Denis Habitat	Autre personnes de droit privé	52 024,00
FONCTIONNEMENT (total)					2 165 457,48
657383		Subvention d'équilibre	CCAS	Commune	1 100 395,50
657382	celebration 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Lycée Mozart	Région	5 000,00
657382	celebration 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Collège Mendels	Département	5 000,00
657382	celebration 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Collège Descartes	Département	2 000,00
657382	celebration 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Collège Cotton	Département	3 350,00
657382	celebration 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Collège Cachtin	Département	3 000,00
657382	celebration 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Lycée Moulin	Région	2 000,00
657382	celebration 2023 259	Subvention de fonctionnement	Lycée André Brand	Région	1 500,00
657382	celebration 2023 259	Subvention de fonctionnement	Collège Romilly	Département	1 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Football	Association	200 000,00
65740	celebration 2023-259	Subvention de fonctionnement	Faoufina Mousso	Association	199 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	Ecole sportive du Blanc Mesnil	Association	170 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	Judo		
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Gymnastique	Association	90 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Handball	Association	79 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Tennis	Association	60 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Basket	Association	64 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	Blanc Mesnil Sport Rugby	Association	30 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Hockey	Association	42 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Halatrophie	Association	10 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Natation	Association	15 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	Energie Centre Ville	Association	9 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	Association des commerçants des marchés de Blanc Mesnil ACSM	Association	9 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Karaté	Association	28 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Boules	Association	2 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Aïkido	Association	2 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Randonnée Amis et Nature	Association	2 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	Gymnastique volontaire seniors de Blanc-Mesnil	Association	500,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Danse	Association	1 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	BMS Pingles Bulles Passion	Association	1 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	Les Nouveaux Marcheurs	Association	1 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	Union sportive de Blanc Mesnil	Association	1 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	Club Blanc Mesnil de Badminton	Association	780,00
65740		Subvention de fonctionnement	Club running de Blanc Mesnil	Association	2 500,00
65740		Subvention de fonctionnement	Echiquier Blanc Mesnilois	Association	5 000,00
65740		Subvention de fonctionnement	Le Blanc Mesnil Taekwondo	Association	1 500,00
65740		Subvention de fonctionnement	Street Work sporter	Association	800,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - DP - 2024

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
66746		Subvention de fonctionnement	Tour blanc mesnilois	Association	1.400,00
66746		Subvention de fonctionnement	Caléotte GYM	Association	1.000,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination de nature énoncée de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		11,00	0,00	11,00	4,00	2,88	6,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	9,00	0,00	9,00	3,00	2,90	5,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGPP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		290,88	11,38	302,26	169,39	66,14	234,34
Adjoint administratif pal 1 cl	C	29,00	0,00	29,00	31,80	0,00	31,80
Adjoint administratif pal 2 cl	C	72,00	0,00	72,00	52,25	3,00	65,25
Adjoint administratif tert.	C	50,00	11,98	61,98	34,20	8,25	42,75
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	74,00	0,00	74,00	18,80	37,00	55,80
Attaché hors classe	A	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	11,00	0,00	11,00	5,95	1,00	6,95
Rédacteur	B	20,00	0,00	20,00	10,80	12,73	23,30
Rédacteur principal 1 cl	B	11,00	0,00	11,00	7,80	0,00	7,80
Rédacteur principal 2 cl	B	8,92	0,00	8,92	5,80	2,88	8,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		479,00	4,46	474,46	294,90	157,75	452,65
Adjoint technique pal 1 cl	C	46,00	0,00	46,00	38,50	0,00	38,50
Adjoint technique pal 2 cl	C	103,00	0,00	103,00	90,80	2,90	93,10
Adjoint technique territorial	C	245,00	4,46	249,46	90,80	140,25	233,05
Agent de maîtrise	C	37,00	0,00	37,00	40,00	0,00	42,00
Agent de maîtrise principal	C	17,00	0,00	17,00	18,00	0,00	18,00
Ingénieur	A	6,00	0,00	6,00	5,00	3,00	8,00
Ingénieur en chef	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 1 cl	B	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Technicien adjoint de 2 cl	B	6,00	0,00	6,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		97,00	0,00	97,00	47,25	41,30	86,55
Agent social	C	11,00	0,00	11,00	5,80	4,00	9,00
Agent social principal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	24,00	0,00	24,00	20,00	3,00	20,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - RP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETAT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spéo pal écoles mat 2 cl	C	47,00	0,00	47,00	7,90	36,30	44,20
Assistant socio-éducatif	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Éducateur de jeunes enf. cl ax	A	2,00	0,00	2,00	1,75	0,00	1,75
Éducateur ter. jeunes enfants	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE MEDICO-SOCIALE (e)		51,00	0,00	51,00	10,65	36,30	46,95
Aide-soignant de cl. normale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de soins pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Auxiliaire de soins pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puériculture cl. ni	B	21,00	0,00	21,00	10,90	5,00	15,90
Auxiliaire puériculture cl sup	B	21,00	0,00	21,00	17,90	0,00	17,90
Cadre de santé	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux	A	7,00	0,00	7,00	6,00	2,00	8,00
Infirmier soins gén hors class	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Médecin 1cl.	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue cl/ni	A	2,00	1,37	3,37	2,38	0,00	2,38
Puéricultrice de classe sup	A	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		3,00	0,00	3,00	0,00	2,61	2,61
Masseur-kinésithérapeute et o	A	3,00	0,00	3,00	0,00	1,50	1,50
Podologue-podopodiatriste	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,11	1,11
FLIERE SPORTIVE (g)		14,00	0,71	14,71	0,00	0,71	0,71
Conseiller ter A.P.S principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Éducateur A.P.S pal 1er cl	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Éducateur A.P.S pal 2cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Éducateur territorial A.P.S	B	0,00	0,71	0,71	1,00	0,71	1,71
Coordinateur A.P.S principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE CULTURELLE (h)		34,00	0,00	34,00	29,00	23,67	52,67
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Assistant conservation pal 1c	B	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	0,00	3,17	3,17	1,70	2,13	3,83
Assistant ens. art. pal 2cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant ens. artistique	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché cons.	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Bibliothécaire territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur (patrimoine)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur en chef (biblio)	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur étab. ens. art 2cl	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Professeur ens. art. HdL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professeur ens. art. cl N	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE ANIMATION (i)		107,00	0,00	107,00	40,00	63,00	103,00
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	7,00	0,40	7,40	4,00	1,41	5,41

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation pol 2 cl	C	17,00	0,00	17,00	12,80	0,49	13,29
Adjoint territorial animation	C	60,00	9,54	69,54	16,00	20,15	36,15
Animateur	B	17,00	0,00	17,00	11,00	2,00	13,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème cl	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		32,00	0,00	32,00	34,00	0,00	34,00
Brigadier-chef principal	C	19,00	0,00	19,00	19,00	0,00	19,00
Chef de service de police	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef service de police pol 2cl	B	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-brigadier	C	11,00	0,00	11,00	13,00	0,00	13,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		18,00	16,96	34,96	0,00	8,21	8,21
Assistante maternelle		14,00	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00
Chirurgien-dentiste		0,00	1,51	1,51	0,00	1,51	1,51
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin généraliste		2,00	13,00	15,00	0,00	3,25	3,25
Médecin médecine sport		0,00	0,28	0,28	0,00	0,28	0,28
Médecin spécialiste		0,00	2,19	2,19	0,00	2,19	2,19
Restaurateur studio de répétition		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k+l)		1 123,84	113,03	1 236,87	674,92	374,44	1 049,36

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la situation n° 1624 - 1678808 1020 du 23 mars 1981. Les emplois fondoraux sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories A, B et C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectif physique * quotité de temps de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1,00 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,80 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent 6 mois de l'année (ou 100 % de l'année, résolvant à forfait) correspond à 0,48 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois destinés à des missions ne correspondant pas à un cadre d'emploi existant.

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (3)	Europe	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,90		
Adjoint administratif pal 2 ci	C	ADM	418	0,90	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 2 ci	C	ADM	404	0,90	A	A
Adjoint administratif pal 2 ci	C	ADM	430	0,90	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,90	A	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	368	0,90	A	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	378	0,90	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 1 ci	C	ANIM	397	0,90	A	CDD
Adjoint d'animation pal 1 ci	C	ANIM	448	0,90	A	CDD
Adjoint d'animation pal 2 ci	C	ANIM	448	0,90	332-14	CDD
Adjoint du patrimoine pal 1 ci	C	CULT	558	0,90	A	CDD
Adjoint technique pal 2 ci	C	TECH	430	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 ci	C	TECH	404	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 ci	C	TECH	430	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	419	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,90	332-14	CDD

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2024	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (3)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2004

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/19	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (3)	Euros	Passement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANM	370	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANM	357	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	TECH	357	0,00	332-14	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	415	0,00	332-14	CDD
Agent social	C	S	357	0,00	332-14	CDD
Agent social	C	S	357	0,00	332-14	CDD
Agent social	C	S	357	0,00	332-14	CDD
Agent social	C	S	357	0,00	332-14	CDD
Agent social principal 2 cl	C	S	359	0,00	A	A
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-13	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-13	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-23-1*	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	359	0,00	332-14	CDD

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/01/24	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)			CONTRAT	
			Indice (1)	Forces	Forces	Forces du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368		0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368		0,00	A	A
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368		0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368		0,00	332-13	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368		0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	389		0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	389		0,00	A	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	707		0,00	A	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	547		0,00	A	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	446		0,00	302-14	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	513		0,00	302-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2e cl	B	CULT	939		0,00	302-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2e cl	B	CULT	401		0,00	302-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2e cl	B	CULT	401		0,00	302-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2e cl	B	CULT	458		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2e cl	B	CULT	480		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2e cl	B	CULT	401		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2e cl	B	CULT	429		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2e cl	B	CULT	506		0,00	302-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2e cl	B	CULT	506		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	401		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	401		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	451		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	452		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	431		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389		0,66	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	415		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	401		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389		0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	852		0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	444		0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444		0,00	332-8-2"	CDD
Attaché	A	ADM	853		0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444		0,00	A	A
Attaché	A	ADM	408		0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	811		0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	444		0,00	A	A

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/19	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (3)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	611	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	693	0,00	A	CCD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	567	0,00	A	CCD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	489	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	489	0,00	A	CCD
Attaché	A	ADM	525	0,00	A	CCD
Attaché	A	ADM	653	0,00	A	CCD
Attaché	A	ADM	489	0,00	332-8-2°	CCD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	525	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	403	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	499	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	403	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-14	CCD
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-8-2°	CCD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CCD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-8-2°	CCD
Attaché comm.	A	CULT	444	0,00	332-14	CCD
Attaché principal	A	ADM	791	0,00	A	A
Auxiliaire puériculture cl. ni	B	MS	389	0,00	332-13	CCD
Auxiliaire puériculture cl. ni	B	MS	389	0,00	332-14	CCD
Auxiliaire puériculture cl. ni	B	MS	389	0,00	332-13	CCD
Auxiliaire puériculture cl. ni	B	MS	389	0,00	332-14	CCD
Auxiliaire puériculture cl. ni	B	MS	389	0,00	332-13	CCD
Chirurgien-dentiste		OTR	0	0,00	332-14	CCD
Chirurgien-dentiste		OTR	0	0,00	A	CCD
Chirurgien-dentiste		OTR	0	0,00	A	CCD
D.G.A.S. 40 à 150 000 hab.	A	OTR	990	0,00	A	CCD
D.G.A.S. 40 à 150 000 hab.	A	OTR	1027	0,00	A	CCD
Directeur établissement 2000	A	CULT	767	0,00	332-10	CDI
Educateur A.P.S. pel 20	B	SP	458	0,00	332-14	CCD
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	401	0,00	332-14	CCD
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	431	0,00	332-14	CCD
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	431	0,00	332-14	CCD
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	401	0,00	332-14	CCD
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	389	0,00	A	CCD
Infirmier en soins généraux	A	MS	514	0,00	A	A

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2024	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (3)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Infirmier en soins généraux	A	MS	693	0,00	332-14	CDD
Ingenieur	A	TECH	739	0,00	332-14	CDD
Ingenieur	A	TECH	897	0,00	332-14	CDD
Ingenieur	A	TECH	946	0,00	332-10	CDI
Ingenieur en chef	A	TECH	713	0,00	332-14	CDD
Masseur-kinésithérapeute et o	A	MT	831	0,00	A	CDD
Masseur-kinésithérapeute et o	A	MT	750	0,00	332-14	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	332-8-2"	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	333-10	CDI
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	333-8-1"	CDD
Médecin médecine sport		OTR	0	0,00	332-13	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	332-8-2"	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	332-8-2"	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	332-8-2"	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	A	CDD
Professeur ens. art. d.N	A	CULT	450	0,00	332-14	CDD
Professeur ens. art. d.N	A	CULT	519	0,00	332-14	CDD
Professeur ens. art. d.N	A	CULT	550	0,00	332-14	CDD
Pédicure-pod.ergothérapeutes	A	MT	575	0,00	A	A
Pédicure-pod.ergothérapeutes	A	MT	514	0,00	332-8-2"	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	399	0,00	332-23-2"	CDD
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	332-23-1"	CDD
Rédacteur	B	ADM	399	0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	536	0,00	332-8-2"	CDD
Rédacteur	B	ADM	597	0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM	476	0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	369	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	369	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	369	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 2 ci	B	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 2 ci	B	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 2 ci	B	ADM	526	0,00	332-14	CDD
Régisseur études de dépense		OTR	0	0,00	332-13	CDD
Technicien	B	TECH	397	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	452	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-8-2"	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	397	0,00	332-14	CDD

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (B)	Echec	Fondement du contrat (C)	Nature du contrat (D)
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	538	0,00	332-14	CCO
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	542	0,00	332-14	CCO
Agents occupant un emploi non permanent (7)				8,99		
Adjoint administratif 1er	C	ADM	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	404	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1*	CCO
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2*	CCO
Agent spéo pal écoles mat 2 cl	C	S	388	0,00	332-14	CCO
Agent spéo pal écoles mat 2 cl	C	S	388	0,00	332-14	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CCO
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	A	A
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	339-1_339-15	CCO
Dirigeur de cabinet		OTR	0	0,00	A	CCO
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	332-23-1*	CCO
Pédicures-pod. orthopédistes	A	MT	444	0,00	332-23-1*	CCO
TOTAL GENERAL				8,99		

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

(1) CATEGORIES A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

- TECH: Technique.
- URM: Urbanisme (aménagement urbain).
- S: Social.
- MS: Maitrise d'œuvre.
- MT: Métrou-technique.
- SP: Sport.
- CS: Culturel.
- AN: Aménage.
- PC: Police.
- POSP: Sécurité publique.
- E: Emploi voir site.

(3) REMPLACEMENT: Référence à un indice pour désigner le niveau de l'indice (A1) de la fonction publique ou un autre indice (A2) (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Mod du contrat (type général de la fonction publique - CQFP).

- 333-23-1: Affectation temporaire d'activité pour une durée maximale de deux mois.
- 333-23-2: Affectation temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.
- 333-24: Contrat de prépa pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
- 333-13: Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à venir à temps partiel ou intérimaire.
- 333-14: Vacances temporaires d'un emploi.
- 333-15: Missions de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions complémentaires.
- 333-16-1: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire titulaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CQFP.
- 333-16-2: Communauté de moins de 1 500 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 333-16-3: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et les communes, jusque, premier renouvellement du conseil municipal.
- 333-16-4: Autres collectivités territoriales ou établissements rattachés à l'article L. 161 pour les emplois dont le coût de travail est inférieur à 50%.
- 333-16-5: Emplois des communes (> 2 000 hab. / > 100 groupements de communes / < 10 000 hab.) lors de la création ou suppression d'emploi de la section d'une commune.
- 333-16-6: Contrats de travail sur emplois permanents - peu de moins de quatre de fonctionnaires stagiaires par commune.
- 333-16-7: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 333-16 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 333-16-8: Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial permanent remplit avant l'entrée en son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 333-16.
- 333-16-9: Modalités particulières - recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, présentée en situation de handicap (CQFP art. L.333-16 L.333).
- 333-16-10: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de direction).
- 333-16-11: Collaborateurs de national.
- 333-16-12: Collaborateurs de groupes d'élus.
- A: Autre.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés « à l'usage » et feront l'objet d'une mention (ex : « contractuel A222 »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 330-4, 331-11, 331-14, 331, 332 du CQFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 332-6, 333-10 et 333-11 du CQFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 333-21, 333-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat sans concours référence de recrutement ou traitement non défectueux, il convient de mentionner le statut contractuel à l'article 6 bis de l'annexe 20 du décret 86-118 du 20 octobre 1986.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	R10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
01/06/2018 - affermage	LES FILS DE MADAME GERAUD PRODUCTENE	LES FILS DE MADAME GERAUD PRODUCTENE	SOCIETE ANONYME SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES A ASSOCIE UNIQUE	0,00
01/06/2018 - délégation service public				1 331 924,00
01/10/2020 - délégation service public	PEOPLE & BABY	PEOPLE & BABY	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES A ASSOCIE UNIQUE	359 000,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SEINE SAINT DENIS HABITAT	SEINE SAINT DENIS HABITAT	ENTREPRISE PRIVEE POUR L'HABITAT	61 401 739,04
-	VELOGIA SA D HLM	VELOGIA SA D HLM	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	26 058 997,94
-	EMMAUS HABITAT	EMMAUS HABITAT	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	33 008 784,86
-	SA D HLM TOIT ET JOIE	SA D HLM TOIT ET JOIE	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	9 171 145,34
-	CDC HABITAT SOCIAL	CDC HABITAT SOCIAL	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	12 803 240,01
-	RATP HABITAT	RATP HABITAT	ALTRIS	5 069 624,75
-	BATIGERE EN IDF SA D HLM	BATIGERE EN IDF SA D HLM	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	3 523 862,05
-	SCCV MANSIONLE BLAUN	SCCV MANSIONLE BLAUN	ALTRIS	752 988,56
-	SA IMMOBILIERE DU MOULIN VERT	SA IMMOBILIERE DU MOULIN VERT	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	2 536 199,51
-	ICF LA SABLIERE	ICF LA SABLIERE	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	1 735 959,40
-	SA HLM I R P	SA HLM I R P	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	2 240 228,62
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit financier au compte de résultat de l'organisme				
-	SI DE BOBKNY	SYNDICAT MIXTE DES SYSTEMES D'INFORMATION	SYNDICAT MIXTE	450 000,00
-	CCAS	CENTRE COMMUNALE D ACTION SOCIALE	COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 100 365,00
-	SEINE SAINT DENIS HABITAT	SEINE SAINT DENIS HABITAT	ENTREPRISE PRIVEE POUR L'HABITAT	52 024,00
-	BMS FOOTBALL	BMS FOOTBALL	ASSOCIATION	200 000,00
-	FARAFINA MOUSSO	FARAFINA MOUSSO	ASSOCIATION	199 982,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	ETOILE SPORTIVE BLANC MESNIL JUDO	ETOILE SPORTIVE BLANC MESNIL JUDO	ASSOCIATION	170 000,00
-	BMS TENNIS		ASSOCIATION	80 000,00
-	BMS GYMNASTIQUE		ASSOCIATION	90 000,00
-	BMS HANDBALL		ASSOCIATION	79 000,00
Autres				

(1) Titul de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrat ou décision de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime intéressé...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement sur état est contracté font l'objet d'une report dans l'état aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (articles L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TFC, TPU, TPU – fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (*)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de dissolution	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (sel/L1960)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	------------------------	------------------------------------	--------------------

(*) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1413-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1413-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être classées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont énumérées établissement public et peuvent être rattachées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de déchéance	N° SIRET	Nature de l'activité (SPC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	-------------------	----------	--------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : règle à unité autonome financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 768 772,11	-1 768 772,11
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	7 389 057,23	7 389 057,23
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 768 772,11	1 768 772,11
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 768 772,11	1 768 772,11

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	8 608 039,88	8 608 039,88
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	7 033 645,90	7 033 645,90
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	194 378,13	194 378,13

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		8 608 039,88	8 608 039,88
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		8 508 039,88	8 508 039,88
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 479 789,88	8 479 789,88
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	28 250,00	28 250,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		100 000,00	100 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00
139	Subv. invest. transférées cote résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Restant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux faite par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement	(B)	0,00
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effet après de la Région (A - B)	(C)	0,00
TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TIER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBI/B/03/16002/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courants :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Trafic pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courants	0,00
Charges d'exploitation courantes :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RPP	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courantes	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors TAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction tréfilé, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations travaux	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations travaux	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de soins d'œuvre intercollectives :	0,00
- Dont Etablissements autres que CEX	0,00
- Dont Etablissements CEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total prestations de soins	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions au CCE	0,00

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	9.00
Cessions aux amortissements	2.93
Reprise de subvention et écrit de réévaluation	2.93
Retrait des provisions/transfert de charges	2.93
Autres produits et charges de gestion courante	2.93
Total cessions, reprises, transferts et autres	9.82
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	9.82
Résultat financier	0.00
RESULTAT COURANT (5)	9.82
Résultat spécifique	0.00
RESULTAT NET (6)	9.82

(1) A compléter par « dépondé » si « non appliqué ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations reçues + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante - total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation - amortissements aux ECE - total cessions, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans le formulaire D10CF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la D10CF.

IV - ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							03
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / (N-1) (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / (N-1) (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (repartition d'Art. à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'écoulement de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assésés au droit d'écoulement de mer auxquels sont soumis les trams et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation locale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TICPM		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPM2		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CPE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Alsace.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, affectées à l'exercice de la comptabilité selon l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement affectées à l'exercice de la période concernée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
05	Autres charges de gestion courante	0,00
06	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2111-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les principes semi-budgétaires.

(4) Montant des résultats de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des opérations d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence concernée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 ⁴⁵
 Nombre de membres présents : 0 ^{33 + 11 procurations}
 Nombre de suffrages exprimés : 0 ⁴⁴




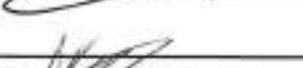


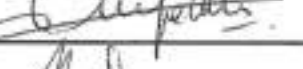
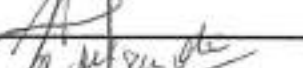
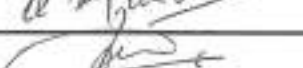


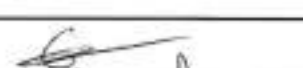
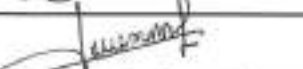

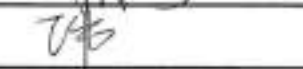


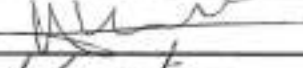
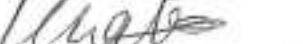

VOTES :



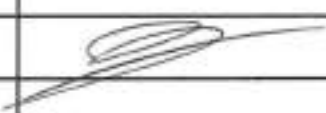



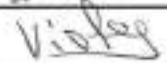
Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22 Mars 2024

Présenté par (1), le Maire
 A. le 4 avril 2024 (Le Blanc-Mesnil)

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session plénière
 A. le 4 avril 2024 (Le Blanc-Mesnil)
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BENKABA Tatiana	
BERTRAND Alexandra	
BOUMEDJANE Karim	
BOUR Patricia	
BROS Mauricette	
CARRE Julien	
CERRIGONE Christine	
COLLIGNON Michel	
DELMOTTE Claude	
DI CIACCO Antonio	
GALIOTTO Gabriel	
GAY Fabien	
GOMEZ Katia	
GOURSONNET Laurence	
HAMA Rahnia	
HAN Bo	
HEDEL Sandrine	
HERSEMEULE Carmen	
KAMATE Abibou	
KHALI Amina	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
KHATIM Karima		
KINGSTAN Gnananayagam		
LEFEVRE Bénédicte		
LEMARCHAND Brigitte		
MAGNEN Sylvie		
MEIGNEN Thierry		
MEYER Karine		
MIGNOT Didier		
MILOT Sabah		
MOIS Grigore		
MULLER Ginette		
MUSQUET Jean-Marie		
PANTIC Emily-Johana		
RANQUET Jean-Philippe		
ROUSIERE Catherine		
RUBIO Emile		
SAIA Raffaele		
SAVARIN Daniel		
SEGURA Angela		
SERRANO Santiago		
TALL Demba		
THEVENOT Pierre André		
VAZ Micael		
VILTART Jacky		
VIOLET Sylvie		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: VILLE DU BLANC MESNIL (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21930007600011

POSTE COMPTABLE : BLANC MESNIL

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : VILLE DU BLANC MESNIL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	37
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	45

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	48
A1.01 - Opérations non ventilables	51
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	52
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	55
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	56
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	57
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	60
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	63
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	66
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	67
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	70
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	72
A1.908 - Fonction 8 - Transports	75
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	79
A2.01 - Opérations non ventilables	81
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	82
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	88
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	89
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	94
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	98
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	101
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	102
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	103
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	106
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	108
A2.938 - Fonction 8 - Transports	111

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	115
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	116
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	122
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	123

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	124
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	126
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	127
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	128
B3.1 - Etat des provisions constituées	130
B3.2 - Etalement des provisions	132
B4 - Etat des charges transférées	133
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	134
B6 - Prêts	135
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	136
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	137
B7.3 - Etat des emprunts garantis	138
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	147
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	148
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	149
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	150
B7.8 - Autres engagements donnés	151
B7.9 - Autres engagements reçus	152
B8 - Subventions versées	153
B9 - Etat du personnel	155
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	169
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	171
B11.2 - Liste des établissements publics créés	172
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	173
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	174
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	175
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	176
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	177
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	178
D3 - Décisions en matière de taux	180
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	181
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	182
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	184
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	185
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	186

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	58396

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1021.74

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1548
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1799
3	Dépenses d'équipement brut / population	698.29
4	Encours de dette / population (2) (3)	1475.21
5	DGF / population	287.36
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59.36%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94.10%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38.81%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	81.98%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	13.97%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	145 033 481,86	143 591 193,58	8 084 421,04	A1	6 642 132,76
Investissement	37 688 338,61	35 621 934,35	(3) 297 632,15	A2	-1 768 772,11
Fonctionnement	107 345 143,25	107 969 259,23	(4) 7 786 788,89	A3	8 410 904,87

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 5 157 310,27	III + IV 12 546 367,50		B1	7 389 057,23
Investissement	I 5 157 310,27	III 12 546 367,50		B2	7 389 057,23
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	14 031 189,99
Investissement	A2 + B2	5 620 285,12
Fonctionnement	A3 + B3	8 410 904,87

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 5 157 310,27
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
2017001	Opération d'équipement n° 2017001	2 660 129,93
2017002	Opération d'équipement n° 2017002	22 761,68
2017003	Opération d'équipement n° 2017003	583 435,43
2017004	Opération d'équipement n° 2017004	126 736,07
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	179 265,06
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	204 239,92
21	Immobilisations corporelles (3)	1 359 742,18
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	21 000,00
45411232	TO IMMEUBLE 65 BIS RUE JEAN-RICHARD BLOCH	21 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 12 546 367,50
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 490 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 017,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 922 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	44 913 786,62	39 293 501,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	5 157 310,27	12 546 367,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 768 772,11	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		51 839 869,00	51 839 869,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	111 872 268,00	105 230 135,24
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 642 132,76
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		111 872 268,00	111 872 268,00

TOTAL DU BUDGET (4)	163 712 137,00	163 712 137,00
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 017 769,05	203 937,06	2 745 611,00	2 745 611,00	2 949 548,06
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	893 544,52	204 239,92	1 463 388,00	1 463 388,00	1 667 627,92
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	30 623 433,43	4 728 133,29	31 431 748,62	31 431 748,62	36 159 881,91
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		32 534 747,00	5 136 310,27	35 640 747,62	35 640 747,62	40 777 057,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 645 000,00	0,00	8 533 039,00	8 533 039,00	8 533 039,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	550 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses financières		14 395 000,00	0,00	9 133 039,00	9 133 039,00	9 133 039,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	21 000,00	140 000,00	140 000,00	161 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		47 129 747,00	5 157 310,27	44 913 786,62	44 913 786,62	50 071 096,89

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	7 430,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 507 430,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	48 637 177,00	5 157 310,27	44 913 786,62	44 913 786,62	50 071 096,89
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 768 772,11
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 839 869,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	6 142 545,00	2 922 350,00	5 006 752,36	5 006 752,36	7 929 102,36
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	7 600 000,00	4 000 000,00	5 821 374,13	5 821 374,13	9 821 374,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 742 545,00	6 922 350,00	10 828 126,49	10 828 126,49	17 750 476,49
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 300 000,00	134 017,50	3 450 000,00	3 450 000,00	3 584 017,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	1 768 772,11	1 768 772,11	1 768 772,11
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	550 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 371 999,85	5 490 000,00	1 288 000,00	1 288 000,00	6 778 000,00
Total des recettes financières		12 246 999,85	5 624 017,50	7 006 772,11	7 006 772,11	12 630 789,61
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	200 000,00	0,00	161 000,00	161 000,00	161 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		26 189 544,85	12 546 367,50	17 995 898,60	17 995 898,60	30 542 266,10

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 000 000,00		1 795 645,90	1 795 645,90	1 795 645,90
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	18 650 000,00		19 501 957,00	19 501 957,00	19 501 957,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		22 150 000,00		21 297 602,90	21 297 602,90	21 297 602,90

TOTAL	48 339 544,85	12 546 367,50	39 293 501,50	39 293 501,50	51 839 869,00
--------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 839 869,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	21 297 602,90
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	22 635 096,00	0,00	26 314 542,00	26 314 542,00	26 314 542,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	52 260 018,00	0,00	53 645 400,00	53 645 400,00	53 645 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 052 760,00	0,00	8 416 227,00	8 416 227,00	8 416 227,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		84 947 874,00	0,00	88 376 169,00	88 376 169,00	88 376 169,00
66	Charges financières	2 300 000,00	0,00	2 048 096,10	2 048 096,10	2 048 096,10
67	Charges spécifiques (3)	103 489,00	0,00	150 400,00	150 400,00	150 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	600 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		87 951 363,00	0,00	90 574 665,10	90 574 665,10	90 574 665,10

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 000 000,00		1 795 645,90	1 795 645,90	1 795 645,90
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	18 650 000,00		19 501 957,00	19 501 957,00	19 501 957,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		20 650 000,00		21 297 602,90	21 297 602,90	21 297 602,90

TOTAL	108 601 363,00	0,00	111 872 268,00	111 872 268,00	111 872 268,00
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 872 268,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	350 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 400 000,00	0,00	5 850 125,00	5 850 125,00	5 850 125,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	28 420 665,00	0,00	28 468 712,24	28 468 712,24	28 468 712,24
731	Fiscalité locale	45 081 500,00	0,00	46 852 859,00	46 852 859,00	46 852 859,00
74	Dotations et participations (3)	20 989 720,00	0,00	23 287 804,00	23 287 804,00	23 287 804,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	565 259,11	0,00	620 635,00	620 635,00	620 635,00
Total des recettes de gestion courante		100 807 144,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		100 807 144,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 430,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 430,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	100 814 574,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 642 132,76
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 872 268,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	21 297 602,90	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 533 039,00	0,00	8 533 039,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	11 512 809,04		11 512 809,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	2 674 876,06	0,00	2 674 876,06
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 667 627,92	0,00	1 667 627,92
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	24 921 744,87	0,00	24 921 744,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500 000,00	0,00	500 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	161 000,00	0,00	161 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		50 071 096,89	0,00	50 071 096,89

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 768 772,11
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 839 869,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	26 314 542,00		26 314 542,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	53 645 400,00		53 645 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	8 416 227,00	0,00	8 416 227,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 048 096,10	0,00	2 048 096,10
67	Charges spécifiques (9)	150 400,00	0,00	150 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	19 501 957,00	19 501 957,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 795 645,90	1 795 645,90
Dépenses de fonctionnement – Total		90 574 665,10	21 297 602,90	111 872 268,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 872 268,00
--	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 584 017,50	0,00	3 584 017,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	7 929 102,36	0,00	7 929 102,36
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 821 374,13	0,00	9 821 374,13
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	19 501 957,00	19 501 957,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500 000,00	0,00	500 000,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	161 000,00	0,00	161 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 795 645,90	1 795 645,90
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 778 000,00		6 778 000,00
Recettes d'investissement – Total		28 773 493,99	21 297 602,90	50 071 096,89

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 768 772,11
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 839 869,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	150 000,00		150 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 850 125,00		5 850 125,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	28 468 712,24		28 468 712,24
731	Fiscalité locale	46 852 859,00		46 852 859,00
74	Dotations et participations (8)	23 287 804,00		23 287 804,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	620 635,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		105 230 135,24	0,00	105 230 135,24

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 642 132,76
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 872 268,00
--	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		48 637 177,00	5 157 310,27	0,00	44 913 786,62	44 913 786,62	0,00	44 913 786,62	50 071 096,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	924 439,05	179 265,06	0,00	2 495 611,00	2 495 611,00	0,00	2 495 611,00	2 674 876,06
204	Subventions d'équipement versées (9)	893 544,52	204 239,92	0,00	1 463 388,00	1 463 388,00	0,00	1 463 388,00	1 667 627,92
21	Immobilisations corporelles	17 369 769,88	1 359 742,18	0,00	23 562 002,69	23 562 002,69	0,00	23 562 002,69	24 921 744,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	13 346 993,55	3 393 063,11	0,00	8 119 745,93	8 119 745,93	0,00	8 119 745,93	11 512 809,04
Total des dépenses d'équipement		32 534 747,00	5 136 310,27	0,00	35 640 747,62	35 640 747,62	0,00	35 640 747,62	40 777 057,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 645 000,00	0,00		8 533 039,00	8 533 039,00		8 533 039,00	8 533 039,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	550 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		14 395 000,00	0,00	0,00	9 133 039,00	9 133 039,00	0,00	9 133 039,00	9 133 039,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	200 000,00	21 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	161 000,00
Total des dépenses réelles		47 129 747,00	5 157 310,27	0,00	44 913 786,62	44 913 786,62	0,00	44 913 786,62	50 071 096,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	7 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 507 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	1 768 772,11
---	---------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	51 839 869,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		48 339 544,85	12 546 367,50	37 524 729,39	37 524 729,39	50 071 096,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 142 545,00	2 922 350,00	5 006 752,36	5 006 752,36	7 929 102,36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	7 600 000,00	4 000 000,00	5 821 374,13	5 821 374,13	9 821 374,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 742 545,00	6 922 350,00	10 828 126,49	10 828 126,49	17 750 476,49
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 300 000,00	134 017,50	3 450 000,00	3 450 000,00	3 584 017,50
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	550 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 371 999,85	5 490 000,00	1 288 000,00	1 288 000,00	6 778 000,00
Total des recettes financières		12 246 999,85	5 624 017,50	5 238 000,00	5 238 000,00	10 862 017,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	200 000,00	0,00	161 000,00	161 000,00	161 000,00
Total des recettes réelles		26 189 544,85	12 546 367,50	16 227 126,49	16 227 126,49	28 773 493,99
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00		1 795 645,90	1 795 645,90	1 795 645,90
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	18 650 000,00		19 501 957,00	19 501 957,00	19 501 957,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		22 150 000,00		21 297 602,90	21 297 602,90	21 297 602,90

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	1 768 772,11
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	51 839 869,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		48 637 177,00	5 157 310,27	0,00	44 913 786,62	44 913 786,62	0,00	44 913 786,62	50 071 096,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	924 439,05	179 265,06	0,00	2 495 611,00	2 495 611,00	0,00	2 495 611,00	2 674 876,06
2031	Frais d'études	211 710,40	83 542,02		1 228 000,00	1 228 000,00	0,00	1 228 000,00	1 311 542,02
2051	Concessions, droits similaires	673 228,65	95 723,04		472 407,00	472 407,00	0,00	472 407,00	568 130,04
2088	Autres immobilisations incorporelles	39 500,00	0,00		795 204,00	795 204,00	0,00	795 204,00	795 204,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	893 544,52	204 239,92	0,00	1 463 388,00	1 463 388,00	0,00	1 463 388,00	1 667 627,92
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	506 044,52	200 000,00		1 128 388,00	1 128 388,00	0,00	1 128 388,00	1 328 388,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	82 500,00	4 239,92		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	34 239,92
21	Immobilisations corporelles	17 369 769,88	1 359 742,18	0,00	23 562 002,69	23 562 002,69	0,00	23 562 002,69	24 921 744,87
2111	Terrains nus	0,00	0,00		255 528,00	255 528,00	0,00	255 528,00	255 528,00
2115	Terrains bâtis	3 967 070,03	11 151,00		8 841 088,00	8 841 088,00	0,00	8 841 088,00	8 852 239,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	263 081,78	64 385,19		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	314 385,19
2128	Autres agencements et aménagement	497 132,34	41 485,20		590 000,00	590 000,00	0,00	590 000,00	631 485,20
21311	Bâtiments administratifs	109 486,00	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00
21312	Bâtiments scolaires	2 005 281,33	37 431,35		1 830 000,00	1 830 000,00	0,00	1 830 000,00	1 867 431,35
21314	Bâtiments culturels et sportifs	982 361,81	70 451,43		585 000,00	585 000,00	0,00	585 000,00	655 451,43
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 347 930,00	228 006,79		4 245 000,00	4 245 000,00	0,00	4 245 000,00	4 473 006,79
21351	Bâtiments publics	723 464,58	1 714,80		1 607 000,00	1 607 000,00	0,00	1 607 000,00	1 608 714,80
2151	Réseaux de voirie	2 003 059,27	350 910,00		880 000,00	880 000,00	0,00	880 000,00	1 230 910,00
2152	Installations de voirie	2 215,39	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	5 341,63	5 341,63		0,00	0,00	0,00	0,00	5 341,63
21538	Autres réseaux	413 954,43	11 130,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	171 130,00
21561	Matériel roulant	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
215731	Matériel roulant	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 319 205,70	96 289,38		1 223 500,00	1 223 500,00	0,00	1 223 500,00	1 319 789,38
21621	Biens sous-jacents	8 386,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	58 528,11	0,00		445 000,00	445 000,00	0,00	445 000,00	445 000,00
21828	Autres matériels de transport	837 977,66	8 290,19		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	158 290,19
21831	Matériel informatique scolaire	2 446,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21838	Autre matériel informatique	220 063,65	31 087,42		447 297,00	447 297,00	0,00	447 297,00	478 384,42
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	116 609,78	56 146,33		229 000,00	229 000,00	0,00	229 000,00	285 146,33
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	358 990,66	69 578,53		104 875,00	104 875,00	0,00	104 875,00	174 453,53
2186	Cheptel	9 024,41	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 093 158,52	276 342,94		1 056 714,69	1 056 714,69	0,00	1 056 714,69	1 333 057,63
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	13 346 993,55	3 393 063,11	0,00	8 119 745,93	8 119 745,93	0,00	8 119 745,93	11 512 809,04
Total des dépenses d'équipement		32 534 747,00	5 136 310,27	0,00	35 640 747,62	35 640 747,62	0,00	35 640 747,62	40 777 057,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	13 645 000,00	0,00		8 533 039,00	8 533 039,00		8 533 039,00	8 533 039,00
1641	Emprunts en euros	13 597 750,00	0,00		8 479 789,88	8 479 789,88		8 479 789,88	8 479 789,88
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	0,00		24 999,12	24 999,12		24 999,12	24 999,12
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	28 250,00	0,00		28 250,00	28 250,00		28 250,00	28 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	550 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	550 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		14 395 000,00	0,00	0,00	9 133 039,00	9 133 039,00	0,00	9 133 039,00	9 133 039,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	21 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	161 000,00
454110	OPE POUR COMPTE DE TIERS	53 896,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
45411231	PAVILLON 5BIS RUE ABBEE NIORT MISE EN SECURITE	2 856,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45411232	TO IMMEUBLE 65 BIS RUE JEAN-RICHARD BLOCH	66 000,00	21 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
45411233	TO TERRAIN DESCARTES	22 488,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45411234	TO PAVILLON 23 RUE MAXIME GORKI	4 760,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454120	203 OPE POUR COMPTE DE TIERS ANNUL RECETTES	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		47 129 747,00	5 157 310,27	0,00	44 913 786,62	44 913 786,62	0,00	44 913 786,62	50 071 096,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	7 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	7 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	7 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 507 430,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
2017001	AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE		31 655 194,29	2 660 129,93	5 589 745,93	5 589 745,93	0,00	5 589 745,93
2017002	SPORT ET CULTURE		33 059 264,52	22 761,68	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
2017003	DEVELOPPEMENT URBAIN		18 254 518,59	583 435,43	490 000,00	490 000,00	0,00	490 000,00
2017004	VIE SCOLAIRE PERISCO ET PETITE ENFANCE		74 240 148,85	126 736,07	1 790 000,00	1 790 000,00	0,00	1 790 000,00
TOTAL			146 727 878,76	3 393 063,11	8 119 745,93	8 119 745,93	0,00	8 119 745,93

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2017001
LIBELLE : AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		31 655 194,29	a 2 660 129,93	5 589 745,93	b 5 589 745,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	123 311,99	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	123 311,99	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 531 882,30	2 660 129,93	5 589 745,93	5 589 745,93
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	36 096,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 727 264,39	14 794,56	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	28 760 587,63	2 645 335,37	5 589 745,93	5 589 745,93
2188	Autres immobilisations corporelles	7 934,28	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-8 249 875,86
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2017002
LIBELLE : SPORT ET CULTURE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		31 846 339,23	a	250 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 229,94	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	74 229,94	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 740 931,50	22 761,68	250 000,00	250 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	12 430 188,30	22 761,68	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	18 826 269,83	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	448 954,21	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	26 972,40	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 546,76	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	31 177,79	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	31 177,79	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		7 492 392,84	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	7 492 392,84	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	62 873,02	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 250 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	24 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	3 155 519,82	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-272 761,68
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2017003
LIBELLE : DEVELOPPEMENT URBAIN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		9 276 345,64	a 583 435,43	490 000,00	b 490 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 672,12	4 272,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	35 672,12	4 272,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 240 673,52	579 163,43	490 000,00	490 000,00
2115	Terrains bâtis	8 198 333,35	74 959,65	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	795 005,97	328 120,87	460 000,00	460 000,00
21351	Bâtiments publics	246 663,93	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	670,27	176 082,91	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 073 435,43
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2017004
LIBELLE : VIE SCOLAIRE PERISCO ET PETITE ENFANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		73 949 999,60	a	1 790 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 462,00	20 400,00	250 000,00	250 000,00
2031	Frais d'études	21 462,00	20 400,00	250 000,00	250 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 266 649,50	106 336,07	1 540 000,00	1 540 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 775 180,27	79 395,78	900 000,00	900 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	150 073,06	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	65 884 044,62	20 017,92	600 000,00	600 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 608 791,14	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	958 568,56	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 049,40	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	2 014,80	32 000,00	32 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	296 603,08	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	324 572,20	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	117 251,08	0,00	8 000,00	8 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	147 516,09	4 907,57	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 661 888,10	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 661 888,10	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		10 888 954,05	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	10 888 954,05	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	6 588 954,05	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 916 736,07
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		48 339 544,85	12 546 367,50	37 524 729,39	37 524 729,39	50 071 096,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 142 545,00	2 922 350,00	5 006 752,36	5 006 752,36	7 929 102,36
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	254 000,00	254 000,00	254 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	101 000,36	101 000,36	101 000,36
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	830 999,00	830 999,00	830 999,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	451 350,00	251 350,00	1 845 753,00	1 845 753,00	2 097 103,00
1322	Subv. non transf. Régions	3 417 000,00	1 817 000,00	500 000,00	500 000,00	2 317 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	854 000,00	854 000,00	425 000,00	425 000,00	1 279 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	1 420 195,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	7 600 000,00	4 000 000,00	5 821 374,13	5 821 374,13	9 821 374,13
1641	Emprunts en euros	7 600 000,00	4 000 000,00	5 821 374,13	5 821 374,13	9 821 374,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 742 545,00	6 922 350,00	10 828 126,49	10 828 126,49	17 750 476,49
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 300 000,00	134 017,50	3 450 000,00	3 450 000,00	3 584 017,50
10222	FCTVA	5 000 000,00	0,00	2 450 000,00	2 450 000,00	2 450 000,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	134 017,50	1 000 000,00	1 000 000,00	1 134 017,50
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	550 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	550 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 371 999,85	5 490 000,00	1 288 000,00	1 288 000,00	6 778 000,00
Total des recettes financières		12 246 999,85	5 624 017,50	5 238 000,00	5 238 000,00	10 862 017,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	161 000,00	161 000,00	161 000,00
Total des recettes réelles		26 189 544,85	12 546 367,50	16 227 126,49	16 227 126,49	28 773 493,99
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00		1 795 645,90	1 795 645,90	1 795 645,90
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	18 650 000,00		19 501 957,00	19 501 957,00	19 501 957,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		19 501 957,00	19 501 957,00	19 501 957,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	20 041,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	25 515,00		0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	184 245,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	56 530,00		0,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	600,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	70 090,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	12 110,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	417 350,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	184 968,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 203 900,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	243 076,00		0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	2 898 665,00		0,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetièrre	2 192,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	1 490 882,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	5 847 417,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	1 805 279,00		0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	1 104 688,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	124 586,00		0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	8 293,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	24 628,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	9 526,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	154 143,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	18 028,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	15 922,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	155 303,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	7 262,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	238 725,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	497 814,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	154 773,00		0,00	0,00	0,00
28186	Cheptel	1 740,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	671 709,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	500 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	900 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		22 150 000,00		21 297 602,90	21 297 602,90	21 297 602,90

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		108 601 363,00	0,00	0,00	111 872 268,00	111 872 268,00	0,00	111 872 268,00	111 872 268,00
011	Charges à caractère général (3)	22 635 096,00	0,00	0,00	26 314 542,00	26 314 542,00	0,00	26 314 542,00	26 314 542,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	52 260 018,00	0,00		53 645 400,00	53 645 400,00		53 645 400,00	53 645 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 052 760,00	0,00	0,00	8 416 227,00	8 416 227,00	0,00	8 416 227,00	8 416 227,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		84 947 874,00	0,00	0,00	88 376 169,00	88 376 169,00	0,00	88 376 169,00	88 376 169,00
66	Charges financières	2 300 000,00	0,00		2 048 096,10	2 048 096,10		2 048 096,10	2 048 096,10
67	Charges spécifiques (3)	103 489,00	0,00		150 400,00	150 400,00		150 400,00	150 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		3 003 489,00	0,00	0,00	2 198 496,10	2 198 496,10		2 198 496,10	2 198 496,10
Total des dépenses réelles		87 951 363,00	0,00	0,00	90 574 665,10	90 574 665,10	0,00	90 574 665,10	90 574 665,10
023	Virement à la section d'investissement	2 000 000,00			1 795 645,90	1 795 645,90		1 795 645,90	1 795 645,90
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	18 650 000,00			19 501 957,00	19 501 957,00		19 501 957,00	19 501 957,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		20 650 000,00			21 297 602,90	21 297 602,90		21 297 602,90	21 297 602,90

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	111 872 268,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		100 814 574,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
013	Atténuations de charges (2)	350 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 400 000,00	0,00	5 850 125,00	5 850 125,00	5 850 125,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	28 420 665,00	0,00	28 468 712,24	28 468 712,24	28 468 712,24
731	Fiscalité locale	45 081 500,00	0,00	46 852 859,00	46 852 859,00	46 852 859,00
74	Dotations et participations (2)	20 989 720,00	0,00	23 287 804,00	23 287 804,00	23 287 804,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	565 259,11	0,00	620 635,00	620 635,00	620 635,00
Total des recettes de gestion des services		100 807 144,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		100 807 144,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 430,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 430,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	6 642 132,76
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	111 872 268,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		108 601 363,00	0,00	0,00	111 872 268,00	111 872 268,00	0,00	111 872 268,00	111 872 268,00
011	Charges à caractère général (4)	22 635 096,00	0,00	0,00	26 314 542,00	26 314 542,00	0,00	26 314 542,00	26 314 542,00
60228	Autres fournitures consommables	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6041	Achats d'études	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6042	Achats de prestations de services	1 381 577,78	0,00		1 631 458,00	1 631 458,00	0,00	1 631 458,00	1 631 458,00
60611	Eau et assainissement	329 493,38	0,00		400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
60612	Energie - Electricité	2 357 349,37	0,00		2 873 658,15	2 873 658,15	0,00	2 873 658,15	2 873 658,15
60613	Chauffage urbain	2 364 887,01	0,00		2 790 000,00	2 790 000,00	0,00	2 790 000,00	2 790 000,00
60621	Combustibles	112 181,26	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
60622	Carburants	322 919,00	0,00		322 900,00	322 900,00	0,00	322 900,00	322 900,00
60623	Alimentation	296 745,77	0,00		233 479,20	233 479,20	0,00	233 479,20	233 479,20
60628	Autres fournitures non stockées	34 360,13	0,00		26 290,00	26 290,00	0,00	26 290,00	26 290,00
60631	Fournitures d'entretien	143 679,80	0,00		153 510,00	153 510,00	0,00	153 510,00	153 510,00
60632	Fournitures de petit équipement	575 424,21	0,00		715 133,33	715 133,33	0,00	715 133,33	715 133,33
60636	Habillement et vêtements de travail	113 383,58	0,00		145 350,00	145 350,00	0,00	145 350,00	145 350,00
6064	Fournitures administratives	122 871,83	0,00		148 490,00	148 490,00	0,00	148 490,00	148 490,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	97 921,50	0,00		101 320,00	101 320,00	0,00	101 320,00	101 320,00
6067	Fournitures scolaires	184 404,47	0,00		210 100,00	210 100,00	0,00	210 100,00	210 100,00
6068	Autres matières et fournitures	520 099,89	0,00		470 370,00	470 370,00	0,00	470 370,00	470 370,00
611	Contrats de prestations de services	6 214 255,37	0,00		7 806 648,00	7 806 648,00	0,00	7 806 648,00	7 806 648,00
6132	Locations immobilières	366 498,30	0,00		506 500,00	506 500,00	0,00	506 500,00	506 500,00
61351	Matériel roulant	558 485,19	0,00		575 000,00	575 000,00	0,00	575 000,00	575 000,00
61358	Autres	399 182,15	0,00		208 484,99	208 484,99	0,00	208 484,99	208 484,99
614	Charges locatives et de copropriété	64 804,84	0,00		135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
61521	Entretien terrains	115 592,98	0,00		107 000,00	107 000,00	0,00	107 000,00	107 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	605 574,00	0,00		594 800,00	594 800,00	0,00	594 800,00	594 800,00
615231	Entretien, réparations voiries	52 324,70	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
61551	Entretien matériel roulant	597 545,81	0,00		540 500,00	540 500,00	0,00	540 500,00	540 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	138 797,51	0,00		145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00
6156	Maintenance	1 060 565,49	0,00		1 442 636,00	1 442 636,00	0,00	1 442 636,00	1 442 636,00
6161	Multirisques	293 816,00	0,00		345 230,00	345 230,00	0,00	345 230,00	345 230,00
617	Etudes et recherches	45 258,40	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
6182	Documentation générale et technique	59 057,26	0,00		57 240,52	57 240,52	0,00	57 240,52	57 240,52
6184	Versements à des organismes de formation	145 912,63	0,00		97 393,33	97 393,33	0,00	97 393,33	97 393,33

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	54 730,88	0,00		60 400,00	60 400,00	0,00	60 400,00	60 400,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	150,00	0,00		2 761,78	2 761,78	0,00	2 761,78	2 761,78
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	380,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	241 607,45	0,00		295 550,00	295 550,00	0,00	295 550,00	295 550,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	29 077,26	0,00		37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
6231	Annonces et insertions	139 845,10	0,00		66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	613 096,49	0,00		638 100,00	638 100,00	0,00	638 100,00	638 100,00
6234	Réceptions	168 240,00	0,00		342 040,00	342 040,00	0,00	342 040,00	342 040,00
6236	Catalogues et imprimés	312 429,63	0,00		378 700,00	378 700,00	0,00	378 700,00	378 700,00
6238	Divers	24 573,40	0,00		7 900,00	7 900,00	0,00	7 900,00	7 900,00
6241	Transports de biens	3 041,20	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6247	Transports collectifs	245 513,99	0,00		175 942,00	175 942,00	0,00	175 942,00	175 942,00
6248	Divers	4 982,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	24 500,00	0,00		19 979,70	19 979,70	0,00	19 979,70	19 979,70
6255	Frais de déménagement	9 522,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	164 513,74	0,00		160 100,00	160 100,00	0,00	160 100,00	160 100,00
6262	Frais de télécommunications	222 501,75	0,00		241 500,00	241 500,00	0,00	241 500,00	241 500,00
627	Services bancaires et assimilés	12 144,98	0,00		11 490,00	11 490,00	0,00	11 490,00	11 490,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 634,25	0,00		54 675,00	54 675,00	0,00	54 675,00	54 675,00
6282	Frais de gardiennage	152 937,04	0,00		148 982,00	148 982,00	0,00	148 982,00	148 982,00
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	19 995,00	0,00		20 180,00	20 180,00	0,00	20 180,00	20 180,00
63512	Taxes foncières	263 582,48	0,00		375 000,00	375 000,00	0,00	375 000,00	375 000,00
63513	Autres impôts locaux	156 635,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	3 948,08	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	40 544,67	0,00		37 350,00	37 350,00	0,00	37 350,00	37 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	52 260 018,00	0,00		53 645 400,00	53 645 400,00		53 645 400,00	53 645 400,00
6218	Autre personnel extérieur	119 937,70	0,00		33 000,00	33 000,00		33 000,00	33 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		961 557,19	961 557,19		961 557,19	961 557,19
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	141 266,10	0,00		150 884,08	150 884,08		150 884,08	150 884,08
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	439 783,50	0,00		445 579,92	445 579,92		445 579,92	445 579,92
64111	Rémunération principale titulaires	19 209 521,78	0,00		15 591 297,73	15 591 297,73		15 591 297,73	15 591 297,73
64112	SFT, indemnité de résidence	1 068 586,55	0,00		695 806,68	695 806,68		695 806,68	695 806,68
64113	NBI	0,00	0,00		295 715,38	295 715,38		295 715,38	295 715,38
64118	Autres indemnités	4 390 798,65	0,00		4 914 486,58	4 914 486,58		4 914 486,58	4 914 486,58
64121	Rémunération principale	0,00	0,00		299 258,88	299 258,88		299 258,88	299 258,88

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64128	Autres indemnités	0,00	0,00		114 905,71	114 905,71		114 905,71	114 905,71
64131	Rémunérations	10 809 590,49	0,00		10 114 099,99	10 114 099,99		10 114 099,99	10 114 099,99
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		452 219,02	452 219,02		452 219,02	452 219,02
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		2 693 885,39	2 693 885,39		2 693 885,39	2 693 885,39
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		970 544,70	970 544,70		970 544,70	970 544,70
64168	Autres emplois aidés	9 517,16	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		76 779,39	76 779,39		76 779,39	76 779,39
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 569 993,15	0,00		6 895 271,20	6 895 271,20		6 895 271,20	6 895 271,20
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 706 449,68	0,00		5 759 841,13	5 759 841,13		5 759 841,13	5 759 841,13
6455	Cotisations pour assurance du personnel	489 504,85	0,00		652 317,68	652 317,68		652 317,68	652 317,68
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	283 959,35	0,00		332 327,00	332 327,00		332 327,00	332 327,00
64731	Allocations chômage versées directement	643 809,04	0,00		795 000,00	795 000,00		795 000,00	795 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	177 300,00	0,00		190 622,35	190 622,35		190 622,35	190 622,35
6488	Autres	1 200 000,00	0,00		1 210 000,00	1 210 000,00		1 210 000,00	1 210 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10 052 760,00	0,00	0,00	8 416 227,00	8 416 227,00	0,00	8 416 227,00	8 416 227,00
65131	Bourses	52 954,00	0,00		53 410,00	53 410,00	0,00	53 410,00	53 410,00
65132	Prix	68 384,60	0,00		55 930,00	55 930,00	0,00	55 930,00	55 930,00
65188	Autres	1 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	470 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	6 941,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
65313	Cotisations de retraite	47 761,20	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	160 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
65315	Formation	5 800,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65316	Frais de représentation du maire	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	2 238,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6553	Service d'incendie	1 191 798,00	0,00		1 315 000,00	1 315 000,00	0,00	1 315 000,00	1 315 000,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 256 800,20	0,00		1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
65568	Autres contributions	1 990 073,80	0,00		1 753 000,00	1 753 000,00	0,00	1 753 000,00	1 753 000,00
6561	Organismes de regroupement	2 127 536,00	0,00		685 000,00	685 000,00	0,00	685 000,00	685 000,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	1 107 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		1 100 385,00	1 100 385,00	0,00	1 100 385,00	1 100 385,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	26 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 301 352,40	0,00		1 402 585,00	1 402 585,00	0,00	1 402 585,00	1 402 585,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	127 146,25	0,00		59 360,00	59 360,00	0,00	59 360,00	59 360,00
65818	Autres	47 173,75	0,00		45 600,00	45 600,00	0,00	45 600,00	45 600,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	3 000,00	0,00		1 957,00	1 957,00	0,00	1 957,00	1 957,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		84 947 874,00	0,00	0,00	88 376 169,00	88 376 169,00	0,00	88 376 169,00	88 376 169,00
66	Charges financières	2 300 000,00	0,00		2 048 096,10	2 048 096,10		2 048 096,10	2 048 096,10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 084 661,81	0,00		2 038 000,00	2 038 000,00		2 038 000,00	2 038 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	80 638,19	0,00		-64 903,90	-64 903,90		-64 903,90	-64 903,90
6616	Intérêts bancaires, opér. financement	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6688	Autres	104 700,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
67	Charges spécifiques (4)	103 489,00	0,00		150 400,00	150 400,00		150 400,00	150 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	103 489,00	0,00		150 400,00	150 400,00		150 400,00	150 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		3 003 489,00	0,00	0,00	2 198 496,10	2 198 496,10		2 198 496,10	2 198 496,10
Total des dépenses réelles		87 951 363,00	0,00	0,00	90 574 665,10	90 574 665,10	0,00	90 574 665,10	90 574 665,10
023	Virement à la section d'investissement	2 000 000,00			1 795 645,90	1 795 645,90		1 795 645,90	1 795 645,90
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	18 650 000,00			19 501 957,00	19 501 957,00		19 501 957,00	19 501 957,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	18 650 000,00			19 501 957,00	19 501 957,00		19 501 957,00	19 501 957,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		20 650 000,00			21 297 602,90	21 297 602,90		21 297 602,90	21 297 602,90

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	369 048,09
Montant des ICNE de l'exercice N-1	433 951,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-64 903,90

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		100 814 574,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
013	Atténuations de charges (3)	350 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	200 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	100 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	50 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 400 000,00	0,00	5 850 125,00	5 850 125,00	5 850 125,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
70323	Red. occupation dom. public	330 000,00	0,00	70 374,00	70 374,00	70 374,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	385 122,00	0,00	558 907,00	558 907,00	558 907,00
704	Travaux	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	270 000,00	0,00	239 700,00	239 700,00	239 700,00
70631	Redevances services à caractère sportif	92 000,00	0,00	84 504,00	84 504,00	84 504,00
7066	Redevances services à caractère social	2 208 690,00	0,00	2 127 050,00	2 127 050,00	2 127 050,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 838 498,00	0,00	2 524 000,00	2 524 000,00	2 524 000,00
706888	Autres	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7078	Autres marchandises	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	0,00	0,00	67 090,00	67 090,00	67 090,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	42 000,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	23 690,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	28 420 665,00	0,00	28 468 712,24	28 468 712,24	28 468 712,24
73211	Attribution de compensation	20 219 810,00	0,00	20 219 810,00	20 219 810,00	20 219 810,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	49 609,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	2 572 000,00	0,00	2 346 844,00	2 346 844,00	2 346 844,00
73331	Communes (FSRIF)	5 579 246,00	0,00	5 857 058,24	5 857 058,24	5 857 058,24
731	Fiscalité locale	45 081 500,00	0,00	46 852 859,00	46 852 859,00	46 852 859,00
73111	Impôts directs locaux	43 876 000,00	0,00	45 978 359,00	45 978 359,00	45 978 359,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	450 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	630 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	80 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
7318	Autres	45 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
74	Dotations et participations (3)	20 989 720,00	0,00	23 287 804,00	23 287 804,00	23 287 804,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	6 700 000,00	0,00	6 470 913,00	6 470 913,00	6 470 913,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
741123	DSU des communes	10 000 000,00	0,00	10 889 723,00	10 889 723,00	10 889 723,00
744	FCTVA	50 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	425 000,00	0,00	425 000,00	425 000,00	425 000,00
74718	Autres participations Etat	47 500,00	0,00	104 700,00	104 700,00	104 700,00
7472	Participation régions	15 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	1 410 100,00	1 410 100,00	1 410 100,00
747888	Autres	1 600 250,00	0,00	1 705 424,00	1 705 424,00	1 705 424,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 250 000,00	0,00	1 253 025,00	1 253 025,00	1 253 025,00
748372	Dotations politiques de la ville (DPV)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	44 970,00	0,00	68 900,00	68 900,00	68 900,00
74888	Autres	857 000,00	0,00	635 019,00	635 019,00	635 019,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	565 259,11	0,00	620 635,00	620 635,00	620 635,00
752	Revenus des immeubles	472 500,00	0,00	513 000,00	513 000,00	513 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	47 760,00	0,00	86 035,00	86 035,00	86 035,00
75888	Autres	44 999,11	0,00	21 600,00	21 600,00	21 600,00
Total des recettes de gestion des services		100 807 144,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		100 807 144,11	0,00	105 230 135,24	105 230 135,24	105 230 135,24
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	7 430,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	7 430,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 430,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		8 608 039,88	7 826 861,00	0,00	1 893 900,00	4 163 160,00	2 274 871,02	1 190 501,67	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 508 039,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	522 581,00	0,00	69 000,00	285 750,00	133 640,00	311 436,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 304 280,00	0,00	1 384 900,00	3 877 410,00	2 141 231,02	879 065,67	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		11 040 146,24	2 845 753,00	0,00	262 000,36	1 379 000,00	0,00	50 000,00	49 999,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 218 772,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 845 753,00	0,00	101 000,36	1 379 000,00	0,00	50 000,00	49 999,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 821 374,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	161 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		13 246 708,00	29 999,12	0,00	5 679 745,93		44 913 786,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	24 999,12	0,00	0,00		8 533 039,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 383 204,00	0,00	0,00	40 000,00		2 745 611,00
204	Subventions d'équipement versées	1 158 388,00	5 000,00	0,00	0,00		1 463 388,00
21	Immobilisations corporelles	10 205 116,00	0,00	0,00	5 639 745,93		31 431 748,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		140 000,00
RECETTES		2 288 000,00	0,00	0,00	81 000,00		17 995 898,60
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 288 000,00	0,00	0,00	0,00		1 288 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		5 218 772,11
13	Subventions d'investissement	500 000,00	0,00	0,00	81 000,00		5 006 752,36
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 821 374,13
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		161 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01	
DEPENSES		Opérations non ventilables	8 608 039,88
102	Dotations et fonds d'investissement		100 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers		8 479 789,88
168	Autres emprunts et dettes assimilées		28 250,00
RECETTES			11 040 146,24
102	Dotations et fonds d'investissement		3 450 000,00
106	Réserves		1 768 772,11
164	Emprunts auprès des états financiers		5 821 374,13

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		7 574 256,00	0,00	39 905,00	13 000,00	0,00	182 000,00	17 700,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	242 676,00	0,00	19 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	4 777 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	714 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 430 080,00	0,00	20 000,00	13 000,00	0,00	0,00	17 700,00	0,00
RECETTES		2 845 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	1 845 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 826 861,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 581,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 789 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	714 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 480 780,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 845 753,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 845 753,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 453 900,00	300 000,00	140 000,00	0,00	1 893 900,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
213	Constructions	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	959 000,00	0,00	0,00	0,00	959 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	175 900,00	0,00	0,00	0,00	175 900,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
RECETTES		0,00	101 000,36	0,00	161 000,00	0,00	262 000,36
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	101 000,36	0,00	0,00	0,00	101 000,36
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	161 000,00	0,00	161 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		68 050,00	929 500,00	2 989 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	63 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	300 000,00	2 155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	4 500,00	179 500,00	104 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		254 000,00	0,00	700 000,00	425 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	254 000,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	425 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	175 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 163 160,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 750,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 455 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	173 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 410,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 379 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		4 040,00	95 725,02	0,00	127 906,00	0,00	0,00	550 000,00	300 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	4 040,00	0,00	0,00	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	550 000,00	300 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	45 725,02	0,00	8 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		246 500,00	16 500,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	211 500,00	16 500,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		19 000,00	904 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 274 871,02
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 640,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
213	Constructions	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	19 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 231,02
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	5 670,00	0,00	612 178,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	61 436,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 670,00	0,00	90 742,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		54 248,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 405,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	54 248,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 405,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190 501,67	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 436,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 065,67	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	49 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 999,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	49 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 999,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		38 500,00	88 000,00	630 000,00	620 000,00	0,00	0,00	0,00	11 870 208,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 128 388,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 204,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 946 616,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 288 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 288 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 246 708,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	568 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 158 388,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 204,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 946 616,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 288 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 288 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	29 999,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	24 999,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 999,12
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 999,12
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	5 679 745,93	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 539 745,93	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 679 745,93	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 539 745,93	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		3 158 096,10	25 998 775,59	0,00	6 341 588,54	14 944 601,98	17 947 993,36	11 858 072,31	0,00
011	Charges à caractère général	10 000,00	12 265 834,27	0,00	427 145,00	3 528 133,12	3 002 757,50	1 960 827,11	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	11 711 796,32	0,00	4 591 043,54	11 145 358,86	12 658 955,86	8 412 510,20	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100 000,00	1 871 145,00	0,00	1 323 400,00	271 110,00	2 285 880,00	1 484 735,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	2 048 096,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		94 190 232,24	819 771,00	0,00	427 500,00	2 716 600,00	1 015 304,00	5 330 128,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	122 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	586 871,00	0,00	0,00	2 279 000,00	826 204,00	1 948 050,00	0,00
73	Impôts et taxes	28 468 712,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	46 852 859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 868 661,00	74 900,00	0,00	427 500,00	437 600,00	189 100,00	3 290 043,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 035,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		5 000,00	4 210 214,10	950 193,67	2 217 124,16	2 943 005,29		90 574 665,10
011	Charges à caractère général	5 000,00	1 790 292,00	637 553,00	245 000,00	2 442 000,00		26 314 542,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 419 922,10	232 683,67	1 972 124,16	501 005,29		53 645 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	79 957,00	0,00	0,00		8 416 227,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 048 096,10
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		150 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	190 000,00	509 000,00	0,00	31 600,00		105 230 135,24
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	190 000,00	0,00	0,00	20 000,00		5 850 125,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 468 712,24
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		46 852 859,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		23 287 804,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	509 000,00	0,00	11 600,00		620 635,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		3 158 096,10
627	Services bancaires et assimilés	10 000,00
655	Contributions obligatoires	1 100 000,00
661	Charges d'intérêts	2 003 096,10
668	Autres charges financières	45 000,00
RECETTES		94 190 232,24
731	Fiscalité locale	46 852 859,00
732	Fiscalité reversée	22 611 654,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	5 857 058,24
741	D.G.F.	17 360 636,00
744	FCTVA	55 000,00
748	Autres attributions et participations	1 453 025,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		20 250 422,41	0,00	1 444 643,73	1 509 028,54	461 367,57	367 313,05	947 525,70	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	6 686 008,15	0,00	45 400,00	74 000,00	1 050,00	0,00	6 730,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	191 620,00	0,00	7 560,00	285 000,00	13 000,00	3 560,00	2 450,00	0,00
613	Locations	683 700,00	0,00	22 220,00	4 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 509 150,00	0,00	39 640,00	0,00	840,00	1 100,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	74 474,52	0,00	10 620,00	30 000,00	0,00	0,00	125,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	309 161,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	61 000,00	0,00	305 700,00	622 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	17 500,80	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	159,02	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	47 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	187 435,92	0,00	32 824,35	13 569,04	6 100,65	10 557,45	24 981,55	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	376 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 519 155,69	0,00	694 213,80	319 143,38	143 133,21	248 269,46	635 943,65	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 633 668,20	0,00	278 065,58	109 416,12	51 808,71	94 276,14	256 136,48	0,00
647	Autres charges sociales	978 622,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00
653	Indemnités	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	685 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	14 000,00	0,00	0,00	50 000,00	245 435,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	45 310,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		664 871,00	0,00	20 000,00	2 500,00	0,00	55 000,00	77 400,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	439 281,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
706	Prestations de services	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	72 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 900,00	0,00
752	Revenus des immeubles	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		1 018 474,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 389,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	246 085,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	755 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 998 775,59
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 813 188,15
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	503 190,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	714 920,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550 730,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 219,52
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 161,78
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	989 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 709,82
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 315,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292 858,25
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 559 859,19
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 669 456,53
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	978 622,35
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 210 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	764 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 435,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 710,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	819 771,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 281,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 590,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 900,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	4 696 379,89	1 315 000,00	330 208,65	0,00	6 341 588,54
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	85 400,00	0,00	0,00	0,00	85 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	79 885,00	0,00	2 000,00	0,00	81 885,00
615	Entretien et réparations	0,00	155 910,00	0,00	0,00	0,00	155 910,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	17 100,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00
625	Déplacements et missions	0,00	150,00	0,00	200,00	0,00	350,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
628	Divers	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	109 948,53	0,00	9 885,93	0,00	119 834,46
641	Rémunérations du personnel	0,00	3 178 698,87	0,00	228 131,50	0,00	3 406 830,37
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	967 387,49	0,00	89 991,22	0,00	1 057 378,71
647	Autres charges sociales	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 315 000,00	0,00	0,00	1 315 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	427 500,00	0,00	427 500,00
746	Dotation générale de décentralisation	0,00	0,00	0,00	425 000,00	0,00	425 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		1 595 698,20	4 354 865,78	3 552 294,56	0,00	79 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	20 000,00	5 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	48 900,00	132 600,00	165 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	8 700,00	289 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 000,00	10 200,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	13 000,00	45 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 300,00	3 850,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 020,00	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	24 400,00	10 200,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	357,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	37 740,78	128 859,26	92 895,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	911 320,52	2 869 281,81	2 049 599,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	377 686,90	1 115 796,92	791 658,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	24 000,00	7 350,00	0,00	53 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	159 150,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 358 600,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	1 921 000,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	348 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	89 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		15 187,33	0,00	5 249 966,67	10 000,00	0,00	0,00	0,00	59 144,09	14 944 601,98
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	20 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 470,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 504 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 801 978,00
613	Locations	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 500,00
618	Divers	15 187,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 187,33
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 800,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357,79
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	83 185,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 688,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 876 819,92	0,00	0,00	0,00	0,00	59 144,09	7 786 396,12
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	723 333,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 015 274,74
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 760,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 150,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	2 716 600,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	2 279 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		1 697 645,06	2 584 447,29	0,00	1 586 291,71	0,00	174 642,98	1 425 500,00	628 710,86	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	3 500,00	118 350,00	0,00	80,00	0,00	0,00	0,00	100 500,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 500,00	14 000,00	0,00	90 410,00	0,00	0,00	0,00	16 300,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	74 750,00	36 750,00	0,00	78 635,00	0,00	0,00	0,00	23 220,00	0,00
613	Locations	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 700,00	23 980,00	0,00	2 860,00	0,00	0,00	30 500,00	21 524,00	0,00
618	Divers	4 898,00	4 000,00	0,00	19 300,00	0,00	3 272,00	0,00	3 065,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	40 000,00	20 700,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	15 000,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	123,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
628	Divers	0,00	18 000,00	0,00	54 972,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	22 283,01	70 013,19	0,00	37 290,28	0,00	3 988,68	0,00	13 852,05	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	12 500,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	537 334,02	1 643 606,80	0,00	920 931,12	0,00	122 690,50	0,00	307 740,40	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	113 380,03	580 847,30	0,00	370 939,81	0,00	44 691,80	0,00	111 129,41	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 395 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 300,00	1 500,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		75 000,00	92 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	15 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 500,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
747	Participations	75 000,00	77 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		1 789 260,40	126 850,00	568 642,99	0,00	319 700,00	535 751,26
604	Achats d'études, prestations de services	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	21 000,00	18 050,00	6 600,00	0,00	3 000,00	6 500,00
611	Contrats de prestations de services	32 750,00	85 000,00	0,00	0,00	305 700,00	124 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	49 500,00	23 800,00	195 000,00	0,00	11 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	51 487,46	0,00	11 814,14	0,00	0,00	11 341,19
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 180 050,56	0,00	253 331,75	0,00	0,00	258 102,24
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	452 472,38	0,00	101 647,10	0,00	0,00	101 227,83
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 580,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	81 504,00	0,00	3 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	81 504,00	0,00	3 000,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		4 699 481,67	619 550,00	1 191 519,14	0,00	0,00	0,00	17 947 993,36
604	Achats d'études, prestations de services	10 000,00	526 500,00	404 588,00	0,00	0,00	0,00	1 187 018,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	115 000,00	25 900,00	14 950,00	0,00	0,00	0,00	336 210,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	58 700,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	822 805,00
613	Locations	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	33 130,00
615	Entretien et réparations	2 100,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 964,00
618	Divers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 035,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,50
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
628	Divers	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	74 972,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	144 012,01	0,00	23 822,29	0,00	0,00	0,00	389 904,30
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 550,00
641	Rémunérations du personnel	3 198 916,50	0,00	519 068,81	0,00	0,00	0,00	8 941 772,70
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 218 953,16	0,00	200 990,04	0,00	0,00	0,00	3 296 278,86
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 580,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 395 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
RECETTES		167 000,00	272 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	1 015 304,00
706	Prestations de services	160 000,00	272 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	796 204,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
747	Participations	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		1 013 289,66	1 021 285,91	192 549,63	480,00	1 959 175,35	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	1 350,00	0,00	13 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	8 710,00	0,00	71 770,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	13 210,00	0,00	127 345,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 635,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 900,00	0,00	77 732,00	0,00
618	Divers	2 534,00	0,00	0,00	480,00	16 155,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	29 785,73	35 463,29	5 410,20	0,00	54 865,73	0,00
641	Rémunérations du personnel	700 632,85	709 628,42	115 869,18	0,00	1 158 622,48	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	280 337,08	276 194,20	44 550,25	0,00	402 400,14	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 559 000,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	305 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		1 955 133,96	0,00	0,00	0,00	0,00	3 205 015,37	925 786,00	47 692,85
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	7 462,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 290,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	82 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 726,00	3 860,00
613	Locations	27 499,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00
618	Divers	5 763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 070,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	26 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438,59	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	21 916,24	0,00	0,00	0,00	0,00	97 822,47	0,00	1 225,40
641	Rémunérations du personnel	491 642,88	0,00	0,00	0,00	0,00	2 233 357,71	0,00	30 807,21
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	184 928,32	0,00	0,00	0,00	0,00	872 396,60	0,00	11 800,24
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 100 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		71 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 965 478,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 600,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	71 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 424,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	545 419,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 035,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	1 251 433,88	273 635,62	675,00	0,00	11 858 072,31
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	390 890,00	0,00	0,00	0,00	407 940,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	10 400,00	0,00	0,00	0,00	222 632,53
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	45 605,00	0,00	0,00	0,00	639 090,00
613	Locations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	41 134,99
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	149 332,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	675,00	0,00	37 677,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	357 200,00	0,00	0,00	0,00	357 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00	0,00	99 342,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438,59
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	390,00	0,00	0,00	0,00	590,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	11 532,05	8 170,97	0,00	0,00	266 625,06
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	256 465,91	191 101,03	0,00	0,00	5 896 689,46
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	98 300,92	74 363,62	0,00	0,00	2 248 195,68
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 385,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	2 350,00	0,00	0,00	0,00	26 350,00
RECETTES		0,00	0,00	334 450,00	0,00	0,00	0,00	5 330 128,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	334 450,00	0,00	0,00	0,00	1 940 050,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 744 624,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	545 419,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 035,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		130 300,00	799 443,94	2 077 948,62	745 000,00	0,00	0,00	0,00	456 031,54
606	Achats non stockés de matières et fourni	700,00	0,00	65 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	124 600,00	0,00	536 100,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	200 500,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,00
618	Divers	0,00	0,00	872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	22 991,73	38 043,87	0,00	0,00	0,00	0,00	10 124,81
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	578 918,25	888 102,94	0,00	0,00	0,00	0,00	243 469,35
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	197 533,96	348 529,81	0,00	0,00	0,00	0,00	92 207,38
RECETTES		190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210 214,10
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 362,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 160,41
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 710 490,54
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638 271,15
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
							0,00	0,00
DEPENSES		232 683,67	690 957,00	10 000,00	0,00	0,00	1 553,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	466 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	7 978,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	163 251,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	61 453,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	459 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	459 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 193,67
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 978,82
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 251,04
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 453,81
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 957,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	509 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 000,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	2 202 124,16
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 661,45
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 402 003,38
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 459,33
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 217 124,16
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 661,45
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 402 003,38
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 459,33
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	146 520,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 925,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	104 697,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	37 897,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 651 935,21	0,00	144 549,52	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 007 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 332,88	0,00	4 051,76	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	149 491,59	0,00	97 517,61	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	55 110,74	0,00	42 980,15	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	31 600,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 943 005,29	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 007 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 310,44	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351 706,65	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 988,20	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 600,00	
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2102	14/03/2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3073	08/11/2023	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					152 887 053,43									
1641 Emprunts en euros (total)					152 887 053,43									
0000152036	Crédit Agricole	03/12/2012	20/12/2012	21/06/2013	600 000,00	V	Euribor 3 mois	2,700	2,930	EUR	T	C	O	A-1
00001932322	Crédit Agricole	04/07/2019	06/08/2019	06/11/2019	3 000 000,00	F	Taux Fixe	1,200	0,000	EUR	T	C	O	A-1
0421 0900855001	Arkéa Banque	08/09/2011	28/09/2011	30/12/2011	5 000 000,00	V	Euribor 3 mois	0,890	1,140	EUR	T	C	O	A-1
094310	Crédit Agricole	09/02/2006	13/02/2006	13/02/2009	5 142 858,28	F	Taux Fixe	2,800	2,840	EUR	A	P	O	A-1
1024/101/001	Société Générale	23/05/2014	30/05/2014	30/08/2014	2 000 000,00	F	Taux Fixe	3,270	0,000	EUR	T	C	O	A-1
1128657	Banque des Territoires	19/12/2008	25/12/2008	01/04/2009	1 000 000,00	V	Euribor 3 mois	3,520	1,000	EUR	T	P	O	A-1
1170940	Banque des Territoires	26/07/2010	21/10/2010	01/09/2011	5 343 234,00	V	Livret A	2,000	1,700	EUR	A	X	O	A-1
1217009	Banque des Territoires	23/02/2012	16/03/2012	01/04/2013	2 100 000,00	V	Livret A	3,250	2,400	EUR	A	X	O	A-1
1228749	Banque des Territoires	10/04/2012	28/08/2012	01/09/2013	1 795 305,00	V	Livret A	2,850	1,950	EUR	A	X	O	A-1
1244960	Banque des Territoires	08/03/2013	08/04/2013	01/04/2014	2 360 811,00	V	Livret A	2,350	1,980	EUR	A	C	O	A-1
1279088	Banque des Territoires	19/03/2012	30/04/2012	01/11/2012	2 500 000,00	V	Euribor 3 mois	2,020	2,380	EUR	T	C	O	A-1
1364072	Banque des Territoires	26/02/2020	10/03/2021	01/06/2021	7 000 000,00	F	Taux Fixe	0,780	0,780	EUR	T	P	O	A-1
1593-1598	Agence France Locale	10/12/2020	30/04/2021	20/06/2021	6 000 000,00	F	Taux Fixe	0,620	0,620	EUR	T	C	O	A-1
173519	Caisse d'Epargne	15/02/2008	25/02/2008	25/02/2009	3 000 000,00	F	Taux Fixe	4,540	4,540	EUR	A	P	O	A-1
2328-2333	Agence France Locale	23/08/2022	30/06/2023	20/09/2023	6 600 000,00	V	Euribor 3 mois	4,050	3,580	EUR	T	C	O	A-1
2328/103/001	Société Générale	16/07/2019	14/02/2020	14/05/2020	3 000 000,00	V	Euribor 3 mois	0,450	2,670	EUR	T	C	O	A-1
3057-3064	Agence France Locale	08/11/2023	20/12/2024	20/03/2025	4 000 000,00	V	Euribor 3 mois	6,260	3,560	EUR	T	C	O	A-1
5047625	Banque des Territoires	05/05/2014	27/07/2014	01/06/2016	2 955 094,32	V	Livret A	2,250	3,000	EUR	A	P	O	A-1
5356725	Banque des Territoires	26/02/2020	01/03/2020	01/06/2021	7 000 000,00	F	Taux Fixe	0,780	0,780	EUR	T	P	O	A-1
60266568524	Crédit Agricole	04/09/2009	31/12/2009	31/03/2010	2 500 000,00	V	Euribor 3 mois	1,460	1,330	EUR	T	C	O	A-1
60277639824	Crédit Agricole	04/09/2009	04/09/2009	12/10/2010	1 500 000,00	V	Euribor 3 mois	1,090	1,350	EUR	T	C	O	A-1
665-672	Agence France Locale	16/07/2018	20/03/2019	20/06/2019	7 000 000,00	F	Taux Fixe	1,470	1,500	EUR	T	C	O	A-1
8860303	Crédit Foncier de France	14/06/2011	14/06/2011	25/09/2011	3 850 000,00	V	Euribor 3 mois	2,340	1,240	EUR	T	C	O	A-1
8984650	Caisse d'Epargne	19/01/2012	27/01/2012	01/06/2012	829 322,00	F	Taux Fixe	4,560	4,560	EUR	A	P	O	A-1
9107174	Caisse d'Epargne	24/10/2012	28/11/2012	25/02/2013	1 786 757,00	F	Taux Fixe	3,980	4,040	EUR	T	C	O	A-1
9550099	Caisse d'Epargne	21/05/2015	27/05/2015	05/09/2015	3 000 000,00	F	Taux Fixe	1,460	1,470	EUR	T	C	O	A-1
973-975	Agence France Locale	11/06/2019	22/06/2020	20/09/2020	3 000 000,00	V	Euribor 3 mois	0,450	2,720	EUR	T	C	O	A-1
9735175	Caisse d'Epargne	19/05/2016	20/07/2016	05/10/2016	3 000 000,00	F	Taux Fixe	1,240	1,250	EUR	T	C	O	A-1

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A751816W	Caisse d'Epargne	13/07/2018	27/05/2019	25/08/2019	2 000 000,00	F	Taux Fixe	1,190	1,190	EUR	T	C	O	A-1
A751816W	Caisse d'Epargne	13/07/2018	07/05/2019	05/08/2019	2 000 000,00	F	Taux Fixe	1,250	1,250	EUR	T	C	O	A-1
C701354	Crédit Foncier de France	07/08/2010	27/12/2010	27/03/2011	4 500 000,00	F	Taux Fixe	3,490	3,530	EUR	T	P	O	A-1
C701355	Crédit Foncier de France	07/08/2010	27/12/2011	27/03/2012	1 500 000,00	F	Taux Fixe	3,490	3,530	EUR	T	P	O	A-1
DD18197988	Arkéa Banque	10/06/2021	15/06/2021	30/08/2021	8 000 000,00	F	Taux Fixe	0,940	0,940	EUR	T	C	O	A-1
MIN243280EUR	Sté de Fin. Local	08/11/2006	01/10/2007	01/01/2008	1 500 000,00	F	Taux Fixe	4,710	4,860	EUR	T	C	O	A-1
MIN243280EUR	Sté de Fin. Local	08/11/2006	31/12/2007	01/04/2008	1 500 000,00	F	Taux Fixe	4,580	4,730	EUR	T	C	O	A-1
MIN247426EUR	Sté de Fin. Local	02/05/2007	01/01/2008	01/04/2008	3 500 000,00	F	Taux Fixe	4,230	0,000	EUR	T	C	O	A-1
MIN248813EUR	Sté de Fin. Local	12/06/2007	31/12/2007	01/04/2008	3 000 000,00	F	Taux Fixe	4,490	4,640	EUR	T	C	O	A-1
MIN258854EUR	Sté de Fin. Local	20/05/2008	31/12/2008	01/04/2009	4 000 000,00	F	Taux Fixe	4,580	4,730	EUR	T	C	O	A-1
MIN531761EUR	CAFFIL/LBP	27/05/2019	31/12/2019	01/08/2019	5 000 000,00	F	Taux Fixe	1,200	1,200	EUR	T	C	O	A-1
MIN541097EUR	CAFFIL/LBP	23/06/2021	31/12/2021	01/04/2022	7 000 000,00	F	Taux Fixe	0,970	0,970	EUR	T	C	O	A-1
MON280168EUR	CAFFIL/LBP	08/07/2013	29/07/2013	01/11/2013	4 000 000,00	F	Taux Fixe	3,300	3,340	EUR	T	C	O	A-1
MON516191EUR/001	CAFFIL/LBP	19/11/2013	16/12/2013	01/04/2014	2 000 000,00	V	Euribor 3 mois	1,890	2,290	EUR	T	C	O	A-1
MON523428EUR	La Banque Postale	25/07/2011	01/08/2011	01/11/2011	1 150 000,00	V	Euribor 3 mois	2,300	1,540	EUR	T	P	O	A-1
MPH238756EUR/001	Sté de Fin. Local	14/03/2006	15/03/2006	01/07/2006	2 875 000,00	F	Taux Fixe	3,400	1,850	EUR	T	P	O	A-1
MPH273975EUR/001	Sté de Fin. Local	06/01/2011	01/01/2011	01/01/2012	2 498 671,83	C	Taux Structuré	3,920	4,100	EUR	A	P	O	C-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					282 500,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					282 500,00									
17-326	Caisse d'Alloc. Familiales	02/01/2018	31/05/2018	05/06/2019	22 500,00	F	Taux Fixe	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
20-008J	Caisse d'Alloc. Familiales	28/08/2020	22/08/2020	05/06/2022	120 000,00	F	Taux Fixe	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
21 077J	Caisse d'Alloc. Familiales	09/03/2022	31/05/2022	05/06/2023	140 000,00	F	Taux Fixe	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
Total général					153 169 553,43									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		85 912 887,50					8 479 789,88	1 969 676,96	0,00	369 048,09
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		85 912 887,50					8 479 789,88	1 969 676,96	0,00	369 048,09
0000152036	N	0,00	A-1	170 000,00	4,22	V	Euribor 3 mois + 1.41	5,703	40 000,00	8 815,27	0,00	213,42
00001932322	N	0,00	A-1	2 362 500,00	15,60	F	Taux Fixe	1,200	150 000,00	27 675,00	0,00	3 968,07
0421 0900855001	N	0,00	A-1	916 666,83	2,75	V	Euribor 3 mois + 0.89	5,180	333 333,32	41 480,20	0,00	87,34
094310	N	0,00	A-1	965 648,00	2,12	F	Taux Fixe	4,450	312 943,00	43 568,16	0,00	25 979,47
1024/101/001	N	0,00	A-1	1 050 000,00	10,41	F	Taux Fixe	3,270	100 000,00	33 656,03	0,00	2 675,04
1128657	N	0,00	A-1	333 427,74	5,00	V	Euribor 3 mois + 0.39	4,605	58 878,47	14 543,31	0,00	3 393,66
1170940	N	0,00	A-1	2 078 004,80	6,67	V	Livret A + 0.25	3,250	252 829,18	67 535,16	0,00	19 664,39
1217009	N	0,00	A-1	974 453,34	8,25	V	Livret A + 1.00	4,000	88 557,73	38 978,13	0,00	26 601,14
1228749	N	0,00	A-1	879 089,22	8,67	V	Livret A + 0.60	3,600	81 286,81	31 647,21	0,00	9 521,17
1244960	N	0,00	A-1	1 311 561,64	9,25	V	Livret A + 0.60	3,600	131 156,17	47 216,22	0,00	31 900,06
1279088	N	0,00	A-1	624 999,85	3,58	V	Livret A + 1.00	4,000	166 666,68	22 408,36	0,00	2 989,13
1364072	N	0,00	A-1	6 294 857,68	22,17	F	Taux Fixe	0,780	260 173,97	48 199,35	0,00	3 911,12
1593-1598	N	0,00	A-1	5 340 000,00	22,22	F	Taux Fixe	0,615	240 000,00	32 825,63	0,00	958,37
173519	N	0,00	A-1	1 014 834,33	4,15	F	Taux Fixe	4,540	185 355,01	46 073,48	0,00	31 896,43
2328-2333	N	0,00	A-1	6 468 000,00	24,48	V	Euribor 3 mois + 0.55	4,847	264 000,00	313 716,39	0,00	9 573,12
2328/103/001	N	0,00	A-1	2 437 500,00	16,12	V	Euribor 3 mois + 0.45	4,676	150 000,00	113 138,84	0,00	14 782,97
3057-3064	N	0,00	A-1	0,00	20,97	V	Euribor 3 mois + 0.76	4,091	0,00	0,00	0,00	6 428,89
5047625	N	0,00	A-1	2 364 075,44	31,42	V	Livret A + 1.00	4,000	73 877,36	94 563,02	0,00	53 458,87
5356725	N	0,00	A-1	6 294 857,68	22,17	F	Taux Fixe	0,780	260 173,97	48 199,35	0,00	3 911,12
60266568524	N	0,00	A-1	750 000,00	6,00	V	Euribor 3 mois + 0.75	5,044	125 000,00	35 975,87	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
60277639824	N	0,00	A-1	506 250,00	6,53	V	Euribor 3 mois + 0.75	4,981	75 000,00	24 162,51	0,00	5 031,25
665-672	N	0,00	A-1	5 337 500,00	15,22	F	Taux Fixe	1,470	350 000,00	77 807,40	0,00	2 240,22
8860303	N	0,00	A-1	641 666,50	2,48	V	Euribor 3 mois + 0.91	5,202	256 666,68	28 689,11	0,00	347,14
8984650	N	0,00	A-1	277 787,33	3,42	F	Taux Fixe	4,560	64 873,10	12 667,10	0,00	5 665,74
9107174	N	0,00	A-1	476 468,68	3,90	F	Taux Fixe	3,980	119 117,12	17 185,63	0,00	1 391,34
9550099	N	0,00	A-1	1 725 000,00	11,43	F	Taux Fixe	1,460	150 000,00	24 363,76	0,00	1 660,75
973-975	N	0,00	A-1	2 475 000,00	16,47	V	Euribor 3 mois + 0.45	4,747	150 000,00	116 650,29	0,00	3 516,56
9735175	N	0,00	A-1	1 550 000,00	7,51	F	Taux Fixe	1,240	200 000,00	18 290,00	0,00	3 957,55
A751816W	N	0,00	A-1	1 550 000,00	15,40	F	Taux Fixe	1,190	100 000,00	17 998,76	0,00	1 687,99
A751816W	N	0,00	A-1	1 550 000,00	15,34	F	Taux Fixe	1,250	100 000,00	18 906,26	0,00	2 758,15
C701354	N	0,00	A-1	1 939 715,74	6,99	F	Taux Fixe	3,490	249 068,20	64 460,00	0,00	655,60
C701355	N	0,00	A-1	726 759,28	7,99	F	Taux Fixe	3,490	80 187,36	24 322,04	0,00	250,73
DD18197988	N	0,00	A-1	7 200 000,00	22,41	F	Taux Fixe	0,940	320 000,00	66 552,00	0,00	5 568,98
MIN243280EUR	N	0,00	A-1	300 000,00	3,75	F	Taux Fixe	4,710	75 000,00	13 018,74	0,00	2 678,81
MIN243280EUR	N	0,00	A-1	318 750,00	4,00	F	Taux Fixe	4,580	75 000,00	13 532,47	0,00	2 821,95
MIN247426EUR	N	0,00	A-1	743 750,00	4,00	F	Taux Fixe	4,230	175 000,00	29 162,77	0,00	6 081,36
MIN248813EUR	N	0,00	A-1	637 500,00	4,00	F	Taux Fixe	4,490	150 000,00	26 533,09	0,00	5 532,99
MIN258854EUR	N	0,00	A-1	1 050 000,00	5,00	F	Taux Fixe	4,580	200 000,00	45 399,25	0,00	9 840,64
MIN531761EUR	N	0,00	A-1	4 062 500,00	16,00	F	Taux Fixe	1,200	250 000,00	47 625,00	0,00	11 313,18
MIN541097EUR	N	0,00	A-1	6 510 000,00	23,00	F	Taux Fixe	0,970	280 000,00	62 128,50	0,00	14 943,54
MON280168EUR	N	0,00	A-1	1 266 666,53	4,59	F	Taux Fixe	3,300	266 666,68	38 500,00	0,00	5 380,43
MON516191EUR/001	N	0,00	A-1	1 025 000,00	0,00	V	Euribor 3 mois + 1.61	5,565	1 025 000,00	14 577,21	0,00	0,00
MON523428EUR	N	0,00	A-1	223 291,78	2,58	V	Euribor 3 mois + 0.69	4,906	80 645,43	9 576,06	0,00	1 233,89
MPH238756EUR/001	N	0,00	A-1	533 243,70	2,25	V	Euribor 3 mois + 0.06	4,272	205 383,94	19 703,91	0,00	3 696,25
MPH273975EUR/001	N	0,00	A-1	655 561,41	2,00	F	Taux Fixe	4,160	207 949,70	27 650,12	0,00	18 879,27
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		233 250,00					28 250,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		233 250,00					28 250,00	0,00	0,00	0,00
17-326	N	0,00	A-1	11 250,00	4,43	F	Taux Fixe	0,000	2 250,00	0,00	0,00	0,00
20-008J	N	0,00	A-1	96 000,00	7,43	F	Taux Fixe	0,000	12 000,00	0,00	0,00	0,00
21 077J	N	0,00	A-1	126 000,00	8,43	F	Taux Fixe	0,000	14 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		86 146 137,50					8 508 039,88	1 969 676,96	0,00	369 048,09

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	48	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	86 146 137,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-12-21
	Catégories de biens amortis		
L	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CA	10	20/12/2023
L	FRAIS D'ETUDES	5	20/12/2023
L	FRAIS D'INSERTION	5	20/12/2023
L	SUBVENTIONS VERSEES-BIENS MOBILIERS	5	20/12/2023
L	SUBVENTIONS VERSEES-BATIMENTS	30	20/12/2023
L	LOGICIELS	2	20/12/2023
L	BREVET, LICENCES, MARQUES	4	20/12/2023
L	TERRAINS NUS	0	20/12/2023
L	TERRAINS DE VOIRIE	0	20/12/2023
L	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	0	20/12/2023
L	TERRAINS BATIS	0	20/12/2023
L	CIMETIERES	0	20/12/2023
L	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	20	20/12/2023
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN	20	20/12/2023
L	HOTEL DE VILLE	0	20/12/2023
L	BATIMENTS SCOLAIRES	0	20/12/2023
L	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0	20/12/2023
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	20/12/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES	0	20/12/2023
L	RESEAUX DE VOIRIE	50	20/12/2023
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	20/12/2023
L	RESEAUX DIVERS	50	20/12/2023
L	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE	15	20/12/2023
L	MATERIEL ROULANT	15	20/12/2023
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	15	20/12/2023
L	PETIT OUTILLAGE A MAINS	1	20/12/2023
L	OUTILLAGE ET MACHINES OUTILS D'ATELIER	15	20/12/2023
L	APPAREILS DE LEVAGE/ASCENSEURS	30	20/12/2023
L	OUTILLAGE ELECTROPORTATIF	5	20/12/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT	5	20/12/2023
L	MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRE	5	20/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	AUTRES APPAREILS INFORMATIQUES	5	20/12/2023
L	MOBILIER SCOLAIRE	10	20/12/2023
L	AUTRES MOBILIER	10	20/12/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	5	20/12/2023
L	CHEPTEL	5	20/12/2023
L	MATERIELS SPORTIFS, EQUIPEMENT MEDICAUX, MATERIELS	10	20/12/2023
L	COFFRE FORT ET ARMOIRES	30	20/12/2023
L	MATERIEL AUDIO, VIDEO, VIDEO PROTECTION, GROS ELEC	5	20/12/2023
L	OBJETS ET UVRES ARTS	0	20/12/2023
L	FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES	0	20/12/2023
L	AUTRES COLLECTIONS ET UVRES D'ART	0	20/12/2023
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5	21/12/2023
L	SUBVENTIONS VERSEES-INSTALLATIONS INTERET NATIONAL	40	21/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	196 084 303,08	161 124 300,38	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	26 600 000,00	19 620 500,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					196 084 303,08	161 124 300,38										4 541 487,12	3 571 317,09	
BATIGERE	2014	X	ACQU EN VEFA DE 38 LOG AV BARBUSSE	Banque des Territoires	507 233,00	428 834,03	30,67	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,110	A-1	17 625,08	1 084,19	
BATIGERE	2014	X	ACQU EN VEFA DE 38 LOG AV BARBUSSE	Banque des Territoires	241 827,00	215 818,89	40,67	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,110	A-1	7 725,15	0,00	
BATIGERE	2014	X	ACQU EN VEFA DE 38 LOG AV BARBUSSE	Banque des Territoires	782 000,00	648 970,14	30,67	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	23 362,93	2 943,31	
BATIGERE	2014	X	ACQU EN VEFA DE 38 LOG AV BARBUSSE	Banque des Territoires	165 254,00	144 927,86	40,67	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	4 723,11	0,00	
BATIGERE	2014	X	ACQU EN VEFA DE 38 LOG AV BARBUSSE	Banque des Territoires	393 486,00	316 271,60	30,67	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	8 855,60	2 513,55	
BATIGERE	2014	X	ACQU EN VEFA DE 38 LOG AV BARBUSSE	Banque des Territoires	78 761,00	66 968,80	40,67	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	1 868,88	0,00	
BATIGERE	2014	X	ACQU EN VEFA DE 38 LOG AV BARBUSSE	Banque des Territoires	1 418 000,00	1 176 777,09	30,67	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	42 363,98	5 337,10	
BATIGERE	2014	X	ACQU EN VEFA DE 38 LOG AV BARBUSSE	Banque des Territoires	284 194,00	249 238,35	40,67	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	8 122,52	0,00	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BATIGERE	2014	X	ACQU EN VEFA DE 38 LOG AV BARBUSSE	Banque des Territoires	82 929,00	66 655,70	30,67	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	1 866,36	529,74	
BATIGERE	2014	X	ACQU EN VEFA DE 38 LOG AV BARBUSSE	Banque des Territoires	10 842,00	9 218,71	40,67	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	257,26	0,00	
BATIGERE	2019	X	EX-456020	Banque des Territoires	144 060,71	89 442,26	8,17	A	R	Livret A	1,540	R	Livret A	3,600	A-1	3 219,92	9 036,93	
BATIGERE	2019	X	EX-462383	Banque des Territoires	184 251,34	110 738,62	8,67	A	R	Livret A	1,600	R	Livret A	3,600	A-1	3 986,59	10 669,52	
CDC HABITAT SOCIAL	2015	X	5076854	Banque des Territoires	1 035 000,00	789 211,48	16,42	A	F	Taux Fixe	0,500	F	Taux Fixe	2,750	A-1	21 703,32	34 907,65	
CDC HABITAT SOCIAL	2015	X	5076879	Banque des Territoires	1 050 000,00	800 649,32	16,42	A	F	Taux Fixe	0,500	F	Taux Fixe	2,750	A-1	22 017,86	35 413,56	
CDC HABITAT SOCIAL	2015	X	5076890	Banque des Territoires	1 050 000,00	800 649,32	16,42	A	F	Taux Fixe	0,500	F	Taux Fixe	2,750	A-1	22 017,86	35 413,56	
CDC HABITAT SOCIAL	2015	X	5076899	Banque des Territoires	1 050 000,00	800 649,32	16,42	A	F	Taux Fixe	0,500	F	Taux Fixe	2,750	A-1	22 017,86	35 413,56	
CDC HABITAT SOCIAL	2015	X	ACHAT TERRAIN PARKING .DOREL	Banque des Territoires	346 905,00	161 935,85	6,17	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	5 829,69	19 664,30	
CDC HABITAT SOCIAL	2017	X	REHABILITATION DE 265 LOGEMENTS, OPERATION DOREL	Banque des Territoires	3 608 403,00	2 973 390,84	19,00	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	2,600	A-1	77 308,16	115 232,67	
CDC HABITAT SOCIAL	2017	X	REHABILITATION DE 265 LOGEMENTS, OPERATION DOREL	Banque des Territoires	3 180 000,00	2 569 080,13	19,00	A	R	Livret A	0,500	R	Livret A	1,750	A-1	44 958,90	108 392,64	
CDC HABITAT SOCIAL	2019	X	REHABILITATION DE 279 LOGEMENTS - EX-5076848	Banque des Territoires	2 203 626,25	1 942 842,34	26,42	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	69 942,32	37 669,74	
CDC HABITAT SOCIAL	2019	X	RESTRUCTURATION 212 87 LOGTS - EX-870471	Banque des Territoires	903 774,06	704 495,72	18,17	A	R	Livret A	1,840	R	Livret A	4,200	A-1	29 588,82	23 877,82	
CDC HABITAT SOCIAL	2019	X	RESTRUCTURATION 212 60 LOGTS - EX-870472	Banque des Territoires	411 722,76	320 898,14	18,17	A	R	Livret A	1,510	R	Livret A	3,800	A-1	12 194,13	10 890,03	
CDC HABITAT SOCIAL	2019	X	RESTRUCTURATION 212 63 LOGTS - EX-900726	Banque des Territoires	460 410,58	365 001,54	19,16	A	R	Livret A	1,520	R	Livret A	3,800	A-1	13 870,06	10 956,72	
CDC HABITAT SOCIAL	2019	X	RESTRUCTURATION 212 55 LOGTS - EX-925014	Banque des Territoires	371 467,40	284 827,15	18,67	A	R	Livret A	1,850	R	Livret A	4,200	A-1	11 962,74	8 872,64	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CDC HABITAT SOCIAL	2019	X	CONSTRUCTION PARKING DOREL - EX-5076463	Banque des Territoires	352 623,65	289 608,86	21,17	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	10 425,92	6 407,97	
EMMAUS HABITAT	2009	X	CONSTRUCTION 44 LOG MONTILLET	Banque des Territoires	2 291 943,54	1 629 648,16	25,84	A	R	Livret A	1,000	R	Livret A	3,250	A-1	52 963,57	40 838,67	
EMMAUS HABITAT	2009	X	CONSTRUCTION 44 LOG MONTILLET	Banque des Territoires	302 041,13	237 254,46	35,84	A	R	Livret A	1,000	R	Livret A	3,250	A-1	7 710,77	3 565,53	
EMMAUS HABITAT	2010	X	CONSTRUCTION 216 LOG VOIE VERTE	Banque des Territoires	1 474 447,00	837 921,83	11,42	A	R	Livret A	1,000	R	Livret A	3,250	A-1	27 232,46	48 854,21	
EMMAUS HABITAT	2019	X	CITE LES BLES D'OR - EX-1059314	Banque des Territoires	1 458 885,52	1 104 589,88	13,50	T	R	Livret A	1,380	R	Livret A	3,650	A-1	39 029,22	56 046,12	
EMMAUS HABITAT	2021	X	REHABILITATION DE 260 LOGEMENTS, RUE DES BLES D'OR	Banque des Territoires	3 920 000,00	3 582 681,17	17,59	A	R	Livret A	0,050	R	Livret A	2,550	A-1	91 358,37	113 623,36	
EMMAUS HABITAT	2021	X	REHABILITATION DE 260 LOGEMENTS, RUE DES BLES D'OR	Banque des Territoires	3 100 000,00	2 811 754,83	17,59	A	F	Taux Fixe	0,800	F	Taux Fixe	0,800	A-1	22 494,04	145 854,35	
EMMAUS HABITAT	2019	X	1362775	Banque des Territoires	199 000,26	199 000,26	38,41	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1	7 164,01	0,00	
EMMAUS HABITAT	2019	X	1362789	Banque des Territoires	507 700,08	507 700,08	40,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1	18 277,20	0,00	
EMMAUS HABITAT	2019	X	1362819	Banque des Territoires	1 304 542,73	1 304 542,73	44,42	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1	46 963,54	0,00	
EMMAUS HABITAT	2023	X	REHABILITATION DE 367 LOGEMENTS, LE BLANC-MESNIL	Banque des Territoires	6 260 500,00	6 260 500,00	24,50	A	R	Livret A	0,080	R	Livret A	2,750	A-1	107 534,26	177 422,41	
EMMAUS HABITAT	2019	X	1362774	Banque des Territoires	989 573,14	989 573,14	31,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,600	A-1	25 728,90	0,00	
EMMAUS HABITAT	2019	X	1362818	Banque des Territoires	1 119 100,98	1 119 100,98	37,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,600	A-1	29 096,63	0,00	
EMMAUS HABITAT	2019	X	1362773	Banque des Territoires	9 657 589,55	9 657 589,55	25,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,600	A-1	251 097,33	0,00	
EMMAUS HABITAT	2019	X	1362788	Banque des Territoires	2 303 595,98	2 303 595,98	33,00	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	2,600	A-1	59 893,50	0,00	
EMMAUS HABITAT	2019	X	1362811	Banque des Territoires	548 682,85	463 311,81	21,09	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,650	A-1	16 910,88	8 746,01	
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE	2016	X	CONSTR 12 LOGTS 2-2 BIS AV BARBUSSE	Banque des Territoires	379 056,00	340 822,82	42,58	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	12 269,62	3 431,27	
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE	2016	X	CONSTR 12 LOGTS 2-2 BIS AV BARBUSSE	Banque des Territoires	1 470 799,00	1 270 290,70	32,59	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	45 730,47	20 667,14	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE	2016	X	CONSTR 12 LOGTS 2-2 BIS AV BARBUSSE	Banque des Territoires	182 537,00	166 285,79	42,58	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,110	A-1	6 834,35	1 469,23	
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE	2016	X	CONSTR 12 LOGTS 2-2 BIS AV BARBUSSE	Banque des Territoires	334 259,00	292 763,83	32,59	A	R	Livret A	1,860	R	Livret A	4,110	A-1	12 032,59	4 331,54	
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE	2016	X	CONSTR 12 LOGTS 2-2 BIS AV BARBUSSE	Banque des Territoires	194 531,00	170 065,48	32,59	A	R	Livret A	1,790	R	Livret A	4,040	A-1	6 870,65	2 549,42	
L'IMMOBILIERE DU MOULIN VERT	2012	X	185 AV PV COUTURIER	Banque des Territoires	2 085 612,00	1 714 476,89	28,25	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	60 262,39	0,00	
L'IMMOBILIERE DU MOULIN VERT	2012	X	185 AV PV COUTURIER	Banque des Territoires	846 904,00	713 194,09	38,25	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	25 674,99	5 077,29	
L'IMMOBILIERE DU MOULIN VERT	2012	X	185 AV PV COUTURIER	Banque des Territoires	95 482,00	72 180,90	28,25	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	2 021,07	1 329,80	
L'IMMOBILIERE DU MOULIN VERT	2012	X	185 AV PV COUTURIER	Banque des Territoires	47 140,00	38 307,63	38,25	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	1 072,61	374,14	
LA SABLIERE	2012	X	144 AV PASTEUR- 9 LOGEMENTS	Banque des Territoires	1 280 707,00	951 860,30	23,84	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	34 266,97	21 436,90	
LA SABLIERE	2012	X	144 AV PASTEUR- 1 LOGEMENT	Banque des Territoires	145 517,00	104 091,81	23,84	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	2 914,57	2 660,77	
LA SABLIERE	2012	X	144 AV PASTEUR- 3 LOGEMENTS	Banque des Territoires	288 740,00	214 600,31	23,84	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	7 725,61	4 833,03	
LA SABLIERE	2012	X	144 AV PASTEUR- 8 LOGEMENTS	Banque des Territoires	650 624,00	465 406,98	23,84	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	13 031,40	11 896,64	
RATP HABITAT	2013	X	ZAC C.VILLE RES.ETUDIANTS	Banque des Territoires	1 206 625,00	1 063 032,21	39,92	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	38 269,16	226,05	
RATP HABITAT	2013	X	ZAC C.VILLE RES.ETUDIANTS	Banque des Territoires	1 411 396,00	1 146 537,14	29,92	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	32 103,04	13 423,34	
RATP HABITAT	2013	X	ZAC C.VILLE RES.ETUDIANTS	Banque des Territoires	604 884,00	518 552,13	39,92	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	14 519,46	1 699,81	
RATP HABITAT	2020	X	ZAC C. VILLE RES. ETUDIANTS (EX-5014909)	Banque des Territoires	2 582 013,62	2 361 503,27	26,25	A	F	Taux Fixe	1,140	F	Taux Fixe	1,140	A-1	26 921,14	75 185,66	
SCCV MANSIONILE BLAUN	2013	X	PSLA RES.LMICHEL	Caisse d'Epargne	5 830 000,00	752 988,96	21,23	T	R	Euribor 3 mois	0,000	R	Euribor 3 mois	5,600	A-1	42 903,98	0,00	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2012	X	ZAC C.VILLE	Banque des Territoires	699 037,00	544 893,13	28,42	A	R	Livret A	1,000	R	Livret A	3,250	A-1	17 709,03	6 002,73	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2012	X	ZAC C.VILLE	Banque des Territoires	143 206,00	119 950,02	38,42	A	R	Livret A	1,000	R	Livret A	3,250	A-1	3 898,38	256,90	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2012	X	ZAC C.VILLE	Banque des Territoires	1 667 225,00	1 320 669,30	28,42	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	47 544,09	12 727,77	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2012	X	ZAC C.VILLE	Banque des Territoires	566 434,00	430 379,71	28,59	A	R	Livret A	0,450	R	Livret A	2,700	A-1	11 620,25	5 723,97	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2013	X	VEFA PASTEUR	Banque des Territoires	3 039 994,00	2 422 881,01	29,42	A	R	Livret A	1,150	R	Livret A	3,400	A-1	82 377,95	25 760,82	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2013	X	VEFA PASTEUR	Banque des Territoires	852 145,00	655 418,62	29,42	A	R	Livret A	0,350	R	Livret A	2,600	A-1	17 040,88	9 090,94	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2013	X	VEFA PASTEUR	Banque des Territoires	257 497,00	213 125,56	39,42	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	5 967,52	993,02	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2005	X	LIBERATION III 12 LOGTS PLATS (EX-1064878)	Banque des Territoires	627 940,48	315 005,24	20,67	A	R	Livret A	1,550	R	Livret A	3,800	A-1	11 970,20	9 102,79	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2005	X	LIBERATION III 48 LOGTS PLATS (EX-1064879)	Banque des Territoires	2 591 796,75	1 344 279,45	20,67	A	R	Livret A	2,050	R	Livret A	4,300	A-1	57 804,02	36 416,81	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS, OPERATION CASANOVA BAT A3	Banque des Territoires	945 469,00	911 934,64	35,09	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	30 294,91	0,00	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS, OPERATION CASANOVA BAT A3	Banque des Territoires	200 393,00	195 499,49	45,09	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	5 288,52	0,00	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS, OPERATION CASANOVA	Banque des Territoires	108 199,00	104 772,80	35,50	A	R	Livret A	1,810	R	Livret A	4,060	A-1	3 764,73	0,00	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS, OPERATION CASANOVA	Banque des Territoires	2 055 164,00	1 990 085,82	35,50	A	R	Livret A	1,810	R	Livret A	4,060	A-1	71 508,31	0,00	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS, OPERATION CASANOVA	Banque des Territoires	313 746,00	307 242,72	45,50	A	R	Livret A	1,810	R	Livret A	4,060	A-1	9 165,50	0,00	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS - OPERATION CASANOVA	Banque des Territoires	706 545,00	673 452,17	34,92	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	22 919,72	0,00	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2018	X	CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS - OPERATION CASANOVA	Banque des Territoires	331 714,00	321 766,63	44,92	A	R	Livret A	0,050	R	Livret A	3,600	A-1	8 862,63	0,00	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	5 LOGTS PIERRE SEMARD (EX-1054376)	Banque des Territoires	15 763,91	11 736,70	10,67	T	R	Livret A	1,050	R	Livret A	3,550	A-1		399,83	874,59
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CITE M ALIZARD (EX-1221104)	Banque des Territoires	2 226 106,88	1 777 718,69	13,67	T	R	Livret A	1,400	R	Livret A	3,900	A-1		67 004,43	93 584,53
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	238 LOG V. HUGO (EX-1299224)	Banque des Territoires	2 656 285,40	2 155 428,20	14,67	T	R	Livret A	1,400	R	Livret A	3,900	A-1		81 393,43	102 778,35
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	ZAC C.VILLE (EX-1160078)	Banque des Territoires	640 989,66	640 989,66	38,67	A	R	Livret A	1,100	R	Livret A	3,600	A-1		23 075,63	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CITE DESCARTES (EX-1180550)	Banque des Territoires	2 955 044,36	2 955 044,36	37,67	A	R	Livret A	1,100	R	Livret A	3,600	A-1		106 381,60	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	VEFA PASTEUR (EX-1299221)	Banque des Territoires	671 859,18	671 859,18	39,67	A	R	Livret A	1,100	R	Livret A	3,600	A-1		24 186,93	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CITE DESCARTES (EX-1180455)	Banque des Territoires	2 714 390,98	2 444 967,22	27,16	A	R	Livret A	1,400	R	Livret A	3,900	A-1		95 353,72	33 874,33
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CITE DESCARTES (EX-1180456)	Banque des Territoires	1 515 335,94	1 410 186,84	37,17	A	R	Livret A	1,400	R	Livret A	3,900	A-1		54 997,29	6 869,89
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CITE DESCARTES (EX-1180458)	Banque des Territoires	4 171 331,04	3 757 295,00	27,16	A	R	Livret A	1,400	R	Livret A	3,900	A-1		146 534,51	50 929,58
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	CITE DESCARTES (EX-1180554)	Banque des Territoires	5 238 140,67	4 639 081,15	25,67	A	F	Taux Fixe	1,150	F	Taux Fixe	1,150	A-1		53 349,43	154 095,24
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	15 ARPENTS DANS LE CADRE DU PRU (EX-1299219) - (EX-1143208)	Banque des Territoires	5 360 583,75	4 354 051,14	15,67	A	F	Taux Fixe	0,780	F	Taux Fixe	0,780	A-1		33 961,60	256 559,06
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	41 LOGTS PIERRE SEMARD (EX-1327224) - (EX-1054370)	Banque des Territoires	756 681,40	614 602,73	15,67	A	F	Taux Fixe	0,780	F	Taux Fixe	0,780	A-1		4 793,90	36 214,99
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	91 LOGTS PIERRE SEMARD (EX-1327225) - (EX-1054371)	Banque des Territoires	1 657 913,29	1 346 614,41	15,67	A	F	Taux Fixe	0,780	F	Taux Fixe	0,780	A-1		10 503,59	79 348,20
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	88 LOGTS PIERRE SEMARD (EX-1327226) - (EX-1054377)	Banque des Territoires	129 507,64	105 190,57	15,67	A	F	Taux Fixe	0,780	F	Taux Fixe	0,780	A-1		820,49	6 198,27
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	91 LOGTS PIERRE SEMARD (EX-1327227) - (EX-1054378)	Banque des Territoires	101 018,78	82 050,97	15,67	A	F	Taux Fixe	0,780	F	Taux Fixe	0,780	A-1		640,00	4 834,78

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	41 LOGTS PIERRE SEMARD (EX-1327228) - (EX-1054379)	Banque des Territoires	72 730,84	59 074,49	15,67	A	F	Taux Fixe	0,780	F	Taux Fixe	0,780	A-1		460,78	3 480,92
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	AMEL 20 LOGTS 40 BERNE (EX-1327231) - (EX-1064873)	Banque des Territoires	185 283,26	150 493,45	15,67	A	F	Taux Fixe	0,780	F	Taux Fixe	0,780	A-1		1 173,85	8 867,71
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	48 LOGTS 72/74 AV V HUGO (EX-1327232) - (EX-1064874)	Banque des Territoires	1 331 471,40	1 142 336,52	20,67	A	F	Taux Fixe	1,110	F	Taux Fixe	1,110	A-1		12 679,94	48 603,08
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	118 LOGTS ZAC LIBERATION (EX-1327233) - (EX-1064875)	Banque des Territoires	3 591 689,50	3 081 491,66	20,67	A	F	Taux Fixe	1,110	F	Taux Fixe	1,110	A-1		34 204,56	131 108,49
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	COEUR DE VILLE 44 LOGTS PLATS (EX-1327234) - (EX-1064876)	Banque des Territoires	1 118 780,74	959 858,45	20,67	A	F	Taux Fixe	1,110	F	Taux Fixe	1,110	A-1		10 654,43	40 839,18
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	COEUR DE VILLE 5 LOGTS PLATS (EX-1327235) - (EX-1064877)	Banque des Territoires	120 059,97	103 005,49	20,67	A	F	Taux Fixe	1,110	F	Taux Fixe	1,110	A-1		1 143,36	4 382,59
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	238 LOG V. HUGO (EX-1327381) - (EX-1299225)	Banque des Territoires	3 807 797,56	3 266 901,70	20,67	A	F	Taux Fixe	1,110	F	Taux Fixe	1,110	A-1		36 262,61	138 997,14
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	1368317	Banque des Territoires	1 339 300,82	1 339 300,82	32,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		48 214,83	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	1368318	Banque des Territoires	237 660,80	237 660,80	42,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		8 555,79	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	1368319	Banque des Territoires	2 401 580,06	2 401 580,06	32,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		86 456,88	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	1368320	Banque des Territoires	309 877,04	309 877,04	42,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		11 155,57	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	1368321	Banque des Territoires	4 721 890,42	4 721 890,42	32,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		169 988,06	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	1368322	Banque des Territoires	382 526,85	382 526,85	42,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		13 770,97	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	1368323	Banque des Territoires	191 325,64	191 325,64	42,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		6 887,72	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	1368324	Banque des Territoires	1 953 304,92	1 953 304,92	32,67	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		70 318,98	0,00
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2019	X	1368337	Banque des Territoires	1 372 721,88	1 183 151,90	20,17	A	R	Livret A	0,000	R	Livret A	3,600	A-1		42 593,47	23 890,05

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2020	X	CONSTRUCTION NEUVE DE 20 LOGEMENTS	Action Logement	43 502,00	43 502,00	36,44	A	R	Livret A	0,440	R	Livret A	0,950	A-1	414,40	1 123,65	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2020	X	CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS	Action Logement	94 676,00	94 676,00	36,44	A	R	Livret A	0,440	R	Livret A	0,950	A-1	901,89	2 445,48	
SEINE SAINT DENIS HABITAT	2020	X	CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS	Action Logement	941 598,00	941 598,00	26,44	A	R	Livret A	0,920	R	Livret A	1,450	A-1	13 690,58	33 753,80	
TOIT ET JOIE	2011	X	RUE DU PARC-61 LOG	Banque des Territoires	5 638 013,00	4 322 662,33	27,92	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	155 615,84	72 197,55	
TOIT ET JOIE	2011	X	RUE DU PARC-61 LOG	Banque des Territoires	1 888 129,00	1 566 744,03	37,92	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	56 402,79	12 134,35	
TOIT ET JOIE	2011	X	RUE DU PARC-61 LOG	Banque des Territoires	575 004,00	423 447,73	27,92	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	11 856,54	8 317,44	
TOIT ET JOIE	2011	X	RUE DU PARC-61 LOG	Banque des Territoires	192 565,00	153 779,84	37,92	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	4 305,84	1 602,29	
TOIT ET JOIE	2012	X	RUE DU PARC-9 LOG.	Banque des Territoires	657 664,00	516 073,03	28,50	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	18 578,63	8 003,84	
TOIT ET JOIE	2012	X	RUE DU PARC-9 LOG.	Banque des Territoires	354 127,00	298 217,09	38,50	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	10 735,82	2 123,03	
TOIT ET JOIE	2012	X	RUE DU PARC-9 LOG.	Banque des Territoires	286 874,00	216 866,23	28,50	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	6 072,25	3 995,39	
TOIT ET JOIE	2012	X	RUE DU PARC-9 LOG.	Banque des Territoires	154 470,00	125 527,77	38,50	A	R	Livret A	0,550	R	Livret A	2,800	A-1	3 514,78	1 225,98	
TOIT ET JOIE	2019	X	70 LOGTS LIBERATION 1ER TR - EX-1305061	Banque des Territoires	1 173 966,33	940 657,00	17,92	T	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	33 066,87	26 666,24	
TOIT ET JOIE	2019	X	70 LOGTS LIBERATION 2E TR - EX-1305062	Banque des Territoires	757 765,54	607 170,29	17,92	T	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	21 343,82	17 212,39	
VILOGIA	2009	X	ACQUISIT 1139 LOG ICADE PATRIMOINE	Banque des Territoires	26 600 967,00	19 392 700,96	25,00	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	2,600	A-1	504 210,22	531 257,78	
VILOGIA	2014	X	ACQUISIT 1139 LOG ICADE PATRIMOINE	Banque des Territoires	360 219,67	211 640,59	10,50	A	R	Livret A	1,350	R	Livret A	3,600	A-1	7 619,06	13 669,89	
VILOGIA	2008	X	ACQUISIT 1139 LOG ICADE P.	Crédit Foncier de France	1 457 122,00	1 124 805,62	19,95	A	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	5,350	A-1	60 177,10	32 778,00	
VILOGIA	2008	X	ACQUISIT 1139 LOG ICADE P.	Crédit Foncier de France	3 810 739,00	3 344 455,48	33,95	A	F	Taux Fixe	0,000	F	Taux Fixe	4,500	A-1	150 500,50	43 417,44	
VILOGIA	2009	X	ACQUISIT 1139 LOG ICADE PATRIMOINE (EX-1128352)	Banque des Territoires	3 325 120,80	2 051 494,49	15,00	A	R	Livret A	1,880	R	Livret A	2,900	A-1	59 493,34	102 581,86	
VILOGIA	2009	X	ACQUISIT 1139 LOG ICADE PATRIMOINE (EX-1128357)	Banque des Territoires	3 325 120,80	2 733 500,40	35,00	A	R	Livret A	1,880	R	Livret A	2,950	A-1	80 638,26	43 634,08	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TOTAL GENERAL					196 084 303,08	161 124 300,38										4 541 487,12	3 571 317,09	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	10 477 716,84
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	10 477 716,84
Recettes réelles de fonctionnement	II	105 230 135,24
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	9,96

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					26 600 000,00	19 620 500,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					26 600 000,00	19 620 500,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					26 600 000,00	19 620 500,00	0,00
2018	Garantie à première demande AGENCE France LOCALE	Les créanciers de l'Agence France Locale	21	A	7 000 000,00	5 337 500,00	0,00
2019	Garantie à première demande AGENCE France LOCALE	Les créanciers de l'Agence France Locale	21	A	3 000 000,00	2 475 000,00	0,00
2020	Garantie à première demande AGENCE France LOCALE	Les créanciers de l'Agence France Locale	3	A	4 000 000,00	0,00	0,00
2020	Garantie à première demande AGENCE France LOCALE	Les créanciers de l'Agence France Locale	25	A	6 000 000,00	5 340 000,00	0,00
2022	Garantie à première demande AGENCE France LOCALE	Les créanciers de l'Agence France Locale	25	A	6 600 000,00	6 468 000,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					52 024,00
204182	délibération 2023-237	Acquisition part capital	Seine Saint Denis Habitat	Autre personne de droit privé	52 024,00
FONCTIONNEMENT (total)					2 165 457,00
657363		Subvention d'équilibre	CCAS	Commune	1 100 385,00
657382	délibération 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Lycée Mozart	Région	5 550,00
657382	délibération 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Collège Mandela	Département	5 600,00
657382	délibération 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Collège Descartes	Département	2 650,00
657382	délibération 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Collège Cotton	Département	3 350,00
657382	délibération 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Collège Cachin	Département	3 850,00
657382	délibération 2023 259 et 2023 258	Subvention de fonctionnement	Lycée Moulin	Région	2 850,00
657382	délibération 2023 259	Subvention de fonctionnement	Lycée Aristide Briand	Région	1 500,00
657382	délibération 2023 259	Subvention de fonctionnement	Collège Romilly	Département	1 500,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Football	Association	200 000,00
65748	délibération 2023-256	Subvention de fonctionnement	Farafina Mousso	Association	199 992,00
65748		Subvention de fonctionnement	Etoile sportive du Blanc Mesnil Judo	Association	170 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Gymnastique	Association	90 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Handball	Association	79 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Tennis	Association	80 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Basket	Association	54 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	Blanc Mesnil Sport Rugby	Association	30 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Hockey	Association	42 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Haltérophilie	Association	10 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Natation	Association	15 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	Energie Centre Ville	Association	9 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	Association des commerçants des marchés de Blanc Mesnil ACBM	Association	9 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Karaté	Association	26 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Boules	Association	2 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Aikido	Association	2 550,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Randonnée Amitié et Nature	Association	2 500,00
65748		Subvention de fonctionnement	Gymnastique volontaire séniors de Blanc-Mesnil	Association	500,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Danse	Association	1 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	BMS Plongée Bulles Passion	Association	1 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	Les Nouveaux Marcheurs	Association	1 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	Union sportive de Blanc Mesnil	Association	1 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	Club Blanc Mesnilois de Badminton	Association	780,00
65748		Subvention de fonctionnement	Club running de Blanc Mesnil	Association	2 500,00
65748		Subvention de fonctionnement	Echiquier Blanc Mesnilois	Association	5 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	Le Blanc Mesnil Taekwondo	Association	1 500,00
65748		Subvention de fonctionnement	Street Work spartian	Association	500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748		Subvention de fonctionnement	Tour blanc mesniloise	Association	1 400,00
65748		Subvention de fonctionnement	Calmette GYM	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		11,00	0,00	11,00	4,00	2,00	6,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	9,00	0,00	9,00	3,00	2,00	5,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		280,80	11,98	292,78	169,20	65,14	234,34
Adjoint administratif pal 1 cl	C	29,00	0,00	29,00	31,80	0,00	31,80
Adjoint administratif pal 2 cl	C	72,00	0,00	72,00	52,25	3,00	55,25
Adjoint administratif terr.	C	50,00	11,98	61,98	34,20	8,55	42,75
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	74,00	0,00	74,00	18,80	37,00	55,80
Attaché hors classe	A	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	11,00	0,00	11,00	5,95	1,00	6,95
Rédacteur	B	20,00	0,00	20,00	10,60	12,73	23,33
Rédacteur principal 1 cl	B	11,00	0,00	11,00	7,80	0,00	7,80
Rédacteur principal 2 cl	B	8,80	0,00	8,80	5,80	2,86	8,66
FILIERE TECHNIQUE (c)		470,00	4,46	474,46	294,90	157,75	452,65
Adjoint technique pal 1 cl	C	46,00	0,00	46,00	39,50	0,00	39,50
Adjoint technique pal 2 cl	C	103,00	0,00	103,00	90,60	2,50	93,10
Adjoint technique territorial	C	245,00	4,46	249,46	90,80	142,25	233,05
Agent de maîtrise	C	37,00	0,00	37,00	40,00	2,00	42,00
Agent de maîtrise principal	C	17,00	0,00	17,00	18,00	0,00	18,00
Ingénieur	A	6,00	0,00	6,00	5,00	3,00	8,00
Ingénieur en chef	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	3,00	5,00	8,00
Technicien principal de 1 cl	B	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Technicien principal de 2 cl	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		97,00	0,00	97,00	47,25	41,30	88,55
Agent social	C	11,00	0,00	11,00	5,60	4,00	9,60
Agent social principal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	24,00	0,00	24,00	20,00	0,00	20,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	47,00	0,00	47,00	7,90	36,30	44,20
Assistant socio-éducatif	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	2,00	0,00	2,00	1,75	0,00	1,75
Educateur ter. jeunes enfants	A	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		68,00	10,37	78,37	44,18	7,00	51,18
Aide-soignant de cl. normale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de soins pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Auxiliaire de soins pal 2 cl	C	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	21,00	0,00	21,00	10,90	5,00	15,90
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	21,00	0,00	21,00	17,90	0,00	17,90
Cadre de santé	A	1,00	8,00	9,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux	A	7,00	0,00	7,00	6,00	2,00	8,00
Infirmier soins gén hors class	A	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Médecin 1cl.	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue cl.N	A	2,00	1,37	3,37	2,38	0,00	2,38
Puéricultrice de classe sup	A	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		3,00	0,62	3,62	0,00	2,61	2,61
Masseur-kinésithérapeute et o	A	3,00	0,00	3,00	0,00	1,50	1,50
Pédicures-pod,ergothérapeutes	A	0,00	0,62	0,62	0,00	1,11	1,11
FILIERE SPORTIVE (g)		14,00	0,71	14,71	5,00	5,71	10,71
Conseiller ter A.P.S principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Educateur territorial A.P.S	B	5,00	0,71	5,71	1,00	4,71	5,71
Opérateur A.P.S. principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		34,00	57,99	91,99	29,69	23,67	53,36
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	2,00	0,30	2,30
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint territorial patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Assistant conservation pal 1c	B	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation	B	5,00	0,00	5,00	5,00	3,00	8,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	0,00	3,17	3,17	1,70	2,13	3,83
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	3,00	8,99	11,99	3,48	4,68	8,16
Assistant ens. artistique	B	3,00	8,55	11,55	0,00	9,43	9,43
Attaché cons.	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Bibliothécaire territorial	A	0,00	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur (patrimoine)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur en chef (biblio)	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur étab ens art 2cat	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Professeur ens. art. Hcl.	A	5,00	4,06	9,06	3,76	0,00	3,76
Professeur ens. art. cl.N	A	3,00	26,22	29,22	3,75	2,13	5,88
FILIERE ANIMATION (i)		107,00	9,94	116,94	49,80	63,05	112,85
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	7,00	0,40	7,40	4,00	1,41	5,41

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	17,00	0,00	17,00	12,80	0,49	13,29
Adjoint territorial animation	C	60,00	9,54	69,54	18,00	59,15	77,15
Animateur	B	17,00	0,00	17,00	11,00	2,00	13,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème cl	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		32,00	0,00	32,00	34,00	0,00	34,00
Brigadier-chef principal	C	19,00	0,00	19,00	19,00	0,00	19,00
Chef de service de police	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Chef service de police pal 2cl	B	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-brigadier	C	11,00	0,00	11,00	13,00	0,00	13,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		18,00	16,96	34,96	0,00	8,21	8,21
Assistante maternelle		14,00	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00
Chirurgien-dentiste		0,00	1,51	1,51	0,00	1,51	1,51
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin généraliste		2,00	13,00	15,00	0,00	3,25	3,25
Médecin médecine sport		0,00	0,26	0,26	0,00	0,26	0,26
Médecin spécialiste		0,00	2,19	2,19	0,00	2,19	2,19
Régisseur studio de répétitio		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1 123,80	113,03	1 236,83	674,02	374,44	1 048,46

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	416	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	404	0,00	A	A
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	430	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	A	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	368	0,00	A	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	378	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	ANIM	397	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	ANIM	448	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	446	0,00	332-14	CDD
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	CULT	558	0,00	A	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	430	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	404	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	430	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	419	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	397	0,00	332-14	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	415	0,00	332-14	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	332-14	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	332-14	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	332-14	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	332-14	CDD
Agent social principal 2 cl	C	S	368	0,00	A	A
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-13	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	A	A
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-13	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-23-1°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	A	A
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-13	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	389	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	389	0,00	A	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	707	0,00	A	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	547	0,00	A	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	446	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	513	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	638	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	458	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	480	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	429	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	506	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	506	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	431	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	452	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	431	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	415	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	401	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	A

VILLE DU BLANC MESNIL - VILLE DU BLANC MESNIL - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	611	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché cons.	A	CULT	444	0,00	332-14	CDD
Attaché principal	A	ADM	791	0,00	A	A
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-13	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-13	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-13	CDD
Chirurgien-dentiste		OTR	0	0,00	332-14	CDD
Chirurgien-dentiste		OTR	0	0,00	A	CDD
Chirurgien-dentiste		OTR	0	0,00	A	CDD
D.G.A.S. 40 à 150.000 hab.	A	OTR	996	0,00	A	CDD
D.G.A.S. 40 à 150.000 hab.	A	OTR	1027	0,00	A	CDD
Directeur étab ens art 2cat	A	CULT	767	0,00	332-10	CDI
Educateur A.P.S pal 2cl	B	SP	458	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	401	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	431	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	431	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	401	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	389	0,00	A	CDD
Infirmier en soins généraux	A	MS	514	0,00	A	A

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Infirmier en soins généraux	A	MS	693	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-10	CDI
Ingénieur en chef	A	TECH	713	0,00	332-14	CDD
Masseur-kinésithérapeute et o	A	MT	631	0,00	A	CDD
Masseur-kinésithérapeute et o	A	MT	750	0,00	332-14	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	332-8-2°	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	332-10	CDI
Médecin médecine sport		OTR	0	0,00	332-8-1°	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	332-13	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	332-8-2°	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	332-8-2°	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	332-8-2°	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin spécialiste		OTR	0	0,00	A	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	450	0,00	332-14	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	519	0,00	332-14	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	558	0,00	332-14	CDD
Pédicures-pod,ergothérapeutes	A	MT	576	0,00	A	A
Pédicures-pod,ergothérapeutes	A	MT	514	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-23-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	332-23-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	538	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	597	0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	444	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	528	0,00	332-14	CDD
Régisseur studio de répétitio		OTR	0	0,00	332-13	CDD
Technicien	B	TECH	397	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	452	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	397	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	638	0,00	332-14	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	542	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	404	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territoriale	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-14	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	A	A
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	333-1_333-10	CDD
Directeur de cabinet		OTR	0	0,00	A	CDD
Médecin généraliste		OTR	0	0,00	332-23-1°	CDD
Pédicures-pod,ergothérapeutes	A	MT	444	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
01/06/2018 - affermage 01/09/2018 - délégation service public	LES FILS DE MADAME GERAUD PRODUCENE	LES FILS DE MADAME GERAUD PRODUCENE	SOCIETE ANONYME SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES A ASSOCIE UNIQUE	0,00 1 391 924,00
01/10/2020 - délégation service public	PEOPLE & BABY	PEOPLE & BABY	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES A ASSOCIE UNIQUE	358 000,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SEINE SAINT DENIS HABITAT	SEINE SAINT DENIS HABITAT	ENTREPRISE PRIVEE POUR L'HABITAT	61 401 729,34
-	VILOGIA SA D HLM	VILOGIA SA D HLM	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	28 858 597,54
-	EMMAUS HABITAT	EMMAUS HABITAT	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	33 008 764,86
-	SA D HLM TOIT ET JOIE	SA D HLM TOIT ET JOIE	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	9 171 145,34
-	CDC HABITAT SOCIAL	CDC HABITAT SOCIAL	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	12 803 240,01
-	RATP HABITAT	RATP HABITAT	AUTRES	5 089 624,75
-	BATIGERE EN IDF SA D HLM	BATIGERE EN IDF SA D HLM	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	3 523 862,05
-	SCCV MANSIONILE BLAUN	SCCV MANSIONILE BLAUN	AUTRES	752 988,96
-	SA IMMOBILIERE DU MOULIN VERT	SA IMMOBILIERE DU MOULIN VERT	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	2 538 159,51
-	ICF LA SABLIERE	ICF LA SABLIERE	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	1 735 959,40
-	SA HLM I R P	SA HLM I R P	ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT	2 240 228,62
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	SII DE BOBIGNY	SYNDICAT MIXTE DES SYSTEMES D'INFORMATION	SYNDICAT MIXTE	450 000,00
-	CCAS	CENTRE COMMUNALE D ACTION SOCIALE	COLLECTIVITE TERRITORIALE	1 100 385,00
-	SEINE SAINT DENIS HABITAT	SEINE SAINT DENIS HABITAT	ENTREPRISE PRIVEE POUR L'HABITAT	52 024,00
-	BMS FOOTBALL	BMS FOOTBALL	ASSOCIATION	200 000,00
-	FARAFINA MOUSSO	FARAFINA MOUSSO	ASSOCIATION	199 992,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	ETOILE SPORTIVE BLANC MESNIL	ETOILE SPORTIVE BLANC	ASSOCIATION	170 000,00
	JUDO	MESNIL JUDO		
-	BMS TENNIS		ASSOCIATION	80 000,00
-	BMS GYMNASTIQUE		ASSOCIATION	90 000,00
-	BMS HANDBALL		ASSOCIATION	79 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 768 772,11	-1 768 772,11
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	7 389 057,23	7 389 057,23
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 768 772,11	1 768 772,11
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 768 772,11	1 768 772,11

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	8 608 039,88	8 608 039,88
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	7 033 645,90	7 033 645,90
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	194 378,13	194 378,13

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		8 608 039,88	8 608 039,88
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		8 508 039,88	8 508 039,88
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 479 789,88	8 479 789,88
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	28 250,00	28 250,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		100 000,00	100 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0.00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0.00

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 44

Nombre de suffrages exprimés : 44

VOTES :

Pour : 35

Contre : 9

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par Monsieur le Maire (1),

A Hotel de Ville, le 04/04/2024

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal(2), réunie en session session plénière

A Hotel de ville, le 04/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3).

BENKABA Tatiana	
BERTRAND Alexandra	
BOUMEDJANE Karim	
BOUR Patricia	
BROS Mauricette	
CARRE Julien	
CERRIGONE Christine	
COLLIGNON Michel	
DELMOTTE Claude	
DI CIACCO Antonio	
GALIOTTO Gabriel	
GAY Fabien	
GOMEZ Katia	
GOURSONNET Laurence	
HAMA Rahnia	
HAN Bo	
HEDEL Sandrine	
HERSEMEULE Carmen	
KAMATE Abibou	
KHALI Amina	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

KHATIM Karima	
KINGSTAN Gnananayagam	
LEFEVRE Bénédicte	
LEMARCHAND Brigitte	
MAGNEN Sylvie	
MEIGNEN Thierry	
MEYER Karine	
MIGNOT Didier	
MILOT Sabah	
MOIS Grigore	
MULLER Ginette	
MUSQUET Jean-Marie	
PANTIC Emily-Johana	
RANQUET Jean-Philippe	
ROUSIERE Catherine	
RUBIO Emile	
SAIA Raffaele	
SAVARIN Daniel	
SEGURA Angela	
SERRANO Santiago	
TALL Demba	
THEVENOT Pierre André	
VAZ Micael	
VILTART Jacky	
VIOLET Sylvie	

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Hotel de ville, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n°2024-27 du 4 mars 2024 relative aux orientations budgétaires pour 2024 ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la Ville présenté par le Maire, soumis au vote par chapitres et par opérations ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : APPROUVE ces montants prévisionnels et VOTE le budget primitif 2024 du budget principal de la Ville par chapitres, budget équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLES	Pour mémoire Budget précédent	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	22 635 096,00	26 314 542,00
012	Charges de personnel	52 260 018,00	53 645 400,00
65	Autres charges de gestion courante	9 874 249,00	8 392 227,00
66	Charges financières	2 300 000,00	2 048 096,10
Total des dépenses de gestion courante		87 069 363,00	90 400 265,10
67	Charges exceptionnelles	282 000,00	174 400,00
68	Provisions	600 000,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		87 951 363,00	90 574 665,10
023	Virement à la section d'investissement	2 000 000,00	1 795 645,90
42	Opérations entre sections	18 650 000,00	19 501 957,00
Total des dépenses ordre de fonctionnement		20 650 000,00	21 297 602,90
D002	Déficit résultat reporté	0,00	0,00
Dépenses section fonctionnement		108 601 363,00	111 872 268,00

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLES	Pour mémoire Budget précédent	Budget primitif 2024
13	Atténuation de charges	350 000,00	150 000,00
70	Produits des services et domaines	5 400 000,00	5 850 125,00
73	Impôts et taxes	73 502 165,00	75 321 571,24
74	Dotations et participations	20 989 720,00	23 287 804,00
75	Autres produits de gestion courante	520 260,00	620 635,00
Total des recettes de gestion courante		100 762 145,00	105 230 135,24
77	Produits exceptionnels	44 999,11	/
Total recettes réelles de fonctionnement		100 807 144,11	105 230 135,24
042	Opérations ordre entre sections	7 430,00	/
Total recettes ordre de fonctionnement		7 430,00	0,00
R002	Excédent de fonctionnement reporté	7 786 788,89	6 642 132,76
Recettes section fonctionnement		108 601 363,00	111 872 268,00

Dépenses d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLES	Pour mémoire Budget précédent (avec RAR)	Restes à réaliser 2023	Total Budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	924 439,05	179 265,06	2 674 876,06
204	Subventions d'équipement versées	893 544,52	204 239,92	1 667 627,92
21	Immobilisations corporelles	17 369 769,88	1 359 742,18	24 921 744,87
2017001	Aménagement cadre de vie	8 325 603,34	2 660 129,93	8 249 875,86
2017002	Sport et culture	384 896,55	22 761,68	272 761,68
2017003	Développement urbain	1 744 512,20	583 435,43	1 073 435,43
2017004	Vie péri-scolaire et petite enfance	2 991 981,46	126 736,07	1 916 736,07
Total des dépenses d'équipement		32 634 747,00	5 136 310,27	40 777 057,89
10	Dotations fonds divers	100 000,00	0,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement	-	0,00	-
16	Dettes (remboursement capital)	13 645 000,00	0,00	8 508 039,88
165	Cautions reçues	0,00	0,00	24 999,12
275	Cautions versées	500 000,00	0,00	500 000,00
454X	Opérations pour compte de tiers	140 000,00	21 000,00	161 000,00
001	Résultat investissement reporté			1 768 772,11
Total des dépenses réelles d'investissement		47 019 747,00	5 157 310,27	51 839 869,00
040	Opérations entre sections	7 430,00		-
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00		-
Total des dépenses ordre de fonctionnement		1 507 430,00	0,00	-
Dépenses section fonctionnement		48 527 177,00	5 157 310,27	51 839 869,00

Recettes d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLES	Pour mémoire Budget précédent (avec RAR)	Restes à réaliser 2023	Total Budget 2024
13	Subventions d'investissement	6 142 545,00	2 922 350,00	7 929 102,36
16	Emprunts et dettes assimilées	7 600 000,00	4 000 000,00	9 821 374,13
Total des recettes d'équipement		13 742 545,00	6 922 350,00	17 750 476,49
10	Dotations fonds divers	5 300 000,00	134 017,50	3 584 017,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		1 768 772,11
165	Dépôts et cautionnement reçus	25 000,00		-
275	Cautions reçues	550 000,00		500 000,00
454X	Opérations pour compte de tiers	200 000,00		161 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 371 999,85	5 490 000,00	6 778 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		26 189 544,85	12 546 367,50	30 542 266,10
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00		1 795 645,90
040	Opérations entre sections	18 650 000,00		19 501 957,00
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00		-
Total des recettes ordre de fonctionnement		22 150 000,00	0,00	21 297 602,90
Dépenses section fonctionnement		48 339 544,85	12 546 367,50	51 839 869,00

Article 2 : APPROUVE la création des opérations budgétaires 2017-001, 2017-002, 2017-003 et 2017-004 et APPROUVE les crédits qui leur sont affectés comme suit :

- Opération 2017-001 Aménagement et cadre de vie : **5.589.745,93 euros**
- Opération 2017-002 Sport et culture : **250.000 euros**
- Opération 2017-003 Développement urbain : **490.000 euros**
- Opération 2017-004 Vie scolaire, périscolaire et petite enfance : **1.790.000 euros**

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR : 35 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

Ginette MULLER
La secrétaire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2331-3 ;

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1636 B sexies ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que les taux s'appliquent sur la base d'imposition nette de chaque contribuable blanc-mesnilois et que cette base est déterminée par la Direction Départementale des Finances Publiques, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale ;

Considérant que cette revalorisation nationale des bases a été fixée à 3,9 % pour l'exercice 2024 ;

Considérant la volonté constante de la Municipalité de faire bénéficier les ménages blanc-mesnilois des fruits de sa bonne gestion ;

Considérant que les résidences secondaires et les locaux vacants sont exclus de la suppression de la taxe d'habitation, la commune conserve son pouvoir fiscal sur cette catégorie de contribuables ;

Considérant que, conformément aux engagements de la Municipalité, la pression fiscale est stabilisée et qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes ménages au titre de l'exercice 2024 ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : ADOPTE les taux d'imposition suivants pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **26,90%**
- Taxe foncière globale sur les propriétés bâties : **39,17**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54,28 %**

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET

Maire



Ginette MULLER

La secrétaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024



Règlement d'inscription et de facturation des activités
périscolaires et extrascolaires à destination des enfants et
des jeunes

Table des matières

<i>PREAMBULE</i> :	3
<i>Article 1 : Le compte personnel sur l'Espace Citoyens</i>	4
<i>Article 2 - Le dossier administratif Enfance et Jeunesse</i>	4
<i>Article 3 - Le quotient familial (QF)</i>	5
3-1 Modalités de calcul du QF	5
3-2 Documents à fournir pour l'établissement du calcul.....	6
3-3 Situations particulières :	6
<i>Article 4 : Les activités soumises à réservation</i>	6
4-1 <i>Les activités périscolaires pour l'Enfance</i>	7
L'accompagnement éducatif.....	7
4-2 <i>La restauration scolaire</i>	7
Les contrats de réservation pour la restauration	7
La réservation occasionnelle	8
4-3 <i>Les vacances scolaires pour l'enfance</i>	8
4-4 <i>Les vacances scolaires de la jeunesse</i>	8
<i>Article 4-5 – Annulation des réservations hors délais</i>	8
<i>Article 5 : Les séjours Enfance et Jeunesse</i>	9
<i>Article 6 : les classes transplantées /classes de découverte</i>	9
6-1 <i>Le tarif du séjour</i>	9
6-2 <i>Remboursement</i>	9
<i>Article 7 : les activités de l'Ecole municipale des sports</i>	10
<i>Article 8 : les enseignements du conservatoire</i>	10
<i>Article 9 : la facturation</i>	11
Contestation.....	12
<i>Article 10 : Dispositions sanitaires</i>	12
10-1 <i>L'accueil personnalisé pour les enfants en situation de handicap</i>	12
10-2 <i>Le projet d'accueil individualisé (PAI)</i>	12
10-3 <i>Maladie de l'enfant</i>	13
<i>Article 11: La vie collective</i>	13
<i>Article 12 : les sanctions</i>	13
<i>Article 13 : Pénalités de retard en fin d'activité</i>	14
<i>Article 14 – Traitement des données</i>	14

PREAMBULE :

La Ville de Blanc-Mesnil organise des activités périscolaires et extrascolaires au sein de ses équipements publics.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles se déroulent les activités organisées pour les enfants et les jeunes de la Ville du Blanc-Mesnil. Il définit également les rapports entre les usagers et la Ville.

Les prestations concernées par le présent règlement sont les suivantes :

- Les enseignements du conservatoire,
- L'école municipale des sports,
- Les activités périscolaires en école maternelle et élémentaire (accueil du matin, du soir et du mercredi en centre de loisirs),
- La restauration scolaire,
- Les classes de découverte
- Les activités extrascolaires de la Jeunesse et de l'Enfance (centres de loisirs, séjours et mini séjours, clubs de loisirs, antennes jeunesse et séjours jeunesse).

La Ville du Blanc-Mesnil met en place des accueils périscolaires et extrascolaires afin de permettre aux familles de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Ces activités visent à offrir aux enfants une ouverture éducative, culturelle et sportive de qualité.

Le présent règlement précise les modalités d'inscription et de facturation des activités périscolaires et extrascolaires à destination des enfants et des jeunes Blanc-Mesnilois.

Toute inscription sur les différentes prestations proposées implique la prise de connaissance du présent règlement, l'acceptation de ses termes.

Les activités périscolaires et extrascolaires sont ouvertes à tous les enfants blanc-Mesnilois et/ou scolarisés dans les écoles de la Ville, préalablement inscrits, dans la limite des places disponibles. Toute autre situation sera étudiée individuellement sur demande écrite adressée à Monsieur le Maire.

Article 1 : Le compte personnel sur l'Espace Citoyens

L'Espace Citoyens est une plateforme accessible depuis le site internet de la ville via ordinateur, tablette ou smartphone.

L'objectif est de simplifier la relation entre l'administration et les habitants. Son accès est strictement réservé à toute famille détentrice d'un compte personnel. Ce compte personnel permet:

- de procéder à l'inscription scolaire et aux activités extra et péri scolaires ;
- de calculer chaque année son quotient familial,
- d'effectuer, de consulter et de modifier (selon les modalités définies dans le précédent règlement) les réservations à différentes activités ;
- de visualiser les dernières factures ;
- d'adhérer au prélèvement automatique ;
- de payer en ligne de façon sécurisée sa dernière facture ;
- d'avoir des actualités personnalisées ;
- d'effectuer des démarches administratives telles qu'un changement d'adresse mail, de numéro de téléphone ;
- de déposer et d'éditer des documents administratifs...

Pour bénéficier de l'ensemble de ces services, toute famille doit créer son compte personnel. Il est précisé que la gestion des réservations ne peut se faire que depuis le compte personnel de l'Espace Citoyens. Aucune réservation (création ou modification) ne pourra être prise en compte par téléphone, au guichet ou par correspondance (courrier ou courriel).

La création de son compte personnel sur l'Espace Citoyens peut se faire en ligne ou sur rendez-vous. La famille doit disposer d'une adresse mail valide.

Lors de l'inscription scolaire, il sera remis à la famille un identifiant et un mot de passe qui lui permettra de créer son compte personnel au sein de l'Espace Citoyens sous la rubrique « Mon compte personnel ».

Article 2 - Le dossier administratif Enfance et Jeunesse

Le dossier administratif périscolaire permet d'ouvrir à la famille la possibilité de réserver une ou des activités pour leurs enfants. Il peut être complété en ligne sur l'Espace Citoyens ou sur rendez-vous au service Prestation Education. La réalisation du dossier ne vaut pas réservation et ne permet pas de calculer le/les tarifs qui seront appliqués.

Le dossier administratif constitué entre le 1^{er} mai et le 15 juillet inclus ne sera réputé complet qu'à réception d'un accusé réception par la famille.

Chaque année, lors de la campagne d'inscription aux activités, la famille devra fournir les pièces suivantes :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- la fiche de renseignement dûment remplie ainsi que les copies des pages vaccination du carnet de santé. Pour être autorisée à prendre en charge l'enfant à l'issue des temps périscolaires et extrascolaires, toute personne autre que les représentants légaux devra obligatoirement figurer sur la fiche de renseignements de l'enfant dans la partie prévue à cet effet. En élémentaire, si l'enfant est autorisé à sortir seul, une autorisation expresse des représentants légaux doit figurer dans la fiche de renseignement de l'enfant, dégageant la

responsabilité de la Ville à compter de sa sortie de l'établissement.

- L'autorisation de prise de vue et de diffusion de l'image d'un mineur intégrée dans la fiche de renseignement
- L'attestation d'assurance responsabilité civile. Cette assurance en responsabilité civile doit couvrir les dommages aux biens et aux personnes qui pourraient être causés par l'enfant.
- En cas de séparation, divorce : Tout document justifiant de la situation (livret de famille, ordonnance de non conciliation, jugement de divorce, décision de justice...) et le cas échéant un planning de la garde alternée

Les coordonnées précises des familles ainsi que toutes les informations indispensables à la bonne prise en charge de l'enfant doivent être indiquées et mises à jour dans la fiche de renseignements du Compte Personnel.

Tout changement de coordonnées, de situation professionnelle ou familiale, doit impérativement être signalé sur le Compte Personnel et aux responsables des temps périscolaires et extrascolaires fréquentés par l'enfant.

Article 3 - Le quotient familial (QF)

3-1 Modalités de calcul du QF

Cette démarche est indispensable pour bénéficier de tarifs correspondants aux ressources de la famille pour les activités municipales.

Le quotient familial est calculé par le service Prestation Education. Pour ce faire, il appartient à la famille de faire les démarches sur le Compte Personnel ou de prendre rendez-vous auprès du service Prestation Education.

La participation financière des familles concernant les activités payantes est calculée à partir d'une grille de quotient familial basée sur l'avis d'imposition de l'année N-1 pour les prestations assurées par les services de l'Enfance, de la Jeunesse, des Sports et du Conservatoire de la Ville du Blanc-Mesnil. Les tarifs des prestations varient en fonction du quotient familial. Ils peuvent également être forfaitaires pour certaines activités et/ou pour les bénéficiaires non-résidents au Blanc-Mesnil.

Le quotient familial est calculé tous les ans entre le 1er août et le 30 septembre pour les activités consommées au cours de l'année scolaire à venir. Toutefois, en cas de changement de situation ou pour les nouveaux arrivants dans la commune, le quotient familial peut être calculé en cours d'année.

Le calcul du QF doit être renouvelé chaque année. Le quotient familial est valable jusqu'au 30 septembre de l'année scolaire suivante.

Un nouveau calcul peut être réalisé en cours d'année selon des cas de figure suivants :

- Décès
- Perte d'emploi
- Maladie de longue durée
- Séparation

Pour toute autre modification significative du niveau des ressources nécessitant une réévaluation du quotient familial une demande doit être adressée à l'autorité territoriale qui statuera. Le nouveau calcul n'aura pas d'effet rétroactif et s'appliquera aux activités consommées à compter du 1^{er} jour du mois suivant l'accord.

Les familles blanc mesniloises qui n'auront pas fait établir leur quotient familial, en respectant les délais sus mentionnés, seront facturées forfaitairement d'un montant hors QF jusqu'à son calcul et sans effet rétroactif.

3-2 Documents à fournir pour l'établissement du calcul

Les documents nécessaires au calcul du QF sont :

Pour l'ensemble des familles :

Le dernier avis d'imposition des responsables légaux (les 2 avis pour les concubins). Pour les familles ayant donné leur accord pour l'API impôts particulier, la présentation de l'avis ne sera obligatoire que la 1ère année. Pour les familles ne disposant pas d'avis d'imposition, un justificatif pour le 1er avis imposition pourra être demandé auprès du Service des Impôts des Particuliers de Villepinte ;

Pour bénéficiaire du prélèvement automatique :

- un Relevé d'Identité Bancaire ;
- Une autorisation de prélèvement.

Pour bénéficiaire du calcul automatique du QF :

La famille peut, si elle le souhaite, remplir le formulaire d'adhésion à l'API Impôts particulier. Ce système d'échange sécurisé permet à la collectivité de récupérer les données fiscales chaque année et exempt la famille de fournir son avis d'imposition chaque année pour le calcul du quotient.

Pour les personnes hébergées par des Blancs-Mesnilois :

- la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant ;
- au moins 2 justificatifs au nom de l'hébergé avec l'adresse de l'hébergeant (document de la CAF, CPAM, assurance, mutuelle, avis d'imposition...). Une facture de téléphonie mobile ne sera pas prise en compte.

Dans le cas des enfants confiés par l'ASE :

- justificatif du placement
- attestation de prise en charge des activités par l'ASE, le cas échéant

En cas de situation de surendettement :

- tout justificatif attestant de la reconnaissance du dossier de surendettement.

3-3 Situations particulières :

Les familles en situation de surendettement verront les prestations facturées au tarif minimum (tranche la plus basse du QF) jusqu'à la fin de la procédure de surendettement.

Le tarif minimum (tranche la plus basse du QF) sera appliqué pour les activités prises en charge par l'ASE.

Article 4 : Les activités soumises à réservation

Dès la complétude de son dossier administratif, indépendamment du calcul du QF, la famille peut réaliser les réservations des activités pour son enfant.

Quel que soit le type de fréquentation, les activités doivent faire l'objet d'une réservation que la famille doit saisir dans son Compte Personnel.

La réservation permet à la commune d'organiser les équipes d'animation pour offrir le meilleur accueil aux enfants ainsi que de commander le nombre de repas au plus juste des besoins pour

lutter ensemble contre le gaspillage alimentaire. La réservation renvoie à une date butoir au-delà de laquelle la collectivité n'est plus en capacité d'anticiper l'organisation de ses services sans engendrer de coûts supplémentaires.

Toute annulation ou modification réalisée au-delà de la date butoir ne pourra être prise en compte. L'activité sera facturée même si elle n'est pas consommée.

Toute activité consommée sans réservation préalable sera facturée au tarif maximum.

En cas d'impayés, la famille ne pourra pas réaliser de réservations aux activités, hormis la restauration scolaire, tant qu'elle n'aura pas régularisé sa situation.

4-1 Les activités périscolaires pour l'Enfance

Les accueils du matin, du soir et du mercredi sur les périodes scolaires sont soumises à réservation. L'enfant ne pourra être accueilli sans réservation le mercredi. Une tolérance sera admise sur les accueils du matin et du soir mais engendrera une facturation majorée.

Une réservation peut être réalisée, annulée ou modifiée jusqu'à **3 jours calendaires** avant la date pour les activités périscolaires du matin, du soir et du mercredi.

L'accompagnement éducatif

La ville du Blanc Mesnil met en place pour les enfants scolarisés en élémentaire des accompagnements éducatifs du lundi au jeudi à raison d'une heure par soir. Ces derniers sont intégrés aux accueils périscolaires du soir sur réservation et facturés à ce titre.

4-2 La restauration scolaire

Les contrats de réservation pour la restauration

Les contrats de réservation ont pour objectif de :

- Faciliter le quotidien des familles par une réservation automatique ;
- De permettre de bénéficier d'un tarif plus avantageux si la famille adhère au prélèvement automatique ;

La famille s'inscrit pour un contrat de 1 à 4 jours par semaine de fréquentation à la restauration scolaire et s'engage jusqu'à la fin de l'année scolaire. La facturation est lissée sur 10 mois.

La famille ne peut stopper son contrat que dans les situations suivantes :

- Radiation de l'enfant ;
- Décès ;
- Perte d'emploi ;
- Maladie de longue durée ;
- Séparation.

Aucune annulation de réservation ne pourra être effectuée, sauf si celle-ci est liée à un événement extérieur à la famille (classe de découverte) ou en cas de force majeure (décès, hospitalisation et maladie de longue durée) sous présentation d'un justificatif à remettre via l'Espace Citoyens dans un délai de 3 jours ouvrés. Un délai de carence de 2 jours sera appliqué.

La modification d'une réservation dans le cadre d'un contrat de réservation peut résider dans la réservation d'un ou plusieurs jours supplémentaires. Si elle est réalisée avant la date butoir, l'activité sera facturée au tarif QF. Si elle est réalisée au-delà de la date butoir, l'activité sera facturée au tarif maximum du QF.

La souscription d'un contrat de réservation corrélée à une adhésion au prélèvement automatique ouvrira droit à une tarification préférentielle.

La réservation occasionnelle

En dehors, d'un contrat de réservation la famille devra procéder au plus tard **3 jours calendaires** avant la date à la réservation du repas sur le Compte Personnel. Sans réservation, le tarif sera majoré.

L'organisation de sorties scolaires n'entraîne pas une annulation automatique de la réservation. Les familles devront procéder à l'annulation, au plus tard 3 jours ouvrés avant la date concernée. Le délai peut être ramené à la veille minuit en cas de préavis de grève de l'éducation nationale ou des agents territoriaux.

4-3 Les vacances scolaires pour l'enfance

Pour les petites vacances scolaires, la réservation est réalisée à la semaine, incluant ou non le déjeuner.

Pour l'accueil extrascolaire pendant les grandes vacances scolaires, la famille peut réserver la présence de son enfant à la journée (avec ou sans le déjeuner) dans les délais mentionnés.

Les familles doivent réserver tous les jours souhaités avant la date butoir.

Sans réservation préalable dans les délais impartis, aucun enfant ne pourra être accueilli par les différentes structures.

La réservation peut être réalisée dès l'ouverture de la période de réservation jusqu'à **3 semaines calendaires** avant les vacances scolaires. Au-delà aucune réservation ou modification ne pourra être effectuée.

Lors des vacances scolaires d'été, des mini-séjours peuvent être organisés et proposés aux familles ayant réservées sur la période concernée. Ils ne font pas l'objet d'une réservation supplémentaire mais d'une inscription sur le centre concerné auprès de la direction de l'accueil de loisirs. Ils sont facturés sur la base de la participation de l'enfant en post facturation.

4-4 Les vacances scolaires de la jeunesse

Pour les vacances scolaires, la réservation est réalisée à la journée, incluant ou non le déjeuner.

Pour les petites vacances, la réservation peut être réalisée dès l'ouverture de la période de réservation jusqu'à **3 semaines calendaires** avant les vacances scolaires.

Pour les grandes vacances, la réservation peut être réalisée de l'ouverture de la période de réservation à jusqu'à **6 semaines calendaires** avant les vacances scolaires.

La journée d'activité est en pré-paiement à la réservation. Le repas est facturé en post réservation.

Article 4-5 – Annulation des réservations hors délais

Toute activité réservée est facturée même en cas d'absence, sauf en cas de maladie de l'enfant sur présentation d'un justificatif médical ou cas de force majeure (décès, hospitalisation et maladie) à remettre via l'Espace Citoyens dans un délai de 72h (sauf dans le cas des contrats de réservation cf. art. 4-2).

En cas d'absence non justifiée, le tarif normal, calculé sur la base du QF, sera facturé.

En cas de radiation de l'enfant, la famille est tenue de fournir une photocopie du certificat de radiation soit par courrier, soit via l'Espace Citoyens, afin de désinscrire l'enfant des activités périscolaires et/ou extrascolaires.

Article 5 : Les séjours Enfance et Jeunesse

En fonction du séjour programmé, la direction de l'enfance ou de la jeunesse fixera le délai de pré-inscription propre à chacun. Les familles seront informées du programme des séjours ou mini séjours par tout moyen notamment les guides des séjours, l'affichage dans les structures ou les actualités du Compte Citoyens.

Pour les séjours, la réservation et l'inscription s'opèrent en trois étapes :

Etape 1 : Réservation et versement d'arrhes de 40 euros au moins 6 semaines avant le début du séjour auprès du service Prestation Education. Cette somme sera remboursée si l'enfant n'est pas retenu par la Commission d'admission.

Etape 2 : La demande de réservation est examinée en Commission d'admission, 3 semaines avant le début du séjour. La Commission valide la réservation et établie une liste principale et une liste complémentaire.

Etape 3 : La famille est informée de la validation de l'inscription. La réservation devient définitive à partir du moment où la famille a procédé au règlement total de la somme due et cela au plus tard 2 semaines avant le début du séjour.

Pour les mini-séjours de la jeunesse, l'inscription se fait auprès des antennes jeunesse en début de période de vacances. Le payement doit être effectué en totalité avant le départ.

Par ailleurs, si l'état de l'enfant durant le séjour nécessite une consultation médicale ainsi que des soins et/ou des médicaments, les frais avancés par la ville seront facturés à la famille au retour du séjour.

Un remboursement de la totalité des sommes est possible en cas de désistement pour raison médicale ou impérieuse et seulement si un justificatif est fourni au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant la date de départ. Sans justificatif, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : les classes transplantées /classes de découverte

L'accès aux classes de découverte est ouvert à tous les enfants scolarisés à Blanc-Mesnil, pour lesquels l'enseignant s'est engagé dans cette démarche pédagogique.

Les classes de découverte sont proposées par la ville à l'éducation nationale en année scolaire N-1. Les enseignants souhaitant y participer doivent présenter un projet dans les délais impartis, validé par l'IEN puis par la commission d'attribution.

6-1 Le tarif du séjour

La municipalité prend en charge *a minima* la moitié du coût du séjour pour les familles Blanc-Mesniloises.

Le quotient familial détermine le tarif, sur la base d'un pourcentage du coût de revient du séjour. Le montant total du séjour devra être versé au plus tard le dernier jour ouvré avant la date de départ. Par ailleurs, si l'état de l'enfant durant le séjour nécessite une consultation médicale ainsi que des soins et/ou des médicaments, les frais avancés par la ville seront facturés à la famille au retour du séjour.

6-2 Remboursement

La Ville effectuera un remboursement total de la classe de découverte uniquement dans le cas suivant :

- Annulation de la classe de découverte par l'éducation nationale ou la collectivité

- Annulation par la famille pour raison impérieuse sur présentation de justificatifs au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant la date de départ

Article 7 : les activités de l'École municipale des sports

L'inscription administrative aux activités de l'école municipale des sports, gérées par la direction des sports, est effectuée par ce service, à l'Hôtel de Ville, après avoir fait calculer son quotient familial (cf. art 3).

La participation des familles est forfaitaire.

La préinscription à distance est possible via l'Espace Citoyens.

Pour chaque participant, l'inscription préalable aux activités est obligatoire et nécessite la constitution d'un dossier. Elle est réalisée par un responsable légal (parent ou tuteur) de l'enfant souhaitant participer aux activités muni des pièces suivantes :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois au jour de l'inscription ;
- une photo d'identité du participant.

L'inscription sera effective après validation des pièces fournies à la direction des sports et après règlement de la participation.

Article 8 : les enseignements du conservatoire

Etablissement spécialisé d'enseignement artistique, le conservatoire accueille les enfants ainsi que les adultes sans limite d'âge dans la limite des places disponibles. L'enseignement est structuré en parcours diplômants ou personnalisés. Il est aussi possible d'intégrer seulement des ateliers collectifs (chorales, ensembles instrumentaux, parcours chorégraphique, et ateliers de musiques actuelles amplifiées).

Un formulaire pour l'inscription aux activités est à remplir en ligne sur votre Compte Personnel et disponible sur le site internet de la Ville. Les familles peuvent être accompagnées dans la saisie de ce formulaire par l'équipe d'accueil du conservatoire.

Les dates de réinscriptions et de nouvelles inscriptions sont communiquées sur les différents sites de la ville.

La tarification des activités du conservatoire est basée sur le quotient familial, il convient donc de faire calculer votre quotient familial et ainsi déterminer le montant de la participation annuelle.

L'inscription au conservatoire engage les familles pour l'année scolaire.

Les nouveaux élèves ayant déjà une pratique artistique sont évalués par les professeurs de formation musicale (questions sur leur parcours etc., exercices de lecture et d'écoute) et sont affectés dans le cours du niveau correspondant au résultat du test. Instrument : les élèves peuvent demander à rencontrer le professeur d'instrument au mois de mai précédent l'année scolaire envisagée.

Cette rencontre éventuelle ne garantit en aucun cas une place dans une classe, la décision d'admission étant rendue au plus tard en septembre une fois les plannings constitués.

Pour les élèves débutants il n'y a pas de limite d'âge pour débiter un instrument. Cependant, en fonction des places disponibles et de l'instrument demandé, la priorité est accordée aux élèves se

rapprochant de l'âge de référence précisé par le Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture.

De la même façon, l'accès aux activités artistiques (danse, chorale...) est accessible à tous selon les places disponibles.

Le début des cours est fixé à la 3ème semaine de septembre, permettant de finaliser les plannings en fonction des activités scolaires des élèves.

Un règlement intérieur et un règlement des études sont soumis à signature de la famille pour finaliser l'inscription et démarrer le parcours au conservatoire. Le montant total de l'inscription au Conservatoire du Blanc-Mesnil correspond aux frais de scolarité. Ils restent dus en totalité en cas de démission en cours d'année sans motif valable (déménagement, certificat médical, ...).

Un élève pianiste doit être doté d'un instrument à son domicile. Pour les autres instruments, des prêts et locations sont envisageables selon un tarif forfaitaire trimestriel. L'instrument est remis à la famille pour une période d'année scolaire, uniquement après transmission d'une attestation d'assurance couvrant l'instrument.

Pour la danse : Il est obligatoire de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de moins de 3 mois, chaque année et ce avant le début des cours.

En ce qui concerne le paiement de l'inscription aux activités du conservatoire, la famille a la possibilité de :

- payer en une fois (au mois de Décembre) par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en carte Bleue via son Compte Personnel
- payer en 11 mensualités (d'octobre à août), par chèque, ou en carte bancaire via son Compte Personnel ou en prélèvement automatique
- payer en carte bancaire à l'Hôtel de Ville, au CRD ou en Mairie Annexe

Article 9 : la facturation

La participation à une activité donne lieu à une facturation qu'il y ait eu ou non une réservation au préalable.

Pour les activités soumises à réservation (hors activités avec participation forfaitaire ou familles hors commune), la facturation se base, selon les cas suivants:

- Le dossier et le calcul du QF sont établis / la réservation est effectuée / l'enfant va à l'activité : la facturation est établie au tarif QF
- Le dossier et le calcul du QF sont établis / la réservation est effectuée / l'enfant ne va pas à l'activité : la facturation est établie au tarif QF
- Le dossier et le calcul du QF sont établis / la réservation n'est pas effectuée / l'enfant va à l'activité : la facturation est établie au tarif majoré
- Le dossier et le calcul du QF ne sont pas établis / la réservation n'est pas effectuée / l'enfant va à l'activité : la facturation est établie au tarif hors QF

La facture mensuelle est établie chaque fin de mois et transmise à la famille entre le 4 et 8 du mois suivant.

Le règlement s'effectue :

- Par chèque postal ou bancaire établi à l'ordre de « Prestations familiales »;
- Par Chèque Emploi Service Universel (CESU) auprès de l'espace de paiement prévu à cet effet à l'Hôtel de Ville pour les frais d'accueil périscolaire (les temps d'accueil du matin et

- du soir) ;
- En prélèvement automatique (qui intervient le 5 du mois suivant) ;
- En numéraire auprès de l'espace de Paiement prévu à l'Hôtel de Ville ;
- Par paiement en ligne sécurisé depuis le compte personnel sur l'Espace Citoyens avec une carte bancaire via TIP ;
- Par chèque vacances et bons VACAF (pour les séjours et classes découverte)
- Par bons CAF pour l'école municipale des sports

La famille dispose de 30 jours à compter de sa date d'émission pour régler cette facture.

Après ce délai, les factures impayées sont transmises au Trésor Public pour être mises en recouvrement.

Une dérogation pourra être accordée aux familles ayant une dette, seulement si celles-ci s'engagent et respectent un échelonnement de paiement accordé par la Trésorerie et apportent un justificatif fourni par le Trésor Public.

Le payeur peut être différent des parents, il devra cependant attester de son autorisation.

Contestation

Une facture peut être contestée par écrit dans les deux mois à compter de la réception du titre exécutoire y afférent. En cas de trop-perçu, l'administré peut formuler une demande indemnitaire à laquelle l'ordonnateur pourra opposer le respect de la prescription quadriennale. Pour toute réclamation déposée au-delà, une réponse négative sera adressée systématiquement.

Le délai de traitement de cette réclamation est de 2 mois à compter de la date de sa réception par l'administration via l'Espace Citoyens.

Article 10 : Dispositions sanitaires

10-1 L'accueil personnalisé pour les enfants en situation de handicap

La ville s'engage à favoriser l'accès aux activités municipales aux enfants en situation de handicap ou devant bénéficier d'un protocole d'accueil individualisé. Elle s'attache prioritairement à assurer leur sécurité. La Ville adapte ses structures et forme son personnel pour que l'accès des enfants à besoins spécifiques aux activités périscolaires et extra scolaires soit assuré dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, la ville établit avec les parents un engagement réciproque afin de s'assurer que les besoins particuliers des enfants peuvent être pris en compte dans chaque structure collective sollicitée.

Pour les enfants porteurs de handicap, les parents, ou le responsable légal, doivent contacter la coordination de l'accueil des enfants en situation de handicap pour convenir d'un rendez-vous afin de définir ensemble les conditions d'accueil adaptées aux besoins spécifiques de leur(s) enfant(s). Ces conditions devront garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant au sein des différentes structures de la ville.

Les modalités d'inscription et de réservation à chaque activité restent inchangées pour l'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire. Toutefois, un accueil à la demi-journée est possible sur les mercredis et vacances scolaires.

10-2 Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Conformément à la circulaire du 08 septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé, pour tout enfant présentant une allergie alimentaire ou ayant besoin de prendre un traitement médicamenteux sur le temps de l'accueil, il convient que les parents prévoient la signature d'un P.A.I.

Un tarif restauration dédié est mis en place pour les enfants dont le PAI précise la fourniture par

la famille d'un panier repas.

Aucune disposition alimentaire particulière ne sera prise en compte en dehors de ces modalités.

10-3 Maladie de l'enfant

Toute maladie contagieuse ou infectieuse de l'enfant doit être communiquée à la direction de l'accueil de loisirs immédiatement qui peut, si nécessaire, refuser l'accès de l'accueil jusqu'à présentation d'un certificat de non-contagion. Si un enfant présente des symptômes sérieux de maladie (fièvre, vomissement), la direction de l'accueil de loisirs peut soit refuser son admission dans la structure, soit, si ces symptômes se déclenchent en cours de journée, contacter les parents afin qu'ils puissent venir récupérer l'enfant dans les plus brefs délais pour le conduire chez un médecin. La déduction des jours de maladie se fera selon les dispositions prévues dans le présent règlement.

Article 11: La vie collective

Les enfants sont placés sous la responsabilité de la commune, qui autorise ses agents à imposer des règles de prudence, de civilité, de bienséance, d'hygiène et de respect d'autrui.

Les enfants et leurs familles sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par les structures d'accueil sur les différents temps. Ils doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement, et de façon durable le fonctionnement de la vie collective, les familles en seront averties par la structure concernée.

Si le comportement persiste de la part de l'enfant ou de la famille, après entretien et éventuelle exclusion temporaire, une exclusion définitive de l'enfant pourra être décidée par la Ville dans un souci de protection des autres enfants et des équipes d'enseignants et d'encadrants.

D'autre part, toute agression physique ou verbale du personnel municipal expose à des poursuites. Pour éviter les recherches et les pertes, il est indispensable d'inscrire le nom de l'enfant sur ses vêtements et de l'habiller de façon pratique et peu fragile.

Il est fortement déconseillé aux familles de permettre à leurs enfants d'apporter des objets de valeurs aux accueils périscolaires et/ou extrascolaires.

Pendant les temps périscolaires et extrascolaires, l'utilisation du téléphone portable par les enfants n'est pas autorisée.

La Ville du Blanc-Mesnil décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

Les locaux, le mobilier, le matériel et les espaces mis à la disposition des enfants appartiennent à la commune. Toute dégradation effectuée par l'enfant entraînera la responsabilité des parents et le remboursement des éventuelles réparations et/ou de la remise en l'état (nettoyage..).

Article 12 : les sanctions

Il est attendu des enfants la même discipline que pendant les temps scolaires, notamment en ce qui concerne la correction et le respect envers le personnel et les autres enfants, le respect des locaux, du matériel et de la nourriture.

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions seront appliquées :

- ✓ 1er avertissement : un courrier sera adressé aux parents ou représentants légaux
- ✓ 2ème avertissement : les parents seront convoqués par l'autorité compétente
- ✓ 3ème avertissement : une exclusion temporaire ou définitive, selon la gravité des faits pourra être prononcée par le Maire, seul habilité à prendre une telle décision.

Article 13 : Pénalités de retard en fin d'activité

Pour la bonne organisation des structures d'accueil, il est attendu que le représentant légal ou toute personne habilitée à venir chercher l'enfant respecte les horaires de fin d'activité.

Ainsi, toute prise en charge de l'enfant, par le représentant légal ou toute personne habilitée, au-delà de 15 minutes après la fin de l'activité fera l'objet d'une facturation spécifique d'un montant forfaitaire de 5 €. Au-delà de 3 retards, cette pénalité passera à 15 €.

Ce tarif s'appliquera, par enfant et par jour, aux retards des familles constatés pour les activités suivantes

Accueil périscolaire maternel et élémentaire du soir ;

Accueil extrascolaire en centre de loisirs le mercredi ;

Accueil extrascolaire en centre de loisirs durant les vacances scolaires ;

Article 14 – Traitement des données

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel aux fins de suivi et gestion (y compris facturation et recouvrement) des inscriptions aux activités :

- Coordonnées des représentants légaux, professions et catégories socio-professionnelles à des fins de statistiques et de pilotage,
- Pièces justificatives (avis d'imposition ou de non-imposition, quotient familial pour procéder à la facturation des prestations),
- Renseignements concernant le régime alimentaire de l'enfant en cas d'allergies,
- Lors de l'admission de l'enfant dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement, des informations doivent être fournies sous enveloppe cachetée comprenant le nom de l'enfant concerné. Après avoir recueilli le consentement des représentants légaux du mineur concerné, l'établissement peut disposer des informations suivantes :
 - ✓ les antécédents médicaux et chirurgicaux,
 - ✓ les pathologies chroniques ou aiguës en cours.

Ces informations seront conservées pendant une durée minimale de 5 ans à compter de la date de signature des documents (10 ans dans la cadre de la prise en compte du quotient familial).

Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, les parents disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. La famille peut exercer ces droits auprès de Monsieur le Maire par courrier postal, via le guichet en ligne ou par mail à l'adresse suivante : contactdpo@blancmesnil.fr.

Toute réclamation peut être adressée auprès de la CNIL.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALL, Adjoint au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoint au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : REFORME DE LA POLITIQUE TARIFAIRE MUNICIPALE – CADRE GENERAL

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu l'article 147 de la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la circulaire du 25 août 1989 (INTB8900268C) relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu la délibération n°2007-152 du 28 juin 2007 portant réforme du système de tarification des prestations municipales ;

Vu la délibération n°2021-06-01 du 3 juin 2021 portant création de l'Espace Citoyen ;

Vu la délibération n°2021-10-21 du 8 octobre 2021 portant approbation de modification du règlement intérieur ;

Vu la délibération du 4 avril 2024 formulant la demande d'habilitation à l'API impôts particuliers ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que le système de tarification basé sur le calcul du quotient familial permet un accès équitable aux services publics proposé par la Ville ;

Considérant les effets de seuil observés sur le système actuel ;

Considérant que les modalités actuelles de calcul du quotient familial manquent de lisibilité ;

Considérant que l'accessibilité au service public passe par des modalités d'inscription simplifiées en faveur des usagers.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : ABROGE les délibérations n°2007-152 du 28 juin 2007 portant réforme du système de tarification des prestations municipales et n°2021-10-21 du 8 octobre 2021 portant approbation de modification du règlement intérieur.

Article 2 : APPROUVE le principe de la forfaitisation dans le cadre de la facturation aux activités municipales. Les familles sont libres de bénéficier de la forfaitisation laquelle emporte règlement par prélèvement automatique de l'ensemble de la facture. Le pré paiement est instauré pour la facturation de certaines activités.

Article 3 : APPROUVE les modalités de calcul du quotient familial basé sur le dernier avis d'imposition du revenu des personnes physiques comme suit :

- Le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition est divisé par le produit du nombre de part fiscale du foyer et du nombre de mois soit 12.
- La tarification des structures d'accueil des jeunes enfants ne prend pas en considération ce type de calcul.

Article 4 : APPROUVE la répartition des quotients familiaux par tranche comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE
0-281	1
282-375	2
376-500	3
501-687	4
688-925	5
926-1125	6
1126-1375	7
1376-1625	8
1626-1875	9
+1876	10

Article 5 : CONFIRME la mise en place d'un système de lissage progressif des tarifs au sein des tranches 2 à 10 adossé sur l'amplitude des tarifs plafonds et planchers composant ces tranches.

Article 6 : APPROUVE la mise en place d'une tarification différenciée pour les familles résidant hors du Blanc-Mesnil.

Article 7 : APPROUVE la mise en place de tarifs particuliers à l'issue de la campagne annuelle de calcul du quotient familial dans les cas suivants :

- Une majoration des tarifs sur la tranche la plus élevée si la famille n'a pas procédé à la réservation de l'activité dans les délais fixés dans le règlement intérieur,
- Un tarif forfaitaire hors barème du QF si la famille n'a pas fait calculé son quotient familial avant la fin de la campagne.

Article 8 : APPROUVE la possibilité de réévaluation du quotient familial, à la demande de la famille, dans les situations affectant significativement le niveau des ressources :

- Séparation des conjoints, un acte officiel ou un document devra être produit pour attester de la séparation des conjoints, le quotient familial sera recalculé sur le fondement de la part du revenu fiscal de référence attaché au conjoint responsable de l'enfant,
- Maladie de longue durée, une attestation d'un organisme de sécurité sociale devra être produite pour attester de cette situation,
- Licenciement, une attestation Assedic ou France Travail devra être produite.
- Décès au sein du foyer, le livret de famille ou un certificat de décès devra être produit.

Toutes autres modifications significatives du niveau des ressources nécessitant une réévaluation du quotient familial peut faire l'objet d'une demande circonstanciée auprès de l'autorité territoriale. Les effets résultants de la validation de la demande de réévaluation du quotient familial par l'autorité territoriale ne valent que pour l'avenir.

Article 9 : APPROUVE les cas ouvrant droit à une minoration des tarifs relevant de la première tranche pour certaines activités :

- Les foyers accueillant un enfant dans le cadre de l'ASE se voit appliquer les tarifs de la tranche la plus basse pour les activités pratiquées par cet enfant,
- Les familles en situation de surendettement.

Article 10 : APPROUVE le nouveau règlement intérieur.

Article 11 : INDIQUE que les nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Article 12 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR : 35 Majorité Municipale

ABSTENTION : 9 Groupe Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire

Ginette MULLER
La secrétaire



Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire, Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OBJET : REFORME DE LA POLITIQUE TARIFAIRE MUNICIPALE - HABILITATION API
IMPOTS PARTICULIERS**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en son article L.2312-1 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, en son article L.114-8 instaurant le principe « Dites-le nous une fois » ;

Vu la délibération n°2007-152 du 28 juin 2007 portant réforme du système de tarification des prestations municipales ;

Vu la délibération n°2021-06-01 du 3 juin 2021 portant création de l'Espace Citoyen ;

Vu la délibération n°2021-10-21 du 8 octobre 2021 portant approbation de modification du règlement intérieur ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que le système de tarification basé sur le calcul du Quotient Familial permet un accès équitable aux services publics proposé par la Ville ;

Considérant que la réforme de la politique tarifaire dont l'objet est d'améliorer la lisibilité des modalités actuelles de calcul du quotient familial;

Considérant que l'accessibilité au service public passe par des modalités d'inscription simplifiées en faveur des usagers, et adaptées que traduit la mise en place du Compte Personnel citoyen ;

Considérant que les grilles tarifaires sont fondées sur le quotient familial lequel prend en compte le revenu fiscal de référence et le nombre de parts fiscales ;

Considérant que le recueil des informations fiscales tend à améliorer l'accueil des usagers par la fiabilisation et la simplification des démarches et donc un plus juste calcul du quotient familial et du besoin des familles ;

Considérant que l'autorisation d'accès à ces informations est annuelle et nécessite, pour la reconduction de cette dernière, un accord express de l'utilisateur.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : APPROUVE l'usage de l'avis d'imposition comme document unique de calcul du quotient familial.

Article 2 : DEMANDE aux services de la Direction générale des finances publiques, l'habilitation pour obtenir et utiliser « l'API impôts particuliers », après accord annuel de l'utilisateur dûment recueilli, l'avis d'imposition afin de l'intégrer dans le calcul du quotient familial. Ce calcul prend en considération le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition divisé par le produit du nombre de part fiscale du foyer (nombre de personnes à charge et rattachées) et du nombre de mois soit 12.

Une réévaluation du quotient familial pourra être acceptée dans certains cas dont les séparations et les décès.

Article 3 : DEMANDE l'accès, via l'application « API impôts particuliers » aux données suivantes de la dernière année de revenu :

- Revenu fiscal de référence,
- Situation de famille (marie, pacsé, célibataire, veuf divorcé),
- Nombre de parts fiscales,
- Nombre de personnes à charge,
- Détails des personnes à charge et rattachées,
- Parent isolé (case T),

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR : 35 Majorité Municipale

ABSTENTION : 9 Groupe Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Ginette Muller, is written to the right of her name.

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier ses articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° 2021-09-12 du 4 septembre 2021 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-167 portant modification partielle de la délibération n°2019-09-12 du 4 septembre 2021 en vue de la délégation à la SPL Sequano Grand Paris du droit de préemption des fonds artisanaux, des fonds de commerce et des baux commerciaux dans le périmètre de la ZAC du centre-ville ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L. 243-1 ;

Vu les documents annexés à la présente délibération, portant sur les conditions fixées par le Conseil municipal pour l'application du 15° de l'article L.2122-22 du CGCT ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut déléguer au maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions ;

Considérant que les domaines pouvant faire l'objet d'une telle délégation sont limitativement énumérés et que, dans certains cas, l'assemblée délibérante doit en fixer les limites ;

Considérant, par ailleurs, que l'article L.2122-23 du CGCT précise que les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets ;

Considérant qu'il y a lieu, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et de garantir la continuité de l'activité, de donner à monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : DECIDE de déléguer à Monsieur le Maire, pour toute la durée de son mandat, l'ensemble des compétences prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, comme suit :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées, dans la limite suivante :

- les tarifs seront déterminés par le Maire sans limitation de montant.

3° De procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires,
- des droits de tirages, échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement, notamment par remboursement anticipé ;

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-précédemment énumérées ;

Cette délégation consentie en application du 3° de l'article L.2122-22 du CGCT prendra fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15°

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- De déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 1 500 000 € par acquisition ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle en première instance comme en appel ou en cassation, devant les juridictions suivantes, dans les matières intéressant la commune pendant toute la durée du mandat :

- saisine, défense et représentation devant les trois degrés de juridictions de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) quelles que soient les procédures administratives contentieuses, y compris les procédures d'urgence (référé), les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle ou de responsabilité administrative, le contentieux répressif, dans le cadre des contraventions de voirie ;
- saisine, défense et représentation devant les juridictions civiles et pénales (Tribunal d'Instance, de Grande Instance, Cour d'Appel et Cour de Cassation) notamment pour se constituer partie civile, ou en défense quelles que soient les procédures contentieuses, y compris les procédures d'urgence (référé) ;

- saisine du Conseil Constitutionnel dans le cadre de question prioritaire de constitutionnalité ;

Désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de la commune soit pour toute affaire la concernant soit de façon particulière pour une affaire déterminée ainsi qu'il le sera précisé dans chaque circonstance ;

Et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 10 millions d'euros ;

21° D'exercer ou de déléguer, sauf en ce qui concerne la ZAC Centre-Ville dans le périmètre de laquelle le Conseil municipal demeure seul compétent, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 500 000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite de 1 500 000 € ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, sans limitation de montant maximum, l'attribution de subventions ; étant précisé que cette délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans la limite de 30 000 000 euros par projet objet de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Article 3 : AUTORISE l'exercice de ces pouvoirs par le remplaçant du Maire en cas d'empêchement.

Article 4 : AUTORISE leur subdélégation aux adjoints du maire, aux autres membres du Conseil municipal si l'ensemble des adjoints sont titulaires d'une délégation, aux membres de la direction générale et aux responsables de services communaux.

Article 5 : ABROGE la délibération n° 2021-09-12 du 4 septembre 2021.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR : 35 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ginette Muller".

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : FIXATION DU MONTANT PLAFOND DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ARRETEES PAR LE MAIRE

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2331-3 et D.2122-7-2 ;

Vu le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 fixant les seuils de délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant aux exécutifs locaux ;

Vu le Livre des procédures fiscales en son article R.276-2 ouvrant droit à l'inclusion des créances prescrites ;

Vu la délibération du 4 avril 2024 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la faculté d'admettre en non-valeur les créances de faibles valeurs ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant l'opportunité ouverte par l'instauration de la nomenclature M57 visant à simplifier les démarches relevant de la comptabilité publique notamment en matière d'extinction de créance ;

Considérant la possibilité de déléguer à l'exécutif local la faculté d'admission en non-valeur des créances de faible montant n'excédant pas 100 euros ;

Considérant, en contrepartie de cette délégation, l'obligation de l'exécutif de communiquer *a minima* annuellement la liste des créances admises en non-valeur arrêtées en nom et place du présent conseil ;

Considérant l'applicabilité de ce dispositif par arrêtés et sans recours à une décision postérieure jusqu'à la fin de mandat ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : FIXE à 100 euros le montant plafond des créances pouvant être admises en non-valeur par arrêté du Maire.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

VILLE DU BLANC MESNIL

DÉPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA
GESTION ET L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Ville du BLANC-MESNIL, régulièrement représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à signer les présentes en vertu d'une délibération n° 2024-XXXXX en date du 4 avril 2024 ;

ci-après dénommée la « Collectivité », d'une part,

La S.A.S. LES FILS DE MADAME GERAUD, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 449 513 639, dont le siège social est situé 27 Boulevard de la République à LIVRY-GARGAN (93190), représentée par son mandataire, la S.A. « GERAUD GESTION », en la personne de son Président ;

ci-après dénommée le Délégué, d'autre part,

IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ :

Dans le cadre des interventions prévues en matière de sécurité au marché des Tilleuls selon l'article 22.2 du contrat, il est proposé tout en maintenant les interventions prévues du délégué, de réorganiser les aspects opérationnels et financiers entre la Ville et le Délégué.

Le Groupe Géraud a mis en place la possibilité de payer les quittances par carte bleue pour les commerçants abonnés en décembre 2022. Ce nouveau moyen de paiement sécurisé permet aux commerçants de régler leurs quittances en amont d'une séance et libère du temps pour le placier et de mieux gérer la sécurité des commerçants sur le terrain.

Les parties s'étant rencontrées et après examen des dossiers,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 — Au regard de la nouvelle composition des équipes, de la nouvelle répartition du temps de travail des agents et de l'étendue du travail accompli par les équipes concernées, le coût engendré par lesdites modifications est pris en charge par le Délégué, dans la limite de 20 000 € ht et ce à compter du 1^{er} avril 2024.

ARTICLE 2 – Le Délégué reste tenu de mettre en œuvre une organisation garantissant la sécurité des personnes et des biens présents sur le marché des Tilleuls dans les limites des compétences qui lui sont déléguées,

ARTICLE 3 — Toutes les clauses et conditions du contrat, non modifiées par celles du présent avenant, restent en vigueur.

Fait au Blanc-Mesnil, le

Le Délégué :

Pour la Collectivité,
Le Maire :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-1 ;

Vu la délibération n° 2021-12-01 en date du 16 décembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation des marchés forains communaux sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

Vu le projet d'avenant annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que la Ville a confié à la société « Les fils de madame Géraud », dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession, la gestion et l'exploitation des marchés forains communaux pour une durée de trois ans dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024 ;

Considérant que le délégataire a mis en place la possibilité de payer les quittances par carte bleue pour les commerçants abonnés en décembre 2022 ;

Considérant que ce nouveau moyen de paiement sécurisé permet aux commerçants de régler leurs quittances en amont d'une séance et libère du temps pour le placier et de mieux gérer la sécurité des commerçants sur le terrain ;

Considérant que le délégataire propose en conséquence de réorganiser les aspects opérationnels et financiers entre la Ville et le délégataire tout en maintenant ses interventions prévues en matière de sécurité au marché des Tilleuls selon le contrat de concession en cours ;

Considérant qu'au regard de la nouvelle composition des équipes, de la nouvelle répartition du temps de travail des agents et de l'étendue du travail accompli par les équipes concernées, le coût engendré par lesdites modifications est pris en charge par le délégataire, dans la limite de 20 000 € HT et ce à compter du 1^{er} avril 2024 ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1 : APPROUVE la réorganisation opérationnelle et financière de la concession des marchés forains.

Article 2 : APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de concession des marchés forains communaux y afférent.

Article 3 : AUTORISE le Maire à le signer.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Ginette Muller, is written to the right of her official title.

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DE TRANSFERT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Commune du BLANC-MESNIL

Personne morale de droit public identifiée au numéro SIREN 219 300 076

Domiciliée à l'Hôtel de Ville - 1 Place Gabriel Péri 93150 LE BLANC MESNIL

Représentée par Monsieur Jean-Philippe RANQUET, son Maire, habilité en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2024,

Ci-après dénommée « **La Commune** »

D'UNE PART,

ET :

La SELARL Pharmacie Casanova dont le siège est avenue Louise Michel, centre commercial

Casanova – 93150 LE BLANC MESNIL, identifié sous le numéro 798 356 945 au RCS Bobigny

Représentée par Monsieur Samir ABDAT

Ci-après désignée « **La SELARL pharmacie Casanova** »

D'AUTRE PART,

Ci-après ensemble désignées « **LES PARTIES** » ou séparément une « **PARTIE** »

ÉTANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT :

I. Présentation

La Ville du Blanc-Mesnil porte un projet de réalisation d'un nouvel ensemble commercial qui nécessite la démolition de l'intégralité de l'actuel centre commercial dit « Casanova ». Il est constitué de cellules commerciales en copropriété, ainsi que de la halle de marché, propriété de la Ville. Le nouveau pôle sera plus attractif grâce à la reprise des espaces publics (plus paysagers), à l'installation d'une moyenne surface commerciale et à la construction d'une nouvelle halle de marché redimensionnée. L'ensemble est situé sur la parcelle AO 343.

La ville est propriétaire d'un local commercial, le lot 10, d'une surface utile de 100 m², occupé par la pharmacie SELARL Pharmacie Casanova, signataire des présentes.

La SELARL Pharmacie Casanova étant informée du projet porté par la Ville, elle s'est rapprochée du propriétaire des murs du local commercial situé en rez-de-chaussée de l'opération immobilière neuve Blue Lemon située 3 rue Fessard, proche de l'actuel local.

II. Rapprochement des parties

Compte tenu de l'importance de maintenir cette pharmacie dans ce secteur en pleine revitalisation, les PARTIES se sont donc rapprochées pour convenir d'un protocole transactionnel afin d'accompagner le transfert de l'activité de la SELARL Pharmacie Casanova dans le nouveau local.

En effet, le transfert de cette activité dans le nouveau local, livré brut de béton, engendre des coûts liés à l'aménagement de ce local.

LA PRESENTE TRANSACTION A ETE CONCLUE ENTRE LES PARTIES :

Conformément aux dispositions de l'article 2044 du Code Civil lequel dispose « la transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître ».

Article 1 – Engagement de la commune :

Pour accompagner le transfert de la pharmacie et ainsi libérer le local actuel pour permettre la réalisation du projet, la Commune accepte, à titre transactionnel et définitif, de verser la somme de **440 000 € (quatre cent quarante mille euros)** à la pharmacie Casanova dans les délais légaux de paiement applicables aux collectivités locales.

Cette somme est destinée à indemniser le transfert de la pharmacie dans le nouveau local ; elle couvre toute indemnités accessoires, et notamment tous les frais et dépenses exposés par la SELARL pharmacie Casanova.

Article 2 – Acceptation de la pharmacie Casanova :

La SELARL Pharmacie Casanova accepte, à titre transactionnel et définitif, de recevoir cette somme de **440 000 € (quatre cent quarante mille euros)**, et accepte de quitter le local au plus tard le **31 décembre 2024**.

Article 3 – Exécution du protocole :

Dans le mois suivant la signature du présent protocole, il est procédé par la Commune au versement de cette somme à la SELARL pharmacie Casanova par virement de la trésorerie.

La SELARL Pharmacie Casanova s'engage à vider intégralement le local et quitter les lieux au plus tard le 31 décembre 2024. Un état des lieux sortant aura donc lieu entre les PARTIES au plus tard à cette date afin de vérifier l'état du local.

Le présent protocole est conclu pour valoir transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil et notamment des dispositions de l'article 2052 du Code Civil aux termes desquels la transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

Les PARTIES précisent, à ce titre, d'une part, qu'elles se sont engagées librement dans la signature du présent protocole et d'autre part, qu'elles ont chacune disposé du temps nécessaire pour avoir leurs propres opinions, négocier, apprécier et approuver les termes et les conséquences de la présente transaction, sans contrainte et avec l'assistance du conseil de leur choix.

En conséquence, le présent protocole revêt l'autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne pourra donc pas être dénoncé.

Chacune des PARTIES s'engage vis-à-vis de l'autre, de manière définitive, inconditionnelle et irrévocable, à ne présenter aucune demande, à n'élever aucune réclamation ni contestation, et à n'engager aucune instance et action, de façon directe ou indirecte, en relation avec les faits objet du protocole.

Toutes poursuites et tout procès ultérieurs devant quelque juridiction que ce soit, tout recours contentieux ou gracieux concernant le litige les opposants demeureront irrévocablement éteints.

A la suite de la signature du présent protocole, la SELARL Pharmacie Casanova ne pourra, en aucun cas, revendiquer la propriété ou le maintien du bail la liant à la Commune.

Article 5 – Exécution forcée :

Dans le cas où l'une quelconque des PARTIES n'exécuterait pas, en tout ou partie, les dispositions du Protocole et de ses annexes, il est convenu que la PARTIE victime de cette inexécution pourra, moyennant délivrance préalable, par exploit d'huissier de justice, d'une sommation visant l'inexécution reprochée et la présente clause, passé un délai de quinze jours à compter de cette délivrance sans que la PARTIE défaillante ait remédié à l'inexécution visée par la sommation précitée, poursuivre l'exécution forcée du Protocole.

Article 6 – Engagement des parties :

Chaque PARTIE, à compter de la signature du Protocole, s'engage à ne pas nuire aux intérêts et à la réputation de chacune des parties et, notamment, à ne porter aucune critique et à s'abstenir de toute déclaration auprès des tiers, quels qu'ils soient, et garantit qu'au jour de la signature du Protocole, elle n'a effectué aucune démarche ni déclaration contraire à cet engagement.

Article 7 – Loi applicable et tribunaux compétents :

Le Protocole est, pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumis à la loi française exclusivement.

Tout litige, auxquels pourrait donner lieu le Protocole, notamment pour sa validité, son interprétation et son exécution, ou qui pourront en être la suite ou la conséquence, seront soumis par les PARTIES à la compétence exclusive du Tribunal administratif de Montreuil.

Fait à, le

En 2 exemplaires

La Commune

**Jean-Philippe RANQUET
Maire**

La SELARL Pharmacie Casanova

Samir ABDAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoint au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoint au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DE TRANSFERT DE LA PHARMACIE CASANOVA

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.423-1 ;

Vu le Code Civil, et notamment ses articles 2044 et 2052 ;

Vu le projet de protocole ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant qu'au sens des articles susvisés, la transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître et qu'elle fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet ;

Considérant le projet porté par la Ville du Blanc-Mesnil de réalisation d'un nouvel ensemble commercial qui nécessite la démolition de l'intégralité de l'actuel centre commercial dit « Casanova » constitué de cellules commerciales en copropriété, ainsi que de la halle de marché, propriété de la Ville pour créer un nouveau pôle commercial plus attractif accueillant une moyenne surface commerciale et une nouvelle halle de marché ainsi que des espaces publics paysagers de qualité ;

Considérant que la Ville est propriétaire d'un local commercial, le lot 10, d'une surface utile de 100 m², occupé par la pharmacie SELARL Pharmacie Casanova ;

Considérant que la SELARL Pharmacie Casanova, informée du projet porté par la Ville, s'est rapprochée du propriétaire des murs du local commercial situé en rez-de-chaussée de l'opération immobilière neuve Blue Lemon située 3 rue Fessard, proche de l'actuel local ;

Considérant que la SELARL pharmacie Casanova et la Ville se sont rapprochées pour convenir d'un protocole transactionnel afin d'accompagner le transfert de l'activité de la pharmacie dans le nouveau local ;

Considérant que le coût des travaux, pour aménager le nouveau local de la pharmacie, est estimé à 440 000 € (quatre cents quarante mille euros) ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : APPROUVE le protocole transactionnel de transfert de la pharmacie Casanova fixant les modalités et le montant de l'indemnité de 440 000 € (quatre cents quarante mille euros) à verser à la SELARL pharmacie Casanova.

Article 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le protocole et tout acte y afférent.

Article 3 : INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire

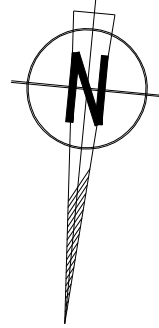


Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

Ginette MULLER
La secrétaire



PROJET DE DIVISION

PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL

Cadastrée Section AE n° 13

Superficie Cadastreale : 3ha 36a 23Ca

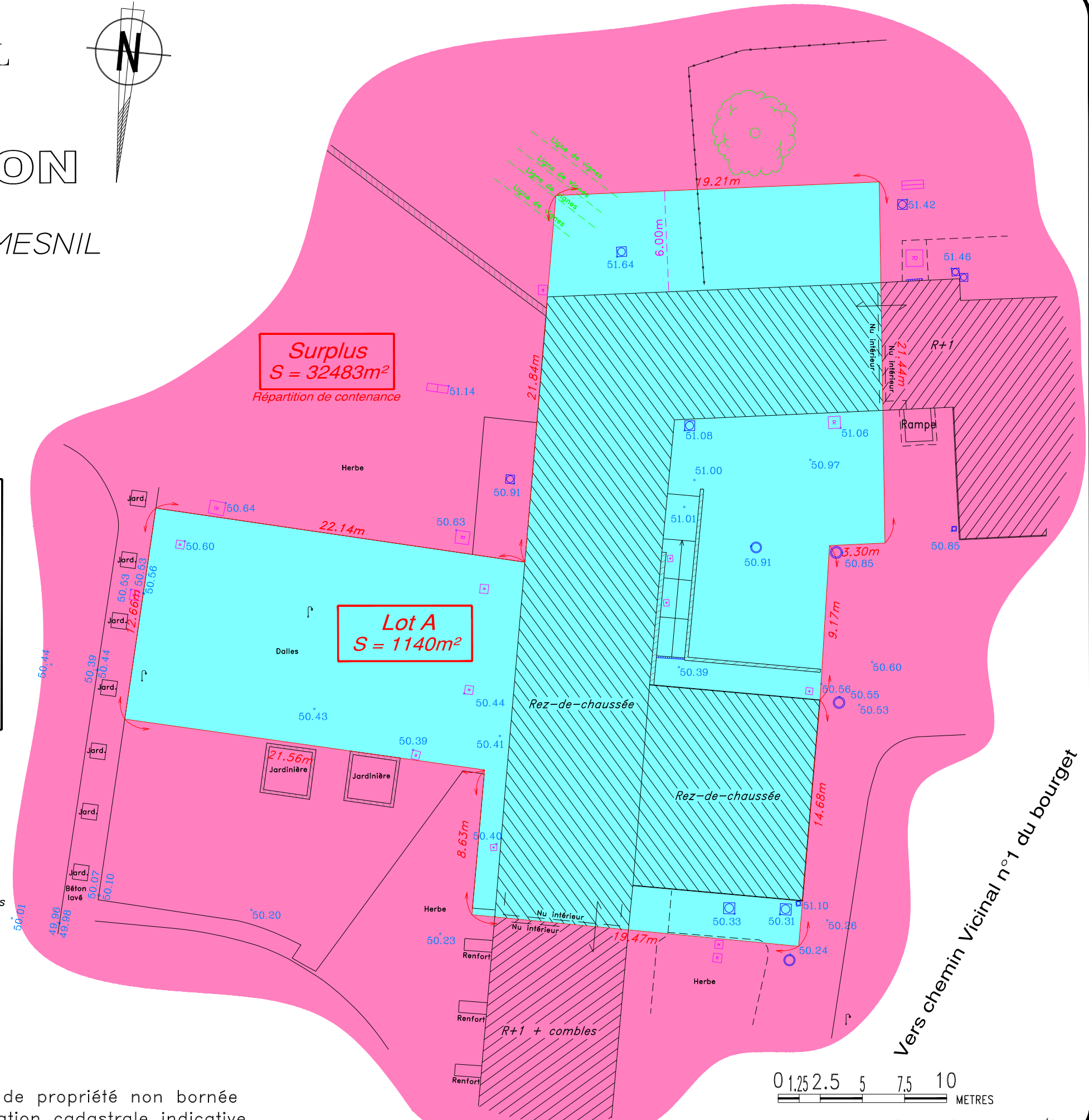
Superficie Mesurée du lot A : 1141m²

Echelle: 1/250

Légende		

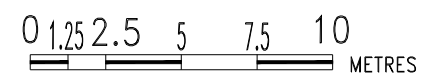
NOTAE :

- Nivellement rattaché au système normal NGF, dit IGN69, par GPS.
- Levé effectué suivant les limites apparentes.
Celles-ci devront faire l'objet d'une délimitation contradictoire avec les riverains pour être opposables aux tiers.
- Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après signatures des procès verbaux de bornage ou de reconnaissance de limites avec les riverains.
- Seuls les éléments visibles en surface sont mentionnés sur le plan.
La position précise des canalisations ou autres réseaux ne peut être indiquée qu'après investigations complémentaires.
- La conformité des constructions et leurs affectations mentionnées sur ce plan ne sont pas certifiées.



Vers chemin Vicinal n°1 du bourget

Vers l'avenue Descartes (route nationale 2)



23 Février 2024 S24.012 - MS/RA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OBJET : CONSTATATION DE LA DESAFFECTATION ET ACTE DE DECLASSEMENT
D'UNE PARTIE DE LA FERME NOTRE-DAME ACCESSIBLE DEPUIS LE 260 AVENUE
DESCARTES**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants et D.2141-1 et suivants ;

Vu le projet de division annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Vu le procès-verbal en date du 6 mars 2024 constatant la désaffectation de la parcelle AE 13p issue de la division de la parcelle cadastrée AE 13 sise au Blanc-Mesnil, établi par la SELARL JURIS GRAND PARIS ;

Considérant que cette parcelle AE 13p nouvellement créée a vocation à être louée afin d'y créer un restaurant, via un bail commercial ;

Considérant qu'il est nécessaire de déclasser et désaffecter du domaine public de la Ville cette future parcelle d'une contenance de 1140 m² ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : CONSTATE la désaffectation de la parcelle AE 13p issue de la division de la parcelle mère AE 13.

Article 2 : ACTE du déclassement de la parcelle AE 13p issue de la division de la parcelle mère AE 13.

Article 3 : APPROUVE l'incorporation de la parcelle AE 13p issue de la division de la parcelle mère AE 13, dans le domaine privé communal.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR : 35 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoint au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoint au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE SISE SQUARE LOUIS KOTAS AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME GOKALP

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-9, L.2121-29 et suivants et L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.3211-14 ;

Vu la délibération 2024-34 du 7 mars 2024 constatant la désaffectation et actant du déclassement de la sente située au droit de la parcelle AC 71 ;

Vu le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n° 4402W validé par le Service des Impôts Fonciers de Bobigny d'extraction du Domaine public et de création des parcelles AC 284 et AC 285 issues de la sente située au droit de la parcelle AC 71 ;

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques n° 2023-93007-68838 du 26 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle référencée section AC 285 sise square Louis Kotas d'une contenance cadastrale de 92 m² et qu'elle a acté de son déclassement du domaine public par la délibération susvisée ;

Considérant que le propriétaire du terrain jouxtant ladite sente souhaite acquérir une partie de la sente inutilisée afin d'étendre son jardin ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section AC 285, d'une contenance cadastrale de 92 m² au profit de Monsieur et Madame GOKALP pour un montant de 16 000 euros (seize mille euros) net vendeur.

Article 2 : PRECISE que l'ensemble des frais afférents à cette cession et notamment les frais de notaire, incombant à l'acquéreur, seront à la charge de celui-ci.

Article 3 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente, ses avenants éventuels, l'acte de cession et tout acte en découlant ou afférent à cette acquisition (découpage cadastral, autorisation d'urbanisme, bornage, servitudes, etc.).

Article 4 : INDIQUE que la recette liée sera inscrite aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

MEDECINE GENERALE DIABETO-ENDOCRINOLOGIE GYNECOLOGIE RHUMATOLOGIE

LOGIE NEUROLOGIE O.R.L. PEDIATRIE CHIRURGIE DENTAIRE ORTHOPEDIE

ELECTROCARDIOGRAPHIE POLYSOMNOGRAPHIE RESPIRATOIRE ELECTROMYOGRAPHIE

T.O.G.D. RETINOGRAPHIE IMAGERIE IMPEDANCEMETRIE COLPOSCOPIE

EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT INFIRMERIE KINESITHERAPIE ORTHOPTIQUE

PHONIE PSYCHOLOGIE DIETETIQUE - NUTRITION C.P.E.F. ACCES AUX DROITS

PREVENTION VACCINATION DEPISTAGE PARTENARIAT FORMATION RECHERCHE

2024 - 2028

MEDECINE GENERALE DIABETO-ENDOCRINOLOGIE GYNECOLOGIE RHUMATOLOGIE

LOGIE NEUROLOGIE O.R.L. PEDIATRIE CHIRURGIE DENTAIRE ORTHOPEDIE

PROJET DE SANTÉ

ELECTROCARDIOGRAPHIE POLYSOMNOGRAPHIE RESPIRATOIRE ELECTROMYOGRAPHIE

T.O.G.D. RETINOGRAPHIE IMAGERIE IMPEDANCEMETRIE COLPOSCOPIE

EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT INFIRMERIE KINESITHERAPIE ORTHOPTIQUE

PHONIE PSYCHOLOGIE DIETETIQUE - NUTRITION C.P.E.F. ACCES AUX DROITS

PREVENTION VACCINATION DEPISTAGE PARTENARIAT FORMATION RECHERCHE

CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRES



Le projet de santé répond tant à une exigence légale qu'à la volonté de la municipalité de faire connaître les Centres Municipaux de Santé Pluridisciplinaires.

Un règlement de fonctionnement qui définit les conditions d'hygiène et de sécurité des soins, ainsi que les droits et devoirs des patients y est adjoint.



TABLE DES MATIÈRES

La ville

P 4

- Territoire
- Démographie
- Environnement
- Etat de santé de la population
- Offre de soins

Les Centres Municipaux de Santé Pluridisciplinaires P 19

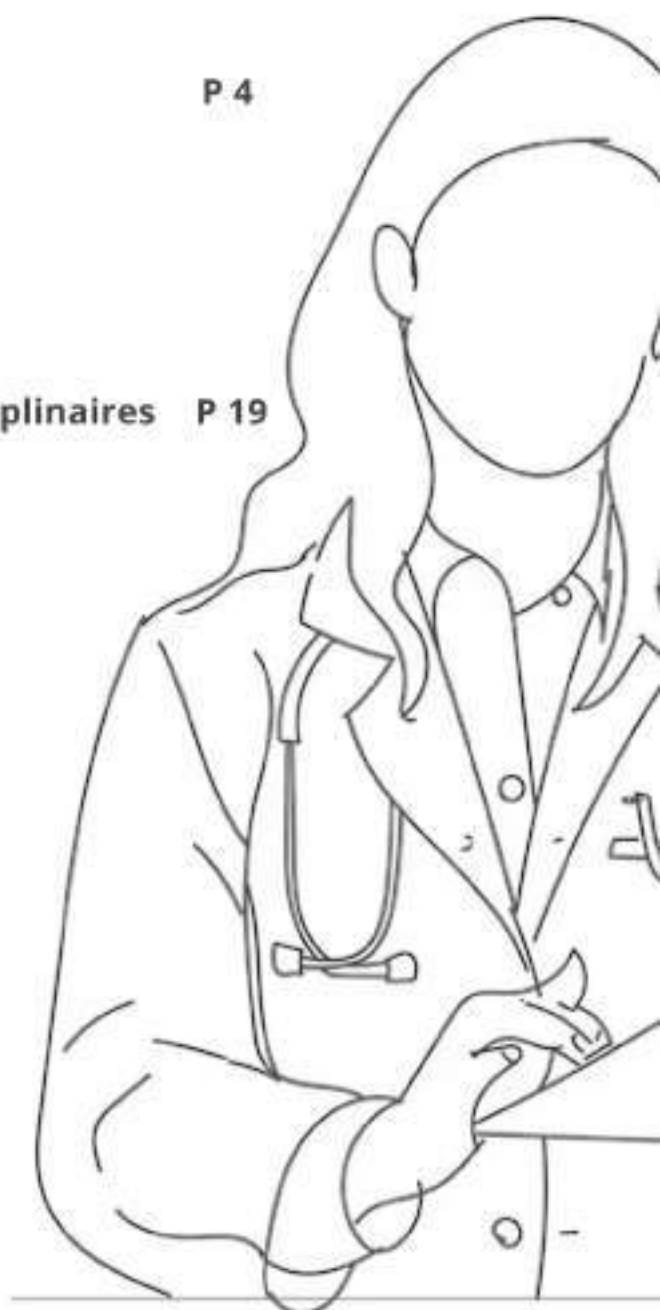
- Cadre juridique
- Histoire
- Missions des CMSP
- Gestionnaire
- Établissements
- Projet architectural
- Patientèle
- Activité
- Information
- Capital humain
- Formation
- Organigramme
- Partenariat
- Offre de soins
- Accès aux soins
- Dossier médical
- Partage de l'information
- Coordination
- Qualité

Projets 2024 - 2028

P 46

Annexes

P 52





LE TERRITOIRE

Proche de Paris, la commune du Blanc-Mesnil est située dans le département de la Seine-Saint-Denis, à mi-chemin entre l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et le Stade de France. Elle est en pleine mutation en lien avec le schéma directeur de la région Ile-de-France ainsi qu'avec une politique d'aménagement locale, portée par un grand projet urbain à long terme. Ce dernier est par ailleurs caractérisé par une architecture classique qui attire de nouveaux habitants.



Avec une cohabitation de l'habitat pavillonnaire et de l'habitat collectif, Le Blanc-Mesnil s'engage dans une transformation urbaine en développant des « cœurs de village » reliés du nord au sud en un grand arc de verdure et d'eau.

Urbaine, la ville est d'ores et déjà riche d'un patrimoine vert avec une superficie totale de parcs et jardins de 90 hectares recensés, dont le parc Anne de Kiev, le plus grand parc municipal de la Seine-Saint-Denis, avec une étendue de 24 hectares.

De plus, elle utilise les moyens nécessaires pour renforcer cette superficie avec la conservation des espaces verts privés encadrée par le Plan Local d'Urbanisme du territoire, qui oblige les propriétaires de logements individuels de conserver 40 % d'espaces verts en pleine terre végétalisée et plantée.


La préoccupation de l'écologie et l'investissement de la Ville en faveur de la qualité de vie sont d'ailleurs récompensés par le label « Villes et villages fleuris ».



La ville offre à ses habitants une vaste couverture d'espaces verts et fleuris qui représente 1/12ème de sa superficie.



D'autres engagements de la Ville sont également reconnus. En effet, Le Blanc-Mesnil est labellisé « Ville active et sportive » depuis 2017 pour sa volonté d'excellence sportive et la qualité de ses infrastructures et ses nombreuses activités sportives, notamment avec la Maison des arts martiaux (plus grand dojo d'Île de France avec une superficie de 3 400 m²).

commune d  nneur

De plus, le label « Commune Donneur » démontre l'engagement de la Ville dans une démarche responsable et citoyenne en faveur du don de sang en organisant des collectes de proximité. Cet engagement s'est notamment illustré pendant les périodes les plus complexes de la crise sanitaire qu'imposait le Covid-19. Tandis que de nombreuses séances étaient annulées auprès de l'Établissement Français du Sang, la Ville a maintenu les collectes de proximité sur son territoire et en a rajouté en lien avec les besoins.



Enfin, Le Blanc-Mesnil a aussi été récompensé récemment du label « Ville amie des animaux » en faveur du bien-être et de la protection animale (parcours canin, potelets accroche laisse, lutte contre les élevages indignes, protection de la faune sauvage et de la biodiversité).



Par l'intermédiaire de ces labels et de ses actions, la Ville démontre sa sensibilité à l'approche «One health / Une seule santé». C'est bel et bien à partir de ce concept qu'elle s'efforcera d'analyser et d'intervenir sur les problématiques de santé, notamment en favorisant la transdisciplinarité et en accentuant le décloisonnement.

Le concept "Une seule santé" est l'approche transversale du Contrat Local de Santé du territoire blanc-mesnilois, tant dans sa co-construction, que dans son animation et son évaluation. Il se présente comme le fil rouge du Contrat Local de Santé.

La pandémie de Covid-19 nous rappelle à quel point les santés humaines et animales et le fonctionnement des socio-écosystèmes sont interconnectés. Ce triptyque, racine de la démarche « Une seule santé », implique un changement de paradigme afin de garantir l'intégrité de notre planète et de l'ensemble des espèces qui y cohabitent.

Observatoire Régional de Santé -
L'Institut Paris Région

La Ville représente un cadre de vie agréable et un environnement favorable au développement économique en étant un nœud stratégique de communication et de transports avec pas moins de deux gares RER, la connexion avec deux axes autoroutiers majeurs (A1 et A3) et une proximité avec l'aéroport du Bourget. Elle est également desservie par plus de 15 lignes de bus de jour et par des bus de nuit (Noctilien). De plus, pour améliorer la mobilité des habitants, les lignes 16 et 17 du Grand Paris renforceront le maillage de transport de la commune.





Le Blanc-Mesnil comptait 58 396 habitants en 2021 et une densité de population à 7 254 habitants/km². La croissance démographique du Blanc-Mesnil repose sur un dynamisme naturel, qui ne fait que s'accroître avec un solde naturel positif (naissances moins décès) et un solde apparent des entrées sorties nul. Le taux de natalité est de 16.42 %, il est plus important que celui du département (15.80%) et de l'EPT (16.29%).

ORS Île de France - Intersanté 2020 \ INSEE RP2020



58 396 habitants

Dans les mêmes tendances que pour le territoire « 93 Nord », les Blanc-Mesniloises sont également plus nombreuses à avoir un enfant avant 25 ans.

ORS - 93 nord - Profil des territoires de coordination - décembre 2019

ORS - Profils socio-sanitaires des communes \ INSEE état civil 2019

Un territoire jeune



Près d'1 personne sur 4
a entre 0 - 14 ans

A l'instar du territoire « 93 Nord », la répartition par âge de la population blanc-mesniloise dessine un territoire jeune où les moins de 45 ans sont surreprésentés (65,2 %), avec les 0 - 14 ans qui représentent près d'1/4 de la population (23,8 %).

A l'inverse, les plus de 60 ans sont les plus sous-représentés (16,4 %). Concernant la population de plus de 75 ans (5,4 %), Le Blanc-Mesnil compte légèrement plus de personnes âgées que la moyenne des communes du territoire.

Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Le Blanc-Mesnil est également un territoire dont la structure familiale se distingue par une surreprésentation des couples avec enfants (38,7 %), mais aussi des familles monoparentales (15,9 %).

La composition des familles monoparentales se caractérise par des femmes seules avec enfant(s), ce qui peut engendrer des fragilités et des inégalités.

Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Une population familiale



FOCUS SUR LES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES



Les emplois par catégorie socioprofessionnelle au Blanc-Mesnil indique une représentation des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires à hauteur de 39,6% des actifs ayant un emploi. Les employés et ouvriers sont 52,7%.

Insee, RP2020 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Le taux de chômage de la population est de 13,8%.

Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.



La population blanc-mesniloise comprend 29,41 % de personnes d'origine étrangère.

ORS Île de France - Intersanté 2020 \ INSEE RP2020

Le niveau de vie médian par unité de consommation en 2020 est de 17 040 €. Il est inférieur au niveau régional et inversement une proportion de population couverte par le RSA supérieure.

<https://www.open-collectivites.fr>



IDH2
0,34

L'Indice de Développement Humain est un indicateur qui combine les dimensions sanitaires, d'éducation et de revenu. Le territoire blanc-mesnilois est également concerné par la politique de la ville. Il est couvert par un atelier santé ville.

Région Île de France - IDH2 des communes d'Île de France - 2013

Cette donnée est ancienne et devrait être communiquée en 2024.

Les élèves blanc-mesnilois sont largement scolarisés jusqu'à 17 ans (de 95 à 98 %). Jusqu'au collège, la majorité des enfants du territoire sont scolarisés sur la commune (88 % pour les élèves en école élémentaire et 81 % pour ceux au collège).

ORS - Profils socio-sanitaires des communes \ INSEE état civil 2019

Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023



Ainsi, les campagnes de prévention ou autres actions pour la santé qui pourraient être organisées dans les écoles et les collèges du territoire toucheraient donc la quasi-totalité des enfants résidant sur le territoire. Dans les lycées, plus d'un jeune scolarisé sur deux dans un établissement présent sur la commune est blanc-mesnilois.



Il est constaté l'augmentation du taux de scolarisation chez les 18 - 24 ans. Cette tendance influence favorablement le niveau de qualification de la population et l'entrée sur le marché de l'emploi chez les jeunes.

Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Le niveau de qualification évolue progressivement en lien avec la poursuite des études des jeunes.

Cette tendance est soutenue depuis de nombreuses années par les initiatives de la municipalité avec l'instauration du jeu d'échecs, la musique et le sport à l'école.

Ces actions répondent à un besoin d'accompagnement supplémentaire des jeunes dans leur réussite scolaire et pour leur développement et épanouissement.

Il s'agit de développer des compétences mobilisant logique, stratégie, rigueur, concentration, mémoire et capacité d'abstraction ainsi que l'apprentissage de la citoyenneté.



Chez les garçons (de 5 à 29 ans), le nombre de licenciés augmente progressivement en fonction de l'âge. A l'instar des tendances nationales, ce phénomène est inversé chez les filles, malgré un nombre de licenciées supérieur au taux régional pour la catégorie des 5 - 9 ans.

Source : ORS Île de France - Profils socio-sanitaires des communes \ recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Medes 2016

Cette donnée est ancienne, elle devrait évoluer positivement avec la mise en place de l'école municipal des sports.



Une bonne qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire blanc-mesnilois. L'eau est directement puisée sur le territoire du Blanc-Mesnil.



L'EPT et plus largement le département de la Seine-Saint-Denis sont touchés par l'habitat indigne. Au Blanc-Mesnil, la municipalité a fait de la lutte contre l'habitat indigne une de ses priorités depuis 2014. Elle renforce régulièrement ses moyens d'action pour l'amélioration de l'habitat.





Le Blanc-Mesnil fait partie des villes du territoire de coordination "93 Nord" les moins touchées par les zones de multi-exposition environnementale (entre 0,1 et 5,0 % de la population touchée contre 25 % sur le territoire de coordination).

ORS - Profils socio-sanitaires des communes | Insee 2012, Institut Paris Région



Les principales expositions sont :

- l'exposition aux nuisances sonores avec le bruit routier et le bruit ferré, contrairement au territoire de coordination pour lequel s'ajoute le bruit aérien ;
- l'exposition à la pollution atmosphérique, où 25 % de la population blanc-mesniloise réside majoritairement en zone de vigilance ou en zone de dépassement ;
- la présence d'une zone à risque de pollution juxtaposée à une autre ville.

ORS - 93 nord - Profil des territoires de coordination - décembre 2019

ORS - Profils socio-sanitaires des communes | Insee 2012, Institut Paris Région



Par les liens qu'entretient le concept "Une seule santé" avec les dimensions humaines, animales et environnementales, des actions locales (comme la sensibilisation de l'ensemble des acteurs et le développement d'une culture commune) sont considérées comme un levier majeur de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. La Ville a déjà investi ce champ d'intervention, avec la végétalisation des écoles, l'extension du parc urbain, la création de nombreux squares et jardins, la lutte contre les perturbateurs endocriniens et contre les nuisibles.



ÉTAT DE SANTÉ



A l'instar du territoire de coordination "93 Nord", Le Blanc-Mesnil présente des indicateurs de santé défavorables comparativement aux moyennes régionales.

Observatoire Régional de Santé - Intersanté - 2023

Le taux de mortalité infantile moyen entre 2019 et 2021 est le plus élevé en Seine-Saint-Denis (5,4 ‰), peut-être en lien avec une moins bonne santé des mères et un moindre recours aux soins de santé.

La situation démographique en 2021 - INSEE





Des indicateurs sanitaires défavorables à tous les âges et pour de nombreuses causes : cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, surpoids et obésité, les maladies liées à la consommation de tabac, d'alcool.

Un niveau de participation au dépistage organisé du cancer du sein supérieur à la moyenne départementale (40,6 % contre 35,9) mais encore insuffisant.

La participation au dépistage organisé du cancer du colon est quant à elle inférieure à la moyenne séquanodionysienne (25,4 % contre 26,8 %).

CRCDC - Dépistage des cancers - 2021



Les interventions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé sont largement préconisées pour réduire les inégalités sociales de santé et désengorger le système de soins saturé, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs agissant sur le territoire blanc-mesnilois en faveur de la population, dès le plus jeune âge.





Le Blanc-Mesnil

POUR LE MEILLEUR ET POUR L'AVENIR

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SECURITE SOCIALE
L'Assurance
Maladie

URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
ILE-DE-FRANCE

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

OFFRE DE SOINS



L'offre et le recours aux soins ont fait l'objet d'une étude réalisée par la Ville, l'URPS médecins libéraux IDF et l'Agence Régionale de Santé IDF (2022).

La densité de médecins généralistes est inférieure aux taux départemental et régional (3,5 médecins pour 10 000 habitants, contre 5,3 % et 7 %). La densité d'infirmiers est insuffisante, quand celles des masseurs-kinésithérapeutes et des orthophonistes sont particulièrement faibles.

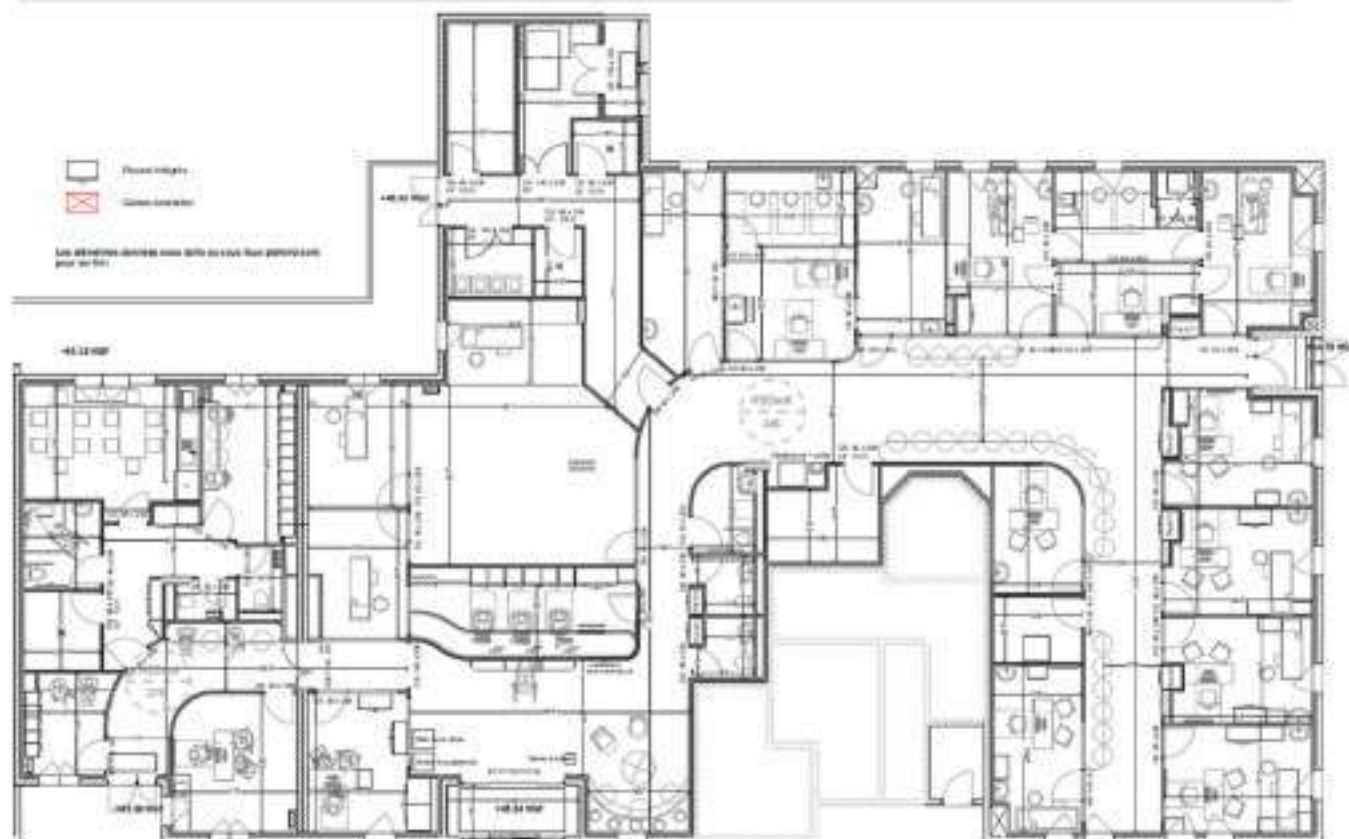


Vers un accroissement des patients sans médecin traitant : depuis le déconventionnement de plusieurs praticiens locaux (consultation de 60 € au cabinet et 130 € à domicile). Ce phénomène se répercute sur les CMSP du Blanc-Mesnil avec un afflux de patients avec ALD et les familles.

Les professionnels de santé du territoire ayant participé à l'enquête ont exprimé leur inquiétude concernant la capacité du territoire à attirer de jeunes médecins et l'accroissement rapide de la population. Certains sont intéressés par des projets de regroupement.



Dans ce contexte, la Ville poursuit sa politique de santé volontariste avec la construction du nouveau Centre Municipal de Santé Pluridisciplinaire Docteur Kaplan afin d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé salariés et son attractivité et *in fine* le parcours de soins coordonné de proximité de la population.



Dans le cadre de projets d'installation de libéraux sur le territoire, un travail d'accompagnement est conjointement mené par la Ville et l'URPS IDF.



URPS
MÉDECINS GÉNÉRALISTES
ILE-DE-FRANCE

Ce dernier reconnaît l'investissement du Blanc-Mesnil par ses initiatives à destination de l'ensemble des professionnels de santé, notamment par les "Rencontres Interprofessionnelles pour la Santé" qui favorisent l'interconnaissance. L'URPS invite les praticiens à se saisir de cette opportunité proposée par la Ville, peu vue ailleurs sur la région.

Recueillis par une riche diversité de contributeurs, dont la population blanc-mesniloise, les éléments quantitatifs du Diagnostic Local de Santé (DLS) sont synthétisés en cinq thèmes : l'écosystème de santé, la santé des enfants, celle des jeunes et celle des familles, ainsi que la santé environnementale.

Un diagnostic local de santé partagé



Sur un territoire touché par la baisse de la démographie médicale, il est constaté la méconnaissance de l'offre globale favorisant la santé, tant par les acteurs que les bénéficiaires, et des habitudes de consommation de soins différentes en fonction du lieu de résidence.

L'accès à un parcours de santé adapté (prioritairement pour les enfants, les jeunes, les femmes/mères), incluant les soins primaires ainsi que la prévention et le pouvoir d'agir, est mis en exergue par l'ensemble des contributeurs.

Pour les enfants et les jeunes enfants, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs soit mobilisé et coordonné afin d'harmoniser et de rendre cohérent les messages de santé (transmission, application, exemplarité) pour proposer un environnement global favorable à la santé.

Plusieurs thématiques ont été mises en avant dont : les écrans, l'alimentation, les compétences psychosociales et la santé mentale, le sommeil, l'hygiène bucco-dentaire, la vaccination et la réussite éducative.





Pour grandir et se développer en bonne santé, les adolescents et les jeunes ont besoin d'informations, de sensibilisation, d'écoute et d'éducation adaptées à leur âge. Pour cela, les lieux d'études ou de vie pourraient être des endroits-clés où mener des actions ciblées avec des intervenants de confiance et l'appui de partenaires ressources extérieurs, voire des pairs.

Plusieurs thématiques ont été définies comme prioritaires : les compétences psychosociales et la santé mentale, les comportements à risque et défavorable à la santé, la vie affective et la santé sexuelle, l'accès aux droits et aux soins, ainsi que le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.

La cellule familiale est également un environnement à investir afin d'améliorer les déterminants de santé et favoriser l'accès à un parcours de santé adapté (enfants, femmes, mères).

Une attention particulière est nécessaire sur des sujets prioritaires tels que les écrans, la santé mentale, les violences intrafamiliales (comme les violences faites aux enfants dont les violences éducatives ordinaires ou physiques, et les violences faites au sein du couple) et la littératie.

L'enjeu est de réinvestir les parents en luttant contre leur sentiment de "démission" en renforçant notamment l'accompagnement à la parentalité.



A l'aube d'une politique en santé environnement, les contributeurs ont mis en exergue l'importance d'intervenir pour le développement et le renforcement d'environnements favorables à la santé, en accentuant les interventions contre l'habitat indigne et les nuisibles, et en faveur du respect du cadre de vie et la qualité de l'air.

Il est également noté la volonté d'agir contre l'exposition aux substances dangereuses et l'antibiorésistance.

Le traitement de l'ensemble de ces sujets passera notamment par la création d'une culture commune en santé environnementale, en comptant sur la richesse des acteurs agissant sur le territoire blanc-mesnilois et sur leur force de mobilisation.

Face à ces nombreux défis, un maillage partenarial se renforce progressivement dans le but de répondre efficacement aux enjeux de santé, par l'intermédiaire de l'intersectorialité et la transdisciplinarité.

La Ville et ses partenaires sont d'ores et déjà en mouvement dans une logique de complémentarité, notamment par une mutualisation des expertises et des moyens.

En somme, l'écosystème blanc-mesnilois compose un terreau essentiel pour déployer une intensité d'efforts supplémentaires sur les objectifs prioritaires.

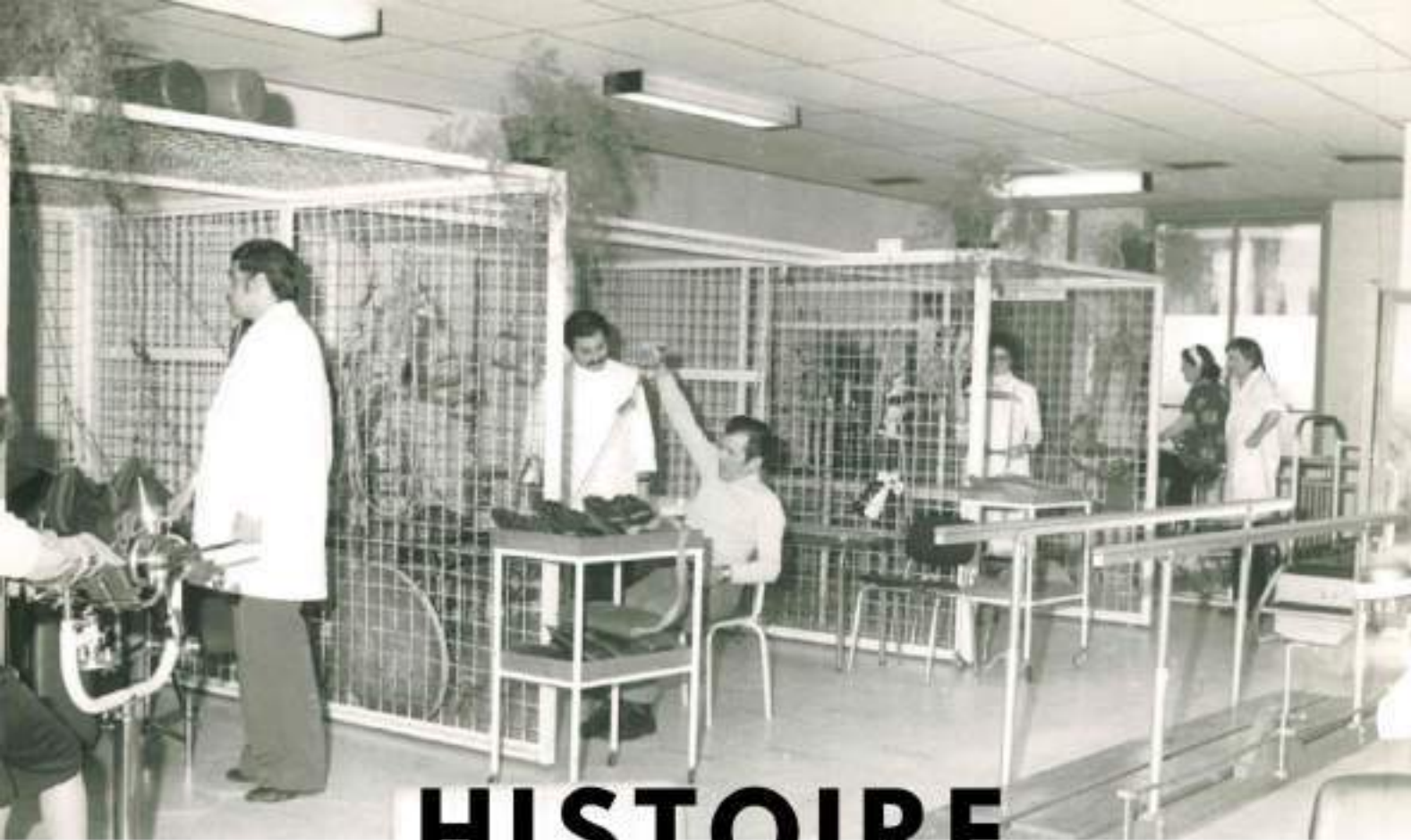
Au Blanc-Mesnil Je suis acteur de ma santé





CADRE JURIDIQUE

L'article L6323-1 du code de la santé publique dispose que les centres de santé (CdS) sont des structures sanitaires de proximité dispensant principalement des soins de premier recours. Ils assurent des activités de soins sans hébergement, au centre ou au domicile du patient, aux tarifs mentionnés au 1° du I de l'article L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale, et mènent des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et des actions sociales et pratiquent la délégation du paiement du tiers mentionnée à l'article L. 322-1 du même code. Ils peuvent mener des actions d'éducation thérapeutique des patients. Ils peuvent pratiquer des interruptions volontaires de grossesse dans les conditions prévues aux articles L. 2212-1 à L. 2212-10 du présent code, selon des modalités définies par un cahier des charges établi par la Haute Autorité de santé, dans le cadre d'une convention conclue au titre de l'article L. 2212-2.



HISTOIRE

Depuis plus de 85 ans, la ville du Blanc-Mesnil se donne les moyens de développer progressivement son offre de soins de proximité et de répondre aux besoins de la population. En tenant compte de la délibération n°159 du 7 janvier 1933, c'est le 17 octobre 1935 que la ville ouvre son dispensaire au n°6 de l'avenue Jean Bouin, dans un pavillon d'une cité Habitations Bon Marché (HBM) sous la direction du Docteur Moïse Kaplan.

En 1938, la municipalité lance un projet de construction d'un hôtel de ville mais également d'un dispensaire et d'une consultation de nourrissons. Suspendu durant la guerre, ce projet sera repris en décembre 1945. Pendant la guerre, le dispensaire subit des destructions partielles, du fait des bombardements de l'aéroport du Bourget et de la zone industrielle de la Molette. Les patients sont alors reçus dans le cabinet médical de l'école Jules Ferry Filles.

A partir de 1945, favorisées par la nouvelle législation, les caisses de sécurité sociale peuvent financer, par prêt ou subvention, la création et l'équipement des centres de santé. Le concept de «centre médico-social», puis de «centre de santé» remplace celui de «dispensaire». En effet, pendant cette période, qui est celle du non-conventionnement des médecins, les centres de santé mettent à la disposition des patients une médecine conventionnée permettant l'accès aux soins de base, aux examens complémentaires et aux techniques médicales spécialisées pour tous.

Le 6 juin 1948, le CMS Pierre Rouquès remplace l'ancien dispensaire de la ville, qui a pratiquement disparu sous l'occupation.

Il est inauguré au n°66 de l'avenue de la République.

Il est dédié essentiellement à la santé des enfants (particulièrement éprouvés par cinq années de guerre). C'est ainsi que les services ouverts parmi les premiers sont ceux de pédiatrie, d'orthopédie infantile, de gymnastique corrective, d'orthodontie, d'orthophonie et de neuropsychiatrie infantile. Auxquels s'ajoutent la médecine générale, le service dentaire, la radiologie et diverses spécialités.



Le Blanc-Mesnil a influé sur l'histoire, d'après Lion Murard : « chaque fois, les vrais acteurs auront été les villes qui toujours eurent l'initiative de l'invention et obligèrent à la longue la puissance publique à thésauriser le résultat de leurs efforts »

Témoignage de Lion Murard, historien, Centre national de la Recherche Scientifique (CNRS), à propos des institutions sanitaires françaises depuis le 19^e siècle.



En 1952, le directeur de l'époque sera le fondateur du Comité de liaison des dispensaires et centres de santé la CNLCS, avec pour priorité de : faciliter l'accès de tous à des soins de qualité, privilégier une approche globale de la santé des usagers, allier le soin, la prévention et l'éducation pour la santé (Cet organisme deviendra ensuite la Fédération Nationale des Centres de Santé - FNCS en 2009).

Le premier Président fondateur de l'association a été le Dr Jean Reigner, médecin directeur du centre médico-social du Blanc-Mesnil.

Depuis sa création, il y a près de 70 ans, la FNCS a élargi son assise pour rassembler aujourd'hui, en plus de municipalités, un bon nombre d'associations et quelques organismes mutualistes, gestionnaires de centres de santé.

Les priorités qui ont prévalu lors de la création des centres de santé restent les principes fondateurs de l'action de la FNCS :

- faciliter l'accès de tous à des soins de qualité ;
- privilégier une approche globale de la santé des usagers ;
- allier le soin, la prévention et l'éducation pour la santé.

**En 2023, Les Centres Municipaux de Santé (CMS)
sont nommés
Centres Municipaux de Santé Pluridisciplinaires (CMSP)**



MISSIONS DES CMSP

Dans le cadre de la politique de santé municipale, des obligations fixées par la loi HPST, de l'Accord National et des conventions écrites ou morales qui les lient à ses partenaires, les centres de santé proposent une offre de soins adaptée aux besoins de la population locale. Les CMSP sont des structures sanitaires de proximité dispensant des soins de premier et second recours, y compris en chirurgie dentaire et soins paramédicaux. Ils mettent en place des actions d'éducation thérapeutique du patient, de prévention, de dépistage, de sensibilisation et participent à la recherche en santé. Ils répondent aux besoins suivants :

- Rendre accessible des soins de qualité à tous ;
- Déclarer son médecin traitant ;
- Assurer une offre de soins et de diagnostic pluridisciplinaire ;
- Garantir une tarification de secteur 1 et de tiers payant (possibilité de tiers payant intégral pour les mutuelles conventionnées et sous réserve du contrat souscrit par le patient) ;
- Ouvrir sur une large amplitude horaire (58,5 h par semaine) ;
- Participer à l'accueil sans rendez-vous des patients ;
- Proposer une prise en charge de premier recours, de proximité et coordonnée ;
- Avoir une approche globale du patient qui allie le soin, la prévention et l'éducation pour la santé ;
- Participer à la formation des futurs soignants ;
- Mener des actions en santé publique ;
- Favoriser la coordination interne entre les soignants ;
- Promouvoir les partenariats et la complémentarité avec d'autres structures et médecins libéraux du territoire.



GESTIONNAIRE

Ville du Blanc-Mesnil

Maire : Monsieur Jean-Philippe RANQUET
Mail : l.todisco@blancmesnil.fr

Adjoint en charge de la Santé : Monsieur Jacky VILTART
Mail : j.viltart@blancmesnil.fr

Adresse : Place Gabriel Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
Téléphone : 01.45.91.70.70

Page internet : 93150.fr (onglet santé)

Centres Municipaux de Santé Pluridisciplinaires

Directeur : Hubert MARTIN
Mail : h.martin@blancmesnil.fr

Les CMSP sont ouverts toute l'année
Y compris pendant les vacances scolaires
(Hors jours fériés)
Lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
Samedi de 8h30 à 12h



ETABLISSEMENTS

CMSP Pierre Rouquès

Finess : 93 001 0087

66 avenue de la République
93150 Le Blanc-Mesnil

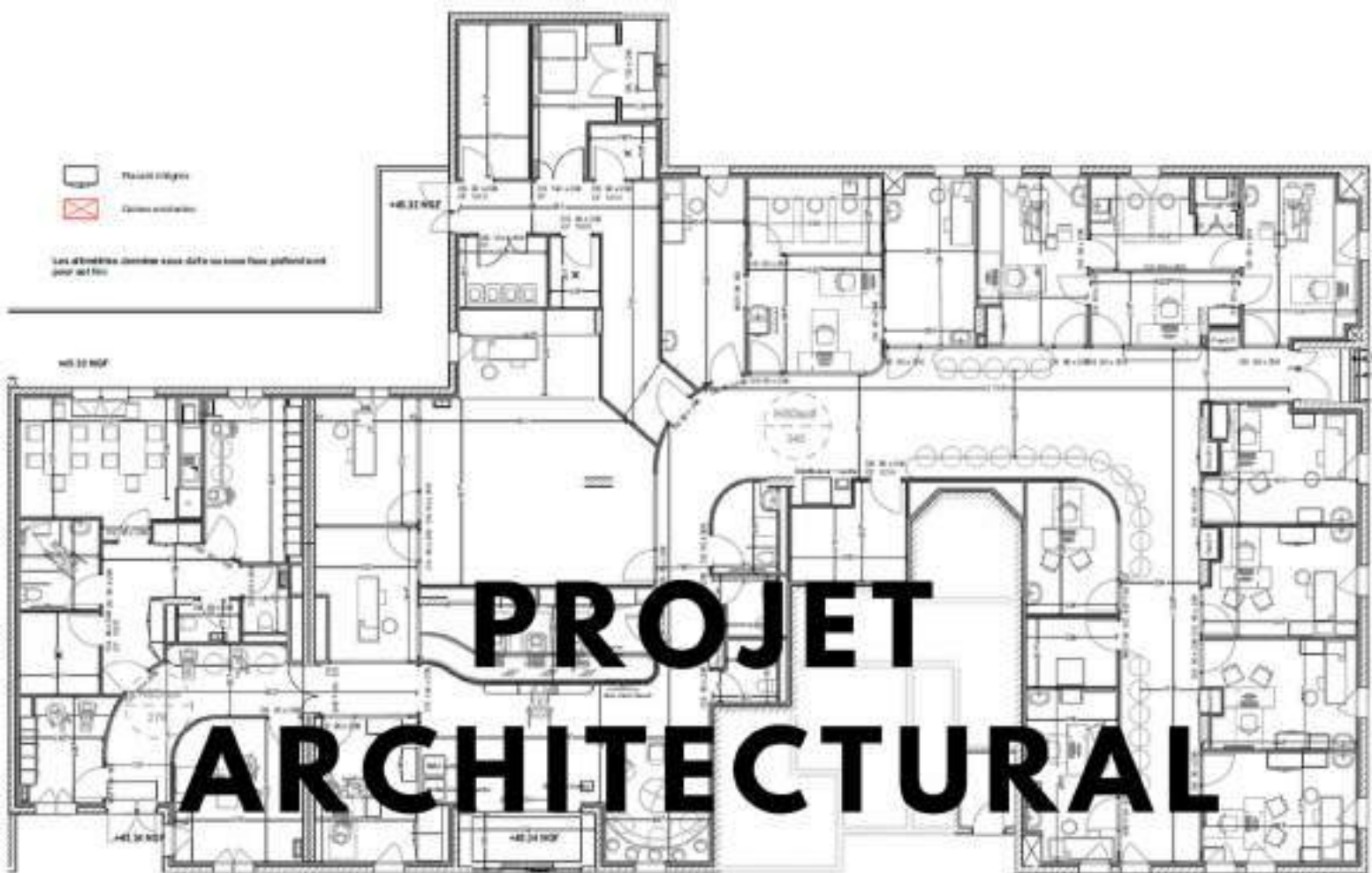
Tél : 01.45.91.70.00
Fax : 01.45.91.70.23

CMSP Docteur Kaplan

Finess : 93 001 0103

115 avenue Paul Vaillant Couturier
93150 Le Blanc-Mesnil

Tél : 01.48.66.64.00
Fax : 01.48.66.02.21



La Ville du Blanc-Mesnil engage un grand plan pour bâtir deux nouveaux établissements en remplacement de ceux existants. Un constat partagé avec les équipes soignantes et administratives soulevait l'inadaptation des locaux existants.

Ainsi, les futurs locaux permettront de disposer d'espaces adaptés à l'évolution des besoins tant du côté de la population que des professionnels. A travers cette volonté de construire deux équipements neufs, il y a la volonté politique d'inscrire l'engagement de la municipalité en matière de santé sur le temps long.

Les patients et l'équipe des CMSP intégreront des structures totalement repensées pour allier la fluidité du parcours de santé à l'exercice interdisciplinaire.

Le Conseil Municipal, réuni le 6 juillet 2023 a délibéré en faveur d'un nouveau nom pour l'établissement du sud de la Ville, il se nomme : "*Centre Municipal de Santé Pluridisciplinaire docteur Kaplan*" ou "*CMSP docteur Kaplan*" - délibération 2023-119.

**CMSP
DOCTEUR
KAPLAN**



PATIENTÈLE

Nombre de patients

CMSP Lamaze/Dr Kaplan	5 222
CMSP Rouquès	11 529
total	16 751
dont patients communs	1 953
Patients distincts	14 798

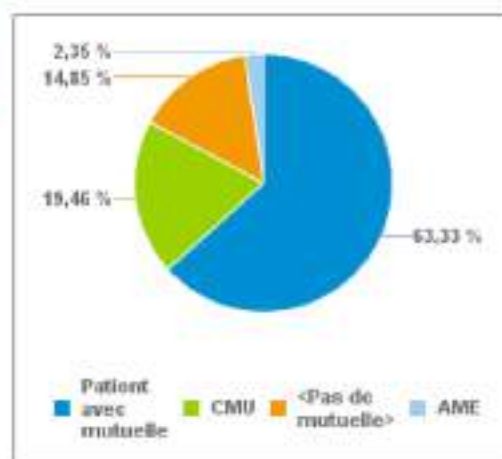
patients par genre

Femmes	9 081
Hommes	5 717

Patientèle médecin traitant : 4 494

Rouquès : 2 937
Lamaze : 1 557

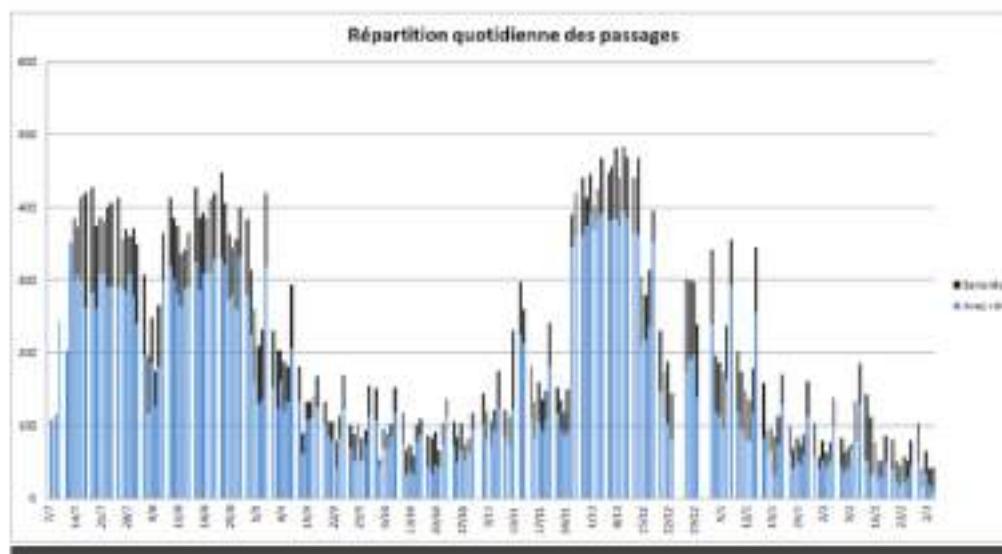
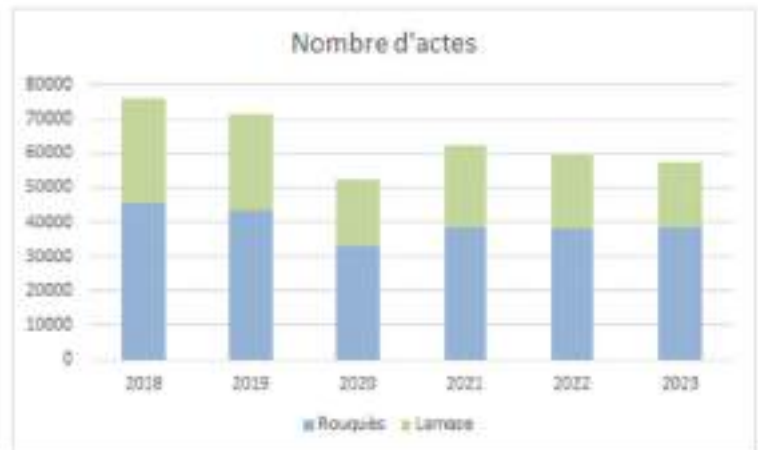
Le rayonnement des CMS du Blanc-Mesnil origine géographique de la patientèle



Source interne : MaldiS 2022 et 2023



L'activité des CMSP est dépendante de la présence de praticiens. L'évolution du nombre d'actes se contracte en lien avec la baisse du nombre de praticiens. Concernant les années 2020 et 2021, la baisse d'activité est plus que compensée par l'engagement des soignants dans le centre de vaccination contre la Covid comme le montre le graphique ci-dessous.

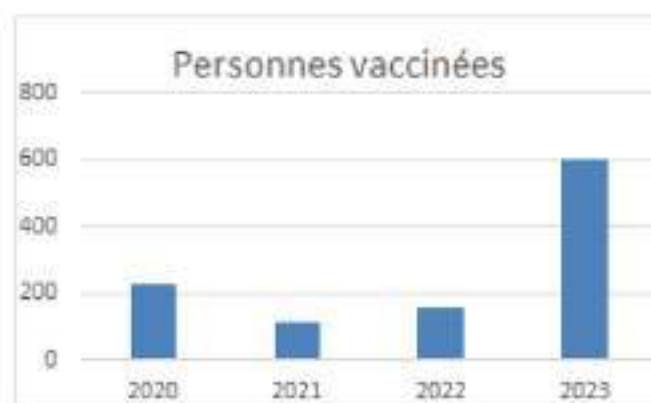


Le centre de vaccination porté par la ville a permis de réaliser 43 104 actes en complément de ceux réalisés aux CMSP avant et après l'ouverture de ce centre.



ACTIVITÉ

La vaccination gratuite est proposée à la population (6 ans et plus), ceci dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé. Cette action est proposée en lien avec les PMI du territoire.



L'accès aux droits est dédié aux personnes sans couverture sociale ou qui ont des difficultés pour gérer leur renouvellement. Un partenariat est également mis en œuvre avec la Pass Hospitalière du GHU 93 pour le suivi des patients en ville.

Chaque établissement dispose d'une borne de mise à jour de la carte vitale.



INFORMATION



L'agenda Doctolib permet aux patients d'avoir connaissance de l'offre de soins et de prendre rendez-vous avec la majorité des spécialités.

Le site internet de la ville permet d'accéder à l'offre de soins des CMSP et aux dispositifs de santé mis en œuvre sur le territoire.

L'offre de soins est également présentée à l'entrée des établissements.



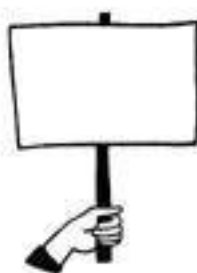
L'accueil téléphonique est assuré sur l'intégralité du temps d'ouverture des CMSP, pour améliorer la prise de rendez-vous.

Les actions menées par le service de la santé sont relayées dans le magazine de la ville et sur les réseaux sociaux.





INFORMATION



L'information par affichage est également employée, tant dans les établissements de santé que dans les autres services de la ville et sur les panneaux de la ville.

Une orientation vers le service des urgences médicales est réalisée par affichage et sur la messagerie téléphonique en dehors des horaires d'ouverture des établissements.



Nos actions sont relayées par nos partenaires qui interviennent sur le territoire.



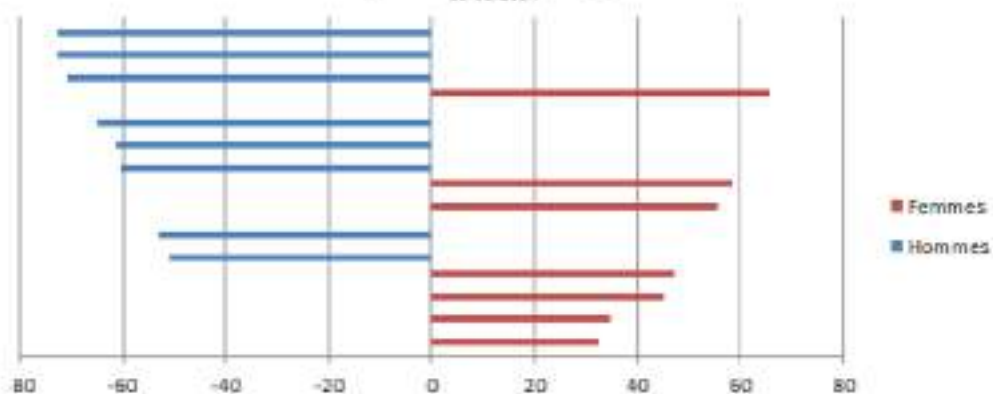
CAPITAL HUMAIN

Les CMSP comptent 15 médecins dans 8 spécialités. Ces praticiens exercent sur l'un des sites ou sur les deux, afin de répartir au mieux l'offre sur le territoire. La démographie médicale a un impact défavorable sur l'effectif qui compte de nombreux postes vacants (médecine générale, dermatologie, gynécologie, allergologie, stomatologie...).

L'âge moyen des médecins des CMSP est de 56 ans. Les départs à la retraite pourraient avoir un effet préoccupant sur l'accès aux soins. C'est pourquoi, la ville applique une nouvelle grille de rémunération depuis le 1er septembre 2023, pour participer à l'attractivité du salariat en CMSP.

Pyramide des âges

29/02/2024



Médecine		Hommes		Femmes	
MAHFOUD Amir	10005166151	Neuro.	1 0,34	BENRAMDANE Rym	10101535333 MG 1 0,66
MARONI Jean-Pierre	10001144145	Cardio.	1 0,33	BONTEMPS Véronique	10003934790 M.G. référent 1 1,00
MONSONEGO Harry	10001111631	Pédiatre	1 0,57	CASTILLO Heidi	10001549327 M.G. 1 0,43
MOUFFOK Hacène	10001543247	Imagerie	1 0,61	MEFTALI Ouiza	10101542966 M.G. 1 0,80
REVILLON Philippe	10001127454	Gynéco. obs.	1 0,11	IRRE-PASQUI Elsa	10005169395 M.G. 1 0,59
ROSKON Andrzej	10004098925	O.R.L.	1 0,29	NGALEU Aline	10001650257 M.G. 1 0,17
SID AMAR Abdelkrim	10001634350	Rhumato.	1 0,16	ROUILLON Véronique	10001129203 Rhumato. 1 0,27
WALYLO Françoise	10001516526	Cardio.	1 0,11		
			8 2,53		7 3,91

29/02/2024

Les paramédicaux sont au nombre de 17. Cet effectif comporte de grandes disparités : d'un côté, les services infirmiers et de kinésithérapie sont en sous-effectif chronique, de l'autre nous avons un effectif d'assistantes dentaires qui n'est pas en rapport avec les besoins du service. L'établissement accueille les infirmiers et les kinésithérapeutes en formation.



Paramédical		Hommes			Femmes			
DUGUE Rémy	758836190	Manip. radio	1	0,11	AGUDO Soraya	ASD	1	1,00
LEFEVRE Laurent	937956380	Kiné	1	1,00	ATIPO-OYERA Valérie	Manip. radio	1	0,03
KABONGA MUADI Trévor	779905571	Manip. radio	1	0,14	BEN ALI Saïda	diet. Nut.	1	0,80
					BKOK Dorothee	ICE	1	1,00
					CABRAL DOS SANTOS Kelly	IDEC	1	1,00
					CHATEL Rebecca	Manip. radio	1	0,50
					LAGABRIELLE Sophie	Orthopé	1	0,31
					MAHI Sahla	Ass. Dent.	1	1,00
					MNDOQUE Adeline	Ass. Dent.	1	1,00
					PIRI Marlène	Ass. Dent.	1	1,00
					PLATROZ Claire Marie	Orthophon.	1	1,00
					SEDJAI Fatma	ICE	1	1,00
					SOW Ragiadou	Ass. Dent.	1	0,80
					ROMNEY Josianne	Ass. Dent.	1	1,00
					VARLET Marie-Jessica	Ass. Dent.	1	0,80
				3	1,26			
						15	12,24	

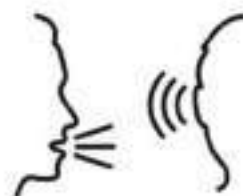
29/02/2024

Le service de chirurgie dentaire voit son nombre de praticiens baisser sans parvenir à recruter de nouveaux professionnels.



Chirurgie dentaire		Hommes			Femmes				
ASSI Mouna	10003643482	Chir. Dent.	1	0,54	AMARA Samia	10000365519	Orthodon.	1	0,14
					LARDUI Aziza	10100575696	Chir. Dent.	1	0,83
				1	0,54				
						2	0,96		

Les autres professionnels de santé interviennent dans le cadre du Centre de Planification et d'Éducation Familiale. En complément des médecins et infirmières, il y a une conseillère conjugale et familiale ainsi qu'une psychologue. Cette dernière a une activité qui est tournée vers les jeunes.



Autres professionnels de la santé		Hommes			Femmes				
					Du BOUCHERON Priscille	C.C.F.	1	0,80	
					DENIZ Guiselin	949333330	Psy.	1	1,00
				0	0,00				
						2	1,80		

L'administration participe à l'optimisation du temps des soignants



L'administration compte 19 personnes, y compris la direction de la santé, pour assurer l'ensemble des missions de l'accueil à la gestion des règlements des actes réalisés en passant par la tenue du dossier administratif pour les deux établissements y compris : la Pass ambulatoire, vaccination gratuite... L'accueil téléphonique est en partie externalisé dans le cadre d'un marché.

Secrétariat	Hommes	Femmes
	BENSIDHOUM Fouziya	Sec. Méd. 1 1,00
	BEN AMOR Alya	Ag. Admin 1 1,00
	BOUHEM Linda	Sec. Méd. 1 1,00
	CARIN Pascale	Ag. Admin 1 1,00
	DE BARROS Christelle	Ag. Admin 1 1,00
	DIOMANDE Mariam	Ag. Admin 1 1,00
	MORION Sandrine	Ag. Admin 1 1,00
	MINCHELLA Marlène	Ag. Admin 1 1,00
	DECAESTEKER Carole	Ag. Admin 1 1,00
	HARPON Sylvie	Ag. Admin 1 1,00
	JHOOMUCK Luzmin	Ag. Admin 1 1,00
	LAPLAUD Marjone	Ag. Admin 1 1,00
	NASRI Nadia	Ag. Admin 1 1,00
	MAMMAR Houria	Ag. Admin 1 1,00
	0 0,00	14 14,00

29/02/2024

La direction de la santé agit pour favoriser l'interdisciplinarité au sein des établissements.

Par ailleurs, elle intervient pour orienter le service vers plus d'actions de promotion de la santé afin de maintenir la population en bonne santé et influencer sur le besoin au recours de consultations.



Direction	Hommes	Femmes
MARTIN Hubert	Dir. 1 1,00	SABIN Maryline
YVON-DIVARE Anthony	Dir. Adj. 1 1,00	GERNER Lydie
		ADJAOUOUD Sourya
	2 2,00	Sec. Dir* - RH 1 1,00
		Régie/impayés 1 1,00
		BP/Achats/Invest 1 1,00
		3 3,00

Entretien des locaux	Hommes	Femmes
LAGOUTTE Stéphane	Factotum 1 1,00	
	1 1,00	0 0,00

La répartition des effectifs par établissement est détaillée en annexe 1



FORMATION

Les CMSP participent à la formation des futurs soignants. Des stagiaires sont accueillis tout au long de l'année en fonction des sollicitations :

- Médecins : Internes en 6ème année et prochainement SASPAS
- Infirmiers : Elèves en 2ème ou 3ème année
- Kinésithérapeutes : Apprentis en 3ème année et stagiaires en 2ème année

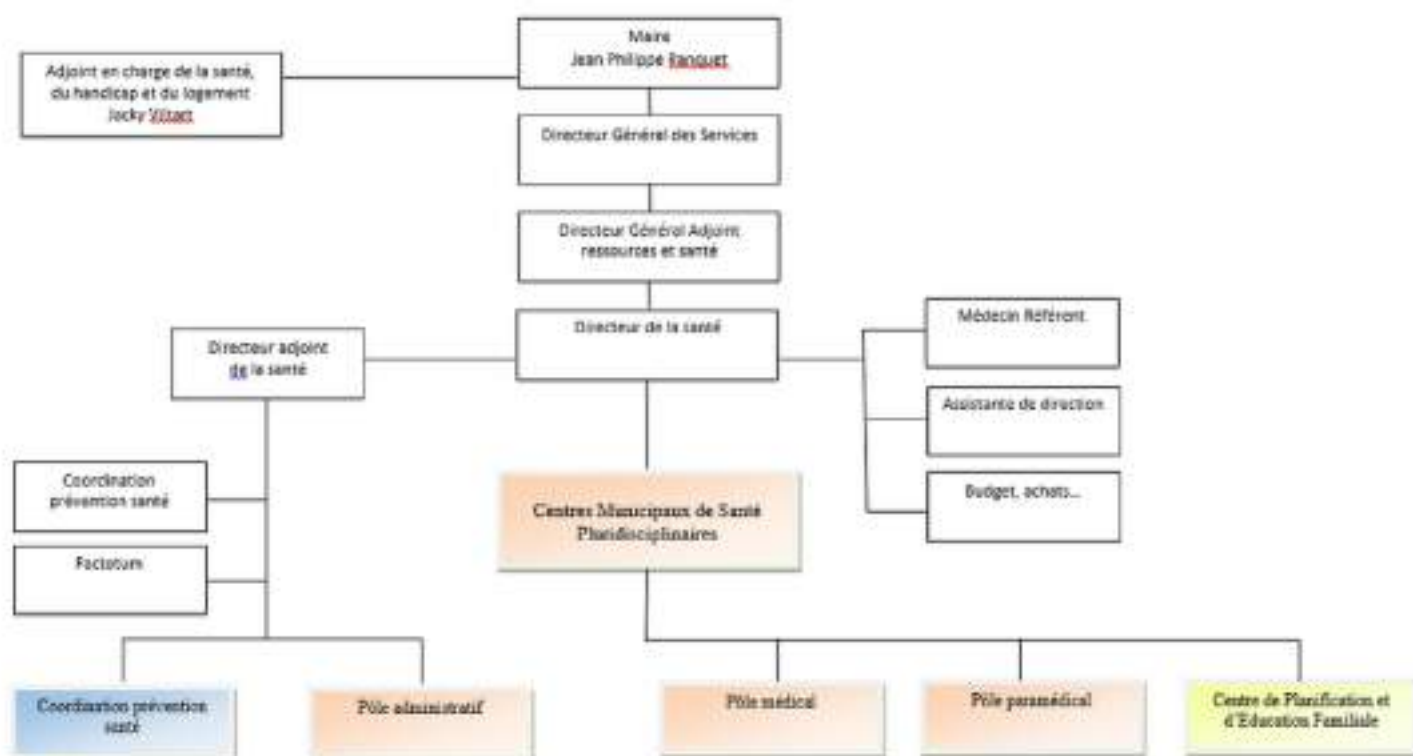
Les établissements organisent également des portes ouvertes pour les élèves en bac ST2S du lycée Jean Moulin ou font la promotion des métiers de la santé lors de forums.

Les soignants des CMSP sont incités à utiliser leur compte OGDPC pour participer à des formations. La ville accompagne également les soignants qui souhaitent s'engager dans des formations diplômantes que sont les DU et DIU dès l'instant que c'est au bénéfice de la population et en lien avec les projets du service de la santé.





ORGANIGRAMME





OFFRE DE SOINS

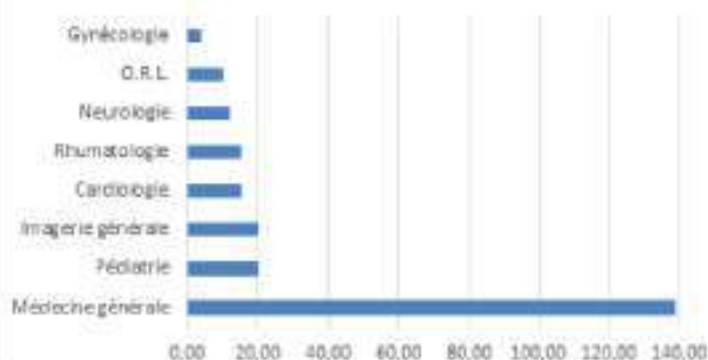
Les CMSP sont polyvalents et leur offre de soins est variée (voir annexe 2). Elle comprend la médecine, le paramédical et la chirurgie dentaire.

Il est à souligner l'expertise des CMSP. Certains actes ne sont pas proposés ailleurs sur le territoire de la ville, c'est notamment le cas pour l'électromyographie et la coloscopie.

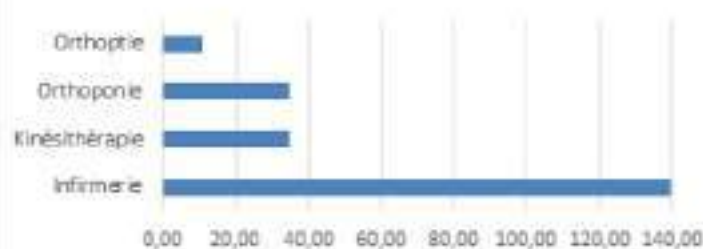
L'offre se démarque également par la réalisation d'actes complémentaires comme le fond d'œil sans dilatation de la pupille via le réseau Ophdiat, le holter tensionnel (MAPA), l'audiogramme, la polysomnographie respiratoire.

Les établissements sont également engagés dans la recherche en santé en partenariat avec le Laboratoire Éducation et Promotion de Santé (LEPS), Université Sorbonne Paris Nord, pour la mise en œuvre d'un dispositif d'ETP mono et polypathologique pour les patients adultes touchés par le diabète de type 2 et/ou par l'hypertension artérielle et/ou par l'obésité. Les aidants peuvent également intégrer le dispositif.

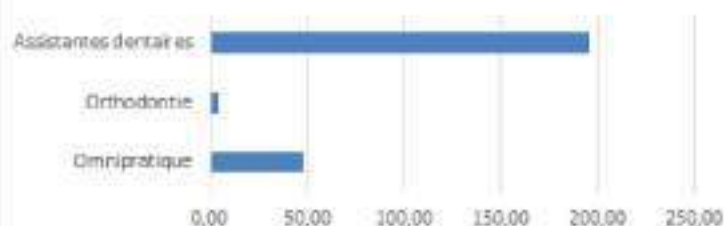
Offre de soins médicale
heures / hebdo



Offre de soins paramédicale
heures / hebdo



Offre de soins en chirurgie dentaire
heures / hebdo





ACCÈS AUX SOINS

La majorité des consultations s'effectue sur rendez-vous. C'est également le cas pour les soins, ceci permet d'éviter le trop grand nombre de patients sur un même lieu au même moment. Cette mesure a été prise depuis la pandémie de Covid.

Mais les plannings des médecins disposent de plages libres pour répondre aux demandes qui ne peuvent être reportées (places pour des soins non programmés) en médecine générale.

La prise de rendez-vous peut-être réalisée soit par le patient lui-même via l'agenda accessible sur internet ou par l'intermédiaire d'un accueil téléphonique et bien entendu directement dans les établissements.

Tous les patients qui disposent de droits ouverts auprès d'un organisme de sécurité sociale bénéficient du tiers payant systématiquement. A défaut, les patients sont orientés vers la Pass Ambulatoire. De surcroit, les CMSP disposent de convention avec des mutuelles, les patients concernés bénéficient du tiers payant intégral dans la limite de leur contrat.

Les établissements sont anciens, le CMSP Dr Kaplan est de plain-pied et accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce n'est pas le cas pour le CMSP Rouquès où les locaux ne sont pas tous accessibles. Le personnel s'organise pour permettre aux patients à mobilité réduite d'accéder aux consultations.

La gestion des urgences, pendant les heures d'ouverture, est assurée en lien avec le service infirmier qui effectue une première analyse de la situation avant d'orienter le patient en interne ou à l'extérieur. Pendant la fermeture des sites, un répondeur téléphonique oriente vers le 15.



DOSSIER MÉDICAL

Le dossier médical est unique au patient. Il est dématérialisé et à ce titre fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Il est conservé dans le cadre général pendant une durée de 20 ans après la dernière consultation.

Le dossier de chaque patient est commun au deux CMSP de la ville pour améliorer la qualité des soins. Il comporte les éléments suivants :

- Les données administratives qui permettent d'identifier le patient ;
- La fiche de synthèse qui comprend les antécédents du patient, son histoire de vie ;
- Les prescriptions et protocoles mis en œuvre ;
- Les résultats d'examen et les comptes rendus médicaux ;
- Les correspondances entre professionnels de santé ;
- Les informations recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tiers (non communicables).

Le dossier médical instruit au sein des CMSP ne se substitue pas à ceux des hôpitaux ou autres praticiens de 1^{er} ou 2nd recours extérieurs. Il en est de même pour "*mon espace santé*" qui est géré par la CPAM, qui pourra être alimenté par les soignants des CMSP dans le cadre du Segur de la santé.

Le dossier médical dématérialisé dispose d'un outil de traçabilité pour créer l'historique des décisions thérapeutiques, des prescriptions... ainsi que l'identité du professionnel concerné.



PARTAGE DE L'INFORMATION

Le dossier médical comprend l'ensemble des informations portées à la connaissance des professionnels de santé des CMSP de la Ville. Les soignants sont tenus au respect de la déontologie, du secret médical, du secret professionnel et dans le cadre de la fonction publique aux obligations de discrétion et de devoir de réserve.

Les agents qui ont pour fonction l'accueil du public et la préparation des dossiers pour les consultants sont tenus également au secret et à la discrétion professionnels.

Les données médicales et administratives sont dématérialisées depuis 2006, elles sont traitées à l'aide du logiciel Maidis-amies. Ce logiciel est labellisé par l'Agence Nationale du Numérique. Une nouvelle version a été commandée pour répondre au cahier des charges du Ségur de la santé. Il est le seul support sur lequel les professionnels sont autorisés à déposer des données médicales.

Les données de santé sont archivées auprès du SIB qui dispose d'un agrément pour l'hébergement des données de santé. Les archives médicales au format papier sont conservées dans des locaux dédiés des CMSP.

Maidis concourt à l'organisation du parcours de soins : les données médicales de chaque patient sont accessibles aux soignants des deux CMSP. La dématérialisation des documents peut être réalisée avec la délégation des soignants par des secrétaires médicales ou des assistantes médicales.

Les soignants disposent de temps d'échanges formels (staffs, coordination...) et informels pour échanger sur des situations.



PARTAGE DE L'INFORMATION

Les CMSP sont les dépositaires des informations médicales, le directeur de la santé veille au respect des consignes d'accès et d'archivages de ces données. Il est aidé par le médecin référent qui est administrateur du logiciel Maidis et par le service des Archives de la collectivité.

Les informations médicales ne peuvent sortir d'un CMSP que le temps d'une visite à domicile. En cas de départ d'un professionnel de santé, les dossiers des patients restent la propriété des CMSP.

En cas de changement de gestionnaire, la ville du Blanc-Mesnil mettra en œuvre les moyens nécessaires pour permettre aux soignants d'assurer la continuité des soins. En cas de fermeture, le dossier médical sera transmis au patient ou au médecin désigné par le patient en application des règles de communication des dossiers médicaux. Les dossiers non transmis seront conservés par la municipalité avec la même rigueur.

Les soignants sont sensibilisés sur la nécessité de disposer d'une messagerie sécurisée pour les échanges entre professionnels ou vers les patients, afin de garantir la confidentialité qui entoure les données médicales.



COORDINATION

L'ensemble des professionnels des CMSP est sous la direction du directeur de la santé.

Un médecin référent est nommé pour l'ensemble du champ de la santé, tant en matière de soins que de prévention, de dépistage et d'éducation à la santé.

Une infirmière coordinatrice est également présente pour améliorer le lien avec l'équipe médicale.

Des réunions hebdomadaires avec la direction générale permet de faire le lien régulier avec la municipalité pour toutes les questions concernant l'organisation, les moyens ou les partenariats.

Le personnel administratif a des réunions régulières pour adapter l'organisation et transmettre les informations nécessaires à l'agilité de l'organisation. De leur côté, les soignants disposent de temps de coordination et de staffs. Des temps sont bloqués pour échanger sur des thématiques d'actualité.

Le travail pluriprofessionnel est promu. Ainsi une équipe est constituée d'un agent administratif, d'une infirmière et d'un médecin pour la vaccination gratuite. Il en est de même pour l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) avec une coordination entre le personnel médical, infirmier, administratif et intervenants extérieurs.

La municipalité a pour projet de développer les postes d'assistantes médicales pour participer au renforcement de la coordination et gagner du temps soignant.

QUALITÉ



La Ville du Blanc-Mesnil a participé à l'élaboration du référentiel qualité de la Haute Autorité de Santé, pour les groupes de travail « projet du centre et gestion » et « prise en charge médicale ». Une autoévaluation sur les CMSP de la ville a d'ailleurs précédé la parution dudit référentiel en 2007.

La crise sanitaire de ces dernières années n'a pas permis aux professionnels de participer au renouvellement de cette autoévaluation. Elle sera réalisée au cours de la période de ce nouveau projet de santé (2023 - 2028).

Le développement professionnel continu participe à la qualité des soins. La participation des professionnels à des formations est promue par la direction. Les soignants sont incités à ouvrir leur propre compte sur le site « Mon DPC ».



Le travail en partenariat croît depuis 2016, cette façon de procéder permet de croiser les pratiques et de bénéficier d'un regard extérieur constructif sur l'organisation des CMSP de la ville.

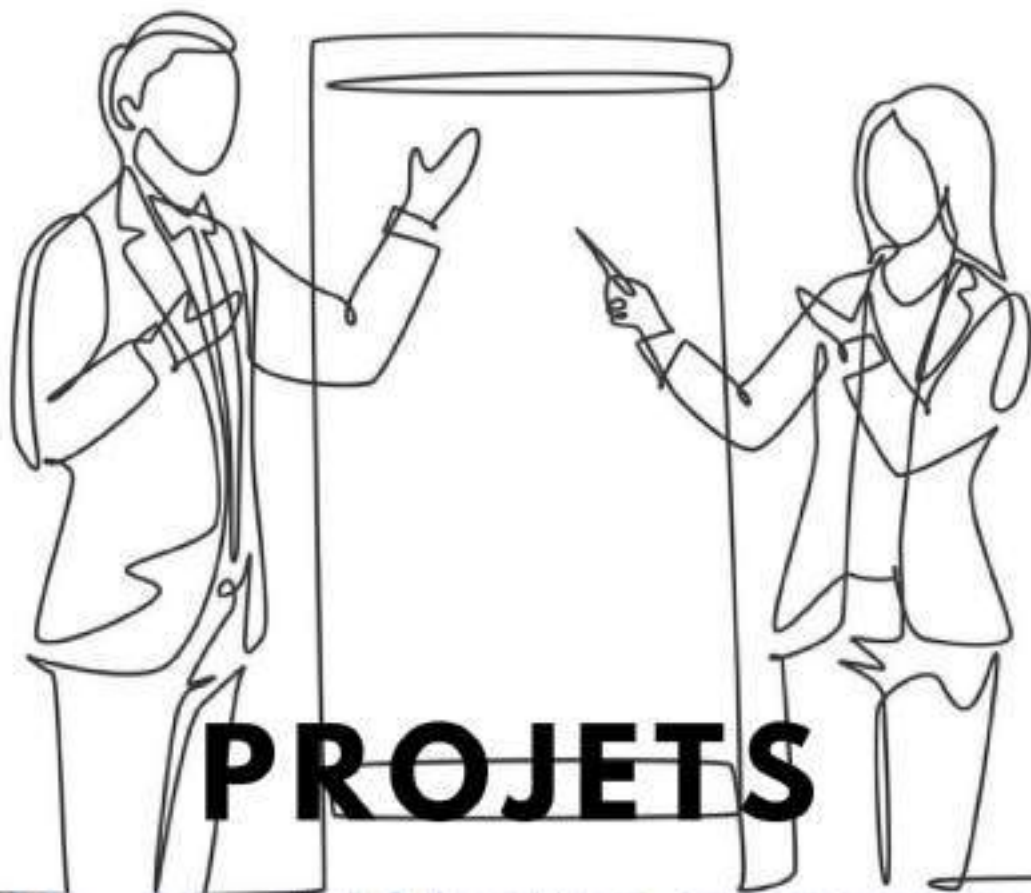
Le travail de recherche en santé engagé depuis mars 2022 concourt également à mieux structurer l'organisation, tout en donnant une visibilité accrue sur l'activité des CMSP au niveau local et national. Ainsi, le service de la santé a été retenu pour la présentation de sa recherche en matière d'ETP au congrès national de la Société Française de Santé Publique.

QUALITÉ DES SOINS



La qualité des soins est assurée par :

- L'organisation générale des CMSP et des règles qui s'appliquent aux personnels et aux usagers (cf règlement de fonctionnement) ;
- Le respect des consignes de qualité et de sécurité qu'exige chaque activité du centre de santé (cf règlement de fonctionnement) ;
- L'investissement des équipes ;
- La pratique d'une approche globale des soins prodigués ;
- La coordination entre les soignants autour du patient et de son dossier unique pour les deux CMSP ;
- La continuité des soins ;
- Le contrôle des compétences des personnels lors de leur embauche ;
- Une politique d'encouragement et de facilitation à la formation des personnels ;
- L'investissement régulier de la municipalité dans de nouveaux matériels.



PROJETS

Les projets sur lesquels vont s'engager les établissements sont les suivants :

- 1** • *Développer la capitalisation et la recherche en santé ;*
- 2** • *Créer un pôle parents - enfants ;*
- 3** • *Déployer une organisation qui optimise le temps médical ;*
- 4** • *Renforcer l'attractivité des CMSP ;*
- 5** • *Poursuivre l'engagement en matière de santé publique.*

DÉVELOPPER LA CAPITALISATION ET LA RECHERCHE EN SANTÉ

1 CO-CONSTRUIRE ET EXPÉRIMENTER UN DISPOSITIF D'ETP MONO ET POLYPATHOLOGIQUE DANS UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Objectif

Co-construire et expérimenter un nouveau dispositif innovant d'Éducation Thérapeutique du Patient porteur d'un diabète de type 2, d'hypertension et/ou d'obésité.

Ce dispositif se veut être reproductible en s'adaptant aux besoins de chaque territoire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'innovation organisationnelle et de la recherche en santé.



Public cible

Adultes touchés par le diabète de type 2, l'hypertension et/ou l'obésité et aidants



Dans les CMSP (en individuel et en collectif), voire "Hors les murs" (maison de quartier, etc)



Partenaires

Ville du Blanc-Mesnil (Coordinateurs,

médecins, infirmiers), ARS d'Île de France, Association Française des Diabétiques d'Île de France, les poids plumes, Ligue Nationale Contre l'Obésité, Alliance du Cœur, LEPS, services sociaux et acteurs locaux, médecins libéraux, Hôpital Jean Verdier - UTEEP.

Description



- Une équipe projet est constituée d'une ou plusieurs association(s) de représentants de patients et d'un médecin par pathologie. Elle est accompagnée par deux coordinateurs qui sont épaulés par deux chercheurs.
- Cette action a débuté par une première phase de modélisation et de rédaction d'un article sur la période de mars 2022 à janvier 2023.
- Une seconde phase s'est ouverte en décembre 2023 pour expérimenter ce nouveau modèle et réaliser une évaluation de l'ensemble du dispositif sur les 12 premiers mois de sa mise en place.

Évaluation et suivi



Indicateur 1 : Un élargissement de la file active

Indicateur 2 : Un nombre significatif de programmes individualisés achevés

Indicateur 3 : Une valorisation scientifique du travail produit

CRÉER UN PÔLE PARENTS - ENFANTS

2 AMÉLIORER L'ÉTAT DE SANTÉ D'UNE POPULATION VULNÉRABLE

Objectif

Proposer aux parents (notamment les femmes) et aux enfants un parcours de santé adapté au sein d'un espace organisé de façon à développer l'interdisciplinarité.

Cette organisation a pour ambition de contribuer positivement sur l'incidence locale de la mortalité infantile ou de prématurité.

Les professionnels interviendront tant en matière de santé que d'aide à la parentalité.



Public cible

Parents (notamment les femmes) et enfants



Dans les CMSP - création d'un pôle dédié



Partenaires

Ville du Blanc-Mesnil (Coordinateurs, médecins, infirmiers),

ARS ÎdF, CPAM, hôpital privé de Seine-Saint-Denis, Hôpitaux Verdier et Ballanger, réseau ISEE, RES, PML, CPEF, Pass Ambulatoire, CCAS, nid d'ABA, CMP enfants, CSAPA, éducation nationale, conservatoire.

Description



- Cette action débutera avec la journée mondiale de la prématurité le 17/11/2023 avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs en santé qui interviennent auprès de cette population.
- Une information ciblée sera élaborée et diffusée.
- Les acteurs relais seront mobilisés sur le territoire pour toucher la population au plus près des lieux de vie, dont le CCAS, les maisons de quartier, le bureau information jeunesse.
- Les actions concerneront tant la sensibilisation des soignants que des habitants. Il s'agira d'intervenir dans les différents environnements de cette population (au sein des CMSP et sur l'ensemble du territoire dont les établissements scolaires).

Évaluation et suivi



Indicateur 1 : Une meilleure connaissance des acteurs ressources

Indicateur 2 : Une meilleure fluidité dans le parcours de santé

Indicateur 3 : une amélioration de la santé des femmes et des enfants

DÉPLOYER UNE ORGANISATION QUI OPTIMISE LE TEMPS MÉDICAL

3 OPTIMISER LE TEMPS DES MÉDECINS POUR LES CONSULTATIONS, LA COORDINATION ET LA FORMATION

Objectif

Dans un contexte de baisse de la démographie médicale, il s'agira de réduire le temps employé par les médecins pour les tâches administratives au profit de la réalisation de consultations, de la participation à des actions de santé publique ou de formation.

Mettre en œuvre des protocoles de coopération pour fluidifier le parcours de santé.

S'inscrire dans l'évolution des métiers de la santé pour répondre aux besoins de la population.



Public cible

Les médecins des CMSP et indirectement les libéraux

les



CMSP de la Ville



Partenaires

Ville du Blanc-Mesnil (coordinateurs,

médecins, infirmiers), Direction des Ressources Humaines, Direction des Systèmes d'Information, Agence Régionale de Santé d'Île de France, CPAM, médecins de ville.

Description



- Une équipe pluriprofessionnelle sera constituée pour analyser les pistes d'optimisation et les moyens afférents avec la direction de la santé.
- Cette action débutera au 2ème trimestre 2024. Dans un premier temps, des tables rondes permettront de définir les orientations, puis les moyens à mettre en œuvre avant d'évaluer la pertinence des différentes propositions.
- Cette action aura vocation à perdurer dans le temps.
- L'analyse du parcours du patient et des différents intrants.
- La mobilisation du service RH pour accompagner la démarche.

Évaluation et suivi



Indicateur 1 : Recentrer le temps médical sur les missions en lien avec la santé

Indicateur 2 : Nombre de protocoles de coopération mis en place

Indicateur 3 : Évolution de l'organisation au sein des CMSP

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES CMSP

4 AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PRATICIENS DES CMSP

Objectif

Proposer aux médecins des conditions d'exercice dans un cadre qui promeut la l'interdisciplinarité et la coordination des parcours de santé.



Public cible

Les médecins et autres soignants des CMSP



Service de la santé de la ville



Partenaires

Ville du Blanc-Mesnil

(coordinateurs, médecins, infirmiers), ensemble des services ressources de la Ville, Agence Régionale de Santé Île de France.

Description



- Ouvrir le nouveau CMSP du sud de la ville et définir les orientations de l'offre pour le futur établissement qui remplacera le CMSP Rouquès.
- Éditer des supports type "livrets d'accueil" à destination des soignants, afin de promouvoir l'activité au sein des services de la santé de la ville.
- Évaluer la politique de rémunération proposée.
- Promouvoir la formation et la participation à la capitalisation en santé.
- Inciter à la promotion d'actions proposées par les équipes soignantes et qui s'inscrivent dans le CLS.
- Développer les actions qui promeuvent le travail en équipe.

Évaluation et suivi



Indicateur 1 : Renforcer l'effectif des soignants

Indicateur 2 : Déploiement d'outils de communication dédiés aux soignants

Indicateur 3 : Ouverture du CMSP Dr Kaplan

POUR SUIVRE L'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

5 AMÉLIORER LA LITTÉRATIE EN SANTÉ ET LE RECOURS AU SYSTÈME DE SANTÉ

Objectif

Accentuer les actions de promotion de la santé, de prévention et d'éducation pour la santé avec l'approche "une seule santé".



Public cible
Population du territoire communal



CMSP de la Ville



Partenaires
Ville du Blanc-Mesnil
(coordinateurs,

médecins, infirmiers), ensemble des services de la Ville, les associations de patients, les réseaux de professionnels, les institutions, Agence Régionale de Santé Île de France.

Description



- Les axes s'appuieront sur les problématiques de santé présentes sur le territoire, la typologie de la population, les besoins exprimés par la population et les retours des professionnels.
- Le binôme coordinateur atelier santé ville et coordinateur prévention santé fait le lien avec les professionnels, les associations et réseaux, la population et autres services de la ville.
- Guidée par le Contrat Local de Santé, cette démarche est continue. Elle s'appuiera sur les journées thématiques nationales et sur les actions locales portées tant par le service de la santé que par les autres acteurs qui interviennent sur le territoire communal (services de la Ville, associations, réseaux...).

Évaluation et suivi



- Indicateur 1 : Nombre et typologie des partenaires
- Indicateur 2 : Nombre et typologie d'actions mises en place
- Indicateur 3 : Prise en compte de la littératie dans les initiatives locales



ANNEXES



EFFECTIFS PAR CMSP



Annexe 1

29/02/2024

SEGE		
Direction		
MARTIN Hubert	Directeur de la santé	1,00
YVON OIVARE Anthony	Directeur adjoint de la santé	1,00
Equipe administrative		
SABIN Maryline	Secrétaire de direction	1,00
GERNER Lydie	Régisseur	1,00
AGAOUD Sourya	Achats, suivi du budget	1,00
Factochem		
LAGOUTTE Stéphane		1,00
		Effectif en etp 6

CMSP Risqués		CMSP Dr Kaplan	
Gestion administrative des patients			
BENSIDHOUIM Fouziya	0,60	BENSIDHOUIM Fouziya	0,40
BEN AMOR Aya	0,60	BEN AMOR Aya	0,40
BOUHENI Linda	0,60	BOUHENI Linda	0,40
CARIN Pascale	0,60	CARIN Pascale	0,40
DE BARRIOS Christelle	1,00	DIOMANDE Marlam	0,40
DIOMANDE Marlam	0,60	MORION Sandrine	0,40
MORION Sandrine	0,60	MINCHELLA Marlène	0,40
MINCHELLA Marlène	0,60	DECAESTEKER Carole	0,40
DECAESTEKER Carole	0,60	HARPON Sylvie	0,40
HARPON Sylvie	0,60	JHOONUCK Luzmin	0,40
JHOONUCK Luzmin	0,60	LARLAUD Marjorie	0,40
LARLAUD Marjorie	0,60	MASRI Nadia	0,40
MASRI Nadia	0,60	MAMMAR Rouaria	0,40
MAMMAR Rouaria	0,60		
Effectif en etp 8,80		Effectif en etp 5,20	



EFFECTIFS PAR CMSP

CMSP Rouquès			CMSP Dr Kaplan		
Médecine générale					
BONTEMPS Veronique	Médecin référent	1,00	BENRANDANE Rym		0,66
CASTILLO Heidi		0,43	MEPTALI Ouiza		0,21
WIRRE-PASQUI Elsa		0,59			
NGALEU Aline		0,17			
MEPTALI Ouiza		0,59			
Effectif en etp			Effectif en etp		
3,77			0,87		
Médecine spécialisée					
MAHPOUD Amir	Neurologie	0,17	MAHPOUD Amir	Neurologie	0,17
MARON Jean-Pierre	Cardiologie	0,33	MONSONEGO Harry	Pédiatrie	0,29
MONSONEGO Harry	Pédiatrie	0,29	ROSIKON Andrzej	O.R.L.	0,17
REYLLON Philippe	Gynéco. Obs.	0,11	ROUILLOU Véronique	Rhumatologie	0,29
ROSIKON Andrzej	O.R.L.	0,11	SID AMAR Abdelkrim	Rhumatologie	0,16
			WALYO François	Cardiologie	0,11
Effectif en etp			Effectif en etp		
1,61			1,19		
Paramédical					
CABRAL DOS SANTOS Kelly	Soins infirmiers - infirmière coordinatrice	0,50	CABRAL DOS SANTOS Kelly	Soins infirmiers - infirmière coordinatrice	0,50
BEN ALI Saïda	nutrition-détetique	0,80	BIKOK Dorothée	Soins infirmiers	0,50
BIKOK Dorothée	Soins infirmiers	0,50	SEDJAI Fatma	Soins infirmiers	0,50
SEDJAI Fatma	Soins infirmiers	0,50	AGUDO Soraya	Aide soignante	1,00
LAGABRIELLE Sophie	Orthoptie	0,31	LEFEVRE Laurent	Kinésithérapie	0,25
LEFEVRE Laurent	Kinésithérapie	0,75	PLATROZ Marie-Claire	Orthophonie	0,50
PLATROZ Marie-Claire	Orthophonie	0,50			
Effectif en etp			Effectif en etp		
3,86			3,23		
Imagerie					
INDUFFOX Hacène	radiologie et échographie générale	0,61			
ATIPO-CHERA Valendine	Manip. radio	0,03			
CHATEL Rebecca	Manip. radio	0,50			
DUGUE Rémi	Manip. radio	0,11			
KABONGA NLAZI Trésor	Manip. radio	0,17			
Effectif en etp			Effectif en etp		
1,43			0,08		
Chirurgie dentaire					
			ASS Mouna	Omnipraticque	0,54
			LAROUH Aziza	Omnipraticque	0,83
			AMARA Samia	Orthodontie	0,14
			MARI Selvia	Assistante dentaire	1,00
			MINDOQUE Adeline	Assistante dentaire	1,00
			PILI Ariène	Assistante dentaire	1,00
			SOW Ragnadou	Assistante dentaire	0,80
			ROMNEY Josianne	Assistante dentaire	1,00
			VARLET Marie-Jessica	Assistante dentaire	0,80
Effectif en etp			Effectif en etp		
0,00			7,11		
Centre de Planification et d'Éducation Familiale					
Du BOUCHERON Priscille	Conseil Conjugal et Familial	0,50	Du BOUCHERON Priscille		0,30
DENZ Gulselin	Psychologue pour les jeunes	0,80			0,20
Effectif en etp			Effectif en etp		
1,30			0,50		



OFFRE DE SOINS



Annexe 2



Médecine générale
Avec et sans rendez-vous.



Médecine spécialisée
Diabétologie – endocrinologie, neurologie, cardiologie, gynécologie, rhumatologie, O.R.L, pédiatrie.



Chirurgie dentaire
Omnipratique, orthodontie, pédodontie.]



Paramédical
Infirmierie, kinésithérapie, orthophonie, orthoptie, diététique – nutrition, psychologie (pour les jeunes en souffrance psychique), Centre de Planification et d'Education Familiale.



Examens
Electrocardiographie, polysomnographie respiratoire, mesure ambulatoire de la pression artérielle, TOGD, rétinographie, électromyographie, impédancemétrie, colposcopie, imagerie.



Education Thérapeutique du Patient
Programme d'éducation thérapeutique du patient diabétique de type 2.

MEDECINE GENERALE DIABETO-ENDOCRINOLOGIE GYNECOLOGIE RHUMATOLOGIE
GIE NEUROLOGIE O.R.L. PEDIATRIE CHIRURGIE DENTAIRE ORTHOPEDIE
CTROCARDIOGRAPHIE POLYSOMNOGRAPHIE RESPIRATOIRE ELECTROMYOGRAPHIE
T.O.G.D. RETINOGRAPHIE IMAGERIE IMPEDANCEMETRIE COLPOSCOPIE
ICATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT INFIRMERIE KINESITHERAPIE ORTHOPTIQUE
PHONIE PSYCHOLOGIE DIETETIQUE - NUTRITION C.P.E.F. ACCES AUX DROITS
VENTION VACCINATION DEPISTAGE PARTENARIAT FORMATION RECHERCHE

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

MEDECINE GENERALE DIABETO-ENDOCRINOLOGIE GYNECOLOGIE RHUMATOLOGIE
GIE NEUROLOGIE O.R.L. PEDIATRIE CHIRURGIE DENTAIRE ORTHOPEDIE
ROCARDIOGRAPHIE POLYSOMNOGRAPHIE RESPIRATOIRE ELECTROMYOGRAPHIE
T.O.G.D. RETINOGRAPHIE IMAGERIE IMPEDANCEMETRIE COLPOSCOPIE
ATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT INFIRMERIE KINESITHERAPIE ORTHOPTIQUE
ONIE PSYCHOLOGIE DIETETIQUE - NUTRITION C.P.E.F. ACCES AUX DROITS
ENTION VACCINATION DEPISTAGE PARTENARIAT FORMATION RECHERCHE

CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRES



Le règlement intérieur des Centres Municipaux de Santé Pluridisciplinaires (CMSP) de la Ville du Blanc-Mesnil est arrêté en application du code de la santé publique (art. D.6323-9).

Il vient en complément du règlement intérieur de la collectivité.

CMSP Pierre Rouquès

Finess : 93 001 0087

66 avenue de la République
93150 Le Blanc-Mesnil

Tél : 01.45.91.70.00
Fax : 01.45.91.70.23

CMSP Docteur Kaplan

Finess : 93 001 0103

115 avenue Paul Vaillant Couturier
93150 Le Blanc-Mesnil

Tél : 01.48.66.64.00
Fax : 01.48.66.02.21

TABLE DES MATIÈRES

○ Principes généraux	4
○ Droits des patients	6
○ Gestion des rendez-vous	8
○ Accueil des patients	10
○ Gestion des données	12
○ Consultations et soins	14
○ Pratique du tiers payant	16
○ Convention avec les complémentaires	17
○ Dossier médical	18
○ Accès au dossier médical	19
○ Gestion des fournitures de soins	20
○ Décontamination et stérilisation	21
○ Sécurité	22
○ Gestion des déchets	24
○ Règles d'hygiène des professionnels	26
○ Organisation	27
○ Plan CMSP Rouquès	28
○ Plan CMSP Dr Kaplan	31
○ Annexes	32
▪ Lavage des mains	
▪ Accident d'exposition au sang	
▪ Gestion des déchets	
▪ Stérilisation	
▪ Demande de dossier médical	


Principes généraux

Les CMSP sont des services gérés par la ville du Blanc-Mesnil. Ces structures sont des structures sanitaires de proximité qui dispensent des soins de premier et second recours.

Cette notion de « soins » s'entend au sens large, il s'agit de prévention, de diagnostic et de soins qui sont autant d'activités que les établissements de la Ville pratiquent.

Les CMSP pratiquent le tiers payant et une tarification de secteur 1, ceci à l'exception des actes hors nomenclature pour lesquels une tarification modérée est appliquée.





Les personnels des établissements participent à la prise en compte globale des besoins des patients, tant pour les soins que pour les actions de santé publique.

Les équipes des établissements participent à la formation des futurs soignants et des futurs cadres en Master en santé publique (coordination et recherche).

Les équipes se forment régulièrement pour actualiser en continu leurs connaissances.

Les centres de santé sont ouverts à toutes les personnes sollicitant une prise en charge médicale ou paramédicale relevant de la compétence des professionnels qui y exercent.

Les patients peuvent déclarer un médecin traitant dans l'un des CMSP.


Droits des patients

Respect de sa dignité
et de son intimité

Respect de la vie privée et
secret des informations
médicales

Être informé du coût des
soins et consultations





Avoir accès aux informations
concernant sa santé

Choisir librement son médecin
ou son établissement

Donner son avis éclairé sur les
décisions prises par les
soignants

Gestion des rendez-vous

La prise de rendez-vous est possible 24h/24 par internet.



Elle est également possible aux horaires d'ouverture des CMSP de 8h30 à 19h30 par téléphone ou directement dans chaque établissement.

L'offre de soins est contrainte par la pénurie de soignants, chaque consultation ou soin est important.

Chacun participe à l'optimisation du temps des soignants et à l'accessibilité aux consultations.

L'ensemble des équipes des CMSP veillera à indiquer sur l'agenda la "position" du patient au sein de l'établissement.

Après 2 absences ou retards impliquant l'impossibilité de faire la consultation ou le soin, les patients ne pourront plus prendre rendez-vous par internet ou par téléphone. Ils pourront prendre rendez-vous dans les CMSP.

A la troisième absence ou retard, ils ne pourront plus prendre de rendez-vous pendant 6 mois sur les 2 CMSP.



Accueil des patients

Les patients sont présents 20mn avant leur consultation ou soins.

En dehors des horaires d'ouverture, en cas d'urgence médicale, il faut appeler le 15.



L'information est disponible sur internet 24h/24

Les CMSP sont ouverts toute l'année
Y compris pendant les vacances scolaires
(Hors jours fériés)
Lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
Samedi de 8h30 à 12h

En période de pandémie, la direction pourra exiger la mise en œuvre de mesure d'hygiène adaptées.

Le dossier médical est dématérialisé. Chaque patient donne son accord pour sa création. Tout refus empêchera l'accès aux soins (hors urgence).

Chacun participe à l'hygiène dans les locaux, les patients peuvent se laver les mains ou d'utiliser du gel hydroalcoolique.

Gestion des données

Les données administratives permettent d'assurer l'identitovigilance. Il est donc demandé à chaque nouveau patient une pièce d'identité, la carte vitale, la carte de mutuelle et une attestation de domiciliation pour créer un nouveau dossier.

Les anciens dossiers sont actualisés avec les mêmes éléments.

Tous les dossiers doivent comporter les coordonnées téléphoniques et une messagerie.

L'ensemble des dossiers médicaux et administratifs sont dématérialisés, il est donc demandé à chaque patient de constituer le dossier au préalable. Le refus du patient, ne permettant pas de respecter la pratique des soins de façon pluridisciplinaire, induira l'impossibilité de consulter. Les urgences médicales induisent systématiquement l'instruction d'un dossier médical dématérialisé sans avis du patient.



Les CMSP sont responsables de la conservation des dossiers médicaux. La direction de la santé doit veiller à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour en assurer la garde et la confidentialité.

Les données de santé sont archivées auprès du SIB qui dispose d'un agrément pour l'hébergement des données de santé. Les archives médicales au format papier sont conservées dans des locaux verrouillés et dédiés des CMSP.



Le dossier médical est conservé 20 ans à la date de la dernière consultation. Lorsque la durée de conservation s'achève avant le 28ème anniversaire du titulaire, la conservation du dossier est prorogée jusqu'à cette date.

Dans tous les cas, si la personne titulaire du dossier décède moins de dix ans après sa dernière consultation, le dossier est conservé pendant une durée de 10 ans à compter du décès.

Ces délais sont suspendus par l'introduction de tout recours gracieux ou contentieux.

En cas de fermeture des 2 établissements les dossiers seront conservés auprès d'un hébergeur de données de santé agréé.

Consultations et soins

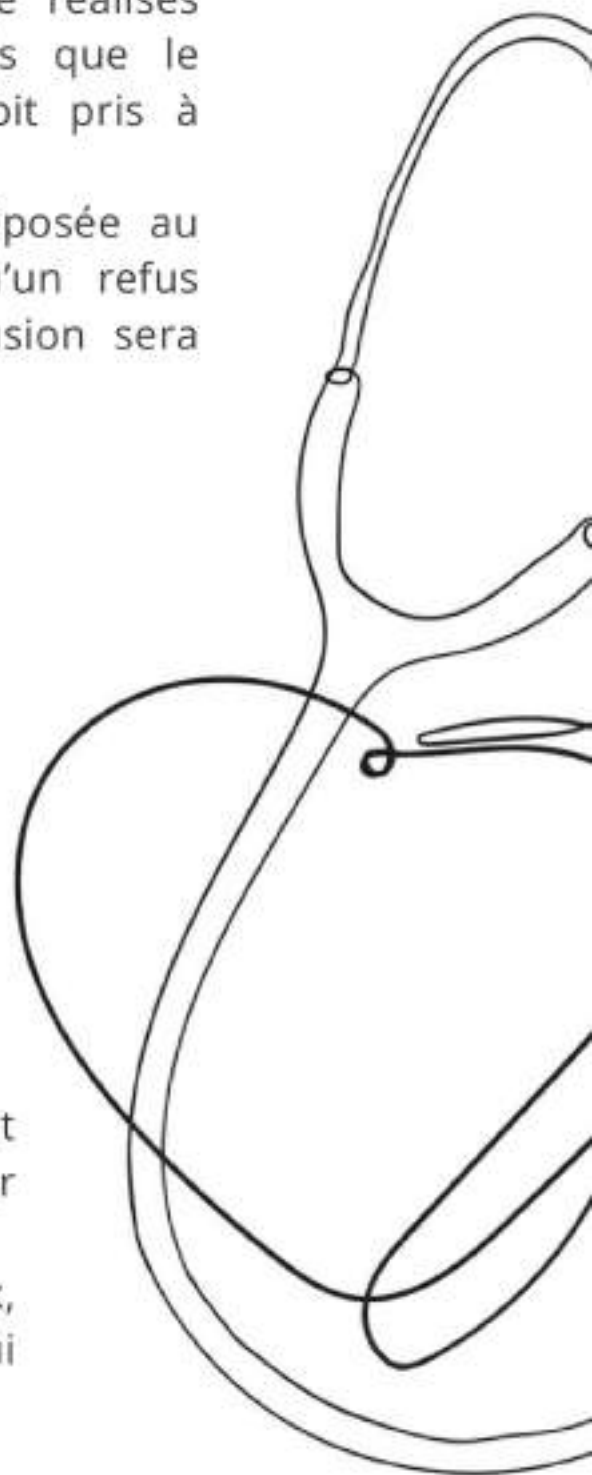
Les consultations et soins doivent être réalisés dans le calme. Il ne sera pas admis que le personnel soignant ou administratif soit pris à partie ou violenté.

Une plainte sera systématiquement déposée au commissariat de Police, de même qu'un refus d'accès aux CMSP. La durée de l'exclusion sera établie en fonction des faits.

Dans l'enceinte des établissements, les enfants restent sous la responsabilité des parents, il en est de même pour les adultes sous tutelle avec la personne qui est chargée de les accompagner.

Les espaces de consultation, de soins, tout comme les salles d'attente doivent rester des espaces apaisants.

Il est donc interdit de parler à haute voix, de téléphoner ou d'avoir une activité qui pourrait nuire à la quiétude des lieux.





Les soignants sont libres de leurs prescriptions, qui seront celles qu'ils estiment les plus appropriées en la circonstance. Cette prescription les engage, c'est pourquoi, ils ne répondront pas systématiquement favorablement à toutes les demandes des patients.

Les soignants doivent informer les patients pour obtenir leur consentement éclairé aux soins.

Les patients ont le droit de refuser une prescription ou une partie de celle-ci et accepter les risques encourus par un refus de soins.

Il est rappelé que l'offre de soins proposée est exclusivement ambulatoire. Elle est possible par la présence de soignants qui sont tous salariés de la ville du Blanc-Mesnil.

Pratique du tiers payant

La télétransmission des feuilles de soins électroniques est la règle générale. Cette pratique induit la présentation de la carte vitale par le patient et la présence de la carte de professionnelle de santé.

A défaut de présenter la carte vitale, le patient doit présenter une attestation de droits ouverts auprès d'un organisme de sécurité sociale. En cas d'impossibilité de justifier de ses droits lors des soins, le patient devra régler sans attendre ses soins, une facture acquittée sera remise. Différents modes de paiements sont acceptés (carte, chèque, espèces).

Pour respecter le cadre de la convention avec la CPAM sur le processus de facturation, les soignants doivent obligatoirement être en possession de leur carte de professionnel de santé, le défaut de présentation de la dite carte pénalise l'organisation des établissements.



Convention avec les complémentaires

Les CMSP ont des conventions avec certaines mutuelles. Ceci permet aux patients concernés de bénéficier de l'absence d'avance de frais.

Cette démarche se fait sous condition de convention avec la mutuelle du patient et sous réserve que les soins prodigués soient pris en charge dans le cadre du contrat souscrit par le patient.

Dans l'affirmative, le patient bénéficiera d'un tiers payant intégral.

Les patients qui ne disposent pas de droits ouverts auprès d'un organisme de sécurité sociale peuvent solliciter les CMSP pour s'inscrire dans le cadre de la Pass Ambulatoire. Ce dispositif d'accès aux droits est porté par la Ville, l'ARS et la CPAM.



Dossier médical

Le dossier médical est commun aux CMSP Rouquès et Dr Kaplan, afin d'améliorer le parcours de soins et de promouvoir l'interdisciplinarité.

Le dossier médical comprend :

- Les données administratives qui permettent d'identifier le patient ;
- La fiche de synthèse qui comprend les antécédents du patient, son histoire de vie ;
- Les prescriptions et protocoles mis en œuvre ;
- Les résultats d'examen et les comptes rendus médicaux ;
- Les correspondances entre professionnels de santé ;
- Les informations recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tiers (non communicable).



Accès au dossier médical

L'accès au logiciel Maidis permet le traitement des données administratives et médicales. Les premières sont accessibles aux agents d'accueil et aux soignants, tandis que les secondes sont accessibles aux soignants et au personnel administratif habilité (secrétaires médicales).

Le patient a le droit d'accéder aux informations concernant sa santé, directement ou par l'intermédiaire d'un médecin qu'il désigne.

Toute demande d'accès se fait via le formulaire annexé. Ces informations sont communiquées au patient dans les 8 jours suivant sa demande et au plus tôt après un délai de réflexion de 48 h. Le délai est porté à 2 mois lorsque les informations médicales datent de plus de 5 ans.

Le dossier médical des CMSP ne se substitue pas à ceux des hôpitaux ou autres praticiens de 1er ou 2nd recours extérieurs.

Gestion des fournitures de soins



Chaque établissement est doté d'un chariot d'urgence qui rassemble des médicaments et matériels nécessaires à une première prise en charge avant intervention des secours. Ces chariots sont constitués conjointement par les médecins et infirmières. Il est contrôlé chaque mois par le service infirmier (péréemption et complétude).

Une dotation de médicaments non stupéfiants est à l'infirmierie. La gestion du stock et les modalités de conservation sont sous la responsabilité des infirmières. Les assistantes dentaires en sont responsable pour le service de chirurgie dentaire.



Les dispositifs médicaux stériles à usage unique et jetables sont stockés dans les armoires des cabinets médicaux et à l'infirmierie à l'abri de la lumière et de la poussière avec une observance des dates de péremption et de l'intégrité des emballages. Les infirmières les contrôlent chaque mois au même titre que le chariot d'urgence.

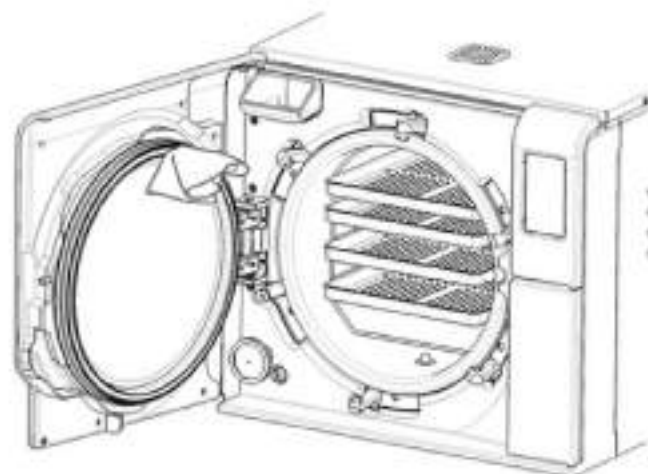
Les assistantes dentaires assure cette mesure pour le service dentaire.

Les médicaments et fournitures sont sous la responsabilité des médecins s'ils n'ont pas été commandés par le service.

Décontamination et stérilisation

Chaque établissement dispose d'une chaîne de stérilisation. Le processus comprend la décontamination, l'ensachage puis la stérilisation.

Tous les dispositifs stérilisés font l'objet d'une traçabilité de la date de péremption.



Après stérilisation, l'ensemble des dispositifs sont rangés dans les espaces de soins pour leur utilisation. Le rangement s'effectue selon la méthode FIFO (premier arrivé, premier utilisé).

Les dispositifs stérilisés font l'objet d'un contrôle régulier de la date de péremption par les infirmières pour le secteur médical et paramédical et par les assistantes dentaires pour le service dentaire.



Sécurité



Les établissements sont dotés d'un système d'alarme incendie qui est régulièrement contrôlé. Il en est de même pour l'implantation d'extincteurs dans l'ensemble des locaux. L'ensemble du personnel doit prendre connaissance des plans de secours. Nul ne peut refuser sa participation à une formation ou un exercice de prévention au risque d'incendie.

Chacun doit veiller au dégagement permanent des couloirs de circulation et des issues de secours

Les appareils ionisants sont déclarés auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Chacun d'eux fait l'objet d'un contrôle par l'intermédiaire d'un conseiller en radioprotection.



Les personnels, qui travaillent dans un environnement où sont utilisés ses appareils, sont formés à la radioprotection des travailleurs et des personnes exposées. Ils disposent de dosimètres pour s'assurer de leur sécurité.



Les établissements sont équipés d'un défibrillateur qui est disposé de façon à être également accessible au public.



L'entretien courant des matériels médicaux est réalisé en interne, en complément de la maintenance réalisée par des prestataires dédiés.



Toute suspicion de vol ou fraude en lien avec des ordonnanciers, tampons... donnera lieu à dépôt de plainte. En parallèle, il pourra être décidé une interdiction temporaire d'accès aux consultations.



Les praticiens doivent sécuriser leurs ordonnances et tampons.



Le personnel est responsable des matériels mis à sa disposition.

Gestion des déchets



Les DASRI sont triés. Les déchets mous sont déposés dans des contenants étanches. Alors que ceux qui sont piquants, coupants ou tranchants le sont dans des collecteurs adaptés. Les conteneurs sont stockés dans un espace dédié en attendant une prise en charge par une entreprise habilitée selon les délais réglementaires.



Les médicaments non utilisés sont déposés par le personnel soignant dans les conteneurs à DASRI pour être incinérés.



Les déchets radioactifs sont éliminés de façon spécifique dans la filière des DASRI. Un certificat doit être remis à la direction de la santé par le prestataire habilité à opérer cette intervention.



Les produits toxiques chimiques doivent être éliminés de façon particulière. Ils ne doivent pas être versés dans le réseau d'eaux usées.



Les résidus de préparation d'amalgame dentaire sont déposés dans un collecteur dédié. Il en est de même pour les amalgames collectés dans le séparateur. Ces déchets font l'objet d'une prise en charge particulière par une entreprise habilitée.



Les films de radiologie destinés à la destruction peuvent être déposés dans la boîte prévue à cet effet qui est disposée dans la salle d'attente du service d'imagerie. Elle est prise en charge par une société habilitée.



Règles d'hygiène des professionnels

Les soignants disposent des fournitures et matériels nécessaires à la pratique de leur spécialité dans le cadre de soins prodigués en centre de santé. Il en est de même pour les équipements de protection individuelle (gants u.u., masques chirurgicaux ou FFP2, surblouses u.u., charlottes, lunettes ou visières de protection).

Des fournitures sont à usage unique d'autres sont réutilisables. Pour ces derniers, un processus de décontamination puis stérilisation est mis en œuvre.



L'hygiène des mains est promue, ainsi que le port de gants à usage unique.

Il en est de même pour l'usage régulier de produits détergents désinfectants.

Les déchets d'activité de soins à risque infectieux sont traités de façon adaptée.

Un protocole d'accident d'exposition au sang est applicable.

Organisation

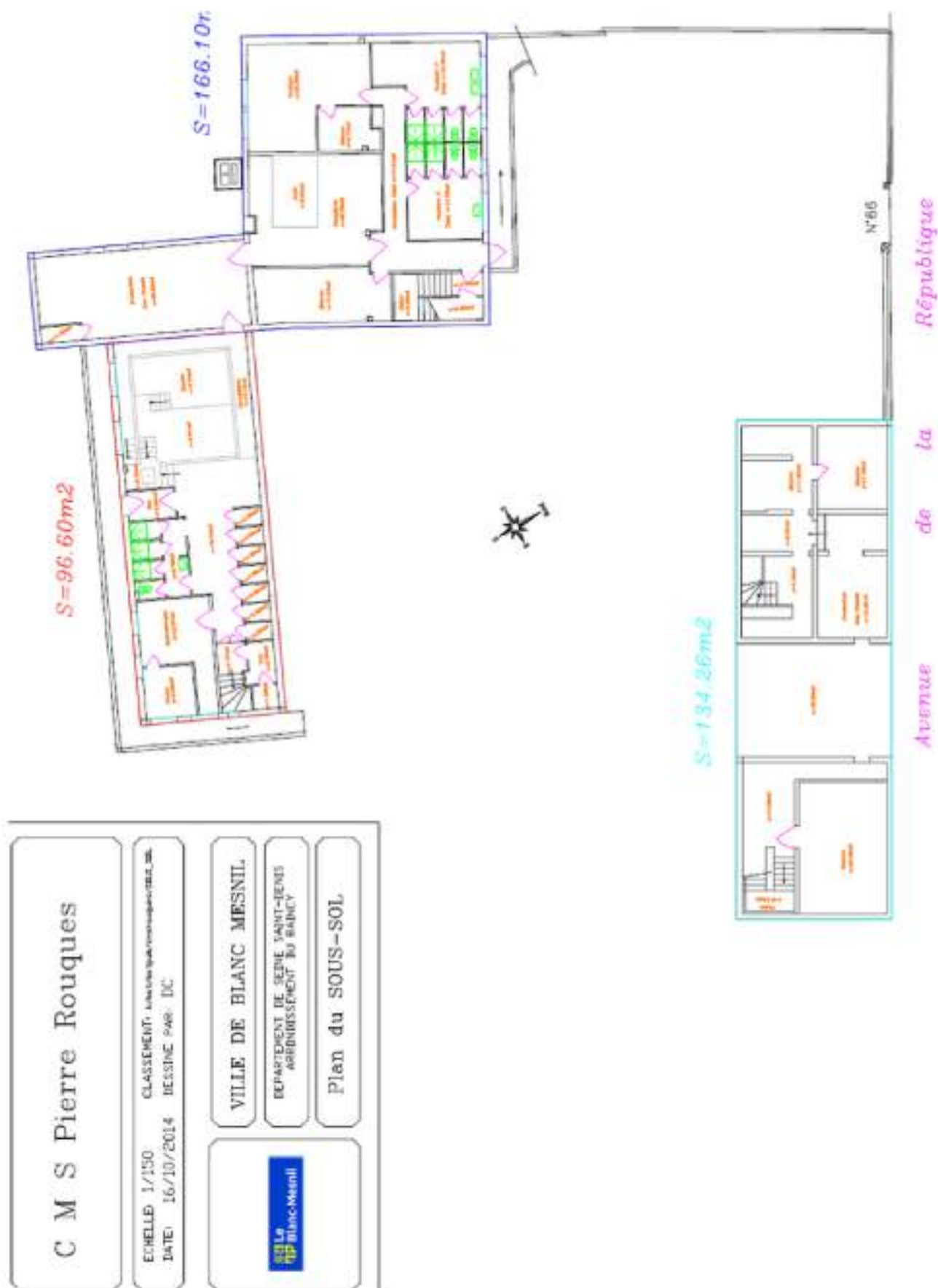
Le personnel doit respecter le règlement du temps de travail et des congés de la Ville.

L'ensemble du personnel est tenu de respecter les horaires de présence définis.

Les professionnels qui ont des missions ou spécialités communes participent à la continuité de service. Il répartissent leurs demandes sur les périodes de congés.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'assurer ses horaires, chaque agent ou praticien doit obligatoirement en informer la direction et le service des Ressources Humaines au plus vite et par écrit. Toutes les absences sont à justifier.

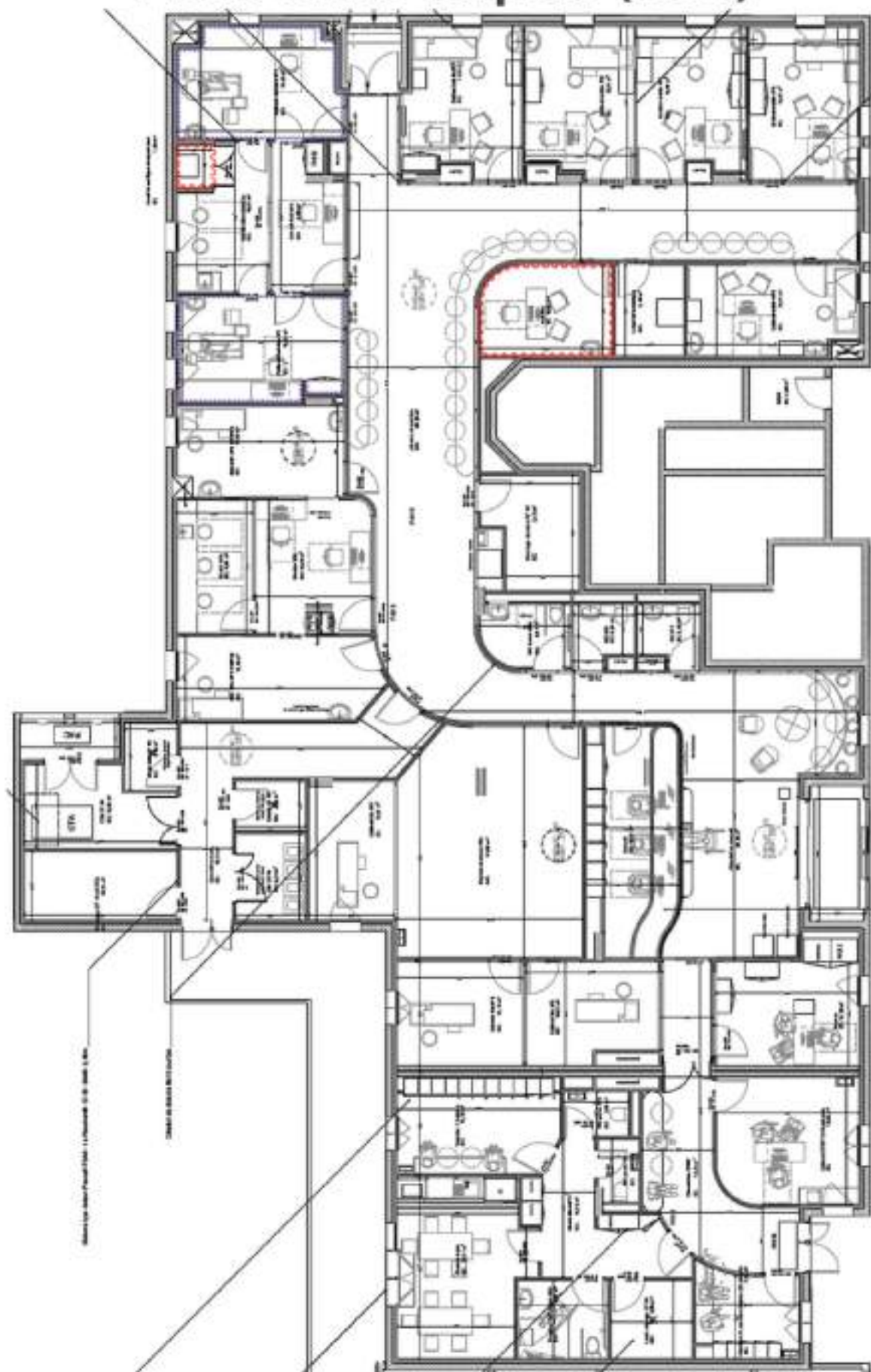
Plans CMSP Rouquès (R-1)



Plans CMSP Rouquès (RDC)



Plans CMSP Kaplan (RDC)



Annexes

- Lavage des mains
- Protocole des AES
- Gestion des déchets
- Stérilisation aux CMSP
- Formulaire de demande de dossier médical

CHSCT - 6 décembre 2016

Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



Durée de la procédure : 40-60 secondes



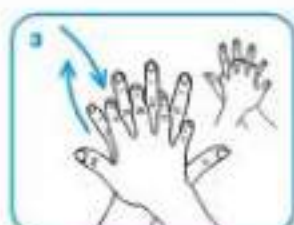
1
Mouiller les mains abondamment



2
Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



3
Paume contre paume par mouvement de rotation,



4
le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



5
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



6
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



7
le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



8
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



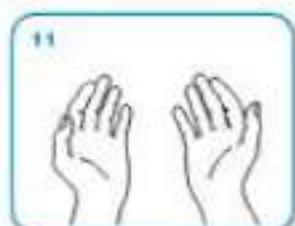
9
Rincer les mains à l'eau,



10
sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



11
fermer le robinet à l'aide de la serviette.



12
Les mains sont prêtes pour le soin.

WORLD ALLIANCE
FOR PATIENT SAFETY

© 2012 le réseau hospitalier français de soins de suite et de réhabilitation (RSHF), en partenariat avec les collaborateurs de l'Association Française des Médecins et Chirurgiens de l'Oral, pour leur participation active au développement de ce matériel.
Date de mise à jour : novembre 2012.

Organisation mondiale de la Santé

Tous les droits sont réservés par l'OMS pour utiliser les informations contenues dans le présent matériel. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, expresse ou implicite, d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité des données contenues. L'OMS ne saurait être tenue responsable des dommages ou des préjudices résultant de l'utilisation de ce matériel.

Logo - World Alliance for Patient Safety

ACCIDENT EXPOSITION SANG CONDUITE A TENIR

A E S

1. Immédiatement : réaliser les soins locaux

Piqûre / blessure ou contact direct sur peau lésée

1. Ne pas faire saigner
2. Nettoyer : eau + savon
3. Rincer
4. Désinfecter par contact ou immersion pendant au moins 5mn
 - a. Dakin ou eau de javel 9° dilué au 1/5
 - b. Bétadine dermique
 - c. Alcool à 70°

Projection sur les muqueuses et/ou yeux

1. Rincer abondamment pendant au moins 5 mn
 - a. Sérum physiologique
 - b. Eau

2. Dans le quart d'heure

1- Informer

1. Le Chef de service / le Directeur
2. Consulter un médecin :
 - a. du centre de santé
 - b. Ou se déplacer aux urgences du Centre Hospitalier Robert BALLANGER – 93600 Aulnay-Sous-Bois

et

2- Réaliser le bilan sérologique du patient source

1. Prescription par un médecin du Centre Municipal de Santé
 - a. HIV,
 - b. HIV2,
 - c. AgHbs,
 - d. Ac anti VHC,
 - e. ASAT et ALAT
2. Analyse au laboratoire en Urgence

3. Dans les vingt-quatre heures

3- Formalisation

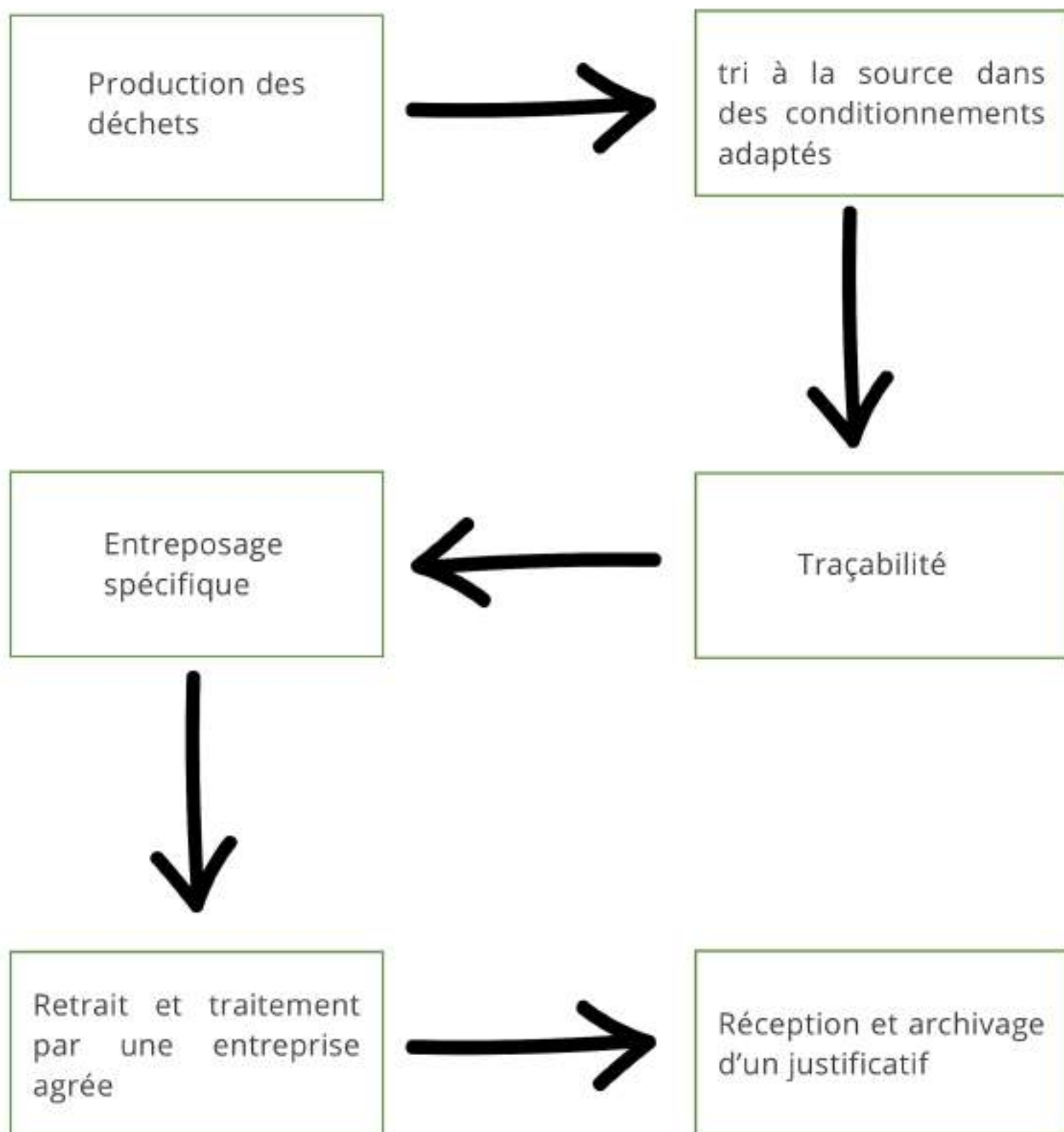
1. Certificat médical initial par le médecin du centre ou de l'hôpital
2. Si traitement prophylactique antirétroviral de 5 jours minimum consultation en infectiologie avec Dr ROSSI à l'hôpital BALLANGER au 01.75.63.61.61 poste 7021
3. Délivrance des traitements :
 - a. Pharmacie Les Camélias : 09.52.32.05.25
 - b. Pharmacie des Tilleuls : 06.64.53.74.36
93 150 LE BLANC-MESNIL

et

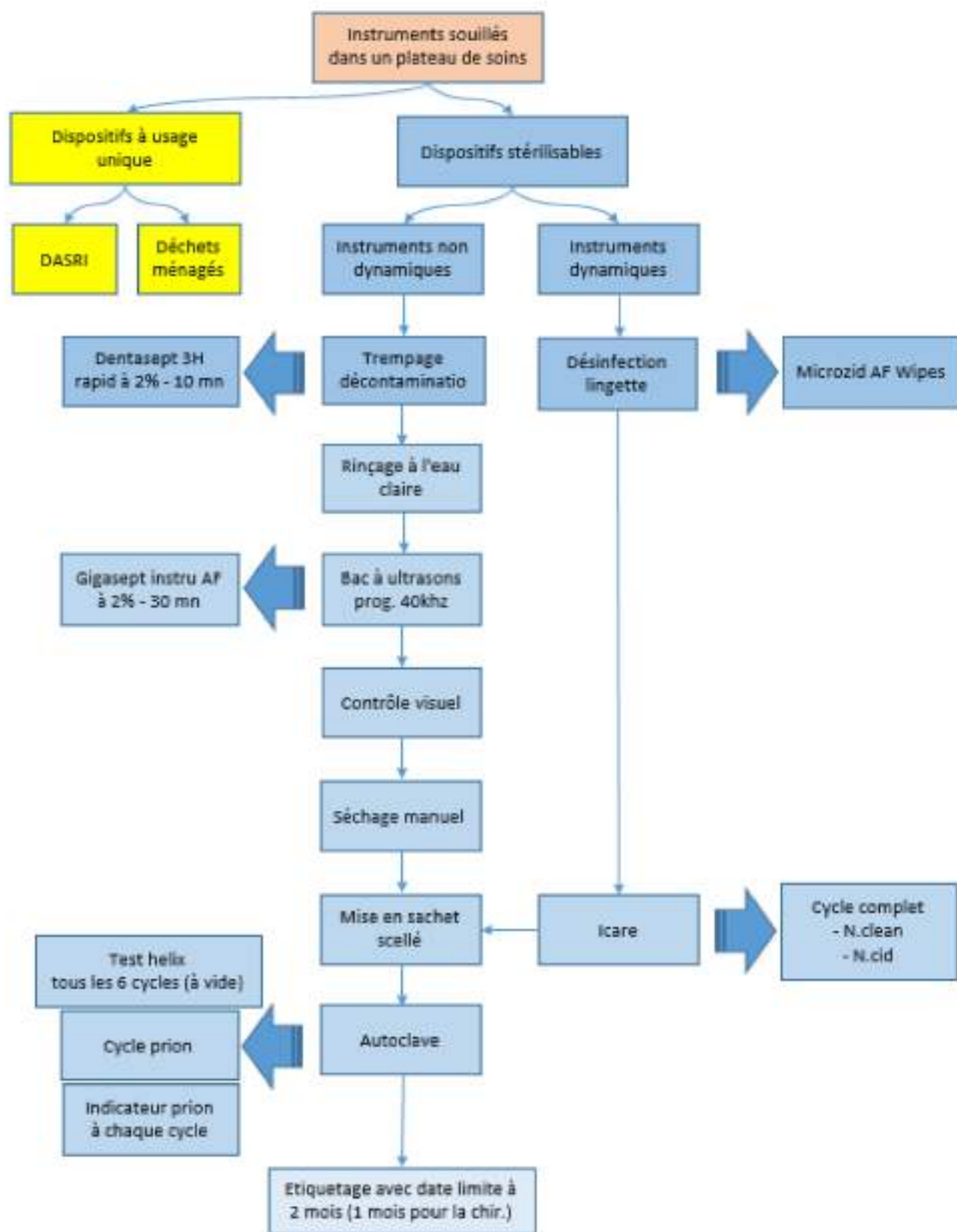
4- Déclaration et suivi

1. Déclaration d'accident du travail auprès service Santé et Bien-être au travail 01.45.91.70.45 dans les 24H
2. Organiser le suivi sérologique et clinique avec le médecin du travail Dr LONFILS
3. Analyser les circonstances de l'AES

Gestion des déchets



Stérilisation aux CMSP





FORMULAIRE DE DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL
Centres Municipaux de Santé Rouquès et Lamaze

PATIENT

Patient concerné

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____
Tel : _____
 En Médecine Générale
 Spécialité / autre (à préciser) : _____

Je le récupère à l'insu de CMS LAMAZE
Ou
 Je le récupère à l'insu de CMS ROUQUES

Date de la demande : ____ / ____ / ____

Signature : _____

Demandeur (si différent du patient concerné)

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tel : _____

En qualité de : _____
 Représentant légal Ayant droit

Ayant droit
(Merci de justifier la demande) : _____

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Carte nationale d'identité ou passeport pour tout demandeur
- Représentant légal : copie livret familial/copie ordonnance rendue par juge des tutelles en cas divorce, séparation, document attestant que le demandeur est détenteur de l'autorité parentale
- Ayant droit : copie acte décès et copie de tout document justifiant la qualité d'ayant droit

ADMINISTRATION

Date de réception par l'administration : ____ / ____ / ____

Signature pour accord du Directeur Santé :

M. Hubert MARTIN
Centres Municipaux de Santé
CMS Pierre Rouquès
66 avenue de la République
93150 Le Blanc-Mesnil

Date de réception par le médecin : ____ / ____ / ____

Signature et tampon du médecin :

Prévenant(e) prévenu(e) le : ____ / ____ / ____

Conformément à l'article L1112-1 du code de la santé publique :
« Les établissements de soins, publics ou privés, sont tenus de communiquer aux personnes recevant ou ayant reçu des soins, sur leur demande, les informations médicales contenues dans leur dossier. »

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoint au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoint au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE SANTE ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACTUALISES DES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriale, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'Ordonnance n°2018-17 du 12 janvier 2018 relative à la création et au fonctionnement des centres de santé ;

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6323-1 à L.6323-1-15, et D.6323-1 à D.6323-25-2 ;

Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la délibération n° 2023-119 du 6 juillet 2023 portant dénomination du centre municipal de santé pluridisciplinaire du sud ;

Vu le projet de santé et le règlement intérieur annexés à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité pratiquant des activités de prévention, de diagnostic et de soins, mais sans hébergement ;

Considérant qu'en application de l'article L.6323-1-10 du code de la santé publique, le règlement de fonctionnement est annexé au projet de santé du centre de santé ;

Considérant qu'aux termes de l'article D.6323-10 du même code, toute modification substantielle du projet de santé, notamment du règlement de fonctionnement, le changement de l'organisme gestionnaire ou de son représentant légal, la modification d'implantation géographique du centre ou de son ou ses antennes lorsqu'elles existent, la fermeture d'une antenne, la modification qualitative ou quantitative du plateau technique, notamment l'installation d'un ou de plusieurs fauteuils dentaires supplémentaires, ainsi que toute modification susceptible d'avoir une incidence sur la politique menée par le centre de santé en matière de qualité et de sécurité des soins, est portée à la connaissance du directeur général de l'agence régionale de santé au plus tard dans les quinze jours par tout moyen conférant date certaine à sa réception ;

Considérant que le projet de santé est établi par le gestionnaire du centre de santé à partir des besoins de santé du territoire et porte sur l'accessibilité, la continuité des soins ainsi que la coordination des professionnels de santé au sein du centre et avec des acteurs de santé extérieurs ;

Considérant que le règlement de fonctionnement, est également établi par le gestionnaire du centre de santé et porte sur l'hygiène et la sécurité des soins ainsi que les informations relatives aux droits des patients ;

Considérant d'une part que le changement d'implantation géographique du Centre Municipal de Santé Pluridisciplinaire Docteur Kaplan est une modification substantielle au sens des dispositions précitées ;

Considérant d'autre part que le diagnostic local de santé réalisé par la direction de la santé dans le cadre du renouvellement du contrat local de santé 2023 – 2028 a permis de mettre en lumière les besoins en santé du territoire amenant à repenser plus globalement la politique menée par les Centres Municipaux de Santé Pluridisciplinaires ;

Considérant par suite qu'il est nécessaire d'actualiser le projet de santé et le règlement de fonctionnement des CMSP du Blanc-Mesnil ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : APPROUVE le projet de santé et le règlement de fonctionnement des Centres Municipaux de Santé Pluridisciplinaires.

Article 2 : AUTORISE le Maire à porter l'information de la modification substantielle auprès de la Directrice générale de l'ARS dans le délai imparti.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire



Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

Ville du BLANC-MESNIL

PROJET D'ETABLISSEMENT

MULTI-ACCUEIL « POMME DE REINETTE »

ET

MULTI-ACCUEIL « POMME D'API »



09/02/2024

SOMMAIRE

LE PROJET SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	4
LE CONTEXTE TERRITORIAL	4
LE TERRITOIRE BLANC-MESNILOIS	5
PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE	6
LES INFRASTRUCTURES PRESENTES SUR LA COMMUNE	10
LA POPULATION	12
LE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL	14
Lutter contre les perturbateurs endocriniens	14
Eveiller à la nature et à l'environnement	14
La réduction des déchets	14
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE	15
Dématérialiser les procédures	15
Réduction des consommations énergétiques	15
LE DEVELOPPEMENT SOCIAL	15
L'équité sociale	15
L'accueil de l'enfant en situation de handicap	15
L'éveil au langage et à l'interculturalité	15
L'amélioration des conditions de travail	16
LES MULTI-ACCUEILS	17
POMME DE REINETTE ET MULTI-ACCUEIL POMME D'API	17
CRECHE ROBERT FREGOSSY	17
SON IMPLANTATION	17
Intégration dans son environnement proche	17
LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES	18
L'accueil des enfants présentant un handicap	18
L'accueil d'urgence	18
LA PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES	19
Missions des Directrices	19
Missions des Educatrices de Jeunes Enfants	19
Missions des Auxiliaires de puériculture et des assistantes petite enfance	20
Missions de la Psychologue	20
Missions du référent Santé et Accueil Inclusif	20
Missions des cuisiniers	21
Missions de l'agent polyvalent en structure multi-accueil	21
Missions du Responsable Santé, hygiène et sécurité	21
PROJET EDUCATIF MULTI ACCUEIL « POMME DE REINETTE » Et MULTI ACCUEIL « POMME D'API »	22
L'ADAPTATION	22
La multi-référence	23
L'ACCUEIL	23
L'accueil personnalisé	23

L'accueil au quotidien	23
La place des parents	23
L'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique	24
L'EVEIL	24
LES REPAS	25
LE SOMMEIL	26
LES SOINS	26
Soins au quotidien	26
Traitements médicaux	26
CONCLUSION	26
PROJET PEDAGOGIQUE __ MULTI ACCUEIL « POMME DE REINETTE » Et	27
MULTI ACCUEIL « POMME D'API »	27
MISSIONS	27
PROJET PEDAGOGIQUE	27
Accueil de L'enfant et de sa famille	27
L'éveil	27
Les soins, la propreté	28
Le repas	28
Le sommeil	28
Le multi-âge	28
L'égalité des sexes	28
ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE	29
Accueillir l'enfant et sa famille	29
Une histoire de rencontres	29
L'EVEIL ET LE JEUX	32
Qu'est-ce que le jeu pour l'enfant de 0-3 ans ? Quels enjeux ?	32
LES SOINS ET LA PROPRETE	34
LE REPAS	35
Besoins sécurisants	35
Découverte	35
Convivialité et sociabilisation	35
LE SOMMEIL	36
CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	39

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Le Blanc-Mesnil est une Ville située dans le nord-est du département de la Seine-Saint-Denis et s'étend sur 806 hectares. Elle fait partie depuis le 1er janvier 2016 de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol. La Ville du Blanc-Mesnil compte aujourd'hui près de 58 000 habitants. Située à proximité immédiate de Paris et à 10 minutes de l'aéroport de Roissy et voisin de l'aéroport d'affaires du Bourget, la Ville profite déjà de l'engouement de la métropole parisienne. Le Blanc-Mesnil est également traversé par des axes routiers structurant, l'autoroute A1 dans la partie nord, l'autoroute A3 qui longe la partie Est de la commune ainsi que la RN2 reliant Paris. Suite au projet du Grand Paris Express, la Ville va pouvoir bénéficier, en plus du RER B, de l'arrivée prochaine de futures gares des lignes 16 et 17 en 2026.

Les grands projets mis en œuvre par la Ville :

- La restructuration du quartier des Tilleuls avec un renouvellement urbain et la construction de logements supplémentaires, accompagnés de la reprise de l'ensemble des espaces publics,
- Requalification du Centre-ville : renouvellement de l'habitat, réintroduction de commerces de qualité au rez-de-chaussée des bâtiments et requalification des espaces publics, construction d'une nouvelle halle,
- Quartier Casanova : création d'un cœur de village commercial autour du marché Casanova,
- Zac Eiffel : création logements neufs et d'un cœur de village autour de la Halle Eiffel, l'implantation de commerces et services mais également d'équipements publics (dont la future école...) et d'activités économiques, dans un esprit de cité-jardin.





LE TERRITOIRE BLANC-MESNILOIS

Territoire à la fois stratégique en Ile-de-France (situé sur l'axe Paris-Roissy et sur le parcours du futur Grand Paris Express) et néanmoins précarisé, la Ville de Blanc-Mesnil doit faire face à des défis sociaux et urbains d'importance.

Pour y répondre, l'équipe municipale développe un projet global et intégré de restructuration urbaine et d'évolution architecturale, de développement économique et d'accompagnement social, soutenu par une transformation profonde et qualitative du territoire. Le Contrat de ville (2015-2024) incluant le volet urbain du NPNRU, s'inscrit dans cette dynamique de mutation. Il a été conçu en adéquation avec les différents outils de planification stratégiques du territoire. La nouvelle mouture 2024-2030 gardera pour objectif d'arrimer les quartiers prioritaires à cette dynamique de mutation pour à la fois apporter les réponses aux attentes exprimées par les habitants et maîtriser l'évolution future de ces quartiers dans une pleine intégration à leur environnement. Cela passe notamment par la réhabilitation et la création des équipements adaptés à la croissance démographique en lien avec la stratégie de peuplement en faveur de la mixité sociale.



L'attractivité par l'offre d'équipements et par la mixité fonctionnelle : l'habitant au cœur du quartier, l'enfant au cœur des changements.

PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

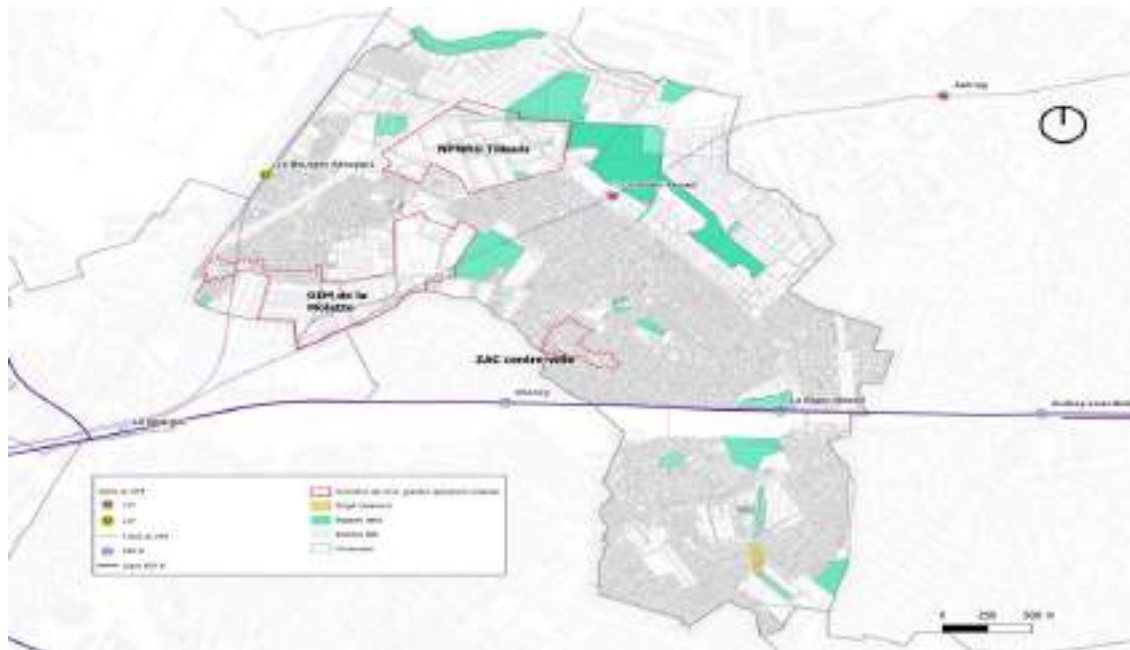
Ce projet se base sur 4 objectifs :

- l'amélioration du cadre de vie,
- le rééquilibrage et la revalorisation de l'habitat,
- la promotion du développement durable,
- et le renforcement de l'attractivité territoriale.

Afin de relever ces défis, il a été retenu de développer au sein de la Ville de nouveaux quartiers avec une architecture de qualité, une mixité fonctionnelle associant une offre commerciale de qualité et une typologie de logement adaptée. La présence du végétal et des espaces en eau accompagneront la construction des nouveaux bâtiments au sein des grands projets mis en œuvre par la Ville :

- Alentour des gares du Grand Paris (ligne 16 et 17)
- Le NPNRU des Tilleuls
- OIM de la Molette
- ZAC Centre-ville
- Le quartier Casanova

Carte récapitulative des enjeux



Quartier de la gare "Le Blanc-Mesnil" (ligne 16)

Une gare de la ligne 16 s'implantera le long de l'avenue de la Division Leclerc. Cette nouvelle ligne de métro a pour objectif d'améliorer les conditions de mobilité dans le Nord-Est parisien. Elle s'étendra de la Seine-Saint-Denis jusqu'aux frontières de la Seine-et-Marne. La gare du Blanc-Mesnil sera située en bordure du Parc urbain et de l'avenue de la Division Leclerc. La gare offrira aux employés des entreprises de la zone du Coudray et des habitants des quartiers centre et nord de la Ville une opportunité d'accès aux transports lourds et améliorera ainsi la mobilité des usagers. Cette zone étant aujourd'hui uniquement desservie par des bus.

Ces aménagements offriront aux futurs résidents un cadre de vie d'une qualité rare mêlant architecture traditionnelle, proximité des transports en commun et générosité des espaces verts

Quartier de la gare "Le Bourget Aéroport" (ligne 17)

Une gare de la ligne 17 du Grand Paris s'implantera le long de l'avenue du Huit Mai 1945 en face de l'aéroport du Bourget, dans le nord de la commune. La création de la ligne 17 a pour objectif d'améliorer les conditions de mobilité dans le nord-est parisien. La gare du Bourget aéroport sera située entre Dugny et Le Blanc-Mesnil. Elle offrira aux employés des entreprises de l'aéroport du Bourget ainsi qu'aux résidents des quartiers nord du Blanc-Mesnil, une desserte de qualité alliant modernité et rapidité. Si la gare principale est située dans la commune de Dugny, une sortie est prévue sur le côté blanc-mesnilois de la RN2, implantée en rez-de-chaussée de l'immeuble "Le Mermoz" de 82 logements.

Une réflexion d'ensemble est menée pour la requalification de l'avenue du Huit Mai 1945, tant d'un point de vue technique (réflexion sur l'évolution de la voirie engagée par le département de la Seine-Saint-Denis) que d'un point de vue urbain (typologie urbaine, implantation des commerces).

Le quartier des Tilleuls

Le projet, qui s'intègre dans le périmètre du Quartier prioritaire de la Politique de la Ville éponyme, vise à effectuer un renouvellement urbain total du grand ensemble des Tilleuls. Cette opération menée dans le cadre d'un dispositif partenarial de type Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) d'intérêt national permettra de réhabiliter lourdement 2200 logements sociaux actuels en plusieurs étapes et de construire une nouvelle offre de 2900 logements destinée à l'accession à la propriété. Une trame des espaces verts paysagés sera accompagnée par la création d'une pièce d'eau. Les équipements seront rénovés et agrandis pour accueillir les nouveaux habitants. Un groupe scolaire a déjà été livré : Chevalier de Saint George. Enfin, une place commerçante sera créée et des espaces publics cohérents irrigueront l'ensemble du quartier. Le projet des Tilleuls se fera en plusieurs étapes et selon une méthode dite d'« opération tiroir ». Lorsque les premiers bâtiments seront réalisés, ils permettront le relogement d'habitants du quartier. Ainsi, les anciens bâtiments pourront être détruits et les terrains libérés accueillir de nouvelles constructions. Ce processus se répétera jusqu'à ce que le projet soit entièrement réalisé.

Cependant, c'est un projet qui comporte une multiplicité d'acteurs et notamment l'ANRU (Agence National du Renouvellement Urbain). Fin 2023, le NPNRU des Tilleuls a été validé, une signature de la convention doit intervenir au printemps 2024 pour ensuite lancer les opérations.

Lancement des études de requalification du Pôle D'Echanges Multimodal de la gare RER B

Le projet de requalification de la Gare RER B vise à répondre aux enjeux de mobilités et de cohérence territoriale entre la partie sud et nord de la Ville. Ces enjeux concernent notamment l'accidentologie du secteur au niveau du Pont des Sables. De ce fait, la volonté est d'assurer une meilleure cohabitation des différents modes de déplacements, particulièrement pour les mobilités actives. Pour cela, la municipalité via l'EPT a lancé une étude de pôle multimodal afin de retravailler l'ensemble du secteur : reprise du parvis de la gare, élargissement de l'espace vert derrière la gare, et aménagement du pont existant avec l'hypothèse d'une passerelle piétonne afin de sécuriser les flux piétons.

L'Opération d'Intérêt Métropolitain de la Molette

Ce projet vise à faire évoluer une zone industrielle vieillissante vers un quartier de Ville attractif. Créée en 1920, cette zone d'activité est la plus ancienne de la commune. À vocation principalement industrielle, elle est aujourd'hui en rupture avec le reste du tissu urbain.

La préservation de la halle Eiffel symbolisera la mémoire du passé industriel de cette entrée de Ville. La programmation prévoit la construction de logements autour, le développement d'une trame verte et bleue irriguant le quartier avec des espaces d'eau et des lieux de loisirs notamment avec la création d'un parc de 7 hectares, la création d'un pôle d'excellence académique de la maternelle au lycée au milieu d'un environnement paysager, le développement de nouveaux commerces, la construction d'une école, d'une crèche ainsi que d'une maison de retraite et enfin l'aménagement de la halle Eiffel pour en faire un marqueur de l'identité du quartier.

Ce projet a été déclaré d'intérêt Métropolitain en avril 2023 car il remplit les critères fixés par la Métropole du Grand Paris (arrivée de transports -L17-, parc de grand ampleur, de logements...) et crée un nouveau quartier.

Le centre-ville

Le centre-ville connaît aussi une évolution importante axé sur le renforcement de l'attractivité commerciale autours de l'avenue Pierre et Marie Curie, au croisement de l'avenue Henri Barbusse.

Le lancement opérationnel de ce projet a démarré en mai 2023 avec le choix d'un aménageur. La revitalisation du commerce du centre-Ville se traduira par la rénovation de la halle marchande et l'implantation de nouveaux commerces de proximités qualitatifs.

Au-delà du commerce, ce sont 420 nouveaux logements qui seront accompagnés de la requalification des espaces publics.

Le quartier Casanova

Ce quartier situé dans la partie sud de la Ville est à proximité de la cité des 4 tours et de la cité Casanova - Quinze arpents - voie verte rénovée dans le cadre du PRU. Le centre commercial Casanova, créé en 1974, souffre d'une perte croissante de son activité du fait de son enclavement. Un bâti vieillissant et un aménagement intérieur vétuste y génèrent de l'insécurité (galerie formée de recoins) et un fonctionnement non optimal.

Le centre commercial et le marché actuel de Casanova feront l'objet d'une requalification conséquente. En effet, la Ville planifie la construction d'une toute nouvelle centralité commerciale qualitative, composée de nombreux commerces et services répondants aux besoins des habitants du quartier.

La halle du marché existante sera donc rénovée et contribuera à la qualité visuelle de ce lieu.

Celle-ci constituera un point essentiel de la zone commerciale à Casanova.

Ce projet inclut également la création d'une place publique de qualité, inspirée d'une esthétique « place à l'italienne », ainsi qu'un nouvel espace vert. Ces aménagements offriront aux habitants du quartier un espace convivial, attractif et qualitatif.

Les équipements et les espaces publics

Offrir un cadre de vie de qualité, c'est aussi déployer une offre d'équipements de qualité et créer des espaces publics qui rendent agréable la vie en Ville. Education, sport, santé, culture, voiries, espaces verts, ... aucune thématique n'est mise de côté dans les projets d'équipement de la municipalité. Voici quelques exemples :

- Création, extension ou reconstruction de groupes scolaires
- Déplacement du conservatoire à rayonnement départemental
- Extension de la salle principale du théâtre neuf
- Reconstruction des centres de santé municipaux
- Requalification des voiries
- Création de squares
- Création de parkings publics

LES INFRASTRUCTURES PRESENTES SUR LA COMMUNE

• **Les équipements sanitaires**

D'un point de vue général, la Ville est plutôt bien équipée dans ce secteur. Elle met à disposition de ses habitants : depuis les années 30, deux Centres Municipaux de Santé (CMSP) implantés l'un dans le quartier sud et l'autre dans le quartier centre. Ils proposent chacun, l'accès à l'ensemble des soins. (Près d'une vingtaine de spécialités comme la médecine générale, les soins dentaires, la radiologie...). La Ville accueille aussi sur son territoire une partie de l'hôpital privé de la Seine-Saint-Denis. Néanmoins, comme de nombreuses communes du département, elle souffre d'une inadéquation entre un nombre de médecins généralistes et spécialistes trop faible et en diminution face aux besoins d'une population qui augmente.

Le maintien de ces services démontre de la part de la municipalité qu'elle continue à avoir une volonté, une vocation sociale forte par sa démarche de permettre à la population d'accéder à une qualité des soins identique pour tous.

La Ville mène une politique volontariste saluée notamment par l'ARS IDF.

- 2023-2028 mise en place d'un (CLS) contrat local de santé ayant pour objectif de réduire les inégalités sociales
- Deux centres municipaux de santé (CMSP) proposent une offre de soins de proximité variée et de qualité.
- Un Institut Médico-Educatif (IME), un Centre Médico-Psychologique (CMP) dépendant du centre hospitalier Robert Ballanger.
- Un centre médical sportif s'adresse à l'ensemble des personnes pratiquant ou désirant pratiquer une activité sportive (visite de prévention, suivi médical des sportifs...).
- Un hôpital privé
- Quatre centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) dont un géré directement par le Conseil Départemental.

• **Les équipements sociaux**

Il y a trois centres sociaux associatifs, situés, un dans le quartier sud et les deux autres dans le quartier Nord de la Ville, appelés « Maison de quartier ».

Durant toute l'année et particulièrement pendant les vacances scolaires, les centres sociaux organisent des sorties familiales et permettent aux jeunes de participer à des activités sportives (judo, boxe, gymnastique...) et culturelles (théâtre, danse, musique, peinture...).

• **Les équipements sportifs**

L'équipement sportif de la commune est considérable: sept gymnases, trois stades, six terrains de football et un de rugby, dix terrains de tennis (libres ou couverts), trois murs d'escalade, une piscine, une piste d'athlétisme, practice de golf, boulodrome, maison des arts martiaux (plus grand dojo d'Ile de France), ... La municipalité a fait du développement de la pratique sportive un axe fort de sa politique. Son action se concrétise, au-delà des projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs (maison des arts martiaux, practice de golf, extension de la piscine, ...), par l'obtention de deux lauriers au label "Ville active et sportive" récompensant son projet sportif organisé autour de deux piliers : la pratique pour tous et le sport de haut niveau.

Pour maintenir le sport au plus haut niveau et à portée de tous, la Ville modernise ses équipements et augmente leur nombre.

L'École municipale des sports (EMS) propose la découverte d'activités sportives diversifiées.

La municipalité développe un programme de mise en accessibilité des espaces publics et sensibilise le plus grand nombre d'acteurs publics à la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

Les activités de l'école des sports sont ouvertes aux enfants en situation de handicap dans le cadre d'une pratique partagée.

- **Les équipements culturels**

Cinq équipements culturels sont présents sur la commune pour aborder tous les arts, se former, découvrir, aller au spectacle :

- **Le conservatoire du Blanc-Mesnil** possède le label "Conservatoire à Rayonnement Départemental" (CRD) délivré par le Ministère de la Culture
- **La médiathèque Édouard Glissant et la ludo-médiathèque Jean Jaurès,**
- **Le Théâtre du Blanc-Mesnil** est géré dans le cadre d'une délégation de service public par la société Producene BM
- **Le Cinéma municipal** : Cet équipement municipal est doté de 3 salles. Classé « Art et Essai », il bénéficie des labels « Jeune public », « Patrimoine et Répertoire » ainsi que « Recherche et Découverte ».
- **L'Espace culturel de musique et de danse**

- **Les autres services**

La municipalité a mis en place différents services situés dans le pôle des services publics.

- **Le service séniors** propose des activités de découverte, culturelles et sportives variées
- **Le service logement** reçoit, instruit et transmet les demandes de logement
- **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, accueille, oriente, informe les administrés en matière d'accès aux droits sociaux et les accompagnent pour constituer et instruire les demandes d'aides légales et facultatives
- **La direction de la Petite Enfance** coordonne les actions concernant les enfants de la naissance à l'entrée à l'école maternelle et constitue les dossiers de pré-inscriptions aux structures d'accueil municipales
- **Le Relais Petite Enfance** est un lieu d'information gratuit sur les modes d'accueil. Il s'adresse aux familles, aux assistantes maternelles indépendantes et aux enfants
- **La direction de l'Enfance** organise l'ensemble des temps d'accueil périscolaire et extra-scolaire à destination des enfants scolarisés sur les établissements scolaires de la Ville
- **Le service Jeunesse** propose des actions en faveur des jeunes blanc-mesnilois en lien avec les collèges et lycées du territoire

Toutes ces infrastructures sont devenues des partenaires incontournables avec lesquels de nombreux projets sont mis en place en direction de la population et plus particulièrement des enfants.

LA POPULATION

- La population, les ménages et les familles

La population blanc-mesniloise est de 58 396 habitants en 2021 (source INSEE), avec une densité de 7 203,6 habitants au km². Le Blanc-Mesnil a connu entre 2014 et 2021 une hausse de sa population de 7% contre 5% au niveau départemental.

Dès les années 1930 et jusqu'aux années 1960, la Ville a connu une croissance importante de sa population, associée à un fort développement des ensembles sociaux d'habitat collectif, au Nord et au sud de la commune.

Le Blanc-Mesnil compte en 2020, 20 439 ménages. Sur les 21 641 logements de la Ville, les appartements représentent 61% du parc de logements. Plus de 37% des ménages blanc-mesnilois sont locataires d'un logement HLM.

La structure sociodémographique de la commune est proche de celle de la Seine-Saint-Denis. Une population jeune (près de 24% de la population a moins de 14 ans) et un taux de chômage élevé supérieur à 22% (pour les 15-64 ans).

Sur les 14 507 familles, 3 241 sont monoparentales. Leur nombre est en très nette hausse : +15% entre 2014 et 2020 équivalent à la moyenne départementale.

La commune compte 2.759 enfants de 0 à 2 ans en 2020. Entre 2014 et 2020, le taux de natalité s'est établi à 19.2‰, soit un taux proche de celui du département (18.1‰) mais nettement supérieur à celui de la région (14.6‰). Concrètement, on recense entre 2014 et 2020 une moyenne annuelle de 1.071 naissances. Entre 2014 et 2020, on observe une augmentation de + 1 469 logements qui participe au regain démographique.

- L'activité et la formation

En 2020, le nombre de 15-64 ans est de 37 291 personnes. Sur cette tranche d'âge les actifs représentent 26 114 individus soit un taux d'activité de 70%.

Sur les 37 291 15-64 ans, 20 986 déclarent travailler soit un taux d'emploi de 56,3%.

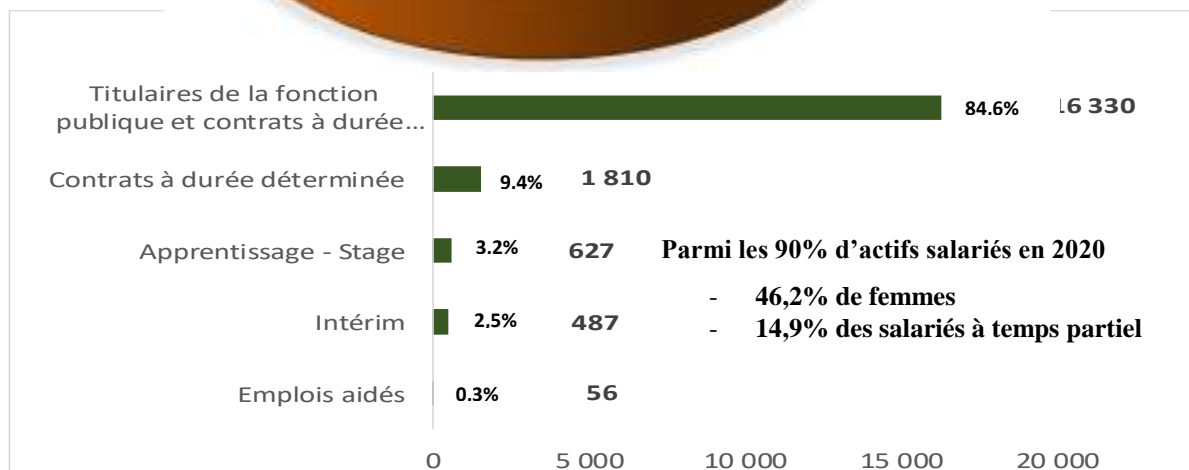
Parmi les actifs 80,4% se déclarent être en emploi.

En août 2023, on dénombre 5 680 demandeurs emploi (catégories A-B-C) soit un taux de chômage de 22,6% contre 21,1 % pour la Seine-Saint-Denis, 15,6% pour l'Île de France.

On retrouve parmi les chômeurs

- 21% de non diplômés
- 5% sont titulaires d'un CEP-BEPC
- 24% d'un BEP-CAP
- 25% d'un baccalauréat
- 10% d'un BAC+2
- 15% ont un BAC+3 ou plus

49% des demandeurs d'emploi sont des femmes, 51% des hommes. 11% a moins de 25 ans, 61% entre 25-49 ans et 27% 50 ans ou plus.



Statut et condition d'emploi des salariés (15 ans ou +)

Le diplôme le plus élevé parmi les 15 ans ou plus non scolarisés :

- 36,1% n'ont aucun diplôme ou le CEP (43,1% en 2009)
- 5,9% titulaires d'un BEPC ou du Brevet des collèges (6,2% en 2009)
- 20,9% d'un CAP-BEP ou équivalent (21% en 2009)
- 18,1% d'un baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent (15,8% en 2009)
- 19,1% d'un diplôme du Supérieur (14% en 2009)

La part des titulaires d'un BAC+2 ou plus est inférieure à la moyenne départementale

- BAC +2 : -1,7
- BAC +3 ou +4 : -3,1
- BAC +5 ou + : -5,5

Un taux de scolarisation pratiquement identique entre les hommes et les femmes, l'écart se creuse pour les 18 à 29 ans

- 55,8% pour les femmes
- 43,4% pour les hommes

Le taux de scolarisation hors commune en 2020

- 2-5 ans, maternel : 12%
- 6-10 ans, élémentaire : 14%
- 11-14 ans, collège : 21%
- 15-17 ans : 53%

- 18-24 ans : 78%
- La fragilité sociale au Blanc-Mesnil

On compte au Blanc-Mesnil 44% de ménages imposables contre 49.2% pour la Seine-Saint-Denis et 64,1% en Ile-de-France

Au Blanc-Mesnil, le taux de pauvreté des référents fiscaux s'élève à 32%, 27,6% pour la Seine-Saint-Denis et 15% pour la région Ile-de-France.

La décomposition du revenu disponible pour l'année 2020 :
 74, 5% provient des revenus d'activité, 80% pour la Seine-Saint-Denis, 86,2% pour la Région
 20% des pensions, retraites et rentes, 18,4% pour le Département, 20,8% pour la Région
 4,9% du patrimoine et autres revenus, 5,3% pour le Département, 10,4% pour la Région
 13% de l'ensemble des prestations sociales, 11% pour le Département, 5% pour la Région

LE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL

Lutter contre les perturbateurs endocriniens

La Ville s'est engagée dans l'amélioration de l'environnement en modifiant sa politique d'achat qui se traduit au sein de la Direction petite enfance par :

- Achat de mobiliers de crèche soumis aux normes NF mobiliers crèche et NF environnement, respect de la norme NF en 71-3 des peintures et des vernis
- Passage en couches écoresponsables (0 % lotion, 0% parfum, 0% blanchiment au chlore, coton de haute qualité, matières d'origine végétales, cellulose responsable, produit à partir d'énergie 100 % renouvelable, CERTIFICATION fsc)
- Participation d'agents des crèches au colloque départemental le 16.11.2023 pour agir collectivement contre les perturbateurs endocriniens à l'occasion de la journée mondiale de la prématurité

Eveiller à la nature et à l'environnement

Des sorties au parc urbain de proximité sont régulièrement organisées afin de favoriser l'éveil à la nature.

En septembre 2023, une parcelle de terrain dans le jardin partagé, situé à proximité de la crèche Robert Fregossy, a été mise à disposition afin d'initier et de faire découvrir aux enfants le jardinage et l'entretien d'un espace vert. Ce projet offre ainsi une opportunité d'exploration, de découverte et d'activités en plein air aux enfants fréquentant la crèche. Ce type d'environnement extérieur favorise le développement sensoriel, moteur et social des tout-petits.

La réduction des déchets

Les équipes de crèche s'engagent au quotidien dans des actions de réduction des déchets :

- Recyclage des matériaux pour les activités éducatives ;
- Tri des déchets ;
- Achat de vaisselle sans bisphénol A ;
- Utilisation de sur-chaussures lavables

- Maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes pour la préparation des repas.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Dématérialiser les procédures

La Ville s'est engagée dans la dématérialisation des procédures en interne comme en externe. Aussi, il a été mis en place un logiciel finances avec pour objectif 0 papier, la dématérialisation des démarches d'inscription aux activités scolaires et extrascolaires...

Réduction des consommations énergétiques

- Installation de robinets à commande non manuelle,
- Utilisation de lingettes pré-imprégnées pour le lavage des sols,
- Favorisation des achats bios, notamment au niveau alimentaire
- Usage de l'eau du robinet pour les enfants (sauf pour la préparation des biberons)

LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'équité sociale

L'accueil en crèche selon les besoins des familles vise à accompagner ces dernières dans leur projet d'emploi.

L'accueil en occasionnel permet de préparer un retour vers l'emploi en soutenant les familles dans leur organisation familiale.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap

La Ville s'est engagée dans l'amélioration de l'accueil de l'enfant en situation de handicap :

Un nouveau projet éducatif de territoire (PEDT), renforce le travail partenarial et mobilise toutes les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative pour tous. La Ville s'engage à favoriser l'accès aux activités municipales aux enfants en situation de handicap.

La Ville poursuit cette dynamique inclusive au sein de la Petite enfance :

- Déroulement de 4 pré-cama pour l'étude des situations prioritaires adressées par le service de PMI et les différents partenaires
- Rendez-vous avec les familles et leurs enfants avant la pré-cama par une infirmière de crèche et la directrice petite enfance avant de cerner précisément les besoins des enfants et de leurs parents
- Travail de partenariat avec intervention en crèche de l'UTAF, l'UTEP et l'IMR
- Création en 2023 d'un poste d'accompagnement socio-éducatif pour la prise en charge spécifique de ces enfants en EAJE.
- En 2025, poursuite de la dynamique inclusive avec la création d'un poste de coordinatrice petite enfance handicap ; d'un poste supplémentaire d'accompagnement socio-éducatif ainsi que des vacances de psychomotricienne et de psychologue.

L'éveil au langage et à l'interculturalité

La Ville développe des projets triennaux ayant pour vocation de répondre aux besoins des enfants accueillis et de leur famille.

Projet Dulala de 2018 à 2021 dont les objectifs étaient de :

- développer des attitudes positives envers la diversité linguistique et culturelle et favoriser le bien vivre-ensemble
- développer des capacités d'écoute, d'observation et d'analyse bénéfique à l'apprentissage des langues et notamment de la langue française
- valoriser les langues et les connaissances des uns et des autres (enfants, parents, professionnels)

Projet signes2mains de 2021 à 2023 avec les objectifs suivants :

- favoriser la communication bienveillante entre l'enfant et ses parents au cours de la période longue et complexe que constitue l'apprentissage du langage
- favoriser les liens parents-enfants
- favoriser l'expression des besoins de l'enfant et de l'estime de soi
- favoriser l'acquisition du langage

L'amélioration des conditions de travail

Les conditions de travail impactent la qualité de vie des agents au travail, permet de stabiliser le personnel et concours à améliorer la qualité d'accueil des familles.

La Ville s'engage auprès des agents notamment sur les sujets suivants :

- formation : les agents bénéficient de formations continues régulières par des organismes de formation, par l'école interne de formation, la participation à des colloques organisés sur la Ville ou encore par des interventions de formateurs lors des journées pédagogiques
- Matériel adapté : l'équipement en matériel adapté (chariot de pré-imprégnation, tabouret à roulettes, escalier sur les tables de change...) vise à prévenir les troubles musculo-squelettiques et à favoriser les conditions d'exercice des professionnels.
- Lieu de vie : la Ville a réalisé un plan pluriannuel de travaux de remise à neuf de la crèche (équipement de la salle de pause, peinture...) afin d'offrir aux agents et aux familles un lieu d'accueil convivial et agréable

LES MULTI-ACCUEILS

POMME DE REINETTE ET MULTI-ACCUEIL POMME D'API

CRECHE ROBERT FREGOSSY

SON IMPLANTATION

La crèche Fregossy, située au 1, avenue Maurice Thorez, a ouvert ses portes le 11 mars 1996. Le 26 janvier 2012 a été actée la fusion avec la halte-jeux donnant lieu à la création du multi-accueil Fregossy agréé pour l'accueil des 86 berceaux.

Ce multi-accueil a été créé pour mieux répondre aux besoins des familles. Elle propose deux modes d'accueil « régulier » et « occasionnel » pour lesquels il y a une forte demande.

Il se situe dans le quartier sud de la Ville, à proximité du secteur des 4 tours.

La Ville, en raison de l'importance du nombre de berceaux et ses impacts en termes de gestion et de recrutement, a proposé que ce multi-accueil soit scindé en 2 grandes crèches.

- **Le multi-accueil Pomme de reinette de 44 berceaux** qui regroupe la section arc-en-ciel (22 berceaux) et la section Explorateurs (22 berceaux).
- **Le multi-accueil Pomme d'Api de 42 berceaux** qui regroupe la section Koala's (22 berceaux) et Coccinelles (20 berceaux)

Ces deux multi-accueils prévoient l'accueil d'enfants dont les familles sont en processus d'insertion ainsi que l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Intégration dans son environnement proche

Par leur localisation et dans le souci de s'insérer dans la vie locale, les structures vont favoriser des relations de proximité avec :

- La Ludo médiathèque

Des accueils mensuels sont réalisés à la Ludo médiathèque avec un groupe d'enfants ou par l'accueil d'un membre de la Ludo médiathèque sur la structure.

- Le parc urbain à côté de la ferme du petit Grosly
- La maison pour tous : fréquentation mensuelle au Dojo (espace psychomoteur)
- L'espace culturel de musique et de danse

LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

L'accueil des enfants se fait dès 10 semaines à 4 ans révolus.

Les accueils proposés sont soit « réguliers » (en temps plein et temps partiel) soit « occasionnels » répartis sur deux sections par multi-accueil :

Les familles accueillies en « accueil régulier » peuvent bénéficier de 1 à 5 jours par semaines

Les familles accueillies en « accueil occasionnel » peuvent bénéficier de 1 à 3 demi-journées ou 1 journée et demie par semaine. Des créneaux supplémentaires peuvent être attribués en remplacement d'enfant absent.

Les deux grandes crèches participeront au fonctionnement de regroupement du mois d'août et seront fermées une semaine sur les vacances de fin d'année.

La participation familiale tient compte des revenus du foyer et est calculée selon les taux d'effort fourni par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Chaque changement notable de situation au sein du foyer entraîne l'élaboration d'un nouveau tarif.

L'accueil des enfants présentant un handicap

Dans le cas d'une demande d'admission pour un enfant présentant un handicap, une réunion d'équipe déterminera si les moyens nécessaires au bien être de l'enfant sont réunis pour son admission.

Si l'accueil est possible, une réflexion préalable sera menée avec la directrice de la structure, la responsable petite enfance, le RSAI (référént santé accueil inclusif), l'équipe et éventuellement les intervenants spécialisés qui suivent l'enfant afin d'adapter l'accueil aux besoins de l'enfant.

Un poste d'accompagnement éducatif petite enfance a été créé en 2023 pour renforcer l'accueil d'enfant en situation de handicap.

Un suivi régulier de l'équipe sera organisé afin qu'elle puisse exprimer au besoin les difficultés rencontrées

L'accueil d'urgence

Un accueil d'urgence peut être proposé aux familles. A durée limitée, justifié par des situations exceptionnelles (hospitalisation d'un parent, problèmes familiaux, ...), il est évalué par la direction de la petite enfance, dans la limite des places disponibles dans l'établissement.

LA PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

Missions des Directrices

- ✓ Diriger et animer une équipe pluri-professionnelle dans le but d'assurer un accueil optimum des enfants ;
- ✓ Veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants
- ✓ Participer à la réflexion et à l'élaboration du projet pédagogique
- ✓ Assurer l'encadrement et le suivi du personnel en collaboration avec la directrice et en cohérence avec le projet éducatif
- ✓ Accueillir les enfants et les familles
- ✓ Organiser les adaptations des enfants
- ✓ Favoriser l'écoute, le dialogue avec des temps d'échanges avec les parents : les informer, les accompagner et les orienter si besoin
- ✓ Organiser des réunions de parents et professionnels
- ✓ Participer au recrutement du personnel et à l'accueil des stagiaires
- ✓ Assurer la gestion administrative et budgétaire de la crèche
- ✓ Mener des actions en partenariat
- ✓ Assister aux différentes réunions telles que réunion du collectif de direction de la petite enfance, réunion des cadres municipaux, CAMA, etc.
- ✓ S'investir dans les différents projets relatifs à la Petite Enfance,
- ✓ Etre garant de la sécurité du bâtiment, du suivi de la sécurité incendie dans les locaux de la crèche et des exercices d'évacuation

Missions des Educatrices de Jeunes Enfants

- ✓ Participer à l'élaboration, à la conduite et au suivi des projets éducatifs et pédagogiques,
- ✓ Travailler en parfaite collaboration avec la directrice
- ✓ Participer à l'organisation du travail
- ✓ Encadrer et anime une équipe d'auxiliaires de puéricultures et titulaires du CAP petite enfance
- ✓ Impulser une dynamique éducative, partage ses connaissances, valorise les savoir-faire, les échanges et la réflexion pédagogique
- ✓ Favoriser la prévention dans tous les domaines
- ✓ Veiller à la santé et à la sécurité des enfants
- ✓ Prendre le relais de la directrice lors de ses absences pour congés, formation ou maladie.
- ✓ Mettre en place les activités éducatives en respectant les capacités et le développement de chaque enfant
- ✓ Favoriser l'adaptation de l'enfant et la relation d'aide aux familles,
- ✓ Favoriser l'écoute, l'éveil, l'épanouissement et le bien-être des enfants accueillis au sein de la crèche,
- ✓ Favoriser l'accueil d'enfants présentant un handicap,
- ✓ Mettre en place une collaboration avec les autres structures,
- ✓ Informer, expliquer, dialoguer avec les parents dans le cadre du projet pédagogique de la crèche,
- ✓ Appliquer dans son activité les orientations d'action fixées par la politique petite enfance de la municipalité.

- ✓ Contribuer à l'élaboration de projets, notamment la mise en place d'un travail en réseau avec les autres structures de la petite enfance (PMI, crèches collectives, centres de loisirs, écoles, etc.)
- ✓ Participer à l'ouverture de la crèche sur la Ville et mettre en place des actions avec différents partenaires : piscine, médiathèque, le théâtre, l'espace culturel, cinéma etc...
- ✓ Participer aux différentes actions municipales ou autres en lien avec la Petite Enfance

Missions des Auxiliaires de puériculture et des assistantes petite enfance

- ✓ Favoriser les conditions d'accueil de l'enfant et de sa famille
- ✓ Accompagner les enfants dans les différents moments de la journée (accueil, soins, repas, sieste)
- ✓ Travailler en direction des enfants en collaboration avec l'Educatrice de Jeunes Enfants
 - En favorisant leur éveil, leur épanouissement et leur bien être
 - En permettant l'autonomie et l'éveil des enfants dans la limite de ses compétences et de façon complémentaire avec la fonction éducative des parents.
 - En proposant des activités éducatives adaptées aux âges des enfants,
 - En participant à l'ouverture de la crèche vers d'autres institutions.
- ✓ Participer à l'élaboration du projet pédagogique
- ✓ Contribuer au soutien à la parentalité

Missions de la Psychologue

- ✓ Assurer auprès des parents, des enfants et de l'équipe pédagogique, une écoute qui permet de répondre et de soutenir les attentes des uns et des autres afin de mieux gérer les éventuelles difficultés rencontrées au cours du développement des jeunes enfants.
- ✓ Observer, lors des regroupements d'enfants, les enfants afin de se rendre compte de leur évolution et des échanges entre pairs et entre enfants et adultes.
- ✓ Animer des groupes de formation et de réflexion auprès des équipes sur tout ce qui concerne le relationnel avec les enfants et sur les différents stades de leur développement.

Missions du référent Santé et Accueil Inclusif

- ✓ Informer, sensibiliser et conseiller les directions et les équipes
- ✓ Présenter et expliquer les protocoles aux professionnelles chargées de l'encadrement
- ✓ Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins.
- ✓ Veiller à la mise en place des mesures nécessaires à l'accueil inclusif
- ✓ Accompagner les équipes dans la compréhension et mise en œuvre d'un PAI élaboré par le médecin traitant et la famille
- ✓ Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé en veillant à y associer les parents
- ✓ Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information des conduites à tenir

- ✓ Contribuer à l'établissement des protocoles et veiller à la bonne compréhension par les équipes
- ✓ Procéder avec l'accord des représentant légaux, si cela est nécessaire, à un examen de l'enfant afin d'envisager une orientation médicale
- ✓ Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité

Missions des cuisiniers

- ✓ Produire et valoriser les préparations culinaires
- ✓ Elaborer les menus des enfants en lien avec la direction et l'équipe pédagogique
- ✓ Assurer les commandes et gérer les stocks

Missions de l'agent polyvalent en structure multi-accueil

- ✓ Entretien le linge de l'ensemble des structures
- ✓ Préparer le chariot des repas
- ✓ Gérer les stocks de jetable
- ✓ Mettre en œuvre les normes d'hygiène (HACCP) et de sécurité
- ✓ Recevoir et ranger les livraisons de matériel jetable, de produits d'entretien et alimentaires
- ✓ Nettoyer l'office selon les règles d'hygiène
- ✓ Assurer le maintien à température des plats
- ✓ Faire la vaisselle, vider le lave-vaisselle et la ranger
- ✓ Nettoyer les coins repas
- ✓ Changer les draps
- ✓ Sortir les poubelles et en assurer le nettoyage

Missions du Responsable Santé, hygiène et sécurité

- ✓ Etre garant du bien-être et de la santé des enfants accueillis
- ✓ Encadrer et accompagner les autres professionnels des EAJE en matière de santé et prévention
- ✓ Assurer la gestion de l'équipe d'agents de restauration et polyvalents
- ✓ Assurer l'organisation globale des crèches Fregossy
- ✓ Accueil physique et téléphonique des familles, des fournisseurs et des entreprises intervenant dans l'entretien du matériel ou des locaux
- ✓ Réaliser les demandes d'achats, des prestations de service, le suivi des livraisons et la gestion des factures en concertation avec la direction

PROJET EDUCATIF MULTI ACCUEIL **« POMME DE REINETTE » Et MULTI ACCUEIL « POMME D'API »**

Ce projet éducatif est un outil de communication pour le personnel, les parents, les stagiaires et les différents partenaires. Il prend en compte la singularité de chaque enfant. C'est le résultat d'un véritable travail de réflexion en équipe pluridisciplinaire autour d'un partage de valeurs professionnelles communes.

Ce document décrit l'organisation et les pratiques dans l'enceinte des multi-accueils.

Les horaires : 7h à 19 h.

L'accueil se fait en multi âge dans l'ensemble des sections

Le Multi accueil Pomme de reinette est composé de deux sections :

- Les Arc en Ciel, qui se situe à l'étage du bâtiment, a comme particularité l'accueil d'un grand groupe d'enfants occasionnels en plus d'enfants réguliers soit 22 places au total.
- La section Explorateurs, 22 places d'accueil régulier.

Le Multi-accueil pomme d'Api est composé de deux sections :

- Les Koala's, 22 places dont la majorité en accueil régulier
- Les Coccinelles 20 places dont la majorité en accueil régulier

Les locaux :

Les locaux comprennent deux pataugeoires (une à l'étage et une au rez-de-chaussée), une salle bibliothèque qui sert également de salle de musique, un bureau polyvalent et enfin un jardin borde le bâtiment.

Le personnel :

La direction de chaque établissement est tenue par une éducatrice de jeunes enfants.

Une infirmière, référente santé, dont le rôle est préventif, est présente pour mettre en place les PAI (protocole d'Accueil Individualisé), faire le suivi des enfants et encadrer l'équipe de la cuisine.

Le personnel qui travaille auprès des enfants est composé d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puéricultures et d'agents titulaires du diplôme CAP petite enfance à raison de 5 professionnelles dans chaque section et d'une EJE pour chaque multi-accueil.

Une psychologue intervient sur la structure 2 journées par semaine. Son temps de travail se répartit ainsi : observation des enfants dans les sections, réunion d'équipe et soutien aux professionnelles et accompagnement des parents dans leurs questionnements.

L'ADAPTATION

Toute la vie de l'être humain est faite de rencontres, d'attachements et de séparations. C'est pourquoi une attention particulière est portée à la période d'adaptation. Elle se fait progressivement et de manière différente selon que l'enfant sera accueilli de façon permanente ou occasionnelle. C'est un moment important pour établir une relation de confiance entre les parents, l'enfant et l'équipe. Cela permet d'échanger à propos des habitudes de vie de l'enfant, à la maison ou dans son ancien lieu d'accueil.

Afin de soutenir au mieux l'enfant au moment de la séparation d'avec sa famille, une période d'adaptation s'avère nécessaire et indispensable afin qu'il puisse se séparer en douceur, préserver la continuité du lien et apporter une certaine sécurité affective.

L'objectif est de pouvoir rassurer l'enfant au mieux pour permettre une séparation réussie, première étape vers une intégration au sein du groupe d'enfants.

La multi-référence

Lors de cette période d'adaptation, l'enfant est accueilli par deux professionnelles qui lui porteront une attention plus particulière. Par la suite, le relais s'effectuera auprès des trois autres collègues.

Le choix de la multi-référence permettra à l'enfant d'avoir un repère en cas d'absence tout en ayant la possibilité de se diriger vers l'adulte de son choix

L'ACCUEIL

La mise en place d'un accueil personnalisé est primordiale. L'enfant est reconnu comme une personne à part entière qui a besoin de sécurité affective.

L'accueil personnalisé

Chaque arrivée est préparée par tous les membres de l'équipe et chaque famille est accueillie individuellement le matin. C'est l'occasion pour la professionnelle de poser des questions quant à l'état de l'enfant, pour le parent de l'informer d'un évènement particulier et pour chacun d'accomplir son rituel de séparation.

En fin de journée chaque famille est accueillie par une professionnelle qui relate les évènements de la journée.

L'accueil au quotidien

Un accueil commun est organisé chaque matin et chaque fin de journée dans chaque Multi-accueil.

Pour le groupe Explorateurs et Arc en Ciel, il est organisé dans la salle des Explorateurs, pour les Koala's et les Coccinelles dans la section des Koala's.

Une professionnelle de chaque section veille à accueillir l'enfant et sa famille. Divers jeux libres sont mis à disposition des enfants, jusqu'à ce que chacun rejoigne sa section respective à 8h30, voire 9h si cela est nécessaire.

Des activités encadrées sont alors proposées dans chaque groupe, l'enfant est toujours libre d'y participer ou non.

En fin de journée, le même fonctionnement est mis en place. Lorsqu'il reste très peu d'enfants, ils peuvent être regroupés dans l'accueil où il y a toujours des jeux moteurs à disposition.

La place des parents

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Le multi-accueil apparaît comme un lieu de soutien à la fonction parentale et veille, dans son fonctionnement, à ne pas les désinvestir de leur rôle éducatif, mais au contraire à les conforter dans leurs compétences. Ils sont de véritables partenaires éducatifs. Les échanges au quotidien sont garants de la qualité des soins et plus largement de la qualité d'accueil. En effet plus le lien de confiance famille/professionnelles est solide, plus l'enfant sera capable d'investir un nouvel espace de jeu et créer une relation de confiance avec l'ensemble des professionnelles en toute sécurité.

En outre, les parents sont invités le plus possible à prendre part à la vie de la structure. Ainsi, ils peuvent être sollicités pour participer aux sorties, aux moments festifs mais également aux diverses réunions et projets institutionnels.

L'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique

La réglementation rappelle que parmi les missions des établissements de la petite enfance, figure celle de « **l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique** ». Dans ce cas, un accueil est possible jusqu'à l'âge de 5 ans.

L'enfant porteur de handicap, comme tout enfant, a besoin de sécurité, d'encouragement, d'estime, d'autonomie. Une rencontre obligatoire préalable à l'accueil est organisée par la directrice du service petite enfance et une infirmière d'une structure de la Ville avec la famille.

Selon la nature du handicap le personnel est formé, afin de permettre un accueil adapté à chaque cas particulier.

Dans le cadre des activités, les professionnelles adaptent celles-ci en fonction des capacités de l'enfant et veillent à ce que les échanges soient toujours possibles.

De même, les moments de soin, de sommeil et de repas sont pensés et aménagés en amont, en équipe pour que l'enfant partage le plus possible sa journée avec celle de ses camarades.

La collaboration entre le personnel de la structure, la famille et les spécialistes impliqués dans le suivi des enfants (kinésithérapeute, psychomotricien, etc.) permet d'assurer une prise en charge cohérente et continue, une coordination pédagogique qui donne du sens au travail des professionnels de terrain et renforce leur investissement.

Il peut être envisagé qu'un bilan régulier soit organisé entre les professionnelles du multi-accueil et les centres où les enfants sont susceptibles de se rendre (CAMPS, CMP ...).

L'instance de médiation et de recours de Bobigny (service géré par le Conseil départemental), dont le rôle est de favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap en vue de soutenir et d'accompagner les professionnelles et les familles peut également être sollicité.

L'EVEIL

Le jeu, c'est sérieux ! C'est le mode d'expression privilégié de l'enfant. Il lui permet de se construire, d'intégrer le monde réel, de développer sa créativité et son imaginaire. C'est un vecteur de socialisation. Le jeu est donc omniprésent dans la vie de l'enfant, c'est pourquoi les professionnelles veillent à proposer un espace propice à celui-ci et le réadapte si nécessaire, après observation. Les sections sont aménagées en fonction du développement de l'enfant et de ses besoins.

Le plaisir du jeu devient alors un moment de découverte et d'acquisition.

Au sein de chaque section, les adultes mettent à disposition des enfants différents jeux pouvant répondre à leurs besoins ou envies : jeux de construction, d'imitation (dînette, poupées), garage, animaux, déguisements, bricolage. En plus de ces temps de jeux libres, la professionnelle propose des activités nécessitant l'accompagnement de l'adulte, telles que : activités de modelage, transvasement et manipulation, activités graphiques, parcours psychomoteur, pataugeoire, encastrements, jeux éducatifs, lecture et pâtisserie. Ces activités sont proposées sans idée de production ni d'obligation, c'est la qualité du jeu qui compte et non la quantité. De même, le droit de

l'enfant « de ne rien faire », de rester parfois en marge du groupe pour observer et pour rêver tout simplement est garanti.

Lors de tous ces temps d'éveil, les adultes se répartissent dans l'espace de manière à être disponibles, à avoir un regard porteur, contenant et à encourager les acquisitions de chacun. Ils assurent ainsi leur sécurité physique et psychique. De plus, le travail d'observation permet de réajuster les propositions d'aménagement et de choix des jeux et activités.

Pour favoriser l'éveil culturel des enfants, différents partenaires sont sollicités :

- Ludo-médiathèque Jean Jaurès et E. Glissant
- Dojo dans la Maison pour Tous Jean Jaurès
- L'espace culturel (programmation jeune public)

L'établissement entretient des liens avec d'autres structures de la Ville pour mener à bien différents projets :

- Echange avec le Relais petite enfance
- Jardin partagé de l'amical des locataires des quatre tours.
- L'espace Culturel Musique et Danse.
- Centre de Loisirs « la ferme du petit Groslay »

LES REPAS

Les repas sont préparés en cuisine sur la structure. L'équipe de cuisine prépare aussi les repas pour les deux autres structures municipales.

Le plan alimentaire est élaboré sur 8 semaines par les cuisiniers, ils se chargent de créer les menus, tout en veillant à l'équilibre nutritionnel. Les menus sont ainsi adaptés à l'âge et aux besoins de l'enfant. Une bonne alimentation favorise la croissance, jouant un grand rôle dans le développement du cerveau et la résistance aux infections.

Des espaces repas sont prévus dans chaque section, distincts des espaces de jeux et d'éveil. En ce qui concerne les bébés, les repas sont échelonnés et pris de manière individuelle. Pour les plus grands, les repas sont pris à heures régulières et en commun. L'adulte est présent pour accompagner l'enfant à être autonome dans la prise des repas, mais aussi dans la découverte de nouvelles saveurs. Les repas sont des moments de détente, où l'enfant découvre le plaisir de manger et où il est encouragé à développer de nouvelles habiletés motrices.

Le goûter se fait dans le même espace que les repas. Lorsque le parent arrive avant le goûter, il a la possibilité de l'emporter, excepté les produits laitiers afin de respecter la chaîne du froid.

Toute allergie à un aliment nécessite au préalable d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). De ce fait, la famille doit consulter obligatoirement un allergologue. Suite au bilan fait entre l'allergologue, la famille de l'enfant et l'infirmière du multi-accueil, le PAI est mis en place.

LE SOMMEIL

Le sommeil contribue au développement des fonctions mentales de l'enfant et permet à l'organisme de reprendre des forces.

Chaque section dispose de deux dortoirs, dans la continuité de l'espace de jeux. Pour les bébés, comme pour les repas, le temps de sommeil est individualisé. Les dortoirs sont équipés de différents types de lit adaptés aux besoins de l'enfant (lits à barreaux, couchettes). De plus, ils sont totalement vitrés afin de pouvoir observer l'enfant pendant son sommeil.

Dans les sections, au moins une professionnelle peut être présente dans le dortoir afin d'assurer la sécurité et le lever de sieste. Dans le cas contraire, une feuille de surveillance de sieste est affichée et complétée tous les quarts d'heure, chaque jour de la semaine.

Chaque enfant a son lit et une place définie dans le dortoir, matérialisée par son symbole. Chaque enfant a également à sa disposition son doudou et/ou sa tétine (objet transitionnel) pour s'endormir.

Le réveil se fait de manière échelonnée et sans intervention de l'adulte.

LES SOINS

Les soins corporels contribuent au bien-être, à la santé et au confort des enfants.

Soins au quotidien

Lors des soins d'hygiène, une attention particulière est alors portée sur l'état de l'enfant (santé, fatigue...). Le moment de change est un instant privilégié entre l'enfant et la professionnelle qui le prend en charge. Il l'accompagne par le geste et la parole, encourageant sa coopération quel que soit son âge et en harmonisant ses gestes avec les siens. Dès que l'enfant maîtrise la position debout le personnel adopte le change debout avec son accord.

Au moment de l'acquisition de la propreté (maîtrise des sphincters) l'équipe ne supprime jamais seule le port de la couche d'un enfant. Cette décision est à l'initiative de la famille, qui aura eu l'occasion d'échanger ses observations avec celles de l'équipe. Ce partenariat entre parents et professionnelles permet qu'il y ait une cohérence, une harmonie entre les pratiques de la crèche et celles du domicile de l'enfant. Une attention particulière est apportée pendant cette période pour que l'enfant la vive au mieux sans pression de la part des adultes qui l'entourent.

Traitements médicaux

L'infirmière rencontre l'enfant et sa famille durant la période d'adaptation (pour les permanents). C'est l'occasion de faire un bilan de santé de l'enfant depuis la naissance et de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) le cas échéant. L'infirmière se charge alors de la formation du personnel.

Au quotidien, les traitements médicaux sont donnés uniquement sur présentation d'une ordonnance et après validation de l'infirmière, ou à défaut de la direction.

CONCLUSION

L'observation, outil de travail essentiel au quotidien, permet de questionner les pratiques. Ce projet éducatif est donc lui aussi en perpétuelle évolution. Il s'adapte aux méthodes professionnelles et aux ambitions pédagogiques.

PROJET PEDAGOGIQUE MULTI ACCUEIL

« POMME DE REINETTE » Et MULTI ACCUEIL « POMME D'API »

MISSIONS

L'article R.2324-17 du code de la santé publique relatif aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant :

« Les Établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation [...] »

Les multi-accueils Pomme de reinette et pomme d'Api accueillent les enfants dans une organisation âge mélangés. Ce mode d'accueil permet : la mise en valeur des interactions entre enfants d'âge différents, les relations se trouvent enrichies du fait de leur différence d'âge un enfant plus jeune observera avec intérêt les actions d'un enfant plus âgé, de la même manière un enfant plus âgé aura plus d'occasions de développer ses capacités relationnelles d'empathie, d'entraide auprès d'enfants plus jeunes que lui. Les professionnelles veillent à la proposition d'activités ludiques intéressantes pour l'ensemble des enfants quel que soit leur développement, et ainsi à une organisation ne lésant aucun d'eux dans l'accompagnement et les soins à apporter.

L'orientation éducative du projet pédagogique est déterminée par l'ensemble des professionnelles de la Petite Enfance qui y travaillent, garantissant au quotidien les axes suivants :

- Bien-être : pour accéder au sentiment de bien-être, il faut être en sécurité, éprouver du plaisir, être libre, communiquer et avoir une confiance mutuelle.
- Bienveillance : être bienveillant, c'est porter sur l'autre un regard compréhensif, sans jugement en souhaitant que ce dernier se sente bien et en y veillant. C'est l'une des principales qualités humaines qui contribuent à tisser des liens entre les individus.

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de L'enfant et de sa famille

- ✓ La référence et son relais ;
- ✓ La familiarisation ;
- ✓ L'importance de l'objet transitionnel ;
- ✓ Les transmissions ;
- ✓ La communication parent/ enfant/ professionnel ; la coéducation en lien avec les parents ;
- ✓ La juste distance.

L'éveil

- ✓ L'importance du jeu libre dans le développement de l'enfant ;
- ✓ Le livre, les instruments de musique ;
- ✓ Apprentissage et productivité ;
- ✓ Des espaces de jeu stable et sécurisant ; repères, aménagements.

Les soins, la propreté

- ✓ Le change ;
- ✓ Les soins de la vie courante ;
- ✓ La propreté.

Le repas

- ✓ Garantir la dimension relationnelle ;
- ✓ Créer un cadre sécurisant ;
- ✓ Favoriser le développement sensori-moteur et cognitif ;
- ✓ Encourager l'autonomie et la socialisation ;
- ✓ Points convivialité, rythme, plaisir découverte.

Le sommeil

- ✓ Le cycle du sommeil ;
- ✓ Une histoire individuelle dans un espace collectif.

Le multi-âge

Depuis 2016, la structure a fait le choix d'accueillir dans une même section des enfants de tous âges allant de 3 mois à 3 ans révolus.

Le projet pédagogique a été travaillé afin d'améliorer la qualité d'accueil auprès des enfants et de leurs parents en y associant les observations et les nouvelles pratiques dans le domaine de la petite enfance.

Aussi, les sections sont aménagées de manière à répondre aux besoins de tous les enfants accueillis :

- ✓ Un espace cocooning pour les bébés où ils pourront évoluer à leur rythme sous le regard bienveillant des professionnelles
- ✓ Un espace de jeux symboliques
- ✓ Un espace de motricité pour les enfants qui se déplacent
- ✓ Un espace de regroupement pour les activités plus calmes
- ✓ Un espace polyvalent permettant de proposer des activités fines, manuelles ... ouvertes à l'ensemble des enfants
- ✓ Un espace de change adapté

Au sein des crèches Fregossy, l'enfant est acteur de sa journée. Il existe des temps repères pour les enfants et une organisation pour rythmer la journée mais les enfants sont libres de choisir de participer ou non aux activités proposées. De la même manière les bébés sont invités à venir découvrir certaines activités s'ils le souhaitent.

L'égalité des sexes

Afin de valoriser les qualités personnelles des enfants, en dehors de tout stéréotype, les équipes :

- ✓ créent des espaces de jeux ouverts permettant à chacun d'évoluer selon son envie
- ✓ laissent l'enfant choisir les jeux en toute liberté
- ✓ proposent une littérature enfantine très variée (héros, héroïne, histoires basées sur des situations du quotidien non genrées)
- ✓ Encouragent les enfants à communiquer leur émotion

- ✓ Réalisent des transmissions identiques auprès des mères et des pères

ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Accueillir l'enfant et sa famille

Bernard This, psychanalyste, a défini le terme « accueillir » ainsi : « Qui dit accueillir, dit déjà cueillir [...] C'est le fruit de la rencontre que nous accueillons ».

Selon le dictionnaire Larousse, « accueillir c'est admettre quelqu'un au sein d'un groupe, d'une famille ou d'une assemblée ». C'est donc accepter de faire de la place à l'autre.

L'accueil est le centre des pratiques professionnelles. Les équipes accueillent l'enfant et sa famille avec leur histoire.

Il repose sur l'accompagnement de la famille au sein du lieu et engage les futures relations. Si le parent se sent bien dans le lieu, l'enfant le ressent et cela l'aide à s'intégrer en douceur.

Une histoire de rencontres

La première rencontre

Suite à la commission d'attribution, la famille reçoit un courrier de la Ville du Blanc-Mesnil l'informant de l'attribution d'une place pour son enfant. Celle-ci est alors invitée à se mettre en contact avec la directrice du multi-accueil.

Ensuite, un entretien individuel avec la famille est programmé puis l'accueil de l'enfant est anticipé et travaillé en équipe avant son arrivée car anticiper l'adaptation avec l'équipe aidera les mères comme les pères à avoir confiance dans le travail fait autour de l'enfant.

Ainsi, l'équipe de direction présente l'enfant en réunion d'équipe (nom prénom de l'enfant, son âge, ses spécificités.). L'adulte « privilégié » est la professionnelle qui accompagnera plus particulièrement l'enfant durant le temps de l'adaptation. Elle prépare alors son accueil individualisé en préparant le casier de l'enfant, son lit... Ainsi l'enfant a déjà sa place dans le multi-accueil.

La familiarisation

Quand un enfant arrive à la crèche, il a déjà une histoire, des habitudes acquises jour après jour dans son environnement familial. L'enfant et sa famille vont donc peu à peu se familiariser à un nouveau mode de vie.

La période de familiarisation aide le parent et l'enfant à se familiariser avec des sensations, des perceptions, des personnes nouvelles et un lieu nouveau. Elle permet de créer des liens suffisants avec ce nouvel environnement pour y maintenir le sentiment de la « continuité d'être » du jeune enfant.

C'est grâce à cette période que l'enfant et le parent vont peu à peu se sécuriser et tisser des liens avec les professionnelles du lieu. Ce temps de familiarisation est autant important pour l'enfant que pour ses parents et les professionnelles de la structure.

La durée de familiarisation s'étend sur 1 semaine, soit 5 jours de présence. Ainsi, les parents et les enfants prennent le temps de se familiariser avec les lieux. Ces 5 jours permettent une certaine souplesse selon les réactions de l'enfant et de la famille (modification des horaires selon le rythme de l'enfant et la disponibilité des parents par exemple) car aucune adaptation n'est identique, elle peut aussi se répéter sur une deuxième semaine.

Exemple de la période de familiarisation :

PLANNING ADAPTATION		
	Horaires	Déroulement
Jour 1	10h00 - 11 h00	1h de présence avec le parent.
Jour 2	10h00 - 11 h00	1h de présence avec le parent
Jour 3	9h00 - 11h00	1h30 avec la présence du parent, première séparation de 30 minutes.
Jour 4	9h30 - 12h00	1h30 de séparation avec le parent. Le parent revient à 11h00 pour accompagner son enfant pour le repas et le change.
Jour 5	10h00 - 15h00	Petite journée, l'enfant reste seul pour sa première journée

Lors de la familiarisation, deux professionnelles « privilégiées » accompagnent l'enfant et ses parents. Petit à petit, l'enfant sera amené à faire connaissance avec les autres professionnelles de l'unité de vie.

Les professionnelles « privilégiées » se rendent disponibles pour les parents et l'enfant. Elles considèrent la famille dans le non-jugement de valeur et en dépassant leurs propres représentations. Elles sont attentives aux émotions des parents et de l'enfant et se montrent rassurantes.

Séparation et retrouvailles

L'accueil du matin se fait de 7h00 à 10h45. Il est primordial de prendre du temps pour accompagner la séparation. « Se séparer de ses parents, se séparer de son enfant, accepter de vivre dans un lieu l'un sans l'autre n'est pas facile et demande du temps. ». C'est peut-être la première séparation entre l'enfant et sa famille. Pour cette raison, les familles sont accueillies de manière individuelle par les professionnelles et le temps est pris pour accueillir l'enfant avec ses émotions.

« Se séparer, c'est aussi grandir » C'est une étape pour les parents et l'enfant qui apprennent à se séparer pour mieux se retrouver. La séparation permet à l'enfant de s'ouvrir à un nouvel environnement.

L'accueil du soir est aussi un moment clé. L'enfant peut être pressé ou avoir besoin de temps pour retrouver ses parents et partir du lieu d'accueil. Les professionnelles et les parents en présence de l'enfant prennent alors le temps de communiquer, de raconter la journée de l'enfant, des anecdotes, pour qu'il y ait une continuité entre le lieu d'accueil et la famille.

Les échanges quotidiens, transmissions

Ces temps d'échanges avec les familles sont précieux. Ils permettent d'individualiser davantage l'accompagnement de l'enfant, de tisser des liens de confiance avec la famille et de maintenir une continuité dans l'accompagnement de l'enfant. Ils concernent les rythmes de l'enfant, la manière dont il vit les différentes situations, aussi bien au multi-accueil qu'au sein de la famille : son évolution, ses habitudes, son sommeil, son alimentation, ...

Lors des temps d'accueils, une professionnelle se rend disponible pour accueillir le parent et l'enfant : le matin pour soutenir la séparation et le soir pour accompagner les retrouvailles. Ce temps d'accueil a lieu dans l'espace de vie des enfants, les parents sont invités à l'investir.

Des feuilles de transmissions individuelles sont utilisées par les professionnelles pour retranscrire les informations transmises par les parents le matin et raconter la journée de l'enfant le soir (anecdotes,...)

Afin de respecter une certaine confidentialité dans les échanges avec les familles, l'accueil de l'enfant et du parent se fait de façon individualisée. Il est alors demandé aux parents de patienter à l'extérieur de la salle lorsqu'un autre parent y est déjà présent.

La place des parents

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. C'est eux qui connaissent le mieux leur enfant.

Le multi accueil apparait comme un lieu de soutien à la fonction parentale, et veille, dans son fonctionnement, à ne pas les désinvestir de leur rôle éducatif, mais au contraire à les conforter dans leurs compétences.

Les parents sont de véritables partenaires éducatifs. Les échanges au quotidien sont garants de la qualité de soins et plus largement de la qualité de l'accueil.

En effet, plus le lien de confiance famille/professionnels (elles) est solide, plus l'enfant sera capable d'investir un nouvel espace de jeu et l'ensemble des professionnels en toute sécurité affective.

En outre, les parents sont régulièrement invités à prendre part à la vie de la structure au travers des différents moments festifs (fête de Noël, fête de fin d'année...), sorties organisées et réunions d'information et d'échanges organisées tout au long de l'année.

Favoriser la sécurité affective de l'enfant

Un enfant a des besoins spécifiques dont le premier est la sécurité affective. Elle passe par la présence continue d'un adulte stable, mais aussi par des repères dans le temps et dans l'espace, bien visibles, et par des rituels quasi immuables dans le déroulé de la journée.

Une relation privilégiée avec l'adulte

Durant les premiers temps de vie de l'enfant lui et sa mère ne font qu'un. Pour Bowlby, cet attachement est un moyen essentiel pour l'enfant de développer la sécurité affective.

Puis, l'enfant apprend petit à petit à prendre conscience de son individualité en découvrant l'environnement extérieur. La sécurité affective, la confiance et les relations stables avec l'adulte lui permettront alors d'évoluer vers une autonomie propre et réelle.

Ainsi, l'accompagnement bienveillant des professionnelles du multi-accueil va peu à peu permettre à l'enfant de développer une sécurité intérieure. Le lien créé entre les professionnelles et l'enfant est un lien qui « n'implique pas un état de dépendance, mais au contraire [qui] peut constituer un facteur d'ouverture, de socialisation »

L'enfant se sentant contenu et soutenu va s'autoriser à explorer les espaces et sera disponible aux nouvelles expériences de jeu.

L'objet transitionnel

La tétine et/ou le doudou, quand ils existent, font le lien entre la maison et le lieu d'accueil. Ils peuvent aider à se séparer avec plus de douceur. Ils restent accessibles aux enfants durant toute la journée. Ces objets sécurisent, apaisent, consolent et donnent plaisir. Leur présence dans la structure n'est pas obligatoire mais s'ils existent, elle n'est surtout pas interdite.

L'EVEIL ET LE JEUX

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant. C'est grâce à lui qu'il apprend, qu'il expérimente, qu'il grandit. L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue.

Pour qu'il y ait « jeu », il faut que l'enfant y trouve du plaisir et pour qu'il y trouve plaisir il faut que l'enfant se sente en sécurité affective.

Deux notions indissociables qui sont au cœur du travail des professionnelles.

Qu'est-ce que le jeu pour l'enfant de 0-3 ans ? Quels enjeux ?

Le jeu intervient sur le développement de l'enfant que ce soit au niveau sensoriel, psychomoteur, psychoaffectif, social et cognitif et ce à chaque période de sa vie.

Le jeu comme moyen de découverte du monde

L'enfant découvre son corps et son environnement grâce à ses sens : il écoute, il porte à la bouche, il regarde, il sent, il touche, il explore, il répète, il imite.

Chez les plus petits, les jeux sont installés dans un premier temps à côté de l'enfant et dans son champ de vision, ils sont adaptés à sa capacité de préhension (hochet, tissu de texture et couleur différentes, jouets à mordre.....)

La présence de l'adulte est primordiale auprès de l'enfant, notamment le regard, la voix et le toucher. Cette attitude bienveillante des professionnelles va permettre à ce dernier de se sentir en sécurité et ainsi l'aider à découvrir le monde.

Progressivement la proposition de jeu va se diversifier en fonction du développement des enfants (jeu de cache-cache, transvasement, jeux moteur...), mais la principale activité restera pour lui la découverte et la manière de se mouvoir pour y accéder.

De la position allongée sur le dos à la position assise en passant par le déplacement sur le ventre jusqu'à la marche, l'axe de travail des professionnelles est d'accompagner les enfants dans la découverte de ce qui les entoure.

Le jeu dans l'interaction sociale

A partir de 12 mois, l'enfant prend conscience de l'autre (...) et des autres enfants.

C'est le début de l'interaction sociale.

C'est une période qui peut être difficile car à cet âge, l'enfant ressent des émotions qu'il ne peut exprimer verbalement d'autant plus qu'il se rend compte qu'il n'est pas seul. Pour répondre à cette frustration, certains enfants vont taper, mordre, crier...

Les professionnelles sont attentives à ces situations et veillent à proposer aux enfants des jeux adaptés en quantité suffisante.

La proposition de jeu est très diversifiée : jeu de manipulation (vider-remplir), jeux moteurs (jeux pousser, tirer, parcours de motricité), jeux de construction (construire-détruire), jeu de « caché coucou » permettant cette fois à l'enfant de se cacher...

Les enfants découvrent, expérimentent, manipulent sous le regard bienveillant des professionnelles.

Les limites sont posées et verbalisées aux enfants (ne pas jeter par exemple) mais il n'y a aucune attente particulière de leur part si ce n'est que ces derniers prennent du plaisir.

De la même manière aucun « atelier » n'est obligatoire, chaque enfant a le choix de participer ou non.

Le jeu vecteur de sociabilisation, d'exploration et d'apprentissage

Les activités qui ont été proposées jusque-là aux enfants vont prendre un sens particulier pour les plus grands. Certaines d'entre elles vont se complexifier dans la proposition de jeu qui leur sera faite. Ils voudront faire un serpent avec la pâte à modeler, seront plus autonome avec les gommettes à décoller,

C'est à ce moment-là que les jeux symboliques vont prendre tout leur sens et que les affinités entre les enfants vont commencer.

Jeu libre et affordance (Détournement du jeu)

Le jeu libre n'est pas une activité dirigée, il n'est pas un atelier proposé, il n'est pas un moment d'errance des enfants, le jeu libre est l'expression seule de l'enfant et ses émotions.

Le jeu libre est primordial pour le développement de l'enfant. Il permet à ce dernier de développer sa confiance en soi, sa créativité ou imagination, sa spontanéité, sa sociabilisation mais lui permet aussi de construire sa compréhension du monde.

Tout est jeu pour l'enfant, le jeu libre est une manière de laisser l'enfant évoluer dans un environnement connu et le laisser utiliser le matériel mis à sa disposition comme il le souhaite et avec qui il le souhaite.

Il facilite ce que l'on appelle « le détournement du jeu ».

Ainsi, une banane devient un téléphone, une caisse de rangement une voiture, un garage peut être de meuble d'appui pour un apprenti marcheur...

Durant ces périodes de jeu libre, les professionnelles sont plus que jamais en retrait. Elles sont présentes, contenantes et encouragent les enfants si besoin.

Durant cette période de jeu, elles n'interfèrent que peu dans le jeu créatif des enfants, laissant place à l'observation.

Grâce aux observations qu'elles auront faites, elles pourront adapter la proposition de jeu si cela est nécessaire.

Le livre comme outil d'échange

Le livre permet à l'enfant, dès son plus jeune âge, de développer son imaginaire, son langage, sa relation à l'autre et lui permet de faire le lien avec son quotidien.

Aussi des temps de lecture sont proposés à tous les enfants à des moments clés de la journée (temps repères) qui leur permettent de mieux identifier le rythme de la journée.

Parce que le temps de concentration est variable d'un enfant à un autre et que l'enfant écoute à distance, le temps lecture n'est pas imposé : un enfant peut jouer aux voitures dans la salle et écouter, tout comme il peut être assis avec les autres au moment de regroupement.

La seule « obligation » : que ce temps soit profitable à chacun.

Les livres de la structure peuvent être lus, chantés, mis en mouvement par les professionnelles (marionnettes, kamishibai...)

Les livres peuvent être proposés à d'autres moments en « libre-service ».

En effet, en présence d'une professionnelle les livres sont mis à disposition en petite quantité. Ce sont des livres connus par les enfants, qu'ils peuvent manipuler et « lire » (en répétant ce qu'ils ont retenu de l'histoire).

La place des chansons et comptines

Tout comme le livre, les chansons et comptines jouent un rôle dans le développement de l'enfant que ce soit au niveau de l'écoute, du langage, de son imaginaire..... Mais elles ont aussi une action

calmante auprès des tous petits. Les chansons chantées par les professionnelles sont privilégiées car au-delà de la voix il y a les intonations, les intentions, les mimiques que ces dernières peuvent mettre en scène et dont les enfants seront les imitateurs.

Des livres CD sont utilisés pour certaines activités autour du chant.

Là encore, ce temps n'est pas imposé aux enfants... ils restent libres de participer ou non.

La place de l'adulte

Deux axes de travail sont importants lorsque le thème du « jeu » est abordé.

Le positionnement de la professionnelle dans le jeu

Faire jouer par la proposition de jeu
Laisser jouer
Jouer avec si l'enfant le sollicite

Les limites dans le jeu

Les équipes sont invitées à se questionner régulièrement sur les limites posées aux enfants afin de les réserver au strict nécessaire et ainsi ne pas les priver de précieuses opportunités d'apprentissage.

Ces limites sont expliquées aux enfants.

LES SOINS ET LA PROPRETE

Définition :

Le soin est un acte de confort, d'hygiène et de bien-être. Il peut également être médical.

Le bien-être de l'enfant est essentiel. C'est à travers les soins et la répétition des gestes que l'enfant prend conscience de son corps et de son identité.

- ✓ L'enfant est sensible à la manière dont il est touché et porté.
- ✓ L'enfant devient acteur de son soin.
- ✓ L'enfant n'apprend pas à être propre, il le devient par lui-même.

L'aménagement de la salle de change a été pensé pour favoriser cette autonomie : un escalier permet aux plus grands d'aller sur la table de change et les WC sont à leur hauteur.

Pour les enfants nécessitant d'être changés, les professionnelles sont vigilantes à accompagner par des mots les gestes effectués pendant le change.

En effet, le soin est aussi un moment d'individualité dans le collectif. Il favorise les échanges avec l'enfant. Il est aussi l'occasion d'un temps d'observation de l'état de santé général de l'enfant. En effet, ce moment permet d'observer tout élément pouvant alerter les professionnelles (apparition de boutons, température...).

Les moyens employés par les professionnelles sont les suivants : avertir l'enfant du soin à venir, avoir une attitude contenant et rassurante qui passe notamment par la façon de le porter, dialoguer et verbaliser les actes pendant la durée du soin, le laisser acteur en fonction de ses capacités et le soutenir par le regard.

Cette sécurité affective l'amène à prendre confiance en lui.

Il peut arriver qu'un enfant n'accepte pas d'être changé, il est important de respecter le refus de l'enfant, il faut le prendre en compte et trouver une solution (changer de professionnelle, chanter, le rassurer...)

Favoriser l'acquisition de la propreté :

L'acquisition de la propreté représente une des étapes importantes pour l'enfant vers son autonomie.

- ✓ C'est une étape qui se fait en lien avec la famille
- ✓ Tout en accompagnant l'enfant il est encouragé à faire par lui-même

LE REPAS

Les repas sont préparés en cuisine, au multi-accueil. Les cuisiniers se chargent de créer les menus, tout en veillant à l'équilibre nutritionnel. Ils sont ainsi adaptés à l'âge et aux besoins de l'enfant. Une bonne alimentation favorise la croissance, jouant un grand rôle dans le développement du cerveau et améliorant la résistance aux infections.

Trois notions importantes accompagnant les repas :

- ✓ La verbalisation, c'est accompagner l'enfant dans sa découverte : les différents aliments, différentes sensations...
- ✓ Le regard : c'est un regard présent qui accompagne, qui sécurise et qui soutient l'enfant dans ces apprentissages.
- ✓ Respecter le goût et l'envie de l'enfant : les enfants ne sont pas forcés à manger mais il est proposé toujours à l'enfant de goûter

Besoins sécurisants

Le moment du repas répond à un besoin fondamental. Le rythme du bébé est respecté au regard des informations données par les parents lors de l'accueil du matin. Ces transmissions sont retranscrites sur la feuille de rythme de l'enfant afin de l'accompagner au plus proche de ses besoins et de respecter son individualité.

Dans certains cas les repas échelonnés sont proposés

Dans chaque section, un espace repas pour les bébés est aménagé pour garantir les repères spatiaux temporaires, et permettre aux bébés de mieux appréhender ce moment ainsi que de renforcer leur sécurité affective. Les professionnelles peuvent être amenées à donner les repas dans les bras ou en transat souple selon les besoins de l'enfant.

La diversification alimentaire doit débuter à la maison avec les parents, et sera ensuite suivie par l'équipe. À ce titre-là, une fiche de suivi a été élaborée faisant le lien entre l'enfant et la cuisine. Lorsque l'enfant commence la diversification au multi-accueil, la professionnelle indique à l'enfant le nom des aliments, et ainsi l'accompagne en verbalisant dans cette nouvelle découverte (texture, goût, et visuel).

Découverte

Les enfants plus petits, passant à table ou en chaise à tablette, profitent de repas individuels ou avec un de leurs pairs, dans un espace dédié.

Le passage à table est un moment important pour l'enfant, qui lui offre la possibilité de découvrir par le toucher de nouvelles textures, appréhender la chaleur d'un plat, et permettre d'expérimenter des nouveaux mélanges.

Il s'agit aussi de favoriser l'autonomie et les apprentissages, en passant par la découverte des nouveaux ustensiles : l'assiette, la double cuillère et le bec verseur.

Convivialité et sociabilisation

Avant de se mettre à table, l'enfant plus grand est invité à venir se laver les mains avec l'aide d'une professionnelle.

Ensuite, le repas se passe à table par petits groupes, toujours accompagné par une professionnelle. De nouveaux ustensiles sont mis à leur disposition : assiettes compartimentées, fourchette et verre. Tout le repas, de l'entrée au dessert, est proposé au même temps, pour laisser à l'enfant la possibilité de faire ses propres choix selon ses goûts.

« Aide-moi à faire seul »^{1 1}

C'est un moment de partage entre les enfants et l'adulte, figure d'attachement, qui lui permettra d'aller à la découverte de nouvelles expériences en toute sécurité et favorisera la convivialité et la notion de plaisir. C'est à ce moment que se jouent les premières interactions sociales entre enfants.

Les règles sociales autour de la table s'induisent aussi naturellement que l'enfant grandit. Il lui sera rappelé les interdits que l'ensemble des professionnelles auront posés en toute cohérence. Le respect des usages et valeurs culturelles est tout aussi important que celui des goûts et des habitudes alimentaires.

Pour diverses raisons, il peut arriver des moments de régression (remanger avec ces doigts, revouloir le biberon, refuser de manger seul...), la professionnelle reste attentive et accompagne l'enfant pendant cette période transitoire.

Le repas offre la possibilité à l'enfant de grandes découvertes sollicitant la motricité fine, le vocabulaire, l'expression de sensations et d'émotions. Il est une richesse pour le développement de l'enfant.

LE SOMMEIL

Phase théorique

La métaphore du « train du sommeil »

De 2 à 6/9 mois

- Les trains sont plus longs (70 minutes environ).
- Le sommeil agité devient, dès 2 mois, du sommeil paradoxal comparable à celui de l'adulte (sommeil des rêves).
- Le wagon de sommeil calme se transforme en 2 wagons de sommeil lent.
- Les voyages deviennent progressivement plus longs la nuit (12 heures en moyenne, soit 10 à 12 trains).
- Pendant la journée, les voyages sont plus courts et sont entrecoupés d'éveils de plus en plus longs.

Le sommeil agité (équivalent du sommeil paradoxal de l'adulte)

Le visage du bébé est animé de petits mouvements, sa respiration est irrégulière, l'activité de son cerveau est intense. Il peut avoir des mouvements corporels au cours desquels il devient rouge, s'étire, grogne. Parfois il peut ouvrir les yeux un court instant. Cela dure de quelques secondes à 1 à 2 minutes et il se calme.

¹ Maria Montessori

Le sommeil calme (équivalent du sommeil lent)

Le bébé est immobile, ses yeux sont fermés sans mouvements oculaires, son visage est détendu. Parfois il a des mouvements de succion périodiques. Sa respiration est calme et régulière. Sécrétion d'hormone, et des globules blancs.

Le sommeil est un besoin fondamental pour l'enfant. C'est un moment de ressource. Il remplit un rôle extrêmement important (maturation du système nerveux, sécrétion de l'hormone de croissance...).

Les professionnels respectent les besoins et les rythmes de sommeil de l'enfant, différents selon les âges. Le respect du rythme de l'enfant est primordial, tout en veillant à la gestion de l'équilibre de la vie collective. Ainsi un enfant qui dort ne sera pas réveillé pour manger ou faire une activité.

Chaque section dispose d'un espace de repos (dortoir) avec des lits adaptés en fonction de l'âge et des besoins des enfants. Il est aménagé de façon à ce que chaque enfant puisse s'abandonner sereinement au sommeil.

Les dortoirs

Les dortoirs disposent de lits à barreaux pour les tous petits, de lits plus contenant (avec contour) au sol pour les moyens et de lits couchettes pour les plus grands. Les dortoirs sont aménagés pour permettre à l'enfant de s'abandonner sereinement au sommeil.

Par exemple, le lit d'un enfant restera à la même place avec ses objets personnels (doudou ou tétine non attachée au vêtement), pour lui permettre de construire des repères rassurants.

Chez les bébés, les réveils et endormissement sont échelonnés sur tout le long de la journée. Ils sont couchés dès qu'ils montrent des signes de fatigue (bâillements, pleurs, frottements des yeux, humeur de l'enfant).

Les professionnelles dans la limite du possible suivent ce qui est fait à la maison. Elles favorisent avant tout l'endormissement dans les lits à barreaux.

Pour les moyens, on observe souvent une période de transition avec une sieste le matin puis une l'après-midi. Cela se fait doucement, au rythme individuel de l'enfant tout en permettant des phases de retour en arrière si besoin.

Concernant le groupe des grands, la sieste est un temps plus collectif (l'heure du coucher se situe aux alentours de 12h-12h15). Les enfants sont invités à aller chercher leur panier pour y déposer leurs vêtements, puis l'adulte leur propose systématiquement d'aller aux toilettes. Ensuite, chacun d'eux va chercher ses objets personnels : tétines, doudous. Un adulte sera présent dans le dortoir afin de favoriser l'endormissement, de respecter le sommeil de chacun. Le but est également de rassurer certains enfants à l'endormissement et au réveil.

L'accompagnement au sommeil a une importance cruciale : pour chaque enfant, une réponse individualisée à ses besoins est donnée en fonction de son histoire, de ses propres habitudes : contact physique, visuel, verbal... Les chants et les histoires ont également toute leur place dans la préparation au sommeil. Mais un enfant qui ne trouve vraiment pas le sommeil, ne doit pas être obligé de rester couché. Les enfants ne désirant pas dormir sont invités à se reposer dans le calme.

Respect des besoins de sommeil et place du professionnel

Les professionnelles surveillent les enfants pendant leur sommeil. Elles veillent à respecter le besoin en sommeil de chaque enfant, et organisent pour ce faire un réveil échelonné des enfants :

- De gros besoins de sommeil pour les tout-petits... qui diminuent au fur et à mesure que les enfants grandissent,
- Les enfants sont levés et accueillis pour des activités calmes au fur et à mesure de leur réveil.

Il est important d'avoir à l'esprit que l'endormissement est un lâcher-prise. : Lâcher-prise des événements de la journée, de la soirée mais aussi lâcher-prise vis-à-vis des parents. Pour l'enfant cela peut être angoissant car il peut sentir cette phase d'endormissement comme une séparation voire un abandon. S'endormir c'est d'abord se séparer : d'avec ses parents, d'avec ses jouets...

Il est donc nécessaire de voir cette période comme une phase pouvant être difficile dans le quotidien de l'enfant qui devra être donc être accompagnée.

Les habitudes des enfants en structure collective sont différentes de celles de la maison. Le lieu n'est pas le même, les accompagnants sont différents, mais des rituels se créent entre professionnelles et enfants. L'important est que l'enfant se sente bien et serein. De ce fait les professionnelles imaginent alors toutes sortes de solutions pour permettre à l'enfant de s'endormir sereinement.

Les chambres sont aérées régulièrement le matin et après le départ des derniers levés.

CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : PROJET D'ETABLISSEMENT DES CRECHES POMME DE REINETTE ET POMME D'API

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article R.2324-29 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.214-1-1 ;

Vu les Décret n°2000-762 du 01 août 2000 et n°2007-230 du 20 février 2007 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant, complétant les décrets susvisés ;

Vu la délibération n° 2023-174 du 28 septembre 2023 relative à la scission de la crèche Frégossy en deux multi-accueils dénommés multi-accueil Pomme de Reinette et multi-accueil Pomme d'Api ;

Vu la délibération n°2023-262 du 21 décembre 2023 portant mise à jour du règlement de fonctionnement des multi-accueils municipaux ;

Vu le projet d'établissement tel qu'annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient d'établir un projet d'établissement pour les crèches Pomme de Reinette et Pomme d'Api nées de la scission de la crèche Frégossy ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : APPROUVE le projet d'établissement des crèches Pomme de Reinette et Pomme d'Api, tel qu'annexé et AUTORISE le Maire à le signer.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE POUR 2024, 2025 et 2026

ENTRE

La **Ville du Blanc-Mesnil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Philippe RANQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, ci-après dénommée « la Ville »,

D'UNE PART,

ET,

L'association **Blanc-Mesnil Sport Basket** représentée par sa Présidente, Monsieur Paul MANGOPI, mandaté à cet effet par le comité directeur, ci-après dénommée « l'association » ,

D'AUTRE PART.

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive triennale entre la Ville et l'association Blanc-Mesnil Sport Basket (B.M.S. Basket) pour les années 2024, 2025 et 2026, ainsi que l'attribution d'une avance subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Basket (B.M.S. Basket),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-... du 4 avril 2024 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Basket (B.M.S. Basket) – exercice 2024 et avenant à la convention triennale,

PREAMBULE

Pour les années 2024, 2025 et 2026, la Ville du Blanc-Mesnil a signé une convention triennale avec l'association Blanc-Mesnil Sport Basket (B.M.S. Basket).

La Ville du Blanc-Mesnil a procédé à un bilan intermédiaire d'exécution de ladite convention pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles de l'association d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'association sportive souhaite mettre en œuvre son projet défini en partenariat avec la Ville et poursuivre son développement suivant les objectifs définis par convention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera l’association au titre de l’année 2024 et les conditions de son versement.

Il permet également d’apporter des ajustements aux contenus des articles définis dans la convention.

ARTICLE 2 – L’ARTICLE 5 DE LA CONVENTION PARAGRAPHE 5-2 RELATIF AU MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Une concertation s’est tenue entre la Ville et l’association pour échanger sur les projets et définir les besoins financiers. A ce titre, la Ville attribue une subvention de 54 000 € à l’association pour l’année 2024.

Les modalités d’attribution et de versement ont été définies par la Ville après analyse de son bilan de trésorerie.

Ainsi, il est défini que la subvention sera versée, après signature du présent avenant et conformément aux procédures comptables en vigueur, selon l’échéancier suivant après déduction de l’acompte de 16 000 euros déjà versé par anticipation budgétaire :

- 13 000 € en avril
- 13 000 € en mai
- 12 000 € en septembre

ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION

En contrepartie du versement de l’acompte de subvention tel que défini à l’article 2 du présent avenant, l’association s’engage à poursuivre les objectifs fixés dans la convention initiale et à respecter l’ensemble de ses obligations contractuelles, notamment comptables.

Fait au Blanc-Mesnil, le

**Le Président de l’Association
Blanc-Mesnil Sport Basket,
Monsieur Paul MANGOPI**

**Le Maire du Blanc-Mesnil,
Jean-Philippe RANQUET**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE
POUR 2024, 2025 et 2026**

ENTRE

La **Ville du Blanc-Mesnil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Philippe RANQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, désignée ci-après « la Ville », domiciliée Place Gabriel Péri au BLANC-MESNIL (93150),

D'UNE PART,

ET,

L'association **Blanc-Mesnil Sport Football** représentée par son Président, Monsieur Pascal CHOMIK, mandaté à cet effet par le comité directeur, ci-après dénommée

D'AUTRE PART,

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive triennale entre la Ville et l'association Blanc-Mesnil Football (B.M.S. Football) pour les années 2024, 2025 et 2026, ainsi que sur l'attribution d'une avance subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Football (B.M.S. Football),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-... du 4 avril 2024 sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Football (B.M.S. Football) – exercice 2023 et avenant à la convention triennale,

PREAMBULE

Pour les années 2024, 2025 et 2026, la Ville du Blanc-Mesnil a signé une convention avec l'association Blanc-Mesnil Sport Football (B.M.S. Football).

La Ville du Blanc-Mesnil a procédé à un bilan intermédiaire d'exécution de ladite convention pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles de l'association d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'association sportive souhaite mettre en œuvre son projet défini en partenariat avec la Ville et poursuivre son développement suivant les objectifs définis par convention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera l’association au titre de l’année 2024 et les conditions de son versement.

Il permet également d’apporter des ajustements aux contenus des articles définis dans la convention.

ARTICLE 2 – L’ARTICLE 5 DE LA CONVENTION PARAGRAPHE 5-2 RELATIF AU MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Une concertation s’est tenue entre la Ville et l’association pour échanger sur les projets et définir les besoins financiers.

A ce titre, la Ville attribue, une subvention de 200 000 € à l’association pour l’année 2024.

Les modalités d’attribution et de versement ont été définies par la Ville après analyse de son bilan de trésorerie.

Ainsi, il est défini que la subvention sera versée, après signature du présent avenant et conformément aux procédures comptables en vigueur, selon l’échéancier suivant après déduction de l’acompte de 69 000 euros déjà versé par anticipation budgétaire :

- 19 000 € en avril
- 19 000 € en mai
- 19 000 € en juin
- 19 000 € en juillet
- 19 000 € en octobre
- 18 000 € novembre
- 18 000 € décembre

ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION

En contrepartie du versement de l’acompte de subvention tel que défini à l’article 2 du présent avenant, l’association s’engage à poursuivre les objectifs fixés dans la convention initiale et à respecter l’ensemble de ses obligations contractuelles, notamment comptables.

Fait au Blanc-Mesnil, le

**Le Président de l’Association
Blanc-Mesnil Sport Football,
Monsieur Pascal CHOMIK**

**Le Maire du Blanc-Mesnil,
Monsieur Jean-Philippe RANQUET**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE POUR 2024, 2025 et 2026

ENTRE

La **Ville du Blanc-Mesnil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Philippe RANQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, désignée ci-après « la Ville », domiciliée Place Gabriel Péri au BLANC-MESNIL (93150),

D'UNE PART,

ET,

L'Association **Blanc-Mesnil Sport Gymnastique** représentée par sa Présidente, Madame Laurence DERIC, mandatée à cet effet par le comité directeur, ci-après dénommée « l'association »,

D'AUTRE PART.

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive triennale entre la Ville et l'association Blanc-Mesnil Sport Gymnastique (B.M.S Gymnastique) pour les années 2024, 2025 et 2026, ainsi que sur l'attribution d'une avance subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Gymnastique (B.M.S. Gymnastique),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-... du 4 avril 2024 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Gymnastique (B.M.S Gymnastique) – exercice 2024 et avenant à la convention triennale,

PREAMBULE

Pour les années 2024, 2025 et 2026, la Ville du Blanc-Mesnil a signé une convention triennale avec l'Association Blanc-Mesnil Sport Gymnastique (BMS Gymnastique).

La Ville du Blanc-Mesnil a procédé à un bilan d'exécution de ladite convention pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles de l'association d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'association sportive souhaite mettre en œuvre son projet défini en partenariat avec la Ville et poursuivre son développement suivant les objectifs définis par convention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera l’association au titre de l’année 2024 et les conditions de son versement.

Il permet également d’apporter des ajustements aux contenus des articles définis dans la convention.

ARTICLE 2 – L’ARTICLE 5 DE LA CONVENTION PARAGRAPHE 5-2 RELATIF AU MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Une concertation s’est tenue entre la Ville et l’association pour échanger sur les projets et définir les besoins financiers. A ce titre, la Ville attribue une subvention de 90 000 € à l’Association pour l’année 2024.

Les modalités d’attribution et de versement ont été définies par la Ville après analyse de son bilan de trésorerie.

Ainsi, il est défini que la subvention sera versée, après signature du présent avenant et conformément aux procédures comptables en vigueur, selon l’échéancier suivant après déduction de l’acompte de 18 000 euros déjà versé par anticipation budgétaire :

- 18 000 € en avril,
- 18 000 € en mai,
- 18 000 € en juin,
- 18 000 € en septembre

ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION

En contrepartie du versement de l’acompte de subvention tel que défini à l’article 2 du présent avenant, l’association s’engage à poursuivre les objectifs fixés dans la convention initiale et à respecter l’ensemble de ses obligations contractuelles, notamment comptables.

Fait au Blanc-Mesnil, le

**La Présidente de l’Association
Blanc-Mesnil Sport Gymnastique,
Madame Laurence DERIC**

**Le Maire du Blanc-Mesnil,
Monsieur Jean-Philippe RANQUET**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE POUR 2024, 2025 et 2026

ENTRE

La **Ville du Blanc-Mesnil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Philippe RANQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, désignée ci-après « la Ville », domiciliée Place Gabriel Péri au BLANC-MESNIL (93150),

D'UNE PART,

ET,

L'Association **Blanc-Mesnil Sport Handball** représentée par son Président, Monsieur Mohamed BENRHAZAL, mandaté à cet effet par le comité directeur, ci-après dénommée « l'association »,

D'AUTRE PART.

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive triennale entre la Ville et l'association Blanc-Mesnil Sport Handball (B.M.S Handball) - années 2021, 2022 et 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-... du 4 avril 2024 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Handball – (B.M.S. Handball)– exercice 2024 et avenant à la convention triennale,

PREAMBULE

Pour les années 2024, 2025 et 2026, la Ville du Blanc-Mesnil a signé une convention triennale avec l'Association Blanc-Mesnil Sport Handball (BMS Handball).

La Ville du Blanc-Mesnil a procédé à un bilan intermédiaire d'exécution de ladite convention pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles de l'association d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'association sportive souhaite mettre en œuvre son projet défini en partenariat avec la Ville et poursuivre son développement suivant les objectifs définis par convention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera l’association au titre de l’année 2024 et les conditions de son versement.

Il permet également d’apporter des ajustements aux contenus des articles définis dans la convention.

ARTICLE 2 – L’ARTICLE 5 DE LA CONVENTION PARAGRAPHE 5-2 RELATIF AU MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Une concertation s’est tenue entre la Ville et l’association pour échanger sur les projets et définir les besoins financiers. A ce titre, la Ville attribue une subvention de 79 000 € à l’Association pour l’année 2024.

Les modalités d’attribution et de versement ont été définies par la Ville après analyse de son bilan de trésorerie.

Ainsi, il est défini que la subvention sera versée, après signature du présent avenant et conformément aux procédures comptables en vigueur, selon l’échéancier suivant :

- 30 000 € en avril
- 20 000 € en mai
- 15 000 € en juin
- 14 000 € en septembre

ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION

En contrepartie du versement de l’acompte de subvention tel que défini à l’article 2 du présent avenant, l’association s’engage à poursuivre les objectifs fixés dans la convention initiale et à respecter l’ensemble de ses obligations contractuelles, notamment comptables.

Fait au Blanc-Mesnil, le

**Le Président de l’Association
Blanc-Mesnil Sport Handball,
Monsieur Mohamed BENRHAZAL**

**Le Maire du Blanc-Mesnil,
Monsieur Jean-Philippe RANQUET**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE
POUR 2024, 2025 et 2026**

ENTRE

La **Ville du Blanc-Mesnil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Philippe RANQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, désignée ci-après « la Ville », domiciliée Place Gabriel Péri au BLANC-MESNIL (93150),

D'UNE PART,

ET,

L'Association **Blanc-Mesnil Sport Hockey** représenté par son Président, Monsieur Michel CATALANO, mandaté à cet effet par le comité directeur, ci-après dénommée « l'association »,

D'AUTRE PART.

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive triennale entre la Ville et l'association Blanc-Mesnil Sport Hockey (B.M.S. Hockey) – années 2024, 2025 et 2026, ainsi que sur l'attribution d'une avance subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Hockey (B.M.S. Hockey),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-... du 4 avril 2024 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Hockey (B.M.S. Hockey) – exercice 2023 et avenant à la convention triennale,

PREAMBULE

Pour les années 2024, 2025 et 2026, la Ville du Blanc-Mesnil a signé une convention triennale avec l'Association Blanc-Mesnil Sport Hockey (B.M.S. Hockey).

La Ville du Blanc-Mesnil a procédé à un bilan intermédiaire d'exécution pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles de l'association précitée d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'association sportive souhaite mettre en œuvre son projet défini en partenariat avec la Ville et poursuivre son développement suivant les objectifs définis par convention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera l’association au titre de l’année 2024 et les conditions de son versement.

Il permet également d’apporter des ajustements aux contenus des articles définis dans la convention.

ARTICLE 2 – L’ARTICLE 5 DE LA CONVENTION PARAGRAPHE 5-2 RELATIF AU MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Une concertation s’est tenue entre la Ville et l’association pour échanger sur les projets et définir les besoins financiers. A ce titre, la Ville attribue une subvention de 42 000 € à l’association pour l’année 2024.

Les modalités d’attribution et de versement ont été définies par la Ville après analyse de son bilan de trésorerie.

Ainsi, il est défini que la subvention sera versée, après signature du présent avenant et conformément aux procédures comptables en vigueur, selon l’échéancier suivant après déduction de l’acompte de 9 500 euros déjà versé par anticipation budgétaire :

- 12 000 € en avril
- 12 000 € en mai
- 8 500 € en septembre

ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION

En contrepartie du versement de l’acompte de subvention tel que défini à l’article 2 du présent avenant, l’association s’engage à poursuivre les objectifs fixés dans la convention initiale et à respecter l’ensemble de ses obligations contractuelles, notamment comptables.

Fait au Blanc-Mesnil, le

**Le Président de l’Association
Blanc-Mesnil Sport Hockey,
Monsieur Michel CATALANO**

**Le Maire du Blanc-Mesnil,
Monsieur Jean-Philippe RANQUET**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION BIENNALE POUR 2024, 2025 et 2026

ENTRE

La **Ville du Blanc-Mesnil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Philippe RANQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, désignée ci-après « la Ville », domiciliée Place Gabriel Péri au BLANC-MESNIL (93150),

D'UNE PART,

ET,

L'Association **Blanc-Mesnil Sport Karaté** représenté par son Président, Monsieur François GAUTHIER, mandaté à cet effet par le comité directeur, ci-après dénommée « l'association »,

D'AUTRE PART.

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive biennale entre la Ville et l'association Blanc-Mesnil Sport Karaté (B.M.S. Karaté) – années 2024, 2025 et 2026, ainsi que sur l'attribution d'une avance subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Karaté (B.M.S. Karaté),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-... du 4 avril 2024 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Karaté (B.M.S. Karaté) – exercice 2024 et avenant à la convention triennale,

PREAMBULE

Pour les années 2024, 2025 et 2026, la Ville du Blanc-Mesnil a signé une convention biennale avec l'Association Blanc-Mesnil Sport Karaté (B.M.S. Karaté).

La Ville du Blanc-Mesnil a procédé à un bilan intermédiaire d'exécution pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles de l'association précitée d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'association sportive souhaite mettre en œuvre son projet défini en partenariat avec la Ville et poursuivre son développement suivant les objectifs définis par convention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera l’association au titre de l’année 2024 et les conditions de son versement.

Il permet également d’apporter des ajustements aux contenus des articles définis dans la convention.

ARTICLE 2 – L’ARTICLE 5 DE LA CONVENTION PARAGRAPHE 5-2 RELATIF AU MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Une concertation s’est tenue entre la Ville et l’association pour échanger sur les projets et définir les besoins financiers. A ce titre, la Ville attribue une subvention de 26 000 € à l’association pour l’année 2024.

Les modalités d’attribution et de versement ont été définies par la Ville après analyse de son bilan de trésorerie.

Ainsi, il est défini que la subvention sera versée, après signature du présent avenant et conformément aux procédures comptables en vigueur, selon l’échéancier suivant après déduction de l’acompte de 7 800 euros déjà versé par anticipation budgétaire :

- 7 000 € en avril,
- 6 000 € en mai,
- 5 200 € en juin.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION

En contrepartie du versement de l’acompte de subvention tel que défini à l’article 2 du présent avenant, l’association s’engage à poursuivre les objectifs fixés dans la convention initiale et à respecter l’ensemble de ses obligations contractuelles, notamment comptables.

Fait au Blanc-Mesnil, le

**Le Président de l’Association
Blanc-Mesnil Sport Karaté
Monsieur François GAUTHIER**

**Le Maire du Blanc-Mesnil,
Monsieur Jean-Philippe RANQUET**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE POUR 2024, 2025 et 2026

ENTRE

La **Ville du Blanc-Mesnil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Philippe RANQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, désignée ci-après « la Ville », domiciliée Place Gabriel Péri au BLANC-MESNIL (93150),

D'UNE PART,

ET,

L'Association **Blanc-Mesnil Sport Natation** représenté par sa Présidente, Madame Géraldine CARREAU, mandatée à cet effet par le comité directeur, ci-après dénommée « l'association »,

D'AUTRE PART.

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive triennale entre la Ville et l'association Blanc-Mesnil Sport Natation (B.M.S. Natation) - années 2024, 2025 et 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-... du 4 avril 2024 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Natation (B.M.S. Natation) – exercice 2024 et avenant à la convention triennale,

PREAMBULE

Pour les années 2024, 2025 et 2026, la Ville du Blanc-Mesnil a signé une convention triennale avec l'Association Blanc-Mesnil Sport Natation (B.M.S. Natation).

La Ville du Blanc-Mesnil a procédé à un bilan intermédiaire d'exécution pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles de l'association précitée d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'association sportive souhaite mettre en œuvre son projet défini en partenariat avec la Ville et poursuivre son développement suivant les objectifs définis par convention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera l’association au titre de l’année 2024 et les conditions de son versement.

Il permet également d’apporter des ajustements aux contenus des articles définis dans la convention.

ARTICLE 2 – L’ARTICLE 5 DE LA CONVENTION PARAGRAPHE 5-2 RELATIF AU MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Une concertation s’est tenue entre la Ville et l’association pour échanger sur les projets et définir les besoins financiers. A ce titre, la Ville attribue une subvention de 15 000 € à l’association pour l’année 2024.

Les modalités d’attribution et de versement ont été définies par la Ville après analyse de son bilan et de sa trésorerie.

Ainsi, il est défini que la subvention sera versée en un seul versement en avril, après signature du présent avenant et conformément aux procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION

En contrepartie du versement de l’acompte de subvention tel que défini à l’article 2 du présent avenant, l’association s’engage à poursuivre les objectifs fixés dans la convention initiale et à respecter l’ensemble de ses obligations contractuelles, notamment comptables.

Fait au Blanc-Mesnil, le

**La Présidente de l’Association
Blanc-Mesnil Sport Natation
Madame Géraldine CARREAU**

**Le Maire du Blanc-Mesnil
Monsieur Jean-Philippe RANQUET**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE POUR 2024, 2025 et 2026

ENTRE

La **Ville du Blanc-Mesnil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Philippe RANQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, désignée ci-après « la Ville », domiciliée Place Gabriel Péri au BLANC-MESNIL (93150),

D'UNE PART,

ET,

L'Association **Blanc-Mesnil Sport Tennis** représentée par son Président, Monsieur Christian MILLER, mandaté à cet effet par le comité directeur, ci-après dénommée « l'association » ou « le club »,

D'AUTRE PART.

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive triennale entre la Ville et l'association Blanc-Mesnil Sport Tennis (B.M.S Tennis) - années 2024, 2025 et 2026, ainsi que sur l'attribution d'une avance subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Tennis – (B.M.S. Tennis)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-... du 4 avril 2024 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Tennis – (B.M.S. Tennis) – exercice 2024 et avenant à la convention triennale,

PREAMBULE

Pour les années 2024, 2025 et 2026, la Ville du Blanc-Mesnil a signé une convention triennale avec l'association Blanc-Mesnil Sport Tennis (BMS Tennis).

La Ville du Blanc-Mesnil a procédé à un bilan intermédiaire d'exécution de ladite convention pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles de l'association d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'association sportive souhaite mettre en œuvre son projet défini en partenariat avec la Ville et poursuivre son développement suivant les objectifs définis par convention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera l’association au titre de l’année 2024 et les conditions de son versement.

Il permet également d’apporter les ajustements aux contenus des articles définis dans la convention.

ARTICLE 2 - L’ARTICLE 5 DE LA CONVENTION PARAGRAPHE 5-2 RELATIF AU MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Une concertation s’est tenue entre la Ville et l’association pour échanger sur les projets et définir les besoins financiers. A ce titre, la Ville attribue, une subvention de 80 000 € à l’association pour l’année 2024.

Les modalités d’attribution et de versement ont été définies par la Ville après analyse de son bilan de trésorerie.

Ainsi, il est défini que la subvention sera versée, après signature du présent avenant et conformément aux procédures comptables en vigueur, selon l’échéancier suivant après déduction de l’acompte de 24 000 euros déjà versé par anticipation budgétaire :

- 14 000 € en avril
- 14 000 € en mai
- 14 000 € en juin
- 14 000 € en septembre

ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION

En contrepartie du versement de l’acompte de subvention tel que défini à l’article 2 du présent avenant, l’association s’engage à poursuivre les objectifs fixés dans la convention initiale et à respecter l’ensemble de ses obligations contractuelles, notamment comptables.

Fait au Blanc-Mesnil, le

**Le Président de l’Association
Blanc-Mesnil Sport Tennis,
Monsieur Christian MILLER**

**Le Maire du Blanc-Mesnil,
Monsieur Jean-Philippe RANQUET**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE POUR 2024, 2025 et 2026

ENTRE

La **Ville du Blanc-Mesnil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Philippe RANQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, désignée ci-après « la Ville », domiciliée Place Gabriel Péri au BLANC-MESNIL (93150),

D'UNE PART,

ET,

L'Association **Blanc-Mesnil Sport Rugby**, représentée par son président, Monsieur Nelu TORZ, mandaté à cet effet par le comité directeur, ci-après dénommée « l'association »,

D'AUTRE PART.

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive triennale entre la Ville et l'association Blanc-Mesnil Sport Rugby (B.M.S. Rugby) pour les années 2024, 2025 et 2026, ainsi que sur l'attribution d'une avance subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Rugby (B.M.S. Rugby),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-... du 4 avril 2024 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Sport Rugby (B.M.S. Rugby) – exercice 2024 et avenant à la convention triennale,

PREAMBULE

Pour les années 2024, 2025 et 2026, la Ville du Blanc-Mesnil a signé une convention triennale avec l'Association Blanc-Mesnil Sport Rugby (BMS Rugby).

La Ville du Blanc-Mesnil a procédé à un bilan intermédiaire d'exécution de ladite convention pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles de l'association d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'association sportive souhaite mettre en œuvre son projet défini en partenariat avec la Ville et poursuivre son développement suivant les objectifs définis par convention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera l’association au titre de l’année 2024 et les conditions de son versement.

Il permet également d’apporter des ajustements aux contenus des articles définis dans la convention.

ARTICLE 2 – L’ARTICLE 5 DE LA CONVENTION PARAGRAPHE 5-2 RELATIF AU MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Une concertation s’est tenue entre la Ville et l’association pour échanger sur les projets et définir les besoins financiers. A ce titre, la Ville attribue une subvention de 30 000 € à l’association pour l’année 2024.

Les modalités d’attribution et de versement ont été définies par la Ville après analyse de son bilan et de sa trésorerie.

Ainsi, il est défini que la subvention sera versée, après signature du présent avenant et conformément aux procédures comptables en vigueur, selon l’échéancier suivant après déduction de l’acompte de 9 000 euros déjà versé par anticipation budgétaire :

- 11 000 € en avril
- 10 000 € en juillet

ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION

En contrepartie du versement de l’acompte de subvention tel que défini à l’article 2 du présent avenant, l’association s’engage à poursuivre les objectifs fixés dans la convention initiale et à respecter l’ensemble de ses obligations contractuelles, notamment comptables.

Fait au Blanc-Mesnil, le

**Le Président de l’association
Blanc-Mesnil Sport Rugby,
Monsieur Nelu TORZ**

**Le Maire du Blanc-Mesnil,
Monsieur Jean-Philippe RANQUET**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE POUR 2024, 2025 et 2026

ENTRE

La **Ville du Blanc-Mesnil**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Philippe RANQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, désignée ci-après « la Ville », domiciliée Place Gabriel Péri au BLANC-MESNIL (93150),

D'UNE PART,

ET,

L'Association **Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo** représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre FLORET, mandaté à cet effet par le comité directeur, ci-après dénommée « l'association »,

D'AUTRE PART.

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive triennale entre la Ville et l'association Etoile Sportive de Blanc-Mesnil Judo (E.S.B.M. Judo) pour les années 2024, 2025 et 2026, ainsi que sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Etoile Sportive de Blanc-Mesnil Judo (E.S.B.M. Judo),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-... du 4 avril 2024 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Etoile Sportive de Blanc-Mesnil Judo (E.S.B.M. Judo) – exercice 2023 et avenant à la convention triennale,

PREAMBULE

Pour les années 2024, 2025 et 2026, la Ville a signé une convention triennale avec l'association Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo (E.S.B.M.Judo).

La Ville du Blanc-Mesnil a procédé à un bilan intermédiaire d'exécution de ladite convention pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles de l'association d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'association sportive souhaite mettre en œuvre son projet défini en partenariat avec la Ville et poursuivre son développement suivant les objectifs définis par convention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera l’association au titre de l’année 2024 et les conditions de son versement.

Il permet également d’apporter les ajustements aux contenus des articles définis dans la convention.

ARTICLE 2 - L’ARTICLE 5 DE LA CONVENTION PARAGRAPHE 35-2 RELATIF AU MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE VERSEMENT

Une concertation s’est tenue entre la Ville et l’association pour échanger sur les projets et définir les besoins financiers. A ce titre, la Ville attribue une subvention de 170 000 € à l’association pour l’année 2024.

Les modalités d’attribution et de versement ont été définies en collaboration avec l’association et après analyse de son bilan de trésorerie.

Ainsi, il est défini que la subvention sera versée, après signature du présent avenant et conformément aux procédures comptables en vigueur, selon l’échéancier suivant, après déduction de l’acompte de 51 000 euros déjà versé par anticipation budgétaire :

- 17 000 € en avril
- 17 000 € en mai
- 17 000 € en juin
- 17 000 € en juillet
- 17 000 € en août
- 17 000 € en octobre
- 17 000 € en novembre

ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION

En contrepartie du versement de l’acompte de subvention tel que défini à l’article 2 du présent avenant, l’association s’engage à poursuivre les objectifs fixés dans la convention initiale et à respecter l’ensemble de ses obligations contractuelles, notamment comptables.

Fait au Blanc-Mesnil, le

**Le Président de l’Association
Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo
Monsieur Jean-Pierre FLORET**

**Le Maire du Blanc-Mesnil,
Monsieur Jean-Philippe RANQUET**

BUDGET PRIMITIF 2024 - Article 65748 fonction 30

REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES CONVENTIONNEES

Associations sportives conventionnées	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	BP PROPOSÉ 2024	BP RESTANT A VERSER
BMS Basket	16 000,00 €			13 000,00 €	13 000,00 €				12 000,00 €				54 000,00 €	38 000,00 €
BMS Football	23 000,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €			19 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	200 000,00 €	131 000,00 €
BMS Gymnastique	18 000,00 €			18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €			18 000,00 €				90 000,00 €	72 000,00 €
BMS Handball	0,00 €			30 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €			14 000,00 €				79 000,00 €	79 000,00 €
BMS Hockey	9 500,00 €			12 000,00 €	12 000,00 €				8 500,00 €				42 000,00 €	32 500,00 €
BMS Karaté	7 800,00 €			7 000,00 €	6 000,00 €	5 200,00 €							26 000,00 €	18 200,00 €
BMS Natation	0,00 €			15 000,00 €									15 000,00 €	15 000,00 €
BMS Rugby	9 000,00 €			11 000,00 €			10 000,00 €						30 000,00 €	21 000,00 €
BMS Tennis	24 000,00 €			14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €			14 000,00 €				80 000,00 €	56 000,00 €
ESBM Judo	51 000,00 €			17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €		17 000,00 €	17 000,00 €		170 000,00 €	119 000,00 €
SOUS TOTAL	158 300,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	156 000,00 €	119 000,00 €	88 200,00 €	46 000,00 €	17 000,00 €	66 500,00 €	36 000,00 €	35 000,00 €	18 000,00 €	786 000,00 €	581 700,00 €

TOTAL ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES	786 000,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNÉES	34 230,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	820 230,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - MONTANT PREVISIONNEL	25 000,00 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - Article 65748 fonction 30 REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NON CONVENTIONNEES

Associations sportives non conventionnées (Budget primitif 2024)	AVRIL	TOTAL
BMS Aïkido	2 550,00 €	2 550,00 €
BMS Boules	2 000,00 €	2 000,00 €
BMS Danse	1 000,00 €	1 000,00 €
BMS Haltérophilie	10 000,00 €	10 000,00 €
BMS Plongée Bulles Passion	1 000,00 €	1 000,00 €
BMS Randonnée Amitié et Nature	2 500,00 €	2 500,00 €
Calmette Gym	1 000,00 €	1 000,00 €
Club Blanc Mesnilois de Badminton	780,00 €	780,00 €
Club running de blanc Mesnil	2 500,00 €	2 500,00 €
Echiquier Blanc mesnilois	5 000,00 €	5 000,00 €
Gymnastique Volontaire Seniors	500,00 €	500,00 €
Le Blanc mesnil Taekwondo	1 500,00 €	1 500,00 €
Les Nouveaux Marcheurs	1 000,00 €	1 000,00 €
Street Work spartian	500,00 €	500,00 €
Tour blanc mesniloise	1 400,00 €	1 400,00 €
Union Sportive de Blanc Mesnil	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	34 230,00 €	34 230,00 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNÉE 2024 ET AVENANTS AUX CONVENTIONS TRIENNALES

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

Vu la délibération n° 2023-254 du 21 décembre 2023 portant sur la signature d'une convention sportive triennale entre la Ville et les associations sportives (BMS Football, BMS Basket, BMS Gymnastique, BMS Hockey, BMS Karaté, BMS Handball, BMS Natation, BMS Tennis, BMS Rugby et l'ESBM Judo) pour les années 2024, 2025 et 2026) ;

Vu les avenants aux conventions triennales annexés à la présente délibération (annexes n°1 à 10) ;

Vu les tableaux relatifs à la répartition des subventions aux associations sportives annexés à la présente délibération (annexes n°11 et n°12) ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que la Ville s'attache à permettre à tous les Blanc-Mesnilois de pratiquer l'activité sportive de leur choix en développant le sport de loisir ou de compétition ;

Considérant que la Ville a procédé à un bilan d'exécution de chaque convention pour évaluer les conditions de réalisation des obligations contractuelles des associations précitées d'un point de vue qualitatif et quantitatif ;

Considérant qu'ainsi, pour chaque convention, un avenant a été rédigé afin de fixer le montant de la subvention dont bénéficiera chaque association pour l'année 2024 et les conditions de son versement et qu'il permet également d'apporter éventuellement les ajustements aux contenus des articles définis dans la convention ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Sans que M. BOUMEDJANE ne prenne part au vote,

Article 1^{er} : ATTRIBUE les subventions suivantes aux associations mentionnées ci-dessous pour un montant total de 786 000 euros :

Associations sportives	Montant de subvention 2024	Acompte de subvention 2024 déjà versé *
BMS Basket	54 000,00 €	16 000,00 €
BMS Football	200 000,00 €	69 000,00 €
BMS Gymnastique	90 000,00 €	18 000,00 €
BMS Handball	79 000,00 €	0,00 €
BMS Hockey	42 000,00 €	9 500,00 €
BMS Karaté	26 000,00 €	7 800,00 €
BMS Natation	15 000,00 €	0,00 €
BMS Tennis	80 000,00 €	24 000,00 €
BMS Rugby	30 000,00 €	9 000,00 €
ESBM Judo	170 000,00 €	51 000,00 €

* L'acompte de subvention 2024 déjà versé correspond au montant de l'aide attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2023.

Article 2 : APPROUVE les avenants aux conventions triennales.

Article 3 : AUTORISE monsieur le Maire à les signer.

Article 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoint au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoint au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : CONTRAT DE VILLE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2024

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2334-40 ;

Vu la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu la délibération n°2015-386 en date du 14 décembre 2015 relative à la signature du contrat de ville 2015-2020 du Blanc-Mesnil ;

Vu la délibération n°2019-12-01 en date du 19 décembre 2019 relative à la signature du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) des quatre contrats de ville de l'EPT Paris Terres d'Envol ;

Vu la délibération n°2022-102 en date du 15 décembre 2022 relative à la signature du second avenant aux 4 contrats de ville Paris Terres d'Envol ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que les 22 projets déposés par les 17 associations pour une demande de subvention à la Ville correspondent au cadrage de l'appel à projets et aux orientations du Contrat de Ville ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : APPROUVE, sous conditions suspensives que l'Etat valide définitivement le montant de sa participation et que la programmation soit rendue définitive, l'attribution des subventions aux associations, au titre de la programmation 2024 du Contrat de Ville, comme suit :

- ACAS (Association culturelle artistique et sociale), Ateliers bien-être pour un retour à l'emploi : 500 €
- Abeilles laborieuses, Soutien scolaire et aide à la parentalité : 3 000 €
- RESO, Quartier en mouvement : 500 €
- RESO, Rencontres intergénérationnelles : 500 €
- RESO, Ateliers d'apprentissage : 1 000 €
- Espoirs Jeunes, Les ambassadeurs – Excellence scolaire : 2 000 €
- ARPEJ, Chanter pour vivre ensemble : 4 000 €
- Association jeunes et citoyenneté, Un pas pour l'insertion et l'emploi : 1 550 €
- Créo, Les Entrepreneurs Affranchis : 500 €
- Entraide sociale, Penser agir écrire : 1 000 €
- Entraide sociale, Agir contre le décrochage scolaire au collège : 500 €
- Le Rire Médecin, Intervention des duos de comédiens-clowns professionnels du Rire Médecin pour aider les enfants hospitalisés au Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger d'Aulnay-Sous-Bois : 935 €
- Les Jardins numériques, Des TICS pour accéder à la citoyenneté : 1 500 €
- Les Jardins numériques, Petite école d'animation multimédia : 1 000 €
- SHAM, Cirque de proximité : 1 000 €
- SHAM, Art et Sport Escalade : 800 €
- Blanc-Mesnil-Insertion, Sensibilisation au recyclage et au tri sélectif : 500 €
- Artmony, Initiation aux métiers de l'audiovisuel et du digital : 650 €
- BOXER INSIDE CLUB, Ateliers Boxe (Sport santé nutrition) dans les Maisons pour tous et centres de loisirs : 1 000 €
- Compagnie Lyra, Tous solidaires ! tous égaux ! : 500 €
- Activ'services 95, Mobilisation vers l'emploi et la qualification : 500 €
- Zafira solidaire, Boost ta recherche d'emploi : 1 000 €

Article 2 : AUTORISE, sous conditions suspensives que l'Etat valide définitivement le montant de sa participation et que la programmation soit rendue définitive, le Maire à signer les documents relatifs à ces demandes de subventions.

Article 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire

Ginette MULLER
La secrétaire



Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION UNP 93

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-7 ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que l'association dénommée UNP 93 (Union Nationale des Parachutistes 93) a déposé une demande de subvention de fonctionnement ;

Considérant qu'au regard de la pertinence des démarches et des actions proposées par cette association, il est proposé d'accorder un concours financier à cet acteur important de la vie locale ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : ATTRIBUE une subvention de 500 € à l'association UNP 93 (Union Nationale des Parachutistes 93) au titre de l'année 2024.

Article 2 : INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire

Ginette MULLER
La secrétaire



Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoint au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoint au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : VERSEMENT DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE AU BENEFICE DE CERTAINS AGENTS PUBLICS DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.4, L.712-13 et L.713-2 ;

Vu le Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le Décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 29 février 2024 ;

Vu l'avis de la Commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant la volonté de la Municipalité de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux de la Ville du Blanc-Mesnil ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le montant forfaitaire de la prime dans le respect du barème et des montants plafonds fixés par le Décret du 31 octobre 2023 susvisés ;

Considérant qu'il appartient également au Conseil municipal de déterminer les modalités de versement de cette prime, en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : Mise en place de la prime

Il est institué une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics et assistants maternels mentionnés à l'article L. 422-6 du code de l'action sociale et des familles de la Ville du Blanc-Mesnil.

Article 2 : Bénéficiaires

Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la Ville qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

1. Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale, un établissement public administratif ou un groupement d'intérêt public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
2. Etre employés et rémunérés par la Ville à la date du 30 juin 2023 ;
3. Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- les agents contractuels de droit privé ;
- les vacataires ;
- les apprentis ;
- les stagiaires gratifiés ;
- les personnels éligibles à la prime de partage de la valeur prévue au I de l'article 1^{er} de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022.

Article 3 : Montants forfaitaires de la prime

Cette prime de pouvoir d'achat est versée aux agents publics territoriaux de la Ville qui remplissent les conditions cumulatives énoncées à l'article 2 de la présente délibération.

Le montant forfaitaire de la prime est fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux au titre de la période de référence courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Les différents montants forfaitaires sont les suivants :

Rémunération perçue du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond prévu par le décret	Montant de la prime de pouvoir d'achat
---	-----------------------------	--

		déterminé par la Collectivité
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	480 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	420 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	360 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	300 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	240 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	210 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	180 €

Article 4 : Détermination du montant de la prime pour certains agents non présents durant la totalité de la période de référence ou ayant changé d'employeur au cours de celle-ci ou étant multi employeurs

a) Lorsque l'agent éligible n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la Ville calcule le montant de la rémunération brute de référence de l'agent, servant ensuite à déterminer le montant forfaitaire de la prime, en divisant le montant de la rémunération brute de l'agent par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis en multipliant ce résultat par douze.

La Ville proratisé ensuite le montant forfaitaire de la prime selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent auprès de la Ville par application des règles prévues à l'article 5 de la présente délibération.

b) Lorsque l'agent éligible a été employé et rémunéré successivement par plusieurs employeurs publics au cours de la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la Ville ne verse la prime de pouvoir d'achat que si elle emploie et rémunère cet agent à la date du 30 juin 2023.

Dans ce cas de figure, elle calcule le montant de la rémunération brute de référence de l'agent, servant ensuite à déterminer le montant forfaitaire de la prime, en divisant le montant de la rémunération brute de l'agent par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis en multipliant ce résultat par douze.

La Ville proratisé ensuite le montant forfaitaire de la prime selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent auprès de la Ville, par application des règles prévues à l'article 5 de la présente délibération.

c) Lorsque l'agent éligible est employé et rémunéré simultanément par plusieurs employeurs publics à la date du 30 juin 2023, la Ville calcule le montant de la rémunération brute de référence de l'agent servant ensuite à déterminer le montant forfaitaire de la prime en divisant le montant de la rémunération brute de l'agent par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis en multipliant ce résultat par douze.

La Ville proratisé ensuite le montant forfaitaire de la prime selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent auprès de la Ville, par application des règles prévues à l'article 5 de la présente délibération.

Article 5 : Proratisation du montant forfaitaire de la prime

a) En cas de temps partiel ou de travail à temps non complet sur la période de référence, le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail rémunérée sur la période de référence. Cette quotité correspond à la moyenne des quotités de travail mensuelles rémunérées par la Ville appliquée aux douze mois de la période de référence.

b) En cas de durée d'emploi réduite impliquant une absence de rémunération sur une partie de la période de référence, le montant de la prime est fixé à proportion de la durée d'emploi rémunérée de l'agent sur la période de référence.

Article 6 : Modalités de versement de la prime

La prime de pouvoir d'achat est versée par la Ville aux seuls agents publics éligibles qu'elle emploie et rémunère au 30 juin 2023. Cette prime de pouvoir d'achat est versée une seule fois avant le 30 juin 2024.

Article 7 : Règles de cumuls

La prime de pouvoir d'achat instituée par la présente délibération sur le fondement du Décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par les agents publics territoriaux de la Ville, à l'exception de la prime prévue par le Décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Article 8 : INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Article 9 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoints au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION (IFCE) DES AGENTS DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 établissant des équivalences entre grades des cadres d'emplois territoriaux et grades des corps de l'Etat ;

Vu le Décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

Vu l'Arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les taux moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ;

Vu l'Arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) ;

Vu l'avis du comité social territorial du 29 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission unique du 2 avril 2024 ;

Considérant que l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection s'adresse aux agents qui participent à l'organisation du scrutin et qui sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Considérant que cette indemnité pourra être étendue aux agents contractuels de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence ;

Considérant que le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : INSTITUTE l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté ministériel du 27 février 1962 pour les agents de catégorie A titulaires et contractuels non éligibles aux Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Article 2 : DIT que le montant de référence sera celui de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) de 2^{ème} catégorie assorti du coefficient 8.

Article 3 : DIT que le paiement de ces indemnités sera effectué après chaque tour des consultations électorales.

Article 4 : PRECISE que l'autorité territoriale déterminera, dans la limite du crédit global et en tenant compte des maximums prévus par les textes, le taux individuel applicable à chaque agent.

Article 5 : INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Jean-Philippe RANQUET
Maire

Ginette MULLER
La secrétaire



Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Maire. Mme CERRIGONE M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, M. VAZ (à partir de 19h35), Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoint au Maire. Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 18h55), M. MOIS, Mme BERTRAND (à partir de 19h00), M. HAN, Mme SEGURA, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 18h59), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme LEMARCHAND (procuration à Mme KHALI) Mme BOUR (procuration à M. MEIGNEN), Adjoint au Maire. M. RUBIO (procuration à M. DI CIACCO), Mme ROUSSIERE (procuration à Mme BROS), Mme MEYER (procuration à Mme HERSEMEULE), M. KINGSTAN (procuration à M. HAN), Mme PANTIC (procuration à M. GALIOTTO), M. GAY (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM (procuration à M. MIGNOT), M. TALL (procuration à Mme HEDEL), Mme MAGNEN (procuration à M. SERRANO), Conseillers Municipaux.

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. VAZ (jusqu'à 19h35), Adjoint au Maire. Mme GOURSONNET (jusqu'à 18h55), Mme BERTRAND (jusqu'à 19h00), Mme MILOT, Mme HEDEL (jusqu'à 18h59), Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme MULLER ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : VŒU RELATIF A L'ECOLE PUBLIQUE

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que le rapporteur Madame BENKABA, Conseillère Municipale, expose que :

- depuis le 26 février 2024, la communauté éducative de la Seine-Saint-Denis et du Blanc-Mesnil se mobilise contre les inégalités croissantes qui affectent l'école publique dans notre département ; le constat est alarmant et largement partagé : le système scolaire en Seine-Saint-Denis ne parvient plus à garantir l'égalité républicaine ; comme le souligne un rapport parlementaire des députés Stéphane Peu et Christine Decodts, « l'école ne réduit plus les inégalités, elle les creuse » en Seine-Saint-Denis ;

- la Seine-Saint-Denis est le département à la fois le plus pauvre de la France hexagonale, le plus jeune, avec une forte concentration d'établissements en éducation prioritaire, mais le moins doté en matière d'éducation faisant de l'école le parent pauvre de l'action de l'Etat dans le département : l'Etat donne moins, là où il y a le plus de besoins ; alors que notre département est un des six premiers contributeurs aux recettes de l'Etat, il est celui qui reçoit le moins ;

Considérant que le rapporteur retient :

- Que le Département de Seine-Saint-Denis a le taux de pauvreté le plus important de l'hexagone et qu'il souffre d'un désinvestissement chronique dans le domaine de l'éducation ;
- Qu'un récent rapport confirme que les élèves du département perdent jusqu'à un an de cours sur leur scolarité en raison de non-remplacements ;
- Qu'un seul enseignant sur deux est remplacé dans le secondaire en Seine-Saint-Denis contre 78% à l'échelle nationale ;
- Que dans 40% des établissements du département, il manque au moins un personnel médico-social et qu'il y a un médecin scolaire pour 21 000 élèves ;
- Qu'en Seine-Saint-Denis, il manque 2000 équivalents temps plein d'accompagnants des élèves en situation de handicap et que dans le 1^{er} degré, ce sont jusqu'à 20% des heures des Accompagnants des Elèves en Situations de Handicap (AESH) qui ne seront pas assurées dans certaines circonscriptions, faute de personnels, privant ainsi de scolarisation des centaines d'enfants porteurs de handicaps ;
- Que dans ce contexte dégradé, le prétendu « choc des savoirs » avec la mise en place des groupes de niveaux instaurera un tri social accru et stigmatisant des élèves après le CM2 et portera un coup fatal au collège unique ;
- Que l'argent public devrait être investi dans les moyens humains pour nos établissements scolaires publics plutôt que dans un SNU qui coûtera 110 millions en 2024 et dans la mise en place de l'uniforme de 200 € par élèves financé pour moitié par l'Etat et les Collectivités ;
- Qu'actuellement l'Etat ne compense les investissements du département 93 qu'à hauteur de 8,8 % bien en deçà de la moyenne nationale qui est de 15% ;
- Que le gouvernement ne réagit pas pour endiguer ces inégalités et adopte des mesures menant à les aggraver, en premier lieu la réforme « choc des savoirs » et en second lieu les coupes budgétaires de 700 millions d'euros pour l'éducation nationale ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal :

- D’AFFIRMER son soutien aux mobilisations de la communauté éducative du Blanc-Mesnil et de la Seine-Saint-Denis pour obtenir un plan d'urgence pour l'éducation dans ce département et contre le projet de « chocs des savoirs ».
- DE DEMANDER la mise en place d'un véritable statut pour les AESH permettant de rendre attractif, en rémunérant et formant dignement, ce métier qui est indispensable pour rendre effectif une école inclusive annoncée dans les textes de lois successifs.
- DE DEMANDER un collectif budgétaire permettant la création des postes d'enseignant.e.s, d'AESH, d'assistants d'éducation (AED), d'assistantes pédagogiques et de Conseiller principal d'éducation (CPE) nécessaires au bon fonctionnement des établissements de notre département.

- DE DEMANDER que l'Etat reconnaisse la spécificité du territoire et mette en place une réelle bonification salariale, et non une prime, pour développer l'attractivité, inciter les enseignants à venir enseigner en Seine-Saint-Denis et encourager ceux qui y sont à y rester.
- DE DEMANDER à l'Etat de faire en sorte que la Région Île-de-France attribue des dotations au moins égales aux lycées de Seine-Saint-Denis à celles attribuées aux lycées des Hauts-de-Seine ou de Paris.
- DE DEMANDER à l'Etat de compenser les investissements des collectivités dans le bâti scolaire pour combler une inégalité territoriale actuellement criante.
- DE DEMANDER l'abandon du « choc des savoirs » pour revenir à une Ecole de la République qui tienne la promesse républicaine du droit à la réussite pour tous les élèves de Seine-Saint-Denis.
- DE DEMANDER à l'Etat d'attribuer les heures et enseignants nécessaires et permettant à tous les lycées de Seine-Saint-Denis de proposer en classe de première tous les choix de spécialités aux lycéens en fin de seconde afin que ceux-ci puissent choisir librement les cours qu'ils suivront en fonction de leur souhait d'orientation professionnelle et non en fonction de ce qui est disponible dans leur établissement.
- DE DEMANDER à l'Etat de supprimer le système de ParcoursSup qui assigne à résidence territoriale de nombreux étudiants les privant bien souvent de s'inscrire dans l'université et la filière de leur choix.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

POUR : 9 Groupe Blanc-Mesnil à venir

CONTRE : 35 Majorité Municipale

Le dispositif proposé par le rapporteur n'est pas adopté.

Article 1^{er} : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Ginette MULLER
La secrétaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

19 AVR. 2024

19 AVR. 2024